

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse  
UFR Lettres et Sciences Humaines  
Département d'Histoire

Année universitaire 2007-2008

\*\*\*\*\*

**Pour une relecture de Décembre 1851 en Vaucluse :  
le cas de l'arrondissement d'Apt**

Mémoire de Master 1

présenté par

**Romain Gardi**

Directeur de Recherche  
(Sous la direction de)

**Mlle Natalie Petiteau**



## Remerciements

Je remercie tout particulièrement Mlle Natalie Petiteau pour ses conseils précieux, ses nombreux encouragements et sa disponibilité constante tout au long de l'année universitaire.

Je remercie également Elodie, qui m'a grandement aidé dans la rédaction, ainsi que sa mère Régine pour sa relecture finale.

Je remercie tout autant ma famille, mes parents Max et Michèle pour leur soutien sans faille et ma tante Christiane pour ses relectures attentives.

Enfin un grand merci à tous mes camarades de Master avec qui les échanges ont été enrichissants tout au long de l'année.

## **Abréviations**

ADV: Archives départementales de Vaucluse

AMA: Archives municipales d'Apt

## Introduction

Décembre 1851 est pour l'arrondissement d'Apt le moment d'une expression politique majeure. Le 2 décembre 1851, au petit matin, à Paris, Louis-Napoléon Bonaparte anticipant l'échéance électorale présidentielle de 1852 et révisant à sa manière la Constitution de novembre 1848 se maintient au pouvoir par un coup d'État. La connaissance de cette violation manifeste du droit par un président en exercice déclenche au sein de l'arrondissement d'Apt une insurrection particulièrement singulière car le reste du Vaucluse y demeure presque totalement étranger. Cette insurrection est exposée dans « son ensemble » dans l'étude d'Aimé Autrand en 1951, sous le titre « Commémoration de la résistance vauclusienne au coup d'État du 2 décembre 1851 »<sup>1</sup>. Philippe Vigier dans son étude sur *La Seconde République dans la région alpine*<sup>2</sup>, où il y inclut le Vaucluse propose des conclusions intéressantes sur le caractère de cette insurrection. Pourquoi entreprendre une nouvelle lecture de ces événements? L'intérêt de ce sujet est de prendre en compte ce qui n'a jamais été approfondi, l'insurrection dans le cadre de la commune, dont la réflexion peut se structurer autour d'une problématique des acteurs et des lieux. En effet, l'invitation de Jean-Luc Mayaud<sup>3</sup> à communaliser l'histoire de France et à multiplier les approches fines dans un projet de lectures plurielles conduit à relire cet événement en portant attention aux détails. C'est donc l'un des buts de ce mémoire, reprendre les événements dans son intégralité pour exposer le problème du déterminisme de localité. Quel type de village ou quel type de situation sociale, municipale ou autre a constitué un facteur d'insurrection ?

---

<sup>1</sup> Aimé AUTRAND, « Commémoration de la résistance vauclusienne au coup d'État du 2 décembre 1851 », dans *annuaire administratif et statistique de Vaucluse*, Avignon, Imprimerie Rullière frères, 1951, pp. 279-394.

<sup>2</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Étude politique et sociale. Tome I, les notables (vers 1845-fin 1848). Tome II, les paysans (1849-1852)*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, 2 volumes, 328 p. et 534 p.

<sup>3</sup> Francis DEMIER et Jean-Luc MAYAUD, « Un bilan de cinquante années de recherches sur 1848 et la Seconde République (1948-1997) », dans Francis DEMIER et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Cinquante ans de recherches sur 1848. Revue d'histoire du XIX<sup>ème</sup> siècle*, n°14, 1997/1, p. 18.

Pour comprendre l'événement dans son contexte, il est nécessaire de revenir sur la Seconde République<sup>4</sup>. Le 24 février 1848, alors que Paris est en pleine insurrection, la République est proclamée<sup>5</sup>. L'unanimité « républicain » est de mise pendant quelques semaines: les curés bénissent les « arbres de la Liberté » qui sont plantés dans de nombreuses communes; c'est l'illusion de l'avènement d'une « ère nouvelle », celle de la fraternité universelle<sup>6</sup>. Pendant les premiers mois de 1848, l'espoir de voir naître une République sociale est brisé par la répression des journées de Juin, orchestrée par le général Cavaignac<sup>7</sup>. Après cette répression sanglante, les républicains sont divisés. L'automne est occupé par la préparation de l'élection présidentielle prévue pour le 10 décembre 1848. Les républicains se partagent entre plusieurs candidatures (Cavaignac, Lamartine, Ledru-Rollin). Les socialistes présentent Raspail qui est emprisonné depuis le 15 mai. Le parti de l'Ordre se range presque unanimement derrière Louis-Napoléon Bonaparte. Le résultat est sans appel: Bonaparte obtient plus de 75% des suffrages exprimés, Cavaignac, arrivé second, n'obtient que 19% des voix<sup>8</sup>. Le président nomme Odilon Barrot à la tête d'un gouvernement à forte coloration monarchiste. Ils vont œuvrer pour affaiblir le camp républicain en vue des élections législatives que l'Assemblée (à majorité républicaine) est contrainte, le 29 janvier, sous la pression militaire, d'accepter pour le 13 mai 1849. Le ministre de l'Intérieur, Léon Faucher, obtient difficilement le 24 mars 1849, l'interdiction des clubs politiques. L'expression publique des républicains démocrates-socialistes regroupés dans «La Solidarité républicaine» créée par Ledru-Rollin en octobre 1848 est ainsi rendue plus difficile<sup>9</sup>. L'administration préfectorale est épurée de ses éléments républicains (souvent remplacés par des bonapartistes). Si le parti de l'Ordre gagne les élections de mai 1849 (53 % des voix, 64% des élus), les démocrates-socialistes progressent<sup>10</sup> (25 % des voix) alors que les républicains modérés sont laminés (11 % des voix). Au grand effroi des conservateurs qui voient l'avancée du « spectre rouge », la France se divise politiquement. Menant à bien l'épuration de

---

<sup>4</sup> Pour une étude complète, voir Inès MURAT, *La Deuxième République, 1848-1851*, Paris, Fayard, 1987, 533 p.

<sup>5</sup> Voir Raymond HUARD, « 24 février 1848, la résurrection de la République », dans *Bulletin de l'Association 1851-2001*, n° 1, novembre 1997.

<sup>6</sup> Voir Maurice AGULHON, *Les quarante-huitards*, Collection archives, Paris, Gallimard/Julliard, 1975, 253 p.

<sup>7</sup> Voir Jacques GODECHOT, *Les Révolutions de 1848*, Paris, Albin Michel, 1971, 504 p.

<sup>8</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », réédition 1988, pp. 51-58.

<sup>9</sup> Voir Annie BLETON-RUGET, « Aux sources de l'agrarisme républicain : la propagande démocrate-socialiste et les campagnes (1848-1851) », dans *Cahiers d'histoire*, tome 43, n°2, 1998, pp. 283-299

<sup>10</sup> Jacques BOUILLON, « Les démocrates-socialistes en 1849 », dans *Revue française de sciences politiques*, 1956, n°6, vol 1, pp. 70-95

l'administration et obtenant le vote de la loi Falloux, le ministère se heurte à une résistance politique de l'opinion républicaine. Elle se manifeste avec détermination aux élections législatives complémentaires du 10 mars et du 28 avril 1850. Les républicains parviennent à faire élire vingt-et-un des leurs, pour remplacer trente-et-un de leurs chefs déchus de leur mandat par la Haute Cour. Pour en finir, l'Assemblée et le gouvernement mènent une politique réactionnaire. La loi électorale du 31 mai 1850 s'attaque au suffrage universel et prive de droits de vote un tiers de l'électorat (surtout les « classes populaires »)<sup>11</sup>. Une nouvelle loi réduit encore la liberté d'expression dans la presse (16 juillet 1850). Les républicains se scindent: la majorité opte pour une action légale, la minorité (soutenue par les chefs en exil) préconise l'action de sociétés secrètes (particulièrement nombreuses dans la vallée rhodanienne)<sup>12</sup>. Mais la constitution établissant la non-rééligibilité du président condamne Louis-Napoléon à quitter le pouvoir en décembre 1852<sup>13</sup>. La première moitié de l'année 1851 est passée à proposer des réformes de la constitution afin qu'il soit rééligible, Bonaparte organise des tournées en province, des pétitions. Les deux tiers des conseils généraux rallient sa cause, mais les orléanistes de Thiers s'allient à la fraction ouverte de gauche « Montagne parlementaire » pour le contrer. Cette majorité vote la défiance du ministère des Commis en janvier 1851. L'Assemblée refuse en bloc la réforme constitutionnelle le 19 juillet 1851, et supprime même le suffrage universel. Les « classes populaires » ne se reconnaissent plus dans le régime<sup>14</sup>.

Le coup d'État est minutieusement préparé à partir du 20 août 1851 à Saint-Cloud<sup>15</sup>. Le complot regroupe Persigny, un fidèle de Louis-Napoléon, le duc de Morny, son demi-

---

<sup>11</sup> François JARRIGE, « Une barricade de papiers : le pétitionnement contre la restriction du suffrage universel masculin en mai 1850 », dans *Revue d'histoire du XIX<sup>ème</sup> siècle*, n°29, 2004-2, pp. 53-70

<sup>12</sup> Voir Iouda TCHERNOFF, *Associations et sociétés secrètes sous la II<sup>ème</sup> République*, Paris, Editions Pedone, 1905, 71 p.

<sup>13</sup> Voir Anne GIROLLET, « La Constitution de 1848 face au risque de césarisme », dans Sylvie APRILE, Nathalie BAYON, Laurent CLAVIER, Louis HINCKER, Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Comment meurt une République ? Autour du 2 décembre*, Actes du colloque de Lyon - décembre 2001, Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX<sup>ème</sup> siècle, Paris, Créaphis, 2004, pp. 113-126.

<sup>14</sup> Sur cette question, voir Raymond HUARD, « Aspects de l'opinion et de la pratique du suffrage entre mai 1849 et décembre 1851 : le témoignage des élections partielles à l'Assemblée législative », dans *Autour de décembre 1851, Revue d'histoire du XIX<sup>ème</sup> siècle*, n° 22, 2001/1.

<sup>15</sup> KERRY (Lord), *Le secret du coup d'État, correspondance inédite du Prince Louis Napoléon, de MM. Morny, de Flahaut et les autres*, Évreux, E. Paul, 1928, 315 p.

frère, et le général de Saint-Arnaud. Le 14 octobre, Louis-Napoléon demande à l'Assemblée nationale de rétablir le suffrage universel, mais elle refuse, tout comme (le 13 novembre) sa nouvelle proposition de révision de la Constitution, devant lui permettre d'être rééligible en tant que « président de la République ». Organisé, il nomme le général de Saint-Arnaud au ministère de la Guerre (27 octobre), qui rappelle aux militaires leur devoir « d'obéissance passive », le 1er novembre 1851, par une circulaire qui demande de veiller au salut de la société. D'autres proches sont placés aux postes clés : le général Magnan est nommé commandant des troupes de Paris ; le préfet de la Haute-Garonne, Maupas, est promu préfet de police de Paris. Convaincu de la nécessité d'un coup d'État du fait des derniers refus de l'Assemblée, Louis Napoléon le fixe lui-même pour le 2 décembre, jour anniversaire du sacre de Napoléon en 1804 et de la victoire d'Austerlitz en 1805. L'opération est baptisée Rubicon, par allusion à Jules César. Au matin du 2 décembre, les troupes de Saint-Arnaud occupent tous les points stratégiques, des Champs-Élysées aux Tuileries. Après avoir fait arrêter les principaux opposants, Louis-Napoléon édicte six décrets décisifs, fait afficher une « proclamation au peuple » à destination des Français, et une autre à destination de l'armée, qui déclare l'état de siège. Des six décrets, l'un dissout l'Assemblée nationale, un autre rétablit le suffrage universel, un autre déclare qu'une nouvelle Constitution est en préparation. Son Appel au peuple annonce son intention de restaurer « le système créé par le Premier Consul »<sup>16</sup>. Ce coup d'État ne va pas sans agitation. Les parlementaires se réfugient dans la mairie du Xe arrondissement et 220 députés votent la déchéance de Louis-Napoléon, notamment des orléanistes libéraux comme Rémusat ou Salmon et des républicains modérés comme Pascal Duprat. Ils sont aussitôt arrêtés. Malgré l'habile contrôle par l'armée de ce fief républicain qu'est la capitale, une insurrection parisienne débute avec à sa tête plusieurs parlementaires républicains<sup>17</sup>, comme Victor Schœlcher ou Victor Hugo. Plus de 70 barricades sont dressées et des insurgés sont abattus<sup>18</sup>. Le 3 décembre, le député Jean-Baptiste Baudin est tué alors qu'il tient la barricade du faubourg Saint-Antoine<sup>19</sup>. Dans l'après-midi du

---

<sup>16</sup> René MERLE, Paul CRESP et Sylvie APRILE, *Le coup d'Etat du 2 décembre 1851*, Mairie de Paris, novembre 2001.

<sup>17</sup> Voir Patrick CHAMOUARD, *Paris en décembre 1851, le comportement des représentants montagnards*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Philippe Vigier, Nanterre, 1974, 213 p.

<sup>18</sup> Sur les insurgés parisiens, voir Louis HINCKER, *Citoyens-combattants à Paris, 1848-1851*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2008, 352 p.

<sup>19</sup> Jacques-Olivier BOUDON, « Baudin et la barricade du 3 décembre 1851 : histoire et représentation de l'Empire à la République », dans Alain Corbin et Jean-Marie Mayeur [dir.], *La Barricade*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, pp. 221-234.



4 décembre 1851, la fusillade des Boulevards fait 200 victimes. Au soir, la révolte populaire est matée, Paris est sous contrôle, les Parisiens retournent à leur vie quotidienne. Les dernières barricades<sup>20</sup>, dont fait partie Victor Hugo, ne tombent que le 5 décembre.

C'est en province que le coup d'Etat enregistre sa plus vive opposition. En effet, contrairement à ces habitudes, qui tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle ont été de suivre les changements politiques opérés dans la capitale parisienne<sup>21</sup>, « la province » s'oppose à ce coup de force. La nouvelle du coup d'Etat déclenche donc dans un certain nombre de départements situés essentiellement dans le sud-est de la France des prises d'armes insurrectionnelles. La France est divisée, le soulèvement d'une minorité de départements ruraux situés au sud d'une ligne brisée Biarritz-Pithiviers-Strasbourg, démontre la passivité du Nord et de l'Ouest du pays<sup>22</sup>. Il apparaît que la propagande des « démoc-socs » n'est pas parvenue à pénétrer profondément le bloc conservateur révélé par les élections de mai 1849. Lors de ces élections, une autre évidence est apparue, la présence d'une « province rouge » située essentiellement dans la France du Centre et du Midi. Au cœur de cette « province rouge », les grandes villes comme Lyon ou Marseille ne bougent pas<sup>23</sup>. La présence de forte garnison s'ajoutent à l'apathie ouvrière, clairement perceptible depuis l'été 1849. L'ampleur de la résistance au coup d'Etat n'est perceptible que dans une vingtaine de départements ruraux qui peuvent être divisés en trois zones. Le Centre où le foyer insurrectionnel se situe dans la Nièvre autour de Clamecy<sup>24</sup>. Les campagnes environnantes répondent à l'appel des insurgés de Clamecy et des communes riveraines des départements de l'Yonne et du Loiret se joignent à cette insurrection. Dans le Sud-ouest, les mouvements protestataires sont moins localisés, c'est dans le Gers<sup>25</sup>, que l'insurrection prend son impulsion grâce à l'appel des rédacteurs du

---

<sup>20</sup> Sur les barricades en 1851, voir Olivier PELLETIER, "Figures imposées. Pratiques et représentations de la barricade pendant les journées de décembre 1851", dans Alain Corbin et Jean-Marie Mayeur [dir.], *La Barricade*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997

<sup>21</sup> Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, Paris, Le Seuil, Nouvelle Histoire de la France Contemporaine, tome VII, 1973, réédition 1992, p. 192.

<sup>22</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République*, ouv. cité, p. 113.

<sup>23</sup> Voir Melle VERGEZ-TRICOM, « Les événements de décembre 1851 à Lyon », dans *La Révolution de 1848*, tome 16, 1920-21, pp. 226-253 et Raymond BIZOT, « Marseille et le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Documents », *Bulletin de l'Association 1851*, 22, janvier 2003.

<sup>24</sup> *Coup d'État du 2 décembre 1851, les insurgés de Clamecy et de la Nièvre*, Actes du colloque tenu à Clamecy le 24 mai 1997, Clamecy, Société scientifique et littéraire de Clamecy, 1999, 315 p.

<sup>25</sup> Voir Jean DAGNAN, *Le Gers sous la Seconde République. Tome 2 : Le Coup d'État et la répression dans le*

journal rouge *L'Ami du peuple*, où ainsi plus d'un millier d'insurgés marchent sur Auch et sur Mirande. Les mouvements signalés au sein de la Dordogne, de l'Aveyron et du Tarn-et-Garonne<sup>26</sup> sont d'une ampleur moindre. Rien de comparable avec les mouvements observés dans la partie du Sud-est de la France, qui voit d'importantes colonnes d'insurgés se former et marcher sur les principales villes. Le département des Basses-Alpes échappe pendant plusieurs jours aux fonctionnaires bonapartistes, emprisonnés ou contraints de s'enfuir. Un Comité départemental de Résistance siège à Digne du 7 au 10 décembre<sup>27</sup>. Il commande aux Comités républicains locaux constitués grâce aux fusils de chasse et aux fourches des dizaines de milliers de paysans et d'artisans qui, dans les jours précédents, se sont rendus maîtres de la plupart des communes du bas-pays. Le 9, 3 à 4 000 républicains repoussent, au défilé des Mées, une colonne de troupes envoyée de Marseille, puis se dispersent en apprenant la réussite de l'entreprise bonapartiste dans le reste de la France ; mais c'est le 15 seulement que le Comité de Salut public de Barcelonnette abandonne la ville à la troupe<sup>28</sup>... Celle-ci avait eu aussi beaucoup de mal, dans la Drôme voisine, à repousser, pendant les journées des 6 et 7, 5 à 6 000 paysans qui tentaient de s'emparer de la sous-préfecture de Crest<sup>29</sup>. Quant au département du Var<sup>30</sup>, qui sera l'un des plus touchés par la répression, Zola a immortalisé, dans la *Fortune des Rougon*<sup>31</sup>, la geste des artisans-paysans soulevés les 4 et 5 dans l'arrondissement de Brignoles, et dans le massif des Maures, massacrés ou pourchassés le 10 sur l'esplanade d'Aups... Quoique de moindre ampleur, les mouvements qui se produisent au même moment dans les départements de l'Ardèche<sup>32</sup>, du Gard<sup>33</sup>, de

---

*Gers (décembre 1851-décembre 1852)*, Auch, Imprimerie F. Cocharaux, 1929, 590 p.

<sup>26</sup> Voir André ARMENGAUD, « Coup d'État et plébiscite dans le département du Tarn », dans *Annales du Midi*, janvier 1952, pp. 41-47.

<sup>27</sup> Voir Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II, les paysans (1849-1852)*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, pp. 304-337.

<sup>28</sup> Voir G. MANTOY, « Le soulèvement de décembre 1851 dans la vallée de Barcelonnette », dans *Annales de Haute-Provence*, Digne, n° 304, 1987.

<sup>29</sup> Voir Robert SERRE, *1851, dix mille drômois se révoltent. L'insurrection pour la République démocratique et sociale*. Crest, Editions Peuple Libre/ Notre Temps, 2004, 400 p.

<sup>30</sup> Voir Maurice AGULHON, *La République au village. Les populations du Var de la révolution à la Seconde République*, Paris, Plon, 1970, 543 p. et en particulier, Frédéric NÉGREL, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, Les Mées, Association 1851-2001, 2001, 320 p.

<sup>31</sup> Émile ZOLA, *La Fortune des Rougon*, Paris, Librairie internationale A. Lacroix, Verboekhoven et cie, 1871, 400 p.

<sup>32</sup> Voir Éric DARRIEUX, *Résister en Décembre 1851 en Ardèche. Essai d'histoire sociale d'une insurrection*,

l'Hérault<sup>34</sup> et du Vaucluse<sup>35</sup> achèvent d'emplir d'étonnement tous ceux qui sont habitués à voir la province suivre passivement les décisions parisiennes, et les ruraux, paysans ou artisans, s'abstenir de toute action politique.

Du fait de l'importance des mouvements constatés, l'histoire du coup d'Etat du 2 décembre 1851 et de sa résistance a fait l'objet de nombreuses études et publications<sup>36</sup>. L'étude des répercussions du coup d'Etat en province a considérablement progressé depuis la parution du livre d'Henri Guillemin<sup>37</sup> publié à l'occasion du centième anniversaire de l'évènement « Deux décembre ». Aux grandes thèses circonscrites dans un ensemble régional ou départemental<sup>38</sup> et dans lesquelles le coup d'Etat constituait un chapitre de l'ouvrage sont venues s'agréger des études dans lesquelles l'évènement « prises d'armes » s'est départementalisé dans plus d'une trentaine de départements. On note cependant que l'histoire universitaire a négligé les événements vauclusiens. En effet, outre l'étude de Philippe Vigier et la communication d'Aimé Autrand, seul un mémoire de maîtrise vient décrire l'insurrection du canton d'Orange<sup>39</sup>. Pourtant Philippe Vigier avait soulevé la particularité de l'arrondissement d'Apt, et l'insurrection importante qui s'était déclaré dans cette partie du département. L'intérêt du sujet devient alors évident. Cet évènement de Décembre est décrit par l'historiographie récente comme une « insurrection pour la République »<sup>40</sup> afin de

---

thèse, sous la direction de Jean-Luc MAYAUD, Université Lumière Lyon 2, 2007.

<sup>33</sup> Voir Raymond HUARD, « Aux origines d'un thème républicain : la défense de la République. La riposte au coup d'État de 1851 dans le Gard », dans *La République en Languedoc-Roussillon 1792-1958*, Nîmes, Société d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes, 1993, pp. 213-227.

<sup>34</sup> Voir Émile APPOLIS, « La résistance au coup d'État du 2 décembre 1851 dans l'Hérault », dans *Actes du 77e congrès des sociétés savantes, Histoire moderne et contemporaine*, Grenoble, 1952, pp. 487-504.

<sup>35</sup> Voir Aimé AUTRAND, « Commémoration de la résistance vauclusienne au coup d'Etat du 2 décembre 1851 », dans *annuaire administratif et statistique de Vaucluse*, Avignon, Imprimerie Rullière frères, 1951, pp. 279-394.

<sup>36</sup> Cf. Bibliographie p. 39.

<sup>37</sup> Henri GUILLEMIN, *Le coup du 2 Décembre*, Paris, Gallimard, 1951, 478 p.

<sup>38</sup> Principalement Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Étude politique et sociale...* ouv. cité, Maurice AGULHON, *La République au village...* ouv. cité, et Peter MAC PHEE, *Les semailles de la République dans les Pyrénées-Orientales, 1846-1852. Classes sociales, politique et culture*, Perpignan, Publications de l'olivier, 1995, 507 p.

<sup>39</sup> Françoise VEYNE, *L'insurrection républicaine dans le canton d'Orange lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851*, mémoire de maîtrise, Université d'Aix en Provence, 1970, 99 p.

<sup>40</sup> Association 1851, *1851, une insurrection pour la République*, actes des journées d'étude de 1999 à la Tour

défendre le principe républicain et la constitution violée à Paris par le président parjure. Mais les prises d'armes n'ont pas intéressé tout le territoire. Le département du Vaucluse n'a pas été touché dans son intégralité. Tandis que les républicains d'Avignon, ville gardée par de nombreuses troupes, ne sont pas parvenus à se soulever, les républicains du canton d'Orange ont été les premiers à s'insurger et à investir la mairie du lieu. L'arrondissement de Carpentras est resté parfaitement calme. L'insurrection ne s'est structurée qu'au sein de l'arrondissement d'Apt, arrondissement le plus éloigné du chef lieu du département. Est-ce que cela signifie pour autant que seul ce territoire est marqué de l'empreinte républicaine ?

Les interprétations des répercussions du coup d'Etat soulèvent donc un certain nombre de questions : « quels sont les indices qui vont permettre d'inférer que cette insurrection est un marqueur de l'identité républicaine ? Le respect du droit a-t-il été le seul moteur de l'action collective ? Qu'est ce qui, pousse en définitive les hommes à se rebeller à un certain moment de leur existence ? »<sup>41</sup>. Dès les années 1970, des chercheurs anglo-saxons se sont intéressés à cette problématique. Pendant que John Merriman retraçait « l'agonie de la Seconde République »<sup>42</sup>, Ted Margadant parcourait les dépôts d'archives de la France et dans une magistrale synthèse décrivait minutieusement les fondements de l'insurrection de 1851<sup>43</sup>. Des grilles de lectures ou des modèles d'interprétations élaborés par les sociologues sont aujourd'hui transposables dans le domaine historique permettant d'établir le profil sociologique des insurgés de décembre 1851. S'interroger sur les raisons pour lesquelles des populations villageoises prennent les armes en ces nuits glacées de décembre 1851 et marchent en colonne vers des lieux plus ou moins déterminés, nécessite de prendre en compte toutes les considérations qui ont pu convaincre les acteurs de prendre part à cette insurrection. L'évènement « prise d'armes » n'intervient pas sans des causes précises et se rattache à un faisceau de causes mettant en interaction le politique, l'économique et le social. L'historien doit faire flèche de tout bois et traquer le moindre « paradigme indiciaire » pour retrouver la

---

d'Aigues et de 2001 à Sainte Tulle, Les Mées, Imprimerie B.Vial, 2004, 229 p.

<sup>41</sup> Eric DARRIEUX, « Le 2 décembre 1851 au village, le cas de Saint-Lager-Bressac » dans Sylvie APRILE, Nathalie BAYON, Laurent CLAVIER, Louis HINCKER (Dir.), *Comment meurt une République : autour du 2 décembre 1851*, ouv. cité, p. 300.

<sup>42</sup> John M. MERRIMAN, *The Agony of the Republic, The Repression of the Left in Revolutionary France, 1848-1851*, New Haven Conn., Yale University Press, 1978, 298 p.

<sup>43</sup> Ted. W. MARGADANT, *French Peasants in Revolt. The Insurrection of 1851*, Princeton N. J., Princeton University Press, 1979, 379 p.

logique d'action de ces populations rurales. Les stratégies individuelles de ces acteurs confrontés à l'évènement sont à rechercher dans ces bribes d'histoire personnelle qu'il faut décrypter dans l'étude du cadastre villageois, dans les archives de l'enregistrement, dans celle du tribunal correctionnel et de la justice de paix, dans les tables décennales de l'état civil. Pour démêler ces écheveaux de relations qui lient les acteurs sociaux, il faut ouvrir le chantier de la micro-histoire. Cette méthode historique mise en œuvre tente donc de recouvrer « l'équilibre logique » des considérations qui ont déterminé un acteur qu'il redevait d'accomplir comme il l'a fait et au-delà de repérer les indices qui permettent d'inférer que cette insurrection est un marqueur de l'identité républicaine. Mais le travail opéré cette année doit principalement amener à une restitution des événements grâce aux cartons relatifs à l'insurrection pour permettre ensuite une étude plus fine des acteurs comme nous venons de l'exposer. Toutefois, les sources imposent quelques limites. Tout d'abord, elles ne proviennent que des autorités conservatrices. Aucun écrit autographe de républicain ne nous est connu et la pratique du secret au sein des sociétés secrètes interdisait la correspondance et la tenue de registres. Elles sont essentiellement constituées des dépositions et interrogatoires de la répression de Décembre. Les rapports de police, de justice de paix ou de gendarmerie viennent les compléter. Afin de restituer dans sa justesse le mouvement, il est nécessaire de croiser les sources et comparer les divers témoignages pour éviter le piège des fausses déclarations.

L'expérimentation de cette année porte uniquement sur les événements qui se sont déroulés dans l'arrondissement d'Apt. Après la présentation de la synthèse historiographique et de la bibliographie, nous présenterons les sources que nous avons employées pour rédiger ce mémoire. Notre première partie s'attachera à comprendre les éléments « déclencheurs » de l'insurrection dans la ville d'Apt, ainsi que les modes de propagation de l'insurrection aux campagnes avoisinantes. En effet, le soulèvement s'orchestre dans les villages du Luberon et des Monts du Vaucluse afin de renforcer la colonne armée partie d'Apt qui marche sur Avignon. Les disparités locales seront mises en évidence afin de mettre en exergue les écarts de participation car chaque village n'offre pas le même contingent d'insurgés. Nous tenterons de mettre en relation certains points constatés avec l'historiographie récente. Enfin nous tenterons de décrire l'insurrection qu'ont connue les cantons de Pertuis et de Cadenet situés au « midi » de l'arrondissement d'Apt.

Dans quelle situation se trouve l'arrondissement d'Apt à la veille du coup d'Etat ? Ayant jadis appartenu à la Provence, et non au Comtat, il est situé en majeure partie dans la

zone intermédiaire des collines et des plateaux. Arrondissement jamais conquis par les notables royalistes puis légitimistes qui domine l'ancien Comtat de 1814 à 1848, l'arrondissement d'Apt est résolument « rouge » à partir de 1848. En effet, dès les premières semaines de la Seconde République, sous l'impulsion du républicain Elzéar Pin, il adhère avec enthousiasme à la nouvelle République. Par la suite, le sous-commissaire, puis député Elzéar Pin, républicain convaincu, lie de plus en plus la cause du parti Brémond à celle du gouvernement républicain, et même, à partir du début de 1849, à celle de la Montagne<sup>44</sup>. Après les élections de mai 1849 qui sont une belle victoire pour les candidats démocrates, la propagande, puis, à partir du début de 1850, les sociétés secrètes de la Montagne continuent à bénéficier de la neutralité bienveillante des notables du parti Brémond. Propagande et sociétés secrètes montagnardes étendent leur influence sur les communes rurales du canton d'Apt, ainsi que les deux autres cantons de l'arrondissement (Bonnieux et Gordes) situés au nord du Luberon. Demeurent réfractaires les communes montagnaises, soit la majorité du canton de Gordes, les communes d'Oppède ou de Saint-Saturnin-les-Apt<sup>45</sup>. Mais celles axées, comme Apt elle-même, sur la vallée du Coulon (Bonnieux, Lacoste et Ménerbes (canton de Bonnieux), Roussillon (canton de Gordes) et la majeure partie des communes rurales du canton d'Apt) votent en mai 1849 pour la liste démocrate ; Mais c'est de l'autre côté du Luberon, dans les cantons de Cadenet et Pertuis, que la propagande montagnarde obtient les plus grands succès. Durant les derniers mois de 1848 et le premier semestre de 1849, l'action résolument révolutionnaire menée par le Garde général de Pertuis, Ailhaud de Volx<sup>46</sup> transforme la physionomie politique du pays. Se servant des chambrées existantes depuis toujours dans l'arrondissement, utilisant le prosélytisme protestant qui, à partir du «réduit du Lubéron», rayonne sur les communes environnantes<sup>47</sup>, Ailhaud de Volx et les autres propagandistes de « la Montagne » parviennent à couvrir ces deux cantons d'un réseau serré de sociétés secrètes. On y dresse « le peuple » contre tous les notables, voire contre la société bourgeoise. Aussi en mai 1849 les cantons de Cadenet et Pertuis donnent-ils une écrasante majorité à la liste démocrate. De la fin 1849 à la fin 1851, on voit s'y dérouler de très nombreuses manifestations contre l'autorité et les notables, notamment une tentative d'assassinat envers le commissaire de Cadenet.

---

<sup>44</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Étude politique et sociale. Tome II*, ouv. cité, p. 97.

<sup>45</sup> *Ibidem* p. 214.

<sup>46</sup> *Ibid.* pp. 185-186

<sup>47</sup> *Ibid.* pp. 114-115

# 1ère Partie

## Historiographie et bibliographie classée

## Historiographie

Les premières études historiques sur le coup d'Etat du 2 décembre 1851 apparaissent, avec la liberté d'expression, dans les dernières années du Second Empire. Les récits de témoins ou les ouvrages de pure polémique qui ont été publiés, en France ou à l'étranger, avant cette époque appartiennent à un tout autre genre: mémoires ou pamphlets. Toutefois, ils ne doivent pas être ignorés pour notre étude parce que les références apparus au cours de ces récits sont pratiquement les mêmes que ceux qui s'opposent, sous une forme un peu plus élaborée ou atténuée, dans les discussions d'historiens dans la première moitié du XXème siècle. Pour introduire notre synthèse, on se doit d'aborder la thèse de la « jacquerie paysanne » formulée dès la mi-décembre 1851 par les auteurs du coup d'État qui ainsi, devait rester au centre de l'historiographie conservatrice, de même que la thèse de la « lutte pour le Droit », mot d'ordre des insurgés eux-mêmes, devait constituer l'essentiel de l'historiographie républicaine.

### **I. Les premiers écrits sous le Second Empire : naissance des premières polémiques entre républicains et conservateurs**

Les conservateurs ou bonapartistes sont les seuls à pouvoir s'exprimer sous la dictature du Président, puis sous l'Empire autoritaire. Ainsi, les républicains qui écrivent de l'exil, Victor Hugo<sup>48</sup>, Victor Schœlcher<sup>49</sup>, Marc Dufraisse<sup>50</sup>, expriment dans leurs écrits, leurs propres convictions, celles du libéralisme à l'état pur, dans le même temps que les événements qui se sont déroulés à Paris, où ils furent eux-mêmes acteurs de cette résistance et où elle fut le plus clairement et notoirement politique. Les événements provinciaux leur avaient échappé, ils n'étaient pas en état d'en traiter leur signification et ils les réfutaient comme de pures

---

<sup>48</sup> Victor HUGO, *Napoléon le petit*, Londres, Jeffs, 1852, 464 p.

<sup>49</sup> Victor SCHŒLCHER, *Histoire des crimes du deux décembre. Édition considérablement augmentée*, Bruxelles, chez tous les libraires, 1852, 2 volumes.

<sup>50</sup> Marc DUFRAISSE, *Le 2 décembre devant le code pénal*, Madrid, Impr. del Mundo literario, 1853, 154 p.



inventions calomnieuses<sup>51</sup>. Les bonapartistes ou la propagande orchestrée par le parti de l'Ordre au contraire en multipliait les récits, qui étaient des récits d'horreur<sup>52</sup>. Les récits de ces «conservateurs» développaient l'assassinat d'un bourgeois ou le massacre d'un gendarme et expliquaient que de partout les courriers avaient été interceptés et fouillés. Des visites domiciliaires, des réquisitions de fusils, de pain, de vin, de fourrage, parfois des prises d'otages avaient également été orchestré. Et puis des drapeaux rouges, des cris de « vive la République démocratique et sociale », des aspirations aussi basement matérielles que l'abolition des droits réunis, bref un arrière-plan de rancœur sociale et économique qui fleurait le « socialisme ». Au reste, les exactions elles-mêmes étaient du « socialisme ». Car il y a une continuité parfaite entre la vision du mouvement de Décembre 1851 donnée par le parti de l'Ordre et toute la propagande politique que ce même parti menait depuis 1848 : toute propriété étant sacrée, toutes les atteintes à la propriété sont également coupables et sont par conséquent apparentées. « Le socialisme est du vol, et le vol est du socialisme ». Le mouvement de Décembre 1851 apparaissait donc comme « socialiste » par maints apports qui (de ce point de vue) se confirmaient entre eux : échos des revendications démocrates-socialistes, hostilité contre l'État et la richesse, « incendie, pillage et dévastation ».

Maurice Agulhon dans son esquisse d'historiographie expose : « L'accusation de « jacquerie » et celle de « socialisme » étaient profondément parentes, à cette seule nuance près que « jacquerie » était censé exprimer la forme la plus primitive, la plus redoutable et la plus coupable du socialisme. Or c'est d'elle qu'il s'agissait surtout, et la bonne conscience des conservateurs s'étayait de considérations, effectivement impressionnantes, de géographie et de sociologie différentielles. « Ce n'est pas du sein des grandes villes que surgirent les passions sauvages qui s'attaquaient au principe même de la société. Dans la Provence comme dans le Languedoc, ce fut une partie des populations rurales les plus étrangères au mouvement intellectuel du pays qui parut alors en proie à des aveuglements sans nom »<sup>53</sup>. En clair, Audiganne oppose la sagesse de l'ouvrier de Marseille, à la rébellion unanime des cent cinquante paysans de Baudinard dans le Var dont toute la politique se bornait depuis un demi-siècle à revendiquer la forêt du duc de Sabran... Encore ces villageois ignorants étaient-ils excusables, du point de vue des conservateurs mêmes. Mais qu'il s'agisse de révoltés venus du fond des bois ou de repris de justice remontés des bas-fonds sociaux, le principe était le même : une lutte de subversion sociale

---

<sup>51</sup> Voir dans *Napoléon le petit*, les pages 25 et 53

<sup>52</sup> Hippolyte MAQUAN, *L'Insurrection de décembre 1851 dans le Var*, Draguignan, Bernard, 1853, 279 p.

<sup>53</sup> Armand AUDIGANNE, *Les populations ouvrières et les industries de la France dans le mouvement social du XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Capelle, 1854, p. 272, cité dans Maurice AGULHON, «La résistance au coup d'État en province. Esquisse d'historiographie», dans *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, tome 21, janvier-mars 1974, p.19.

dont le combat pour la Constitution violée n'était que le prétexte ou l'occasion »<sup>54</sup>.

A la fin du Second Empire pourtant, dans un climat politique nouveau, les publicistes républicains sont à leur tour en état de sillonner la province et d'enquêter auprès des témoins de l'insurrection. L'ouvrage d'Eugène Ténot, *La Province en 1851* publié en 1865, est assez sérieux pour être considéré à la fois comme un élément de polémique anti-bonapartiste et comme le point de départ d'une historiographie digne de ce nom<sup>55</sup>. Républicain comme Hugo ou Schœlcher, Ténot juge comme eux que le coup d'État fut un crime contre le Droit, et la résistance un acte de justice. Mais surtout, enquêteur laborieux, il est en état de montrer que telle fut bien la motivation des insurgés dans leur immense majorité, et que l'on trouvait à leur tête les militants les plus chevronnés et les plus désintéressés du parti démocratique, qui étaient souvent des bourgeois aisés, nullement déclassés ou aigris. Abordant la question des violences il n'avait nulle peine à faire apparaître : que les violences commises par les insurgés étaient de rares exceptions, et non la règle, que la plupart des détails scabreux dont la propagande de l'ordre les avait enjolivées étaient faux, et surtout que ces violences étaient infiniment dépassées par celles d'une répression massive et inique. Quant à la question du vol, il ressort clairement de ces récits que le vol caractérisé fut infiniment rare, et que les conservateurs appelaient abusivement vol et pillage les actes de réquisitions d'armes et de vivres auxquelles procèdent normalement toutes les troupes armées en campagne. Légitime ou illégitime, cette pratique relève de l'art militaire et non du « socialisme ». Par son étude sérieuse de la matérialité des faits, il avait donné à la thèse républicaine un avantage décisif, celui de l'honnêteté élémentaire opposée à la calomnie. C'est avec cette bonne conscience, dans le domaine historique comme en bien d'autres, que les républicains ont engagé le combat contre l'Empire. Ténot n'était en effet que le chef de file de toute une série d'historiens<sup>56</sup>, dont les efforts convergeaient avec ceux de Gambetta plaidant au procès Baudin ou du jeune Zola écrivant *La Fortune des Rougon*<sup>57</sup>.

---

<sup>54</sup> Maurice AGULHON, «La résistance au coup d'État en province. Esquisse d'historiographie», dans *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, tome 21, janvier-mars 1974, p.19.

<sup>55</sup> Eugène TÉNOT, *La Province en décembre 1851, Étude historique sur le coup d'État*, Paris, Lechevalier, 1865, 360 p.

<sup>56</sup> Par exemple, Noël BLACHE, *Histoire de l'insurrection du Var en décembre 1851*, Paris, Lechevalier, 1869, 236 p.

<sup>57</sup> Émile ZOLA, *La Fortune des Rougon*, Paris, Librairie internationale A. Lacroix, Verboekhoven et cie, 1871, 400 p.

## II. Les républicains et les conservateurs face à face sous la III<sup>ème</sup> République

La bataille historiographique autour du coup d'État fut relancée dans les années 1870. En 1875, Victor Schœlcher publie un nouvel ouvrage sur le coup d'Etat, *Le crime de décembre en province*<sup>58</sup> apportant enfin un regard sur les événements provinciaux, faits qu'il n'avait relaté dans son premier ouvrage, *Histoire des crimes du deux décembre*. L'année du «16 mai», en particulier, voit apparaître à la fois une réédition de Ténot, et une amplification de *Napoléon le petit* sous le titre *Histoire d'un crime*<sup>59</sup>, sans compter bien des écrits mineurs. Ensuite, mieux assurée, et définissant explicitement son éthique et sa politique par opposition au bonapartisme, la III<sup>e</sup> République donne à la thèse de la lutte pour le droit un caractère véritablement officiel. Les survivants de l'insurrection de Décembre 1851 se voient décerner une décoration, comportant au bout d'un ruban rouge à liseré noir une médaille dont l'avvers montre une effigie avec les mots « République française », et le revers le nom du titulaire entouré des formules « Défenseur du Droit et Victime du 2 décembre 1851 ».

Ainsi après Sedan, la diffusion des différentes thèses se fait notamment par la caricature, et de facture plus précise par des auteurs et hommes politiques républicains (voir certains conservateurs) à la tribune et dans la presse et les ouvrages de statuts distincts. Tout d'abord les bonapartistes ne constituent pas un ensemble homogène. En 1884, un partisan du prince Jérôme, Jules Richard, publie un livre quelque peu embarrassé, *Comment on a restauré l'Empire*<sup>60</sup>. Quant aux royalistes, d'origine légitimiste ou orléaniste, ils n'éprouvent guère de sympathie rétrospective à l'égard du coup d'Etat comme le montre par exemple, les *Mémoires d'un royaliste*<sup>61</sup> du comte de Falloux et *l'Histoire de Seconde République française*<sup>62</sup> de l'historien de sensibilité orléaniste Pierre de La Gorce. Ce dernier abandonne l'accusation de «jacquerie», au sens où elle signifierait explosion de haines, de meurtres, de viols et de pillages. Il renonce donc aux calomnies. Mais il ne renonce pas, quant à l'inspiration, au thème de la rancœur sociale et du soulèvement social. Les insurgés sont, fondamentalement, «les paysans». Ces paysans n'ont pas pu être réellement mobilisés par l'idée de Constitution,

---

<sup>58</sup> Victor SCHŒLCHEER, *Le crime de décembre en province*, Paris, Bibliothèque démocratique, 1875, 191 p.

<sup>59</sup> Victor HUGO, *Histoire d'un crime*, Paris, Calmann-Lévy, 1877, 2 volumes.

<sup>60</sup> Jules RICHARD, *Comment on a restauré l'Empire*, Paris, Dentu, 1884, 274 p.

<sup>61</sup> Frédéric-Alfred de FALLOUX, *Mémoires d'un royaliste*, Paris, Perrin, 1888, 2 volumes de 600 p. et 594 p.

<sup>62</sup> Pierre de LA GORCE, *Histoire de la Seconde République française*, Paris, Plon-Nourrit, 1887, 2 volumes de 496 p. et 628 p.

donc ils n'ont pu l'être que par un espoir égalitaire. « Crédules, ignorants, supportant mal leur pauvreté, les paysans s'étaient donnés sans peine à qui les éblouissait par la perspective du partage des terres et de la suppression des impôts ». Car telle était la République que leur présentaient les propagandistes du parti, « gens besogneux, déclassés ou tarés », voire même bourgeois, « quelques notables, médecins, magistrats même, gens ambitieux et pusillanimes ». Et cela était le « socialisme ». C'est encore à cette interprétation qu'aboutissait un conservateur pourtant fort sensible aux valeurs libérales comme le duc de Broglie en écrivant : «... des mouvements analogues (à ceux de Paris), mais ceux-là avec une couleur tout à fait socialiste, avaient éclaté dans les provinces, dans les Basses-Alpes et le Var, et dans quelques villes du Nivernais »<sup>63</sup>. Face aux bonapartistes et aux monarchistes, les républicains (particulièrement les anciens proscrits) utilisent traditionnellement le souvenir des coups de forces, et plus particulièrement du 2 décembre, comme repoussoir, à des fins de mobilisation.

Les opportunistes, lors des luttes de 1870 tout en attaquant vigoureusement, à l'exemple de Gambetta, les bonapartistes, se sont présentés devant les électeurs comme des hommes soucieux d'enraciner la République en respectant scrupuleusement la légalité. Par exemple, un proche de Gambetta, Eugène Spuller publie en 1891, chez Alcan, son *Histoire parlementaire de la Seconde République, suivie d'une petite Histoire du Second Empire*<sup>64</sup>. Au début du vingtième siècle, Iouda Tchernoff<sup>65</sup> a donné d'excellentes analyses sur la façon dont quelques aspirations économiques avaient été intégrées dès avant 1851 au programme et à l'idée de République, et sur la façon dont ce qu'il y avait de mouvement ouvrier organisé en province était devenu le plus solide élément du parti. *L'Histoire socialiste* dirigée par Jean Jaurès, Georges Renard, auteur du volume sur *La République de 1848*, est encore d'un républicanisme assez classique. En revanche l'auteur du *Second Empire*, de la même collection, Albert Thomas, reprend longuement et magistralement le problème. Oui, il y a des aspirations sociales pressantes, et qui ont donné souvent l'impulsion majeure aux ouvriers et aux paysans mais ils savaient déjà assez de politique pour comprendre que la république préservait le moyen de lutter pour faire aboutir ces revendications, alors que le coup d'État allait les refréner en renforçant le pouvoir des puissances économiques locales de toute nature. Donc,

---

<sup>63</sup> *Mémoires du Duc de Broglie. Tome I : 1825-1870*, Paris, Calmann-Lévy, 1938, p. 251

<sup>64</sup> Eugène SPULLER, *Histoire parlementaire de la Seconde République, suivie d'une petite Histoire du Second Empire*, Paris, Félix-Alcan, 1891, 376 p.

<sup>65</sup> Iouda TCHERNOFF, *Le parti républicain au coup d'Etat et sous le second empire*, Paris, Éditions Pedone, 1906, 671 p.

déjà, une liaison de la république au socialisme comme du moyen à la fin ? Soit, et peut-être quelque chose de plus intime et de plus général à la fois, l'idée que la république par essence ne saurait être autre chose que le Bien du peuple. « Tant il est vrai (écrivait A. Thomas à l'issue de son récit du cas de Bédarieux) que dans l'esprit de tous ces hommes qui attendaient et préparaient le renouveau républicain de 1852, la forme politique républicaine et les revendications sociales traditionnelles, inconsciemment demeuraient inséparables ».

Concernant l'entreprise scientifique, Charles Seignobos, dès 1921, a ouvert la voie par un chapitre du tome VI de *L'Histoire de France* de Lavissee. Il aborde certaines questions, comme celle de la préparation des républicains, quand il les montre mobilisés pour défendre la constitution violée parce que déjà prêts à en exiger l'application pour 1852. Egalement celle des limites de la résistance, quand il précise que désorganisés depuis 1849 par la répression dans les régions ouvrières et les grandes villes, les républicains parvinrent seulement à soulever des centres secondaires et par suite souvent ruraux, et cette observation lui permet de faire le point, sur les allures de « jacquerie » prise par cette résistance. En effet, le gouvernement put d'autant mieux exploiter la panique qu'engendra cette « jacquerie », d'ailleurs prophétisée par les montagnards pour 1852, que bien avant le coup d'État, le mot d'ordre des publicistes bonapartistes avait été de dénoncer le danger révolutionnaire, et tout n'était pas au fond inexact dans cette campagne comme permit de le montrer l'affaire de la « Nouvelle Montagne ».

Mais malgré cette démonstration, l'histoire du coup d'État de 1851, de 1918 à 1951, ouvre un temps obscur concernant la production scientifique de cet événement. « Si le coup d'État semble bien comme l'instant essentiel, il n'est au fond objet d'étude qu'en fonction de son intérêt biographique. L'actualité aidant, les auteurs se sont plus ou moins appliqués à magnifier le coup de force »<sup>66</sup>. D'une valeur documentaire certaine, la correspondance du Prince Louis Napoléon Bonaparte, de MM. de Morny, Flahault et autres, a concentré toute l'attention des écrivains sur la conspiration en elle-même, comme y incite d'ailleurs le titre choisi par son éditeur, Lord Kerry, arrière petit-fils de Charles de Flahault : *The Secret of the Coup d'Etat*. L'ouvrage parut à Londres en 1924 et fut traduit en 1928<sup>67</sup> en français. Sans

---

<sup>66</sup> Rémi GOSSEZ, « Bibliographie critique de la littérature du Coup d'État », dans *1848 et les révolutions du XIXème siècle*, n° 44, 1951, pp. 153-158.

<sup>67</sup> KERRY (Lord), *Le secret du coup d'État, correspondance inédite du Prince Louis Napoléon, de MM. Morny, de Flahaut et les autres*, Évreux, E. Paul, 1928, 315 p.

doute les papiers Flahault représentent-ils une source d'informations nouvelles à cette époque sur certains points : filiation de Napoléon III, plan orléaniste pour un coup d'État en 1851, complicité de Flahault, emploi du temps de Napoléon dans la nuit du coup d'État, pertes humaines causées par l'opération, raison de la démission de Palmerston, attitude de la reine Victoria. À la plume d'un autre Anglais, historien reconnu, F.-A. Simpson, a publié *Louis Napoléon et la restauration de la France*<sup>68</sup> (traduction française de l'œuvre originale) de tous les récits favorables à Louis Napoléon Bonaparte, celui-ci est bien étudié et fort documenté. L'auteur puise le meilleur parti des observations communiquées par un voyageur anglais, Walter Baguehot, à son père sur la bataille à Paris et l'édification des barricades en particulier. Le comportement des ouvriers est expliqué avec soin, une lettre de Jérôme à Louis Napoléon permettant de penser qu'elle dépendit particulièrement du secret du vote décidé un peu tardivement par Louis Napoléon. Aucun effort de même genre n'a correspondu en France à celui de Simpson et l'orientation un instant heureux vers la collecte de la documentation n'aboutit pas, elle cède le pas à une littérature facile dont *Le coup d'État du 2 décembre*<sup>69</sup> par René Arnaud, paru en 1926, est typique. On peut en juger par : « Le coup de force déclenché contre les monarchistes » selon René Arnaud, « réussit grâce à l'imprévu », « la fusillade des boulevards aboutissement fatale d'une lente suggestion... » Quant aux criminels du 3 décembre ce sont, comme pour Pierre de la Gorce, les républicains de Clamecy que René Arnaud ridiculise en même temps que la résistance en province dans son ensemble. Pour le reste : « Morny a tout fait ». Quant à Quentin-Bauchard, le président de la Commission d'Enquête de Juin 1848 « il révisé les décisions des Commissions Mixtes avec la conscience d'un haut fonctionnaire et l'indépendance d'un grand commis » ; enfin, comme il faut finir l'ouvrage : « Sedan suffit à condamner le 2 décembre ». En 1934 paraît un livre au titre déjà bien significatif : *Napoléon III à la conquête du pouvoir*<sup>70</sup> d'Octave Aubry. Un style alerte ne rachète pas nombre d'escamotages, tel celui qui fait se dérouler le Coup d'État dans un bureau de l'Élysée et glisse sur le retrait des troupes, la fusillade de boulevard, la répression en province.

Replacé dans ses perspectives historiques grâce aux efforts des auteurs de langue anglaise, le coup d'État a pu faire en France, l'objet d'une étude de synthèse : *L'échéance de*

---

<sup>68</sup> F.-A. SIMPSON, *Louis Napoleon and the Recovery of France*, Londres, Longmans, Green, 1923, 396 p.

<sup>69</sup> René ARNAUD, *Le coup d'Etat du 2 décembre*, Paris, Hachette, 1926, 126 p.

<sup>70</sup> Octave AUBRY, *Napoléon à la conquête du pouvoir*, Paris, Flammarion, 1934, 126 p.

*1852 ou la liquidation de 1848*<sup>71</sup>, par Bernard de Vaulx. C'est un exposé du développement des événements qui conduisirent au coup d'État, cet ouvrage sans apporter du nouveau met en lumière certains points, comme la rédaction du manifeste électoral du prince Louis Napoléon. Surtout, il était approprié de placer le coup d'État dans les perspectives de l'échéance de 1852 et de la peur (le spectre rouge) qu'elle engendrait chez les conservateurs, ce dont sut jouer Louis Napoléon. Pierre Dominique, auteur de *Louis Napoléon et le coup d'État du 2 décembre*<sup>72</sup>, démontre par son contenu l'absence d'étude scientifique sur le sujet. Son auteur n'a pas su s'en tenir longtemps à sa première intention : l'apologie du complot « un des plus beaux complots de l'histoire », mené à bien par « le prince des conspirateurs, riche nature aventurière ». Pierre Dominique commence par « le coup d'État est la projection sur la France d'une personnalité de grand conspirateur ». Il fallait bien y mettre autant de fidélité historique que possible, mais le puzzle que Pierre Dominique a recherché en juxtaposant les traits qu'il a extraits de ses lectures est parfois défaillant, comme celui qui lui fait placer en 1830, la promenade des cadavres après la fusillade du boulevard des Capucines, où qui lui fait installer à Nouka-Hîva le lieu de transportation des insurgés de Juin. Mais quand même, à travers ce livre, la résistance parisienne au coup d'État paraît autrement sérieuse qu'il n'a été dit jusqu'à cette publication. Enfin, Marcel Blanchard dans son ouvrage *Le Second Empire*<sup>73</sup> a le mérite de projeter sur la situation créée par le coup d'État une lumière juste dans sa brutalité : « Cette résistance, écrit-il, par les réactions qu'elle appelait et la répression qu'elle déchaîna, reconstitue instantanément l'atmosphère de terreur bourgeoise et paysanne des lendemains de juin 1848. L'opération ourdie et menée à bien avant tout pour éliminer les Burgraves refaisait comme entrée de jeu, le climat du parti de l'ordre. Baptême d'équivoque et dont bien qu'il en est le nouveau cours napoléonien ne devait jamais parvenir à se laver... ».

L'analyse de cette période nous aide à mieux définir l'apport du courant historiographique majeur, celui de Ténot et de Seignobos : impeccable dans l'établissement des faits, mais refusant un éclairage matérialiste qui leur paraissait à la fois réactionnaire et révolutionnaire, ces historiens ne pouvaient donner qu'une interprétation unilatérale, simplifiée, transparente des motivations des insurgés. Unilatéraux, certes, les conservateurs l'étaient aussi. Matérialistes à leur façon, il leur paraissait impossible que des paysans eussent assimilé la politique républicaine, et connu l'article 68 de la Constitution. Ils ne voyaient les

---

<sup>71</sup> Bernard DE VAULX, *L'échéance de 1852 ou la liquidation de 1848*, Paris, Editions Self, 1948, 227 p.

<sup>72</sup> Pierre DOMINIQUE, *Louis Napoléon et le coup d'Etat du 2 décembre*, Paris, SFELT, 1951, 320 p.

<sup>73</sup> Marcel BLANCHARD, *Le Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1950, 220 p.

paysans que pauvres et avides. Il a donc fallu attendre un siècle et même plus pour que l'interprétation historique républicaine du 2 Décembre évolue vraiment. Cette évolution s'étant opérée dans trois domaines, elle a consisté d'abord à admettre que le coup d'Etat avait été bien désiré par une partie du corps social.

### **III. Vers une histoire « sociale » du mouvement**

Incontestablement à la fin des années 1940, les travaux se réclamant d'une histoire « globale » ont ouvert des voies nouvelles quant à la compréhension des milieux populaires. Ce tournant historiographique dut beaucoup à l'impulsion d'Ernest Labrousse, dont la communication du centenaire de la Révolution de 1848 et sa présentation de la thèse de Fernand Rude sur l'insurrection des canuts lyonnais de 1831 firent figure de manifeste. A cette époque, les nouvelles études sur l'histoire du mouvement ouvrier sous la Seconde République permirent un élargissement de la connaissance pour affiner l'analyse sur le coup d'Etat de 1851, notamment grâce aux ouvrages de Georges Duveau<sup>74</sup> et Jean Dautry<sup>75</sup>. C'est alors que le relais historiographique fut pris par les chercheurs dans le courant des années 1960, qui s'engageaient (notamment sous l'impulsion d'Ernest Labrousse) dans des travaux d'histoire sociale totale menés avec le maximum de détails dans les cadres départementaux ou régionaux. Là où ces « thèses départementales » ont rencontré une insurrection massive (celle de Philippe Vigier dans la « Région alpine » et celle de Maurice Agulhon dans le Var), elles n'ont pu que confirmer et qu'illustrer, chacune à leur manière, ces deux grandes vérités solidaires : pureté, authenticité du mouvement républicain et rôle considérable des problèmes économiques et sociaux dans la prise de conscience des masses.

C'est Philippe Vigier qui a donné l'interprétation la plus nuancée de l'insurrection de 1851<sup>76</sup>. A la question portant sur la nature du mouvement insurrectionnel de Décembre 1851 dans les campagnes alpines l'auteur répond par trois types d'interrogations : le mouvement est-il spontané ou organisé par les sociétés politiques et notamment les sociétés secrètes ? Le mouvement est-il orienté par les républicains alpins sans distinction de classe ? Enfin, le

---

<sup>74</sup> Georges DUVEAU, *La vie ouvrière sous le Second Empire*, Paris, Gallimard, 1947, 605 p.

<sup>75</sup> Jean DAUTRY, *Histoire de la révolution de 1848 en France*, Paris, Editions Hier et Aujourd'hui, 1948, 374 p.

<sup>76</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Étude politique et sociale. Tome I, les notables (vers 1845-fin 1848). Tome II, les paysans (1849-1852)*, ouv. cité.



mouvement est il social ou politique ? L'étude de cas arrive aux conclusions suivantes : l'insurrection alpine de 1851 est un mouvement avant tout politique, orchestré par les républicains montagnards et préparé par une intense propagande, relayée par des sociétés secrètes, un mouvement qui touche majoritairement le « peuple des campagnes », agriculteurs en grand nombre, artisans et petits commerçants pour le reste<sup>77</sup>. Particulièrement bien étudié par Philippe Vigier dans la région alpine, l'endettement, souvent aggravé par des taux usuraires, sanctionné par des ventes forcées en cas de défaillance des débiteurs, est peut-être le plus grave problème social. Des usuriers parviennent à dominer des cantons entiers, transformant en fiction la « démocratie rurale » que paraît révéler le cadastre, et suscitant de redoutables ressentiments. Surpeuplement et pénurie de terre aggravent le problème de l'emploi. La majorité des ruraux ne peuvent être cultivateurs à temps plein sur leurs propres biens. Certains se sont spécialisés dans des activités artisanales ou commerciales. Nombreux sont ceux qui pratiquent la pluriactivité. L'alternative posée dès le Second Empire par les protagonistes (« la jacquerie paysanne » pour les auteurs du coup d'état ou « la lutte constitutionnelle pour le droit » selon les chefs républicains de l'insurrection) se trouve ici dépassée par le recul de l'historien. En fait, si une grande partie des paysans insurgés ignore la constitution de 1848 violée par Louis-Napoléon, elle défend le régime républicain menacé, dans l'espoir d'instaurer immédiatement la démocratie paysanne, omniprésente dans la propagande politique républicaine depuis février 1848. En filigrane de ces pages sur l'insurrection alpine se devine l'existence de deux logiques politiques de la protestation, qui n'entrent nullement en concurrence : la logique nationale et partisane, celle des chefs qui sont anti-bonapartistes, attachés à la Constitution et républicains, et la logique de l'immédiat changement, de l'accélération par la protestation du cours des événements, c'est ce qui est caractérisé par l'auteur de « véritable Révolution nouvelle et positive », en rapport avec les valeurs de la République démocratique et sociale. La thèse de Philippe Vigier bouleversa également l'approche du phénomène électoral. A partir de la formule d'Eugène Ténot, « le suffrage universel institue le règne des paysans »<sup>78</sup>, prononcée en 1865, Vigier se fixait comme objectif d'isoler le moment de l'acquisition du suffrage universel et ses incidences immédiates sur le monde paysan alpin dans une conjoncture de crise économique et de nouveauté politique nationale. Dès lors, le politique éclatait dans les campagnes à travers la prise de conscience de moyens nouveaux d'expression, contemporaine de l'instauration du

---

<sup>77</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine*, ouv. cité, 1963, p.320-338

<sup>78</sup> Eugène TÉNOT, *le suffrage universel et les paysans*, Paris, 1865, cité par Philippe VIGIER, ouv. cité, 1963, p.

suffrage universel plus qu'à travers la seule manifestation d'une « opinion émergente ». C'est à ces analyses nuancées et très fécondes de la période qui va des élections de décembre 1848 à la résistance au coup d'État de décembre 1851, que l'on doit l'idée, ultérieurement considérée comme excessive, que la politisation paysanne se résume à la domestication populaire du suffrage universel en 1848, et la certitude que l'acte électoral correspond à un régime politique particulier, la République. Une insurrection peut donc être sociale et politique à la fois, ce n'est plus qu'une affaire de chronologie. Le politique peut transformer des revendications sociales souvent muées dans un contexte économique de crise. Reste que le statut politique de la violence insurrectionnelle n'apparaît pas toujours aussi clairement que dans les Alpes ou le Var.

L'apport des historiens anglo-américains sur le coup d'Etat à la fin des années 1970 et au début des années 1980 fut assez conséquent et apprécié à sa juste valeur, notamment avec Roger Price<sup>79</sup> et sa première tentative d'histoire sociale de la Deuxième République ainsi que John M. Merriman et la répression de 1848 à 1851<sup>80</sup>. Quant à Ted W. Margadant, il s'est livré à un essai sur l'insurrection de 1851<sup>81</sup> à partir de sondages effectués sur dix-sept départements. Il est parvenu à distinguer ce qui, dans chacun de ses mouvements, relève de la réponse à une situation économique en montrant que la campagne comme la ville sont de plus en plus dépendantes des fluctuations du marché national. Egaleme nt il démontre la logique formelle de l'insurrection collective, conçue comme l'aboutissement d'un réseau culturel et politique déjà bien implanté. Dans ce type de schéma, où résident la modernité et l'archaïsme ? Dans l'introduction de son ouvrage, Ted Margadant rappelait que l'approche des phénomènes insurrectionnels était encore largement dépendante, au milieu des années 1970, de deux courants historiographiques dominants. L'un insistant sur la force de désagrégation du capitalisme agraire et industriel sur la société rurale de la fin de la Monarchie de Juillet, dont les représentants seraient Charles Tilly, Albert Soboul et dans une certaine mesure Philippe Vigier et Maurice Agulhon. Et l'autre soulignant la permanence de relations économiques primitives et d'usages archaïques dans la société paysanne jusqu'aux années de la Troisième République, historiographie représentée par Eugen Weber, Alain Corbin et Yves-Marie Bercé, réunis par le même souci de mettre en valeur la « dimension

---

<sup>79</sup> Roger PRICE, *The French Second Republic. A Social History*, Londres, B.T. Batsford, 1972, 386 p.

<sup>80</sup> John M. MERRIMAN, *The Agony of the Republic, The Repression of the Left in Revolutionary France, 1848-1851*, ouv. cité.

<sup>81</sup> Ted. W. MARGADANT, *French Peasants in Revolt. The Insurrection of 1851*, ouv. cité.

culturelle des protestations paysanne ». C'est en se fondant sur cette idée du retard économique lié à l'archaïsme culturel que des historiens comme Eugen Weber et Peter Jones insistent sur le refus manifesté jusqu'aux années 1880 par les paysans du sud, de l'ouest et du centre (le sud du Massif central, pour Jones) de la politique moderne. Certes les études de politisation avaient précédé l'usage courant du terme, et les monographies régionales englobant la résistance au coup d'État de 1851, démontraient la nécessité d'une étude locale minutieuse prenant en compte « la descente de la politique vers les masses » pour comprendre les résistances locales. Plus encore que le rôle émergent de telle ou telle catégorie, c'est « la vie de relations » dans les campagnes qui donne souvent son sens à la politisation paysanne, en relation étroite avec la résistance au coup d'État.

Bien évidemment, l'exemple classique en est le paysan villageois méridional. Les premiers mots de *La République au village*<sup>82</sup>, « La république et le village sont bien liés dans l'histoire française », a presque pris la forme d'un lieu commun, devenu banal et intangible. Le paysan républicain habite dans un centre d'habitat groupé, un « village urbanisé » dans lequel résident aussi des « bourgeois », artisans et riches commerçants, membres des professions libérales et/ou propriétaires, rentiers du sol. La rencontre de ces diverses catégories est à l'origine de l'entrée en politique de la paysannerie. Mais, la vie de relations peut tout aussi bien se limiter à un fort sentiment communautaire, pas toujours lié à la diversité des fonctions sociales réunies dans un lieu d'habitat ni à la spécificité municipale du bourg. C'est ce qu'Alain Corbin appelle « la cohésion des groupes » dans les hameaux limousins<sup>83</sup>. *La République au village* est directement consacrée à « l'entrée en politique » des campagnes, qui culmine au moment de la Seconde République. Comment expliquer la radicalisation politique du Var et le passage du « Midi blanc » au « Midi rouge », entre la Restauration et la résistance au coup d'État de 1851 ? Le disciple de Labrousse commence par scruter et sonder le substrat socio-économique. Or, la quête est décevante : point de grands bouleversements économiques ou sociaux entre la fin de l'Empire et les révolutions de 1848 pour une paysannerie en grande partie modeste et économiquement dépendante. Mais des signes d'un processus global de prise de conscience : des luttes collectives, d'abord, qui rendent solidaire la communauté rurale autour des valeurs et des réalités de la commune, du territoire municipal (luttes des

---

<sup>82</sup> Maurice AGULHON, *La République au village*. ouv. cité, 543 p.

<sup>83</sup> Alain CORBIN, *Archaïsme et modernité en Limousin au XIX<sup>ème</sup> siècle (1845-1880)*, Paris, M. Rivière, 1975, 1167 p.

forestiers, luttes antifiscales, et plus tard rivalités entre la commune et la paroisse, pour les enterrements par exemple). En même temps, alors que décline la piété, les usages culturels de la communauté se modifient (les goûts littéraires des notables se popularisent et se diffusent alors que l'alphabétisation progresse). Cette évolution aboutit, en termes de rapports de forces sociaux, à l'établissement d'un nouveau code de relations entre le peuple et les notables, largement responsable de la progression des idées républicaines et démocratiques. L'habitat groupé en gros villages, dans lesquels résident encore bon nombre de « bourgeois » (les « villages urbanisés et municipaux » du Var), est un facteur d'interpénétration sociale qui se traduit par le dynamisme de la sociabilité. Aux confréries de pénitents dont les tâches communautaires dépassent rapidement les seules occasions religieuses, succèdent les loges maçonniques d'abord exclusivement réservées aux notables des villes et des villages urbanisés. Le passage des confréries aux loges est presque spectaculaire à la fin de l'Ancien Régime et donne une illustration précoce du phénomène de détachement de la piété traditionnelle, sinon de déchristianisation. Les sociétés politiques révolutionnaires, les associations de mutualité, dans un autre ordre, les chambrées représenteraient les derniers maillons de cette chaîne des formes de la sociabilité méridionale villageoise où la « politique est reine ». Parce qu'elles traduisent un type de vie collective liée à la réalité de contact du village provençal tout en apparaissant comme des formes de la modernité associées à des pratiques telles que la lecture ou à la diffusion de goûts nouveaux, ces formes associatives sont des facteurs de politisation populaire qui favorisent la rencontre des idéologies et des mentalités. Et elles ont conditionné l'ampleur des résistances au coup d'État du 2 décembre en province. Sur ce phénomène, le consensus est à peu près général et les conclusions de Philippe Vigier et Maurice Agulhon ont été largement corroborées par les travaux ultérieurs. L'opposition à l'initiative présidentielle a été géographiquement limitée. Dans les fiefs du parti de l'ordre et du bonapartisme conservateur, où l'on redoutait l'échéance de 1852, la paysannerie a accueilli l'événement avec soulagement, avant de manifester lors du plébiscite une approbation quasi-unanime. Dans bien des départements pourtant très « rouges » (ceux du Limousin, la Saône-et-Loire), les réactions ont été très réduites : l'absence de sociétés secrètes a condamné à l'échec les tentatives des militants, d'autant plus que dans la mentalité populaire, l'adhésion électorale à la Montagne coexistait avec la confiance en Louis-Napoléon. Les insurrections ont eu lieu dans celles des campagnes rouges où fonctionnaient de véritables réseaux clandestins encadrant les ruraux et permettant de leur faire prendre conscience de l'urgence et de les entraîner à une action immédiate. Légaliste dans sa finalité proclamée et dans l'esprit de ses chefs, petits bourgeois ou hommes du peuple

particulièrement avertis, le mouvement fut une anticipation de 1852 et de l'avènement immédiat d'une « bonne République, démocratique et sociale (on s'en est donc pris à la fiscalité indirecte et à des adversaires particulièrement détestés, usuriers ou gendarmes...). La répression a été pour le nouveau pouvoir, mais aussi pour les hommes d'ordres (dont certains s'étaient préparés à la guerre civile) l'occasion d'un vaste règlement de comptes : on a voulu châtier non seulement les insurgés, les « plus coupables », mais la plupart des dirigeants du parti montagnard, dont l'organisation a été anéantie.

Depuis la publication de *La République au village*, on distingue plus nettement, l'étude traditionnelle de la vie politique, dans le cadre du département. Ce choix se traduit dans la production universitaire par le recentrage géographique et chronologique des monographies départementales : elles sont très souvent consacrées au Midi de la France en quête d'une nouvelle démonstration du processus de radicalisation politique à partir des premières années de la Seconde République. Chez les historiens étrangers, surtout américains, qui se sont intéressés à ce problème pour le XIX<sup>e</sup> siècle français, cette option est très perceptible depuis la fin des années 1970. Conçue comme un mouvement social, du haut vers le bas, la politisation aurait aussi un sens idéologique précis. Les premiers travaux engagés directement dans le sillage de Maurice Agulhon ont été grandement influencés par le parangon de la « transition démocratique ». La question initiale est bien connue, elle est même apparue à certains un peu trop simple : comment passe-t-on des campagnes varoises « blanches » de la Restauration aux villages « rouges » de la Seconde République ? Les éléments de réponse sont donnés par le détail des étapes du cheminement de politisation : une « paysannerie républicaine [...] trop nombreuse pour pouvoir s'expliquer uniquement par l'extension, comme en tache d'huile, de l'influence de noyaux jacobins survivants »<sup>84</sup>. La politisation des villages varois est donc dominée par l'imprégnation démocratique de tous les rouages de la vie sociale et des mentalités. C'est alors la République qui permet aux yeux des paysans et villageois le passage de « l'esprit démocratique » aux « idées démocratiques ». C'est pourquoi le nombre est la vertu du procès de politisation. Or, la République en 1848 est démocratique, ses bases idéologiques et sociales sont arithmétiques. Comme le suggère Raymond Huard, dans l'introduction d'une thèse sur le mouvement républicain en bas Languedoc de 1848 à 1881, il faut bien admettre « qu'à chaque époque l'aire du politique est

---

<sup>84</sup> Maurice AGULHON, *La République au village*, ouv. cité, 1970, p. IV

susceptible de varier, le domaine politique de s'étendre ou de se rétrécir »<sup>85</sup>. Si l'assimilation entre politisation et diffusion de la démocratie explique les succès de la République dans le Sud-est provençal, elle ne garantit pas pour autant l'alliance à perpétuité du régime républicain et des valeurs démocratiques aux yeux des paysans. Avec les travaux de Raymond Huard sur le département du Gard<sup>86</sup> s'esquisse une situation originale où jouent les divers « niveaux du politique » : d'abord, à la différence du profil national, les campagnes languedociennes sont « en avance » sur les villes pour la diffusion des idées républicaines. À la fin de la période, le « mouvement républicain », si bien ancré, perd du terrain dans les campagnes. Il est supplanté par la poussée socialiste, alors favorisée par le vote négatif de certains légitimistes pour l'extrême-gauche et contre la République. Le processus de politisation comme processus de démocratisation peut conduire à la prise de conscience du divorce entre démocratie sociale et démocratie politique et se traduire par le choix d'une option politique revendicative, qui intègre la lutte des classes comme achèvement de l'éducation politique des masses rurales. Il est saisi ainsi globalement comme l'apprentissage de la démocratie en milieu populaire.

Luc Willette, dans son ouvrage *Le coup d'Etat du 2 décembre 1851*<sup>87</sup> publié en 1982 aux éditions Aubier, reprend l'histoire de cet événement politique de manière générale mais en impliquant l'histoire des révoltes provinciales en s'appuyant notamment sur les travaux de Philippe Vigier et Maurice Agulhon. Il souligne que ce sont deux ouvrages fondamentaux pour l'histoire du coup d'Etat en province et il s'appuie également sur les travaux plus généraux de Georges Duveau, Louis Girard ou encore Jean Dautry. Mais c'est aussi une synthèse s'appuyant sur des documents historiques ainsi que des témoignages, telles les études de Villermé ou de Blanqui.

Au début des années 1990, l'expression de « politisation paysanne ou rurale » étant acquise depuis une dizaine d'années, apparaissent les études inspirées par les travaux de Maurice Agulhon comme le livre de Peter McPhee sur la « mobilisation politique des campagnes françaises de 1846-1852 »<sup>88</sup>. Le même auteur dans *Les semailles de la République*

---

<sup>85</sup> Raymond HUARD, *La préhistoire des partis. Le mouvement républicain en Bas-Languedoc, 1848-1881*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1982, 520 p.

<sup>86</sup> Raymond HUARD, « Aux origines d'un thème républicain : la défense de la République. La riposte au coup d'État de 1851 dans le Gard », art. cité, pp. 213-227.

<sup>87</sup> Luc WILLETTE, *Le coup d'Etat du 2 décembre 1851*, Paris, Aubier, 221 p.

<sup>88</sup> Peter MAC PHEE, *The Politics of the Rural Life, Political Mobilization in the French Countryside 1846-1852*,

*dans les Pyrénées-Orientales 1846-1852*, traduction et publication de sa thèse soutenue en 1977<sup>89</sup> reprend, le schéma des études de Philippe Vigier, jugeant indispensable, pour mieux comprendre la crise, de présenter d'abord le milieu humain qu'elle allait affecter, analysant même l'héritage de la Révolution française pour une étude complète sur une région du sud-ouest de la France : les Pyrénées-Orientales. *Les Semailles de la République* s'ordonne autour d'une étude descriptive de l'événementiel (six chapitres) depuis 1845 jusqu'au printemps de 1852, avec une césure autour de juin 1849 : l'avant est le temps de « la dynamique de la politique populaire », l'après le temps de la radicalisation et de la répression. Entre ces deux temps, Peter McPhee propose deux chapitres explicatifs, basés, l'un sur le poids du passé et notamment l'héritage de la Révolution française dans la mémoire collective, l'autre sur l'étude socio-économique du département. Enfin, un dernier chapitre prolonge la réflexion en montrant l'enracinement républicain du département jusque sous la Troisième République. Petit département, mais profondément uni autour de sa catalanité, les Pyrénées-Orientales constituent un laboratoire privilégié pour étudier ce Midi « rouge » qui, en 1848, se rallia massivement à la République démocratique et sociale. Un signe : Louis-Napoléon Bonaparte n'y obtint que 47 % des voix à l'élection présidentielle de décembre 1848, Ledru-Rollin 29%, près d'un électeur sur trois, Cavaignac 20 %. Mieux, aux législatives du printemps 1849, les «démoc-socs» ou «montagnards» obtinrent les deux-tiers des voix. Et le 2 décembre 1851, dix mille personnes prirent les armes... Reste à expliquer ce particularisme, dont l'auteur nous dit qu'il ne peut se saisir qu'en étudiant l'interaction entre le local et le national. Peter McPhee montre l'importance de la symbolique, et comment la République vient se greffer sur des traditions antérieures, y compris religieuses comme les baptêmes ou les funérailles. Mais les «rouges» placent leur espoir dans le rendez-vous de 1852, année des élections législatives et présidentielle, alors que de fréquentes bagarres les opposent aux « blancs ». Peter McPhee note que « la conjugaison du radicalisme rural et de (la) culture populaire s'opéra, soit délibérément, soit inconsciemment, par l'usage de rituels culturels et religieux pour transmettre des notions politiques », fêtes patronales, carnivals, objets de fréquentes violences, mais aussi chants et danses, objets d'interdictions de plus en plus nombreuses, et sur lesquels l'auteur insiste à juste titre. Le recours à la violence fut une tentation plus forte avec le vote de la loi électorale du 31 mai 1850 qui remettait en cause la possibilité, pour les

---

Oxford, Clarendon Press, 1992, 310 p.

<sup>89</sup> Peter MAC PHEE, *The Seed-Times of the Republic: Society and Politics in the Pyrénées-Orientales, 1846-1852*, Melbourne, 1977, traduction française revue: *Les semilles de la République dans les Pyrénées-Orientales, 1846-1852. Classes sociales, politique et culture*, Perpignan, Publications de l'olivier, 1995, 507 p.

démoc-socs, d'arriver au pouvoir par la démocratie électorale. L'impôt sur les boissons alcoolisées et l'apparition de l'oïdium aggravent le mécontentement des viticulteurs, avec une radicalisation qui se traduit en autres par des attaques contre la modération du clan Arago. Un « complot », prétendu ou imaginaire, aurait prévu un soulèvement (qui n'aura pas lieu) le 4 mai 1851, anniversaire de la proclamation officielle de la République. Mais l'idée de « démocratie insurrectionnelle » progresse de plus en plus chez les radicaux des républicains, alors que des bruits de coup d'Etat se diffusent. Lorsque celui-ci survient, dix-mille individus se soulèvent pour résister : un millier sera arrêté, près de sept cents condamnés. Remis au pas, le département se signale pourtant par une abstention deux fois plus forte que la moyenne nationale lors du plébiscite des 20-21 décembre. Peter McPhee offre la première synthèse départementale, tant sur la résistance au coup d'État que sur les condamnations des résistants dans les Pyrénées-Orientales.

Autre étude sur l'interprétation du coup d'Etat de 1851 dans une région française dans les années 1990, celle de Pierre Merlin, sur le Jura. Le coup d'État du 2 décembre 1851 est au centre de deux articles de l'auteur<sup>90</sup>. Ce dernier nous apprend ainsi que le coup d'Etat fut préparé, de fait, par l'action du préfet pour « comprimer » le parti républicain: infiltration des organisations républicaines par des mouchards, perquisitions et saisies d'armes de toutes sortes, démantèlement de la presse républicaine dont les journaux sont poursuivis « à coup de procès conduits avec un acharnement, une mauvaise foi et un mépris de la loi sans pareils ». Mais également mobilisation de l'armée et surtout de la gendarmerie et même des gardes forestiers et des douaniers, épuration systématique parmi les agents subalternes de l'État. La nouvelle du coup d'État, parvenue à la préfecture le 2, ne fut rendue publique que le lendemain matin. La résistance au coup d'État fut organisée fébrilement dans les locaux de la Tribune. Les rôles principaux furent joués par Henri Barbier, Wladimir Gagneur et Bergère. Cent à deux cents paysans républicains marchèrent sur Lons-le-Saunier. Ils étaient conduits par Barbier et Gagneur ; ils furent arrêtés par une charge des gendarmes à cheval. L'insurrection de Poligny eut une toute autre ampleur : la ville est occupée par les paysans venus des communes voisines, et portant les rubans aux couleurs des Bons Cousins Charbonniers : noir comme le charbon, rouge comme la braise et bleu comme la fumée.

---

<sup>90</sup> Pierre MERLIN, « Le coup d'Etat du deux décembre 1851 dans le Jura » dans *Société d'émulation du Jura, Travaux 1994*, Lons-le-Saunier, 1996, pp. 155-182 et « Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 dans le Jura : la répression, les hommes, l'exil », dans *Société d'émulation du Jura, Travaux 1995*, Lons-le-Saunier, 1997, pp. 281-313



Bergère est nommé sous-préfet provisoire de Poligny, une administration s'organise et prévient le pillage : quelques incidents (des bouteilles prises dans la cave du curé) seront cependant exploités bruyamment par la presse conservatrice. De jeunes paysans élèvent des barricades pour défendre la ville. Mais les mauvaises nouvelles venues de Lons-le-Saunier (l'échec de la marche sur la ville) firent échouer le mouvement en quelques jours. À Arbois et Salins la tradition républicaine était forte mais les paysans d'alentour étaient plus conservateurs ; les mouvements d'opinion (les « complots ») ne débouchèrent pas sur une résistance armée. Près de Dole, un rassemblement fut, à l'initiative de « sociétés secrètes », tenté au bois des Ruppes, sans grand succès : on se dispersa. Si la Résistance jurassienne au coup d'État fut « d'une ampleur limitée », elle provoqua une répression qui fut à la mesure de la peur éprouvée par les partisans de l'ordre. Le commissaire de Poligny écrit en janvier 1852: « la démagogie est terrifiée, journallement on fait des arrestations, ce qui épouvante le reste des démocrates ». Pierre Merlin mène, à partir des dossiers des 417 républicains inculpés par la Commission mixte du Jura, une étude minutieuse et fine de la répression : étude par professions, par origine géographique (60 % des inculpés sont originaires du Vignoble), accompagnée d'une carte, échelle, variété et dureté des peines, étude des destins individuels qui font la part de l'homme, de ses grandeurs et de ses faiblesses dans l'adversité, des douleurs de l'exil et de la transportation. Il y a aussi de fines observations sur les représentations et les images; sur les liens très forts qui s'étaient noués entre les petits notables républicains (les « intellectuels ruraux ») et la masse paysanne, sur la résistance diffuse des populations protégeant ceux qui étaient poursuivis (au contraire de ce qui se passe souvent en cas de troubles civils, il y eut peu de lettres anonymes de dénonciation), sur la survie difficile du mouvement républicain sous le Second Empire.

L'approche du cent-cinquantenaire du coup d'Etat offre aux chercheurs, l'occasion de se réunir autour de 1851. La publication des actes du colloque *Comment meurt une République. Autour du 2 Décembre*<sup>91</sup>, qui s'est tenu du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2001 prend la suite de l'ouvrage 1848 commémorant le cent-cinquantenaire de la révolution de 1848 qui fut publié en 2001 par les mêmes éditions Créaphis. Cet ouvrage a pour but d'éclairer quelques zones d'ombres sur les échos du 2 Décembre à l'étranger notamment en

---

<sup>91</sup> Sylvie APRILE, Nathalie BAYON, Laurent CLAVIER, Louis HINCKER (Dir.), *Comment meurt une République : autour du 2 décembre 1851*, Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle, Grâne, Éd. Créaphis, 2004, 459 p.

Angleterre et en Italie. Ce colloque s'interroge également sur le caractère annoncé du coup de force de Louis-Napoléon et d'autre part sur la postérité du modèle qu'il est censé avoir représenté ultérieurement. La Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX<sup>ème</sup> siècle qui publie ce présent ouvrage marque la première tentative collective de cette Société de se retourner sur les événements du 2 Décembre. Cette publication met en évidence les travaux de Philippe Vigier et de Maurice Agulhon qui ont tranché le débat entre la thèse de la jacquerie au centre de l'historiographie conservatrice multipliant les récits horribles et dénonçant les socialistes partageux, et celles produites par les républicains à partir de témoignages soulignant la violence de la répression et le caractère socialement mixte des résistants : des paysans et des artisans. Les différentes études locales sont venues confirmer le rôle des sociétés secrètes républicaines, elles ont aussi réévalué les revendications sociales liées aux problèmes économiques. Le colloque offre une large place aux auteurs ayant soutenus, justifié, le coup de force de Louis-Napoléon en témoigne les études menées sur l'attitude du parquet comme sur celle de la gendarmerie, deux corps dont le comportement s'avèrent traversés par des lignes de clivages. La première partie de cet ouvrage commente l'écriture du coup d'Etat et la construction de l'évènement notamment avec les articles de Jean-Claude Caron où encore de Nathalie Bayon qui montre non seulement la construction sociale et historique de l'évènement mais également les enjeux de cette construction à travers la mémoire du coup d'Etat. En deuxième partie, les auteurs abordent la nécessité et l'intérêt de la légitimation du coup d'Etat où l'on repère des travaux inédits sur les réactions européennes au coup d'Etat notamment par les articles de Fabrice Bensimon, « Regards d'outre-manche », et de Antonio de Francesco, « Les interprétations du coup d'Etat du 2 Décembre en Italie ». En troisième partie, le colloque aborde le sujet des renoncements par le regard des romanciers sur la fin de la Seconde République, avec entre autre des articles sur Balzac, Sand ou Flaubert. En quatrième partie, les approches locales sont mises en avant notamment avec des études sur des villages tel Eric Darrieux sur « Le 2 Décembre 1851 au village : le cas de Saint-Lager-Bressac » ou encore l'étude de Frédéric Negrel sur la société secrète d'Artignosc. La dernière partie du colloque est consacrée au destin de 1851 avec une approche couvrant particulièrement le XX<sup>ème</sup> siècle avec notamment un article de Maurice Agulhon sur le spectre du bonapartisme au XX<sup>ème</sup> siècle. Ce colloque a particulièrement mis l'accent sur les auteurs et publicistes qui ont permis une analyse de la représentation politique de l'évènement, et ouvre un champ de recherche sur le coup d'Etat vu de l'étranger.

D'autres colloques, se tiennent la même année notamment à Sainte-Tulle, dans la lignée de celui de 1999 réunit à la Tour d'Aigues en Vaucluse, grâce à l'association 1851-2001, association créée en vue du cent-cinquantième, et qui a pour but « la mémoire des résistances républicaines ». Cette association a notamment fait rééditer, en 2006, le livre de Camille Duteil, *Trois jours de généralat ou un épisode de la guerre civile dans le Var (décembre 1851)*. En rééditant cette brochure de Camille Duteil, acteur de la résistance au coup d'État du 2 décembre 1851 dans le Var, l'Association 1851 pour la mémoire des résistances républicaines poursuit la tâche qu'elle s'est fixée : faire vivre la mémoire des acteurs de cette résistance (en particulier provençale) au coup de force de Louis-Napoléon Bonaparte. Journées d'études, monographies de sociétés secrètes, parcours biographiques : à ces types de publications s'ajoute celui de textes originaux, introuvables. Pour les études publiées par l'association, on peut noter l'excellent ouvrage de Frédéric Negrel sur *La société secrète montagnarde d'Artignosc*<sup>92</sup>. Le site internet<sup>93</sup> de l'association propose également, de nombreux articles, rédigés par les membres de l'association sur les événements locaux du coup d'Etat, mais également des documents numérisés ainsi que des documents iconographiques.

En dernière partie, nous allons dresser l'historiographie du coup d'Etat de 1851 pour notre cadre de recherche : le Vaucluse. Elle a pour but d'évaluer l'état de la recherche historique sur la résistance au coup d'Etat dans le département du Vaucluse en portant une attention plus particulière sur l'arrondissement d'Apt.

#### **IV. Historiographie de la résistance au coup d'Etat en Vaucluse**

Le premier ouvrage relatant le mouvement insurrectionnel de Décembre 1851, en Vaucluse est *La Province en décembre 1851, Étude historique sur le coup d'État*<sup>94</sup>, d'Eugène Ténot datant de 1865. Cet ouvrage, dont nous avons parlé précédemment<sup>95</sup>, est la première étude historique à décrire les diverses résistances au coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte dans les provinces françaises concernées, qui propose de décrire les événements

---

<sup>92</sup> Frédéric NÉGREL, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, ouv. cité, 320 p.

<sup>93</sup> [www.1851.fr](http://www.1851.fr)

<sup>94</sup> Eugène TÉNOT, *La Province en décembre 1851, Étude historique sur le coup d'État*, ouv. cité. p. 301-304

<sup>95</sup> Voir *supra* p. 15.

locaux, département par département. Il n'accorde que peu de place dans son récit à la résistance vauclusienne se basant uniquement sur le rapport du général d'Antist ainsi que sur les journaux locaux, déclarant lui-même dans ses notes<sup>96</sup> qu'il ne dispose que de peu d'informations, « Nous allons terminer ce chapitre par le récit rapide des troubles qui agitèrent le département de Vaucluse ». Il poursuit en présentant le contexte politique du département « Ce département, longtemps célèbre par son exaltation royaliste et catholique, était, en 1851, l'un des plus ardents pour la cause démocratique ». Et conclut une hypothèse sur la cause de l'insurrection vauclusienne sans apporter d'éléments scientifiques à son affirmation, en s'appuyant sur le Glaneur du 26 décembre 1851, « Cependant, bien que les passions y fussent vives et les idées exaltées, il ne s'y produisit qu'une tardive insurrection qui semble avoir été le contrecoup de celle des Basses-Alpes ».

Concernant l'insurrection aptésienne, il fournit un récit détaillé, le général d'Antist ayant insisté sur les faits dits « importants » provenant de l'arrondissement aptésien: « Les nouvelles reçues de Paris, Lyon et Marseille paraissaient avoir assuré la tranquillité, lorsque l'insurrection éclata, le dimanche 7 décembre, à Apt, sous-préfecture limitrophe des Basses-Alpes ». Le récit qu'il propose des faits est essentiellement issu du rapport du général d'Antist, premier document officiel relatant l'insurrection : « Une petite bande venue de Forcalquier, dit le général d'Antist dans son rapport, entra à Apt dans la journée du dimanche, s'empara des autorités et de la gendarmerie. Le tocsin sonna : tous les villages voisins se levèrent en masse. Le soir, il y avait plus de deux mille insurgés réunis. Les chefs résolurent de marcher immédiatement sur Avignon. La distance est grande d'Apt à Avignon ; c'est le département de Vaucluse à traverser dans sa longueur. Ils se mirent en marche. Le lendemain, le général d'Antist, prévenu de ce mouvement, envoya contre les insurgés une petite colonne de trois compagnies de ligne et de cinquante hussards. Cette colonne avait dépassé Lisle, chef-lieu de canton, à quelques lieues à l'est d'Avignon, lorsqu'elle se trouva en présence des insurgés. Leur nombre avait énormément grossi. Le tocsin sonnait dans tous les villages des montagnes du Luberon, petite chaîne parallèle à la Durance. Des bandes armées accouraient de toutes parts. La colonne eût été compromise en essayant d'arrêter un pareil débordement. Elle se replia sur Avignon. Les insurgés entrèrent à Lisle triomphant de leur facile victoire. Les insurgés avaient couché à Lisle. Le lendemain, la plupart des chefs, découragés par les nouvelles qu'ils recevaient de tous côtés, comprirent l'inutilité de leur tardive insurrection, et ordonnèrent la retraite. Le mercredi, le colonel Vinoy partit avec un fort bataillon du 54<sup>e</sup>, deux escadrons de hussards, et vingt-cinq gendarmes. Il rétablit les autorités à Apt, et entra dans les Basses-Alpes où nous l'avons vu poursuivant Aillaud (de Volx) ».

---

<sup>96</sup> Eugène TENOT, ouv. cité, note<sup>97</sup> p. 301 « *Ce récit est malheureusement incomplet. Je n'ai eu d'autres sources d'informations que le maigre rapport du général d'Antist et quelques relations des journaux du temps* ».

Il termine son récit par une information issue du Courrier de Marseille sans mentionner de date de parution, « Le département de Vaucluse fut mis en état de siège. On y fit un nombre considérable d'arrestations ; un homme fut tué à Courthézon en essayant de fuir devant la troupe », ainsi ne connaissant point l'exactitude de la répression encourue par les vauclusiens, il conclut par « Le Vaucluse fournit aussi son contingent à la déportation et à l'exil. Le chiffre exact est inconnu, mais il dut être considérable ».

L'article d'Aimé Autrand, « Commémoration de la résistance vauclusienne au coup d'Etat du 2 décembre 1851 »<sup>97</sup> paru pour le centième anniversaire de la résistance au coup d'Etat dans l'annuaire administratif et statistique de Vaucluse propose d'éclaircir cet épisode en proposant une étude historique basée uniquement sur la série M<sup>98</sup> des archives départementales de Vaucluse. Il rappelle dans l'introduction, le travail partiel d'Eugène Ténot sur son étude de 1865<sup>99</sup> ainsi que l'absence postérieure à cette dernière, d'études historiques locales portant sur le coup d'Etat en Vaucluse qui aurait pu être écrites grâce aux archives disponibles à partir de 1910<sup>100</sup>. Dans son ensemble, le récit des événements apportent une description plus détaillée de l'insurrection vauclusienne. Mais de nombreuses inexactitudes trompent le récit, notamment la chronologie des événements totalement fautive, fait débiter l'insurrection aptésienne le 5<sup>101</sup>, alors que cette dernière est déclenchée le dimanche 7 décembre. S'ensuit un décalage chronologique, qui ne permet pas de mettre en exergue les étapes décisives de l'insurrection, ainsi que l'approximation des mouvements communaux démontre le peu d'importance apporté à l'histoire de l'événement sur le niveau communal. Ce travail est repris par Philippe Vigier pour son travail sur la région alpine<sup>102</sup> car il y inclut le Vaucluse, dont il rétablit notamment la chronologie. Comme nous l'avons énoncé précédemment, cette thèse, véritable travail scientifique nouveau dans les années 1960, propose une étude locale, et concernant l'arrondissement d'Apt propose diverses interrogations sur l'insurrection particulière qu'à connu cet arrondissement, le rôle

---

<sup>97</sup> Aimé AUTRAND, « Commémoration de la résistance vauclusienne au coup d'Etat du 2 décembre 1851 », art. cité, pp. 279-394.

<sup>98</sup> Administration générale et économie (1800-1940)

<sup>99</sup> Eugène TENOT, *La Province en décembre 1851, Étude historique sur le coup d'État*, ouv. cité.

<sup>100</sup> Aimé Autrand, « Commémoration de la résistance vauclusienne au coup d'Etat du 2 décembre 1851 », art. cité, p. 283

<sup>101</sup> *Ibidem*, p. 330

<sup>102</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Étude politique et sociale*. ouv. cité.

économique dans cette partie du département où la dépression économique de 1846-1852 se fait plus durement sentir ainsi que la propagande montagnarde a eu plus de résonances sociales afin d'exploiter le mécontentement dans les classes populaires. Il serait donc intéressant, de voir commune par commune dans cet arrondissement, le type d'adhésion à la république fait lors des élections depuis 1848. Particulièrement bien étudié par Philippe Vigier de manière globale, proposant des conclusions<sup>103</sup> sur les divers cantons et leur politisation à travers la Seconde République, l'étude localisée (communale) sur l'événement de 1851, et ses participants dans cet arrondissement, permettrait de définir les causes profondes de l'insurrection ainsi que le niveau d'attachement à la République dans chaque commune. Un mémoire de maîtrise dirigé par Maurice Agulhon<sup>104</sup>, apporte des éléments substantiels concernant l'insurrection dans le canton d'Orange, mais il manque une étude en profondeur sur les acteurs du mouvement ainsi qu'une étude du substrat économique et social du canton pour tirer des conclusions intéressantes sur ce mouvement localisé. Depuis, seul l'article publié en 2001 par Alain Sicard, « Bédarrides : La réaction des républicains face au coup d'Etat du 2 décembre 1851 »<sup>105</sup> propose une étude très localisée sur le canton de Bédarrides, en s'appuyant sur le carton 1M776 des archives départementales de Vaucluse ainsi que sur quelques journaux de l'époque. L'auteur déclare même, « Le Vaucluse, à ma connaissance, n'a pas fait l'objet d'études globales sur la réaction au coup d'État, à l'exception de l'Histoire du département de Vaucluse<sup>106</sup>, qui effleure cette période ».

---

<sup>103</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine*, ouv. cité, p. 429-437

<sup>104</sup> Françoise VEYNE, *L'insurrection républicaine dans le canton d'Orange lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851*, mémoire de maîtrise, Université d'Aix en Provence, 1970, 99 p.

<sup>105</sup> Alain SICARD, « Bédarrides : la réaction des républicains face au coup d'Etat », in *Bulletin de l'Association 1851-2001*, n° 18, octobre/novembre 2001.

<sup>106</sup> René GROSSO [Dir.], René MOULINAS, Alain MAUREAU, André SIMON, *Histoire de Vaucluse. Les Vauclusiens dans la vie nationale de 1793 à nos jours*, et Jacques GALAS, Jean-Pierre LOCCI, Sylvestre CLAP, *Histoire de Vaucluse. Les Vauclusiens des campagnes à la ville*, Avignon, A. Barthélémy, 1993, 2 volumes, 350 p. et 387 p.

## Bibliographie classée

### I. Guides et instruments de recherche

#### A. Instruments de recherche archivistiques

Michel HAYEZ, Claude-France HOLLARD, *Guide des archives de Vaucluse*, Avignon, Archives départementales, 1985, 525 p.

Michel HAYEZ, *Guide des ressources documentaires et archivistiques de Vaucluse : Histoire locale et patrimoine*, Velleron, Les Amis du vieux Velleron, 1994, 50 p.

C.F. HOLLARD, *Archives Galéan de Gadagne. 36 J 1-566, 2 E 13/1-168*, Avignon, 1992

R-B LE MINOR, *Répertoire numérique de la série M. Administration générale et économie du département (1800-1940)*. Avignon, 1972, 228 p.

R-B. LE MINOR, *Répertoire numérique de la série Z : sous-préfectures 1800-1940*, Avignon, Archives départementales, 1975, 36 p.

J-P. LOCCI, *Répertoire numérique de la série U. Justice. An IX-1926*, Avignon, Archives départementales, 1979

N. PERRIN, B. THOMAS, *Répertoire numérique de la série F. Fonds d'érudits, travaux et recherches*, Avignon, 1996

#### B. Instruments de travail

Robert BAILLY, *Dictionnaire des communes de Vaucluse*, Avignon, A. Barthélémy, 1985, 476 p.

Casimir-François-Henri BARJAVEL, *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse : ou recherches pour servir...*, 2 tomes, Marseille, Laffitte reprints, 1970, 1033 p.

François CARADEC, *Dictionnaire du français argotique et populaire*, Paris, Larousse, 1998, 298 p.

Jean JOLLY, *Dictionnaires des parlementaires français : notices biographiques, sur les ministres, sénateurs et députés français*, Paris, PUF 1960-1977, 8 volumes.

Pierre LAROUSSE, *Grand dictionnaire universel du XIXème siècle ; historique, géographique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique*, Paris 1982, 17 tomes en 34 volumes. Reproduction du grand dictionnaire universel de 1866 – 1879.

Jean MAITRON [dir.], *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, 1789-1864*, Éditions ouvrières, 1964-1966, 3 volumes.

Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français, 1789 – 1889*, Paris, Bourloton, 1891

## II. Méthodologie

Maurice AGULHON, *Histoire vagabonde*, 3 tomes, Paris, Gallimard, 1988 et 1996

Maurice AGULHON, *Marianne au combat – L'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1980, 233 p.

Fabrice BOUTHILLON, *L'illégitimité de la République. Considérations sur l'histoire politique de la France au XIXème siècle (1851-1914)*, Paris, Plon, 2005, 312 p.

Frédéric CHAVALD et Jacques PETIT, *L'histoire contemporaine et les archives judiciaires (1800-1939)*, Paris, Champion, 1998, 490 p.

Jean-Claude FARCY, *L'Histoire de la justice française de la Révolution à nos jours*, Paris, P.U.F, 2001, 494 p.

Bernard GAUDILLERE, *Atlas historique des circonscriptions électorales françaises*, Paris, Champion, 1995, 839 p.

Raoul GIRARDET, *Mythes et mythologies politiques*, Paris, Le Seuil, 1986, 210 p.

Raymond HUARD, *Le suffrage universel*, Paris, Aubier-Montaigne, 1990, 493 p.

Gérard NOIRIEL, *La socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006, 121 p.

Pascal ORY, *Nouvelle histoire des idées politiques*, Paris, Hachette, 1987, 644 p.

René REMOND, *Pour une histoire politique*, Paris, Le Seuil, 1996, 399 p.

Jean Pierre ROYER, *Histoire de la justice en France*, Paris, P.U.F, 2001, 1032 p.

Théodore ZELDIN, *Histoire des passions françaises, 1848-1945*, Paris, Encres-Recherches, 5 volumes.



### III. La France de 1848 à 1852

#### A. Ouvrages de référence : Economie et société

Florence BOURILLON, *Les villes en France au XIXème siècle*, Gap, Ophrys, 1995, 198 p.

Fernand BRAUDEL et Ernest LABROUSSE, *Histoire économique et sociale de la France*, t.3, *1789-années 1880*, Paris, PUF, 1976, 2 volumes.

Christophe CHARLE, *Histoire sociale de la France au XIXème siècle*, Paris, Le Seuil, 1991, 392 p.

Jeanine CHARRON-BORDAS, *Ouvriers et paysans au milieu du XIXème siècle, l'enquête de 1848 sur le travail*, Paris, Publisud, 1994, 513 p.

Adeline DAUMARD, *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Paris, Aubier, 1987, 430 p.

Alain DEWERPE, *Le monde du travail en France (1800-1950)*, Paris, Armand Colin, rééd. 1998, 189 p.

Georges DUBY, *Histoire de la France urbaine*, Tome 3, Paris, Le Seuil, 1985, 651 p.

Jacques DUPAQUIER et Denis KESSLER, *La société française au XIXème siècle : tradition, transition, transformations*, Paris, Fayard, 1982, 539 p.

Henri GUILLEMIN, *Histoire des catholiques français au XIXème siècle (1815-1905)*, Paris, Ed. du milieu du monde, 1947, 394 p.

André JARDIN, *Histoire du libéralisme politique*, Paris, Hachette, 1985, 437 p.

Jean LHOMME, *La Grande Bourgeoisie au pouvoir (1830 – 1880)*, Paris, PUF, 1960, 377 p.

Bernard MÉNAGER, *Les Napoléon du Peuple*, Paris, Éditions Aubier, 1988, 445 p.

Max MILNER et Claude PICHOIS, *Littérature française. 7. De Chateaubriand à Baudelaire*, Arthaud, 1985, 368 p.

Annie MOULIN, *Les paysans dans la société française de la Révolution de nos jours*, Paris, Le Seuil, 1988, rééd. 1992, 322 p.

Gérard NOIRIEL, *Les Ouvriers dans la société française, XIXème-XXème siècle*, Paris, Le Seuil, 1986, 320 p.

Didier NOURISSON, *Le Buveur du XIXème siècle*, Paris, Albin Michel, 1990, 378 p.

André-Jean TUDESQ, *Les grands notables en France (1840-1849)*, Paris, PUF, 1964, 107 p.

Michel VANDERPOOTEN, *Les campagnes françaises au XIXème siècle : économie, société, politique*, Nantes, Editions du temps, 2005, 382 p.

## **B. Courants idéologiques**

Ronald AMINZADE, *Ballots and Barricades. Class Formation and Republican Politics in France, 1830-1871*, Princeton, Princeton University Press, 1993, 321 p.

Frédéric BLUCHE, *Le bonapartisme 1800-1850*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1980, 366 p.

Louis GIRARD, *Les libéraux français*, Paris, Aubier, 1985, 277 p.

Christopher H. JOHNSON, *Utopian communism in France Cabet and Icarians, 1839-1851*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1974, 324 p.

## **C. Institutions**

Patricia O'BRIEN, *The promise of Punishment. Prisons in Nighteenth Century France*, Princeton University Press, 1982, 330 p.

Félix PONTEIL, *Les Institutions de la France de 1814 à 1870*, Paris, PUF, 1966, 489 p.

Société d'histoire de la révolution de 1848 (collectif), *Répression et Prisons politiques en France et en Europe au XIXème siècle*, Paris, Créaphis, 1990, 327 p.

Philippe VIGIER [dir.], *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIXème siècle*, Paris, Créaphis, 1987, 427 p.

## **D. La Seconde République**

Maurice AGULHON, « La crise dans un département méditerranéen : le cas du Var », dans Ernest LABROUSSE [dir.], *Aspects de la crise et de la dépression de l'économie française au milieu du XIXème siècle, 1846-1851*. Études, Bibliothèque de la révolution de 1848, tome XIX, Paris, Société d'histoire de 1848, 1956, pp. 316-356.

Maurice AGULHON, « L'enquête du Comité du travail de l'Assemblée constituante (1848) : étude critique de son exécution dans deux départements du Midi », dans *Annales du Midi*, n° 70, 1958, pp. 73-85.

Maurice AGULHON, « La diffusion d'un journal montagnard, le *Démocrate du Var* sous la deuxième République », dans *Provence historique*, n° 39, 1960, pp. 2-27.

Maurice AGULHON, *La République au village. Les populations du Var de la révolution à la*

*Seconde République*, Paris, Plon, 1970, 543 p.

Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, Paris, Le Seuil, Nouvelle Histoire de la France Contemporaine, tome VII, 1973, réédition 1992, 284 p.

Maurice AGULHON, « Esquisse pour une archéologie de la République. L'allégorie civique féminine », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, tome 28, n° 1, janvier-février 1973, pp. 5-34.

Maurice AGULHON, *Les quarante-huitards*, Collection archives, Paris, Gallimard/Julliard, 1975, 253 p.

Maurice AGULHON, « Dix années d'études générales sur 1848 et la Seconde République, 1965-1975 », dans *Annales historiques de la révolution française*, n° 222, octobre-décembre 1975, pp. 603-612.

Maurice AGULHON, « Le problème de la culture populaire en France autour de 1848 », dans *Le peuple. Romantisme, revue de la Société des études romantiques*, n° 9, 1975, pp. 50-64.

Maurice AGULHON, « L'essor de la paysannerie, 1789-1852. La pauvreté et les classes sociales », dans Étienne JUILLARD [dir.], *Apogée et crise de la civilisation paysanne, 1789-1914*, tome 3 de Georges DUBY et Armand WALLON [dir.], *Histoire de la France rurale*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, pp. 87-106.

Maurice AGULHON, « L'essor de la paysannerie, 1789-1852. Attitudes politiques », dans Étienne JUILLARD [dir.], *Apogée et crise de la civilisation paysanne, 1789-1914*, tome 3 de Georges DUBY et Armand WALLON [dir.], *Histoire de la France rurale*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, pp. 143-180.

Sylvie APRILE, Raymond HUARD, Pierre LEVEQUE, Jean-Yves MOLLIER, *La Révolution de 1848 en France et en Europe*, Paris, Editions Sociales, 1998, 255 p.

Sylvie APRILE, *La IIème République et le Second Empire (1848-1870)*, Paris, Pygmalion, 2000, 398 p.

Pierre BASTID, *Doctrines et institutions politiques de la Seconde République*, Paris, Hachette, 1945, 2 volumes.

Edward BERENSON, *Populist Religion and Left-Wing Politics in France, 1830-1852*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1987, 308 p.

Jules BERTAUD, *1848 et la Seconde République*, Paris, Fayard, 1937, 450 p.

Robert BEZUCHA, « Mask of Revolution: a study of Popular Culture during the Second French Republic », dans Roger PRICE [dir.], *Revolution and Reaction. 1848 and the Second French Republic*, Londres/New York, Croom Helm/Barnes and Nibb, 1975.

Annie BLETON-RUGET, « Aux sources de l'agrarisme républicain : la propagande démocrate-socialiste et les campagnes (1848-1851) », dans *Cahiers d'histoire*, tome 43, n°2, 1998, pp. 283-299.

Roger BONNIOT, *Pierre Dupont, Poète et Chansonnier du Peuple*, Paris, Librairie Nizet, 1991, 444 p.

Jacques BOUILLON, « Les démocrates-socialistes en 1849 », dans *Revue française de sciences politiques*, 1956, n°6, vol 1, pp. 70-95

Denis BOUILLER, *Les questions agricoles à l'Assemblée législative de la Seconde République (mai 1849-décembre 1851)*, thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, sous la direction de Philippe Vigier, Paris X, 1988.

Alvin Rosenblatt CALMAN, *Ledru-Rollin après 1848 et les proscrits français en Angleterre*, Paris, F. Rieder et Cie, 1921.

Alain CORBIN, *Archaisme et modernité en Limousin au XIX<sup>ème</sup> siècle (1845-1880)*, Paris, M. Rivière, 1975, 1167 p.

Suzanne COQUERELLE, « L'armée et la répression dans les campagnes (1848) », dans *L'armée et la Seconde République. Études*, Bibliothèque de la révolution de 1848, tome XVIII, Paris, Société d'histoire de 1848, 1955, pp. 121-159.

Jean DAUTRY, *Histoire de la révolution de 1848 en France*, Paris, Editions Hier et Aujourd'hui, 1948, 374 p.

Jean DAUTRY, *1848 et la Seconde République*, Paris, Editions sociales, rééd. 1957, 187 p.

Pierre-Jacques DERAÏNE, *Le travail, les migrations et les conflits en France : représentations et attitudes sociales sous la Monarchie de Juillet et la Seconde République*, thèse de doctorat en Histoire sous la direction de S. Wolikow, Dijon, 1999, 409 p.

Georges DUVEAU, *1848*, Paris, Idées Gallimard, 1965, 250 p.

Louis GIRARD, *La II<sup>ème</sup> République. Naissance et mort (1848-1851)*, Paris, Calmann-Lévy, 1968, 318 p.

Anne GIROLLET, « La Constitution de 1848 face au risque de césarisme », dans Sylvie Aprile, Nathalie Bayon, Laurent Clavier, Louis Hincker, Jean-Luc Mayaud [dir.], *Comment meurt une République ? Autour du 2 Décembre*, Actes du colloque de Lyon - décembre 2001, Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX<sup>ème</sup> siècle, Paris, Créaphis, 2004, pp. 113-126

Jacques GODECHOT, *Les Révolutions de 1848*, Paris, Albin Michel, 1971, 504 p.

Rémi GOSSEZ, *Les ouvriers de Paris. L'organisation. 1848-1851*, Bibliothèque de la Révolution de 1848, tome XXIV, 1968, 442 p.

Rémi GOSSEZ, « La résistance à l'impôt : les quarante-cinq centimes », dans *Bibliothèque de la révolution de 1848*, tome XV, 1953, pp. 89-132

Raymond HUARD, « 24 février 1848, la résurrection de la République », dans *Bulletin de l'Association 1851-2001*, n° 1, novembre 1997.

Raymond HUARD, « Aspects de l'opinion et de la pratique du suffrage entre mai 1849 et décembre 1851 : le témoignage des élections partielles à l'Assemblée législative », dans *Autour de décembre 1851, Revue d'Histoire du XIX<sup>ème</sup> siècle*, n° 22, 2001/1.

François JARRIGE, « Une barricade de papiers : le pétitionnement contre la restriction du suffrage universel masculin en mai 1850 », dans *Revue d'histoire du XIX<sup>ème</sup> siècle*, n°29, 2004-2, pp. 53-70.

Jean JARRY, « Michel de Bourges », dans *Bulletin de l'Association 1851-2001*, n° 3, mai 1999.

Jacqueline LALOUETTE, « La politique religieuse de la Seconde République », dans *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n°28 - 2004/1, pp. 79-94

Jean-Luc MAYAUD, *Les secondes Républiques du Doubs*, Besançon, Les Belles-Lettres, 1986, 474 p.

Jean-Luc MAYAUD, « Les paysanneries françaises face à la Seconde République », dans *1848, révolutions et mutations au XIX<sup>ème</sup> siècle*, n° 6, 1990, pp. 55-64.

Jean Luc MAYAUD [dir.], *1848, actes du colloque international du cent cinquantième de la révolution de février 1848*, Paris, Ed. Créaphis, 2002, 585 p.

René MERLE, « Quelques remarques sur l'usage de la langue d'Oc dans la propagande démocrate-socialiste sous la Seconde République », dans *Lengas*, CNRS, Université Paul Valéry-Montpellier II, n°46, décembre 1999.

Inès MURAT, *La Deuxième République, 1848-1851*, Paris, Fayard, 1987, 533 p.

Gilles PECOUT, « La France en République de 1848 à 1852 », dans *Verdon 1851*, n°5, 2001.

Charles SEIGNOBOS, *La Révolution de 1848 et le Second Empire (1848-1859)*, tome VI de l'Histoire de la France contemporaine de Lavisser, Paris, Hachette, 1926, 377 p.

Jean SIGMANN, *1848, les révolutions romantiques et démocratiques de l'Europe*, Paris, Calmann-Lévy, 1970, 368 p.

Max TACEL, *Restaurations, révolutions, nationalités : 1815-1870*, Paris, Masson, 1994, 318 p.

Iouda TCHERNOFF, *Associations et sociétés secrètes sous la II<sup>ème</sup> République*, Paris Editions Pedone, 1905, 71 p.

Jacques VALETTE, « Utopie sociale et utopistes sociaux en France vers 1848 », dans *1848, les utopismes sociaux. Utopie et action à la veille des journées de février*, Paris, CDU-SEDES, 1981, pp. 11-110.

Bernard VANDEPLAS [dir.], *Fidélité républicaine et monde rural, (1848-1851)*, Actes du colloque d'Aurillac, 27-28 août 1999, rassemblées par Jean-Eric Lung, Aurillac, Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts, « La Haute-Auvergne », tome 7, 2001.

Philippe VIGIER, *1848, les Français et la République*, Paris, Hachette, 1998, 437 p.

Philippe VIGIER, *La Seconde République*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », réédition 2001, 126 p.

Eugen WEBER, « The Second Republic. Politics and the Peasant », dans *French Historical Studies*, n°11, 1980, pp. 521-550

*La politisation des campagnes au XIX<sup>e</sup> siècle, France, Italie, Espagne, Portugal*. Actes du Colloque international organisé par l'École française de Rome en collaboration avec l'École normale supérieure (Paris), l'Universitat de Girona et l'Università degli studi della Tuscia-Viterbo, Rome, 20-22 février 1997, Rome, École française de Rome, 2000, 376 p.

### **E. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 en France**

Maurice AGULHON, «La résistance au coup d'État en province. Esquisse d'historiographie», dans *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, tome 21, janvier-mars 1974, pp. 18-26.

Maurice AGULHON, « Le coup d'État était-il inévitable ? », dans Jean TULARD [dir.], *Pourquoi réhabiliter le Second Empire ? Actes du colloque de Paris, 21 octobre 1995*, Paris, Bernard Giovanangeli éditeur, 1997, pp. 51-56.

Association 1851, *1851, une insurrection pour la République, actes des journées d'étude de 1999 à la Tour d'Aigues et de 2001 à Sainte Tulle*, Les Mées, Imprimerie B. Vial, 2004, 229 p.

Octave AUBRY, *Napoléon III à la conquête du pouvoir*, Paris, Librairie Flammarion, 1934, 128 p.

Sylvie APRILE, Nathalie BAYON, Laurent CLAVIER, Louis HINCKER (Dir.), *Comment meurt une République : autour du 2 Décembre 1851*, Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX<sup>e</sup> siècle, Grâne, Éd. Créaphis, 2004, 459 p.

Émilie BERTRAND, *La presse, les journalistes et le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Francis Démier, Université Paris 10, 1996.

Frédéric BLUCHE, [dir.], *Le prince, le peuple et le droit. Autour des plébiscites de 1851 et 1852*, Paris, Presses universitaires de France, 1999, 318 p.

Jean Baptiste BOCQUET, *Napoléon III. Ses serments, son crime du 2 décembre*, Paris, de Moquet, 1883, 16 p.

Jacques-Olivier BOUDON, « Baudin et la barricade du 3 décembre 1851 : histoire et représentation de l'Empire à la République », dans Alain CORBIN et Jean-Marie MAYEUR [dir.], *La Barricade*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, pp. 221-234.

Georges BOURGIN, « Les préfets de Napoléon III, historiens du coup d'État », dans *Revue*

*historique*, tome 166, 1931, pp. 274-289.

Christophe CHARLE, « Le souvenir du Deux-décembre, les étudiants et le boulangisme », dans *La France démocratique, mélanges offerts à Maurice Agulhon*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, pp. 277-286.

Adrien DANSETTE, *Louis-Napoléon à la conquête du pouvoir*, Paris, Librairie Hachette, 1961, 420 p.

Denise DEVOS, *La Troisième République et la Mémoire du coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte*, Paris, Archives nationales, 1992, 598 p.

Pierre DOMINIQUE, *Louis-Napoléon et le Coup d'État du deux décembre*, Paris, SFELT, 1951, 320 p.

André ENCREVÉ, « Protestantisme et politique : Les protestants du Midi en décembre 1851 », dans *Droite et Gauche en Languedoc-Roussillon de 1789 à nos jours. Actes du colloque de Montpellier, 9-10 juin 1973*, Montpellier, Centre d'histoire contemporaine du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1975, 376 p., pp. 161-196.

Michel GASSE, *Coup d'Etat du 2 décembre 1851. Militaires récompensés et civils tués*, Paris, Editions généalogiques de La Voûte, 2007.

Rémi GOSSEZ, « Bibliographie critique de la littérature du Coup d'État », dans *1848 et les révolutions du XIX<sup>ème</sup> siècle*, n° 44, 1951, pp. 153-158.

Henri GUILLEMIN, *Le coup du 2 Décembre*, Paris, Gallimard, 1951, 478 p.

Hamlaoui LAHRAKI, *Le problème des grâces, au lendemain du coup d'État de décembre 1851 jusqu'à l'année 1853*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Philippe Vigier, Université Paris 10, 1984, 157 p.

André LEBEY, *Les trois coups d'État de Louis-Napoléon Bonaparte*, Paris, Perrin, 1906, 519 p.

L. LEBRUN, *L'indemnisation des victimes du coup d'État de 1851. Loi du 31 juillet 1881*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Maurice Agulhon, Université Paris 1, 1982.

Marianne LEULLIEZ, « La fortune romanesque des insurrections méridionales de décembre 1851 », dans Roland ANDRÉANI et Marianne LEULLIEZ [dir.], *De la Révolution au coup d'État (1848-1851). Les répercussions des événements parisiens entre Alpes et Pyrénées. Actes du colloque des 18 et 19 septembre 1998*, Université Paul Valéry-Montpellier 3, Montpellier, Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 1999, pp. 261-274.

Peter MAC PHEE, *The Politics of the Rural Life, Political Mobilization in the French Countryside 1846-1852*, Oxford, Clarendon Press, 1992, 310 p.

Ted. W. MARGADANT, *French Peasants in Revolt. The Insurrection of 1851*, Princeton N. J., Princeton University Press, 1979, 379 p.

John M. MERRIMAN, *The Agony of the Republic, The Repression of the Left in Revolutionary France, 1848-1851*, New Haven Conn., Yale University Press, 1978, 298 p.

J. G. PRAT, *Les exploits du 2 décembre, récits d'histoire du XIX<sup>ème</sup> siècle. Deuxième série. Le dernier combattant. Un suspect sous le Second Empire*, Paris, Dentu, 1889, 245 p.

André ROSSEL, *D'un coup d'Etat à l'autre : 1799-1851*, Montreuil, L'arbre verdoyant, 1990, 319 p.

Édith ROZIER-ROBIN, « Le souvenir du 2 décembre dans la mémoire républicaine 1868-1901 », dans *1848, Révolutions et mutations au XIX<sup>ème</sup> siècle*, n° 1, 1985, pp. 87-113.

Fernand RUDE, « Mourir à Douera », dans *Le Mouvement social*, n° 161, octobre-décembre 1992, pp. 7-24.

Axel SANSON, *La mémoire du passé, l'image de la barricade au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Ségolène Le Men, Université Paris 10, 1999.

Charles SEIGNOBOS, « Les opérations des commissions mixtes en 1852 », dans *La Révolution de 1848*, tome 6, mai-juin 1909, pp. 59-67.

Iouda TCHERNOFF, *Le parti républicain au coup d'État et sous le Second Empire*, Paris, Éditions Pedone, 1906, 671 p.

Guy THUILLIER et Vincent WRIGHT, « Pour l'histoire du coup d'État, une source à exploiter : les dossiers des pensionnés du 2 décembre 1851 », dans *Le Mouvement social*, n° 94, janvier-mars 1976, pp. 97-106.

Vincent WRIGHT, « The Coup d'Etat of December 1851. Repression and the Limits of the Repression », dans Roger PRICE [ed.], *Revolution and Reaction: 1848 and the Second French Republic*, Londres, Croom Helm, 1975, pp. 303-333.

#### **IV. Etudes régionales sur le coup d'Etat du 2 décembre 1851**

##### **A. Paris et bassin parisien**

Patrick CHAMOUARD, *Paris en décembre 1851, le comportement des représentants montagnards*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Philippe Vigier, Nanterre, 1974, 213 p.

Gilles FRANCKAUSER, *Les insurgés de Paris et ses faubourgs devant une justice militaire, civile et politique après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte du 2 décembre 1851*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Nicole Piétri, Université de Poitiers, 1994.

Louis HINCKER, *Citoyens-combattants à Paris, 1848-1851*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2008, 352 p.



C. LÉVY, « À propos du coup d'État de 1851 dans l'Yonne. Aux sources de l'opinion républicaine sous la deuxième République », dans *Annales de Bourgogne*, n° 25, 1953, pp. 185-193.

H. MARCOUX, « L'insurrection républicaine toucyoise du 6 décembre 1851 », dans *Actes du 39e congrès de l'Association bourguignonne des sociétés savantes*, Toucy, 1968, pp. 25-30.

Denis MARTIN, *Les rouges de l'Yonne en 1851, Esquisse d'un profil*, Mémoire de maîtrise, Université Paris 10, 1995.

Jean SÉGUIN, « À propos de l'insurrection à Toucy et en Puisaye de décembre 1851 », dans *Bulletin de l'association d'études, de recherches et de protection du vieux Toucy*, n° 2-3, 1962, pp. 10-21 et 32-35.

## **B. Nord**

Max BRUCHET, « Le coup d'État de 1851 dans le département du Nord », dans *Revue du Nord*, tome 9, 1925, pp. 81-114.

## **C. Bourgogne**

A. JACOTIN, « Notes sur le coup d'État du 2 décembre 1851 en Côte d'Or », dans *Annales de Bourgogne*, tome 13, 1941, pp. 73-96.

Pierre LÉVÊQUE, *Une société en crise, la Bourgogne au milieu du XIXème siècle 1846-1852*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales/Librairie J. Touzot, 1983, 592 p.

## **D. Centre**

Jean BOUDARD, « La répression policière en Creuse au lendemain du coup d'État de 1851 », dans *Mémoires de la Société de la Creuse*, 1953, pp. 429-35.

P. CARON, « L'État politique du département de l'Ain en décembre 1852 », dans *La Révolution de 1848*, 1904-1905, tome 1, pp. 93-99 et 140, tome 2, p. 318.

Jean CORNILLON, *Le Bourbonnais en décembre 1851. Le Coup d'État*, Fumoux, Cusset imprimeur, 1903, 383 p.

*Coup d'État du 2 décembre 1851, les insurgés de Clamecy et de la Nièvre, Actes du colloque tenu à Clamecy le 24 mai 1997*, Clamecy, Société scientifique et littéraire de Clamecy, 1999, 315 p.

René GANDILHON, « Documents sur l'émeute survenue à Saint-Amans, Cher, le 3 décembre

1851 », dans *La Révolution de 1848*, 1936-37, pp. 44-48.

Annick GIROZ, *La résistance de l'Allier au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Philippe Vigier, Université Paris 10, 1984, 92 p.

Paul HENNEQUIN, *Relation des événements survenus dans l'Allier en 1851, Insurrections du Cher et de la Nièvre avant le 2 décembre*, Moulins, Fondard, 64 p.

Jean MARION et Christian PALVADEAU, « L'insurrection de Linards, 6 décembre 1851 », *Société historique du canton de Châteauneuf-La Forêt*, janvier 1998, 243 p.

Jean-Claude MARTINET, *Clamecy et ses flotteurs, de la monarchie de Juillet à l'insurrection des « Marianne », 1830-1851*, Prêcy-sous-Thil, Éditions de l'Armançon, 1995 (1ère édition 1975), 151 p.

Ferdinand PÉLOILLE, « Le procès des Mariannes du département du Cher (1851-52) », dans *Union des sociétés savantes de Bourges, mémoires*, n° 8, 1959-60, pp. 122-158.

Georges ROUGERON [dir.], *De la révolution de février au 2 décembre 1851. La révolution de 1848 à Moulins et dans le département de l'Allier*, Moulins, Comité départemental du centenaire de la révolution de 1848/ A. Pottier, 1950, 300 p.

Georges ROUGERON, « La résistance au coup d'État dans le département de l'Allier », dans *La Révolution de 1848*, 1935, pp. 341-352.

Georges ROUGERON, « La terreur bonapartiste dans le département de l'Allier après le coup d'État », dans *La Révolution de 1848*, 1937-38, pp. 155-171.

« Souvenir de Marc-Etienne Piron, détenu politique de décembre 1851 », dans *La Révolution de 1848*, tome 4, 1907-1908, pp. 106-111.

Guy THUILLIER, « Les souffrances des prisonniers de Clamecy (décembre 1851-mars 1852) », dans *Le Mouvement social*, n° 161, octobre-décembre 1992, pp. 25-42.

Jacques VALENTIN, « Les répercussions du coup d'État du 2 décembre 1851 dans le département du Puy-de-Dôme », dans *Revue d'Auvergne*, n° 65, 1951, pp. 145-162.

Simone WAQUET, « Tristes destins, Le sort des victimes de 1851 dans l'arrondissement de Clamecy », dans Société d'histoire de la Révolution de 1848, *Répression et prison politiques en France et en Europe au XIXème siècle*, Paris, Éditions Créaphis, 1990, pp. 97-112.

Simone WAQUET, « Une petite ville intrépide, Clamecy, au printemps de 1851 », dans *Bulletin de la Société scientifique et artistique de Clamecy*, n° 12, 1988, pp. 51-67.

Simone WAQUET, « Un voyage sans retour, la traversée des déportés de 1851 vers Cayenne d'après Numa Millelot », dans *Bulletin de la Société scientifique et artistique de Clamecy*, n° 14, 1991, pp. 56-76.

## **E. Est**

Hippolyte DRUARD, *Une page de l'histoire du 2 décembre. Le Coup d'État dans l'Ain, Bourg*, Le Réveil de l'Ain, 1885, 36 p.

Roger MARLIN, *L'épuration politique dans le Doubs à la suite du coup d'État du 2 décembre 1851*, Dôle, 1958, imprimerie Chazelle, 40 p.

Pierre MERLIN, « Le coup d'État du 2 décembre 1851 dans le Jura », dans *Société d'émulation du Jura, Travaux*, 1994, Lons le Saunier, 1996, pp. 155-182.

Pierre MERLIN, « Le Coup d'État du 2 décembre 1851 dans le Jura, la répression, les hommes, l'exil », dans *Société d'émulation du Jura, Travaux*, 1995, Lons le Saunier, 1997, pp. 281-313.

Pierre MERLIN, « Poligny et l'idée démocratique sous la Seconde République, février 1848-2 décembre 1851 », dans *Patrimoine Polinois*, n° 15, 2000. pp. 91-101.

P. MULLER, « Autour du coup d'État dans le Haut-Rhin », dans *La Révolution de 1848*, 1909-10, pp. 197-212.

## **F. Région alpine**

Association 1851-2001, *Provence 1851. Une insurrection pour la République*, Gap, 2000, 238 p.

Henri BLET, « La résistance au coup d'État du 2 décembre 1851 dans le département des Hautes-Alpes », dans *Procès-verbaux de la société dauphinoise d'ethnologie*, 1951, pp. 26-37.

Léone CAFFAREL, *Manosque. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Les insurgés manosquins*, Association manosquaine de recherches historiques et naturelles, 2001, 30 p.

G. MANTOY, « Le soulèvement de décembre 1851 dans la vallée de Barcelonnette », dans *Annales de Haute-Provence*, Digne, n° 304, 1987

Giselle ROCHE-GALLOPINI, *Saint-Étienne les Orgues et la gloire de la Montagne*, Mane, Éditions Alpes de Lumières, 1994, 172 p.

Paul VARCIN, « Contribution à l'histoire du Coup d'État du 2 décembre 1851 dans les Basses Alpes. Jean-François Ailhaud et quelques autres instituteurs », dans *Annales de Haute-Provence*, Digne, n° 301, 1986.

Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Étude politique et sociale. Tome I, les notables (vers 1845-fin 1848). Tome II, les paysans (1849-1852)*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, 2 volumes, 328 p. et 534 p.

## G. Vallée du Rhône

Guy-Jean ARCHÉ, *L'espoir au cœur. L'insurrection en Drôme-Ardèche en 1851*, Poët-Laval, Curandera, 1981, 155 p.

Éric DARRIEUX, *Résister en Décembre 1851 en Ardèche. Essai d'histoire sociale d'une insurrection*, thèse, sous la direction de Jean-Luc MAYAUD, Université Lumière Lyon 2, 2007.

M. FAURE, *Le coup d'État dans la Drôme. Discours du 11 décembre 1910. Inauguration à Crest du monument commémoratif de la résistance de la Drôme au coup d'État du 2 décembre 1851*, Valence, Imprimerie de C. Legrand, 1910, 32 p.

Pierre GAUDIN et Claire REVERCHON, « Les insurgés de la Drôme, images héritées, images transmises », dans Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX<sup>ème</sup> siècle, Philippe VIGIER [dir.], *Répression et prisons politiques en France et en Europe au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Éditions Créaphis, 1990, pp. 159-170.

Pierre GAUDIN et Claire REVERCHON, « Une prison de longue durée, la tour de Crest, symbole de la répression anti huguenote et antirépublicaine dans le légendaire historique drômois », dans Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX<sup>ème</sup> siècle, Philippe VIGIER [dir.], *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX<sup>ème</sup> siècle. Actes du colloque de Paris et Nanterre, 8-10 décembre 1983*, Paris, Éditions Créaphis, 1987, pp. 213-232.

L. GOUDIN, *Livre d'or des victimes du coup d'État de 1851 et de la loi de sûreté générale de 1858*, Valence, 1883.

Claude LATTA, « La répression antirépublicaine dans la région de Montbrison après le coup d'État du 2 décembre 1851 », dans *Bulletin de la Diana, société, historique et archéologique du Forez*, 1990.

Ted. W. MARGADANT, « Modernisation and Insurgency in December 1851, A Case Study of the Drôme », dans Roger PRICE [ed.], *Revolution and Reaction : 1848 and the Second French Republic*, Londres, Croom Helm, 1975, pp. 254-279.

Cyril PAUTRAT, *La résistance au coup d'État en décembre 1851 à Saint-Étienne*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Didier Nourrisson, Université Jean Monnet-Saint-Étienne, 1999.

Roger PIERRE, *Ah ! Quand viendra la Belle. Résistants et insurgés de la Drôme, 1848-1851*, Valence, Éditions Notre temps, 1981, 248 p.

Élie REYNIER, *La Seconde République dans l'Ardèche 1848-1852*, Privas, Maison de l'Enfance/Imprimerie de L. Volle, 1948 ; réédition : Privas, Fédération des œuvres laïques de l'Ardèche, 1998, 288 p.

Robert SERRE, *1851, dix mille drômois se révoltent. L'insurrection pour la République démocratique et sociale*. Crest, Editions Peuple Libre/ Notre Temps, 2004, 400 p.

Melle VERGEZ-TRICOM, « Les événements de décembre 1851 à Lyon », dans *La Révolution de 1848*, tome 16, 1920-21, pp. 226-253.

## **H. Sud-est**

Maurice AGULHON et Yvonne KNIBIELHER, « Lord Brougham, juge de l'insurrection varoise de décembre 1851 », dans *Provence historique*, tome 16, fascicule 64, 1966, pp. 177-186.

André COMPAN, « Les réfugiés politiques provençaux dans le comté de Nice après le coup d'État du 2 décembre 1851 », dans *Provence historique*, tome 7, fascicule 27, janvier-mars 1957.

Michèle BOCQUET, « *Les proscrits de l'insurrection du 2 décembre 1851 d'après les dossiers de pension de la série F 15 des Archives nationales dans le département des Bouches-du-Rhône* », Mémoire de maîtrise sous la direction de Maurice Agulhon, Université Paris 1, 1977.

Charles DUPONT, *Les républicains et les monarchistes dans le Var en décembre 1851*, Paris, Germer-Baillière, 1883, 275 p.

Hubert GAY, « La résistance au coup d'État du 2 décembre 1851 dans la région de l'étang de Berre », dans Roland ANDRÉANI et Marianne LEULLIEZ [dir.], *De la Révolution au coup d'État (1848-1851). Les répercussions des événements parisiens entre Alpes et Pyrénées. Actes du colloque des 18 et 19 septembre 1998*, Université Paul Valéry-Montpellier 3, Montpellier, Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 1999, pp. 201-212.

Jean-Jacques LETRAIT, « L'insurrection dans le Var en 1851 », dans *Bulletin de la Société d'Études de Draguignan*, nouvelle série, tome 12, 1967.

René MERLE, « Des élections de 1850 au coup d'État du 2 décembre 1851 : les Républicains de Toulon et de sa proche région », dans *Bulletin de la Société des Amis du Vieux Toulon et de sa région*, n°128 - septembre 2006.

Frédéric NÉGREL, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, Les Mées, Association 1851-2001, 2001, 320 p.

Frédéric NÉGREL, « La chambrée, foyer républicain », dans *Verdon 1851*, n°5, 2001.

Frédéric NÉGREL, « Le Verdon républicain de 1851 », dans *Bulletin de l'Association 1851*, 22 janvier 2003.

Frédéric NÉGREL, « Morts pour la République », dans *Bulletin de l'Association 1851*, n°24, juillet 2003.

Yannick ROSSIGNOL, *Les insurgés varois de 1851*, Nice, Serre éditeur, 2004, 212 p.

Dominique SAMPIERI, *La faux et le fusil. Instauration, défense, et renversement de la Seconde République à Hyères, 1848-1851*, Hyères, chez l'auteur, 1999, 370 p.

« Un proscrit varois de décembre 1851 dans le comté de Nice, le docteur César Provençal (1848-1868) », dans *Nice historique*, n° 3, octobre-décembre 1953.

## **I. Bas-Languedoc et Roussillon**

Maurice AGULHON, Jean SAGNES, Claire TORREILLES et Raymond HUARD, « Quarante-huitards et déportés. Les républicains de l'Hérault au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle », dans *Études sur Pézenas et l'Hérault*, tome 12, 1981-2, 54 p.

Claude ALBERGE, *Les fous de république*, Bez et Esparon, Etudes et communications, 2001, 208 p.

Émile APPOLIS, « La résistance au coup d'État du 2 décembre 1851 dans l'Hérault », dans *Actes du 77<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes, Histoire moderne et contemporaine*, Grenoble, 1952, pp. 487-504.

André BALENT, « La résistance au coup d'État du 2 décembre 1851 en Roussillon et la répression gouvernementale », dans *Massana*, n° 20, 1973, pp. 396-408.

André BALENT, « Jean Chaubet (1815-1871), maire démocrate-socialiste de Laroque-des-Albères et l'insurrection du 7 décembre 1851 dans l'Albera contre le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte », dans Martine CAMIADE (dir.), *L'Albera terre de passage, de mémoires et d'identités*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2006, 336 p, pp. 141-165.

F. CHARRAS, Témoignages sur le coup d'État du 2 décembre dans la vallée de Saint-Pons de Thomières, dans *Bulletin de la Société archéologique et historique des Hauts cantons de l'Hérault*, n° 19, 1996, p. 89-107.

Horace CHAUVET, *Histoire du parti républicain dans les Pyrénées orientales de 1830 à 1877, d'après des documents et des souvenirs inédits*, Perpignan, Imprimerie de L'Indépendant, 1909, 296 p.

Jean COUBÈS, « Le Coup d'État du 2 décembre 1851 et ses répercussions dans le département de l'Hérault », dans *Archives départementales de l'Hérault*, 1980, 33 documents.

Robert FERRAS, « Un déporté du 2 décembre, Jean Pech de Capestang », dans *Mémoires de la société archéologique de Montpellier*, tome 14, 1971.

Robert FERRAS, « Les suites du Coup d'État du 2 décembre 1851 dans un village du Biterrois, Capestang », dans *Actes du 43<sup>e</sup> congrès de la fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, 1970, Montpellier, 1971, pp. 369-374.

J. FONTANE, « Autour du coup d'État, souvenirs d'un paysan, recueillis par A. Detrez », dans *La Révolution de 1848*, juillet 1909, pp. 165-170.

Christopher E. GUTHRIE, « Reaction to the Coup d'État in the Narbonnais. A Case Study of Popular Political Mobilization and Repression during the Second Republic », dans *French Historical Studies*, volume 13, n° 1, 1983, pp. 18-46.

Marcel HÉNAUX, *Les victimes de décembre 1851 dans l'Hérault : devenir des inculpés et des condamnés*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Raymond Huard, Université Montpellier 3, 1987.

Raymond HUARD, *Le mouvement républicain en Bas-Languedoc, 1848-1881*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1982, 520 p.

Raymond HUARD, « Aux origines d'un thème républicain : la défense de la République. La riposte au coup d'État de 1851 dans le Gard », dans *La République en Languedoc-Roussillon 1792-1958*, Nîmes, Société d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes, 1993, pp. 213-227.

Raymond HUARD, « une structure politique ambiguë : les sociétés secrètes quarante-huitardes dans le Midi de la France » dans *Histoire et clandestinité, du Moyen-âge à la Première Guerre mondiale*, actes du colloque de Privas, mai 1977, Revue du Vivarais, Albi, 1979, pp. 353-369.

Jean-François JEANJEAN, « Le coup d'État du 2 décembre 1851 dans le département de l'Aude », dans *La Révolution de 1848*, 1924-25, pp. 161-180.

G. LAURIBEL, « Pézenas et le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte », dans *Connaissance de Pézenas*, Pézenas, G. Domens 1960, 84 p.

Peter MAC PHEE, *Les semailles de la République dans les Pyrénées orientales 1846-1852*, Perpignan, Éditions de l'Olivier, 1995, 507 p.

Claude MARQUIÉ et Jean RAFFANEL, « La répression dans l'Aude après le coup d'État du 2 décembre 1851 », dans Roland ANDRÉANI et Marianne LEULLIEZ [dir.], *De la Révolution au coup d'État (1848-1851). Les répercussions des événements parisiens entre Alpes et Pyrénées. Actes du colloque des 18 et 19 septembre 1998*, Université Paul Valéry-Montpellier 3, Montpellier, Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 1999, pp. 213-226.

Jean-Claude RICHARD, « Bédarieux, le coup d'État du 2 décembre 1851 et les partis de l'ordre ; une médaille locale de 1851-52 », dans *Bulletin de la Société archéologique et historique des Hauts cantons de l'Hérault*, n° 17, 1994, p. 121-154.

Jean-Claude RICHARD, « Les monuments érigés dans l'Hérault en l'honneur des victimes du coup d'État », dans Roland ANDRÉANI et Marianne LEULLIEZ [dir.], *De la Révolution au coup d'État (1848-1851). Les répercussions des événements parisiens entre Alpes et Pyrénées. Actes du colloque des 18 et 19 septembre 1998*, Université Paul Valéry-Montpellier 3, Montpellier, Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 1999, pp. 237-260.

Jean SAGNES, « Le coup d'État dans l'Hérault, par Blayac, tailleur à Mèze », dans *Bulletin de la société d'études scientifiques de Sète et sa région*, n° 12-13, 1983, pp. 169-181.

Jean SAGNES, « Les opposants au coup d'État devant le conseil de guerre, l'affaire de Béziers », dans Roland ANDRÉANI et Marianne LEULLIEZ [dir.], *De la Révolution au coup d'État (1848-1851). Les répercussions des événements parisiens entre Alpes et Pyrénées. Actes du colloque des 18 et 19 septembre 1998*, Université Paul Valéry-Montpellier 3, Montpellier, Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 1999, pp. 227-236.

Louis THOMAS, « Montpellier en 1851, le coup d'état du 2 décembre 1851 », dans *Monspeliensa*, tome 1, n° 3, 1933, pp. 11-12.

M. VILLEMAGNE, *Événements politiques à Saint-Thibéry, (Hérault), en 1851-1852*, Saint-Pons, M. Maraval, 1903, 47 p.

## **J. Sud-ouest**

André ARMENGAUD, « Coup d'État et plébiscite dans le département du Tarn », dans *Annales du Midi*, janvier 1952, pp. 41-47.

André ANCOURT, « Le coup d'État du 2 décembre et ses répercussions à Villefranche », dans *Revue du Rouergue*, 1952-53, pp. 456-73 et 177-196.

André ANCOURT, *Des journées de février 1848 au coup d'État du 2 décembre 1851. Esquisse d'une histoire politique et sociale de Villefranche-de-Rouergue sous la Seconde République*, Rodez, Carrère imprimeur, 1957, 110 p.

Alphonse BRÉMOND, *Histoire du coup d'État dans le département de la Haute-Garonne (1851-52)*, Toulouse, Hébraïl Durand et Cie, 1870, 180 p.

Jean DAGNAN, *Le Gers sous la Seconde République. Tome 2 : Le Coup d'État et la répression dans le Gers (décembre 1851-décembre 1852)*, Auch, Imprimerie F. Cocharaux, 1929, 590 p.

Georges DUTOIS, *Le Crime du 2 décembre dans le Gers*, Auch, de Capin, 1902, 49 p.

Léo DELBERGE, « Le coup d'État du 2 décembre 1851 en Lot-et-Garonne, d'après Eugène Ténot, rédacteur du *Siècle* », dans *Revue de l'Agenais*, n° 83, 1957, pp. 91-101.

Marcel NÉSI, « La résistance au coup d'État du 2 décembre dans les Deux-Sèvres », dans *La Révolution française*, juillet, 1914, pp. 63-68.

Jean-Alfred NEUVILLE, *2 décembre 1851, proscription de Marmande (Lot-et-Garonne)*, Agen, de Bonnet et fils, 1882, 479 p.

## **K. Ouest**

Corinne CHABLE, *La Suze-sur-Sarthe et la réaction au coup d'État de Napoléon III en 1851*,



Mémoire de maîtrise sous la direction de Philippe Vigier, Université Paris 10, 1990.

Abbé CORGNE, « Le coup d'État du 2 décembre 1851 et le Morbihan », dans *Bulletin de la société polymathique du Morbihan*, 1961, pp. 44-45 et 51-52.

L. COURANT, « L'Anjou et le coup d'État du 2 décembre 1851 », dans *L'Anjou historique*, 1953, pp. 29-44.

Léon DERIÈS, « Autour du coup d'État du deux décembre dans la Manche », dans *Notices et documents publiés par la société d'agriculture et d'archéologie de la Manche*, n° 41, 1929, pp. 263-267.

Léon GUYON, *Épisodes du coup d'État en 1851 dans la Sarthe. Une évasion. Troisième et dernière partie de l'étude historique sur Charles Granger et son époque*, Le Mans, Librairie de Saint-Denis, 1905, 176 p.

Michel THOMAS, « Le coup d'État du 2 décembre 1851 dans le Finistère et à Brest [...] », dans *Actes du 107e congrès des Sociétés savantes. Brest, 1982. Histoire moderne et contemporaine, tome 2*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1984, pp. 103-115.

## **V. La Seconde République et 1851 en Vaucluse**

Aimé AUTRAND, « La résistance vauclusienne au coup d'Etat du 2 décembre 1851 », dans *Annuaire administratif et statistique de Vaucluse*, 1951, pp. 279-370.

Aimé AUTRAND, *Statistiques des élections parlementaires et des partis politiques en Vaucluse de 1848 à 1928*, Vaison-la-Romaine, Macabet frères, 1935, 312 p.

Aimé AUTRAND, *Le Conseil général du Vaucluse de 1800 à 1936*, Avignon, Auzac, 1936

Aimé AUTRAND, *Un siècle de politique en Vaucluse. Les élections, les évènements, les partis et les candidats de 1848 à 1956*, Avignon, Rullières, 1958, 410 p.

Jacques BARMOIN, *Le parti légitimiste en Vaucluse (1830-1883)*, Montpellier, DES, 1950.

René BRUNI, *Bonnieux, Histoire et vie sociale d'une ancienne enclave pontificale en terre de Provence*, Apt, études, 1989, pp. 200-207.

Marcel CHAMPLOY, « Une révolte à Mirabeau », in *Rapapéou*, n°2, 1996.

Marcel CHAMPLOY, « André Ailhaud dans la région de Pertuis. Aux origines du mouvement de décembre 1851 à Mirabeau », dans *Provence 1851. Une insurrection pour la République*, Actes des journées d'étude de 1997 à Châteauroux et de 1998 à Toulon, Association pour 150<sup>ème</sup> anniversaire de la résistance au coup d'Etat du 2 décembre 1851, Gap, 2000, 238 p.

Pierre GOURINARD, *Trois théoriciens du légitimisme vauclusien de 1836 à 1893 : Armand*

de Pontmartin, Léopold de Gaillard et Gustave de Bernardi, Aix, thèse 3è cycle, 1977.

René GROSSO [Dir.], René MOULINAS, Alain MAUREAU, André SIMON, *Histoire de Vaucluse. Les Vauclusiens dans la vie nationales de 1793 à nos jours*, et Jacques GALAS, Jean-Pierre LOCCI, Sylvestre CLAP, *Histoire de Vaucluse. Les Vauclusiens des campagnes à la ville*, Avignon, A. Barthélémy, 1993, 2 volumes, 350 p. et 387 p.

Gérard LÉBOUCHET, *Aspects de la vie à Gordes de la Révolution à l'aube du XXème siècle*, Gap, Editions c'est-à-dire, 2007, 448 p.

Christian MAUREL, « Ailhaud de Volx et la diffusion des idées républicaines dans le pays de Pertuis en 1848-1849 », in *1851, une insurrection pour la République. Actes des journées d'étude de 1999 à La Tour d'Aigues et de 2001 à Sainte-Tulle*, Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines, Les Mées, 2002, pp. 69-90.

André MERCIER, « Il y a 120 ans, le Vaucluse se soulevait contre le coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte », dans *Le Provençal*, édition de Vaucluse, 2, 3, 4, 5, 7 décembre 1971.

Natalie PETITEAU, « 1848 en Vaucluse ou l'impossible république bourgeoise », dans *Cahiers d'Histoire*, n°2, 1998, pp. 223-245.

Alain SICARD, « Bédarrides : la réaction des républicains face au coup d'Etat », dans *Bulletin de l'Association 1851-2001*, n° 18, octobre/novembre 2001.

Pierre SIMONI, *Un canton rural au XIXème siècle, Etude de la société et de l'économie aptésienne de 1806 à 1913*, Aix, thèse, 3<sup>ème</sup> cycle, 1975.

Pierre SIMONI, *L'industrie dans le canton d'Apt au XIXème siècle*, Avignon, Association pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine industriel de Vaucluse, 1992, 174 p.

Pierre SIMONI, « La lutte contre l'insurrection de décembre 1851 et la curée des honneurs », dans *1851, une insurrection pour la République. Actes des journées d'étude de 1999 à La Tour d'Aigues et de 2001 à Sainte-Tulle*, Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines, Les Mées, 2002, pp. 105-129.

Jonathan SKINNER, « L'héritage de la révolution française sous la seconde République dans le Vaucluse », dans *Provence historique*, Tome XXXVII, fascicule 148 : « Midi rouge et Midi blanc », avril-juin 1987, pp. 327-336

Jonathan SKINNER, *Republicanism and royalism. The conflicting traditions of peasant politics in the department of the Vaucluse, 1789-1851*, Ph. D, University of Manchester, 1988, 494 p.

Jonathan SKINNER, « Une mémoire orale de la Révolution ? Le Jacobinisme des Montagnards de l'arrondissement d'Apt en décembre 1851 », dans *L'espace et le temps reconstruits. La Révolution française comme révolution des mentalités et des cultures ? Actes du colloque de Marseille (février 1989)*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-en-Provence, 1990, pp. 273-279.

Jonathan SKINNER, « La guerre civile révolutionnaire, oubli ou héritage, l'exemple de la

presse vaclusienne », dans Jean-Clément Martin (édit.), *la Guerre civile entre histoire et mémoire*, Nantes, Ouest éditions, coll. « Enquêtes et documents », 1995, 247 p.

Jean-Noël TARDY, « Les mystères de Marseille : secret et sociétés secrètes à Marseille et dans le Vaucluse en 1841 », dans *Revue d'Histoire du XIXème siècle*, n°35, 2007/2, pp. 91-105.

Claude THOMAS, René BRUNI, *Bibliographie des pays du Luberon*, Isle sur la sorgue, Imprimerie Guigou, 1982, 367 p.

Françoise VEYNE, *L'insurrection républicaine dans le canton d'Orange lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Maurice Agulhon, Université d'Aix en Provence, 1970, 99 p.

Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Étude politique et sociale. Tome I, les notables (vers 1845-fin 1848). Tome II, les paysans (1849-1852)*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, 2 volumes, 328 p. et 534 p.

Philippe VIGIER, *La vie quotidienne en province et à Paris pendant les journées de 1848*, Paris, Hachette, 1982, pp. 203-218.

## **VI. Ouvrages spécialisés sur les coups d'Etat**

Maurice AGULHON, *Coup d'État et République*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1997, 97 p.

Sarah DELOS-HOURTOULE et Emmanuel CHERRIER, *Coup d'Etat et révolutions*, Valenciennes, PUV, 2005, 226 p.

Jean DUMONT [dir.], *Les coups d'État*, Paris, Club des amis du livre, 1963, 444 p.

Pierre LEROY, « Coup d'État » dans Olivier Duhamel et Yves Mény [dir.], *Dictionnaire constitutionnel*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, 1112 p.

Edward N. LUTTWAK, *Le coup d'État, théorie et pratique*, Paris, Éditions Robert Laffont, 1969, 267 p.

Edward N. LUTTWAK, *Coup d'État, mode d'emploi*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1996, 285 p.

Onésime MONPROFIT, *Les Coups d'État, histoire et théorie, 18 brumaire, 1830, 2 décembre*, Paris, G. Carré, 1887, 161 p.

Gabriel NAUDE, *Considérations politiques sur les coups d'État*, Paris, Gallimard, 2004, 285 p.

Jeff TALMAN, *Aux origines du bonapartisme : le coup d'État 1836 et 1840*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Francis Démier, université Paris 10, 1995, 149 p.

## 2ème Partie

### Inventaire de sources

## **I. Sources inédites : archives**

### **A. Archives départementales**

#### **Série M : Administration générale et économie (1800-1940)**

##### **Sous série 1M : Administration générale**

##### **Registre du courrier**

##### **Cabinet du préfet**

**1M 161-184** Correspondance générale concernant le personnel, les statistiques, les élections, la police, l'agriculture, le commerce, l'industrie, l'instruction publique.

**183** 23 septembre 1850 - 2 septembre 1851

**184** 2 septembre 1851 – 17 mai 1852

##### **Rapports des préfets et sous préfets**

**1M 684** Rapports des préfets et sous préfets, du sous préfet d'Apt (février 1850) du préfet (mars 1850) préfet et sous préfet d'Apt (février 1850) du sous préfet d'Apt (Juin 1850) du sous préfet d'Apt (mars, septembre, décembre 1852).

##### **Sécurité publique**

**1M 740** Police secrète, fonds secrets (An IX-1852).

##### **Enquêtes sur des fonctionnaires et personnes diverses.**

**1M 722** Dossiers d'enquête sous des fonctionnaires révoqués (1849-1852).

##### **Surveillance de l'opinion.**

**1M 750-751** Correspondance rapports (Seconde République).

1848-1851

**750** 1848-1849

**751** 1850-1851

##### **Surveillance des cercles, chambres et associations.**

**1M 758-759** Cercles et associations civiles, chambres, instructions enquêtes, rapports, statistiques.

1815-1938

**758** 1815-1874

##### **Attentats-complots**

**1M 768** Prince président (1849-1852).

##### **Soutien au gouvernement et adresses**

**1M 773** Au prince, président au sujet du rétablissement de l'empire.

##### **Coup d'Etat du 2 décembre 1851**

**1M774** Dossier remis au procureur de la République d'Avignon. Inventaire général des dossiers des cantons d'Apt, de Pertuis : pièces de procédures relatives aux cantons (1851), rapport du chef de bataillon commandant la colonne mobile.

1851

**1M 775** Inventaire général des dossiers de cantons de Gordes, de Bonnieux, de Cadenet, affaire de Lumières (Goult) ; de la commune de Velleron

1851

**1M 776** Inventaire général des dossiers des communes d'Avignon, Morières, Bédarrides, Cheval Blanc, Cavaillon, Courthézon, et du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue.

1851

**1M 777** Inventaire général des dossiers des communes de Caderousse, Uchaux, Mondragon, Valréas, Orange, Sérignan, Mornas, Sablet, Sainte Cécile, Cairanne. Ordre de mise en liberté, lettres diverses, pièces collectives.

1851-1852

**1M 778** Décisions de la 3<sup>ème</sup> commission militaire ; états de mise en liberté, états des condamnations, mise en liberté par le préfet, états des mises en liberté et déclarations des libérés, notes et renseignements divers ; listes nominatives des libérés des individus arrêtés (1851) des condamnés (1854).

1851-1854

**1M 779** Registres des procès verbaux de la commission mixte du département (10 février 1852) et des décisions de Quentin Bouchard (4 septembre 1852) ; état nominatif des détenus politiques de la prison d'Avignon, état des prévenus mis en liberté pour non-lieu, état des individus renvoyés devant les tribunaux correctionnels, état des inculpés renvoyés devant une autre commission mixte, état des détenus politiques placés sous la surveillance de la haute police, état des prévenus politiques classés dans les catégories « Cayenne », « Algérie moins coupable », « Algérie plus coupable », états des prévenus politiques expulsés ou éloignés de France.

1852

**1M 780** Etat des détenus (1852), répertoire alphabétique des inculpés sur lesquels la commission mixte de Vaucluse a statué (1852), registre des changements de résidence des condamnés à la surveillance (1852-1859), état des prévenus non incarnés (1852-1859), liste alphabétique des personnes poursuivies à l'occasion du coup d'état de 1851 (1853), dépenses des commissions (1852-1868).

1852-1868

**1M 781** Grâces : demandes et obtentions, correspondances, états (1852-1856) condamnés du 2 décembre 1851, correspondance et renseignements à leur sujet (1851-1870).

1851-1870

**1M782-792** Dossiers individuels d'enquête : mandats d'amener, citations de témoins, correspondance, interrogatoires, fiches 1-1035.

1852-1854

**1M793-794** Répertoire sur fiches des prévenus et condamnés (avec leur numérotations)

A-Z

**793** A-K

794 L-Z

**1M795-798** Dossiers des condamnés du département : correspondance A-Z  
1852-1862

**1M799-800** Dossiers des condamnés étrangers au département : correspondance A-V

**799** (A-F)

**800** (H-V)

1852-1859

**Série Z: Sous-préfecture (1800-1940)**

**Sous Série 1 Z: Sous-préfecture d'Apt**

**Procès verbaux**

**1Z57** Titres électoraux : instructions, correspondance.

1850-1852

**1Z58** Plébiscite du 22 décembre 1851

1851

**1Z59** Elections législatives

1852

**1Z60** Elections communales

1848-1852

## **B. Archives municipales**

**Archives municipales d'Apt**

**2I 39 Police Politique**

Dossier sur « le procès Guirandy, armurier de la ville d'Apt, pour armes enlevées suite aux événements du 2 décembre 1851 »

24 Décembre 1851-15 Septembre 1853

Dossier sur « les dépenses occasionnées suite au coup d'Etat du 2 décembre 1851 »

20 Décembre 1851-9 Février 1857

**2I 40 Police Politique/Informations confidentielles**

Dossier « Seconde République »

1848-1849

**2I 42 Police Politique/ Sociétés secrètes, espionnage**

Second Empire: 16 Avril 1852

## **2I45 Police Politique/Condamnés politiques**

Dossier « Seconde République »

1er Mars 1848-20 Novembre 1852

### **C. Bibliothèques**

#### **Bibliothèque Ceccano - Avignon**

a) Fonds général.

Ms. 1553. Ephémérides historiques de Vaucluse, par P. ACHARD.

1572. « Dossier Achard sur l'industrie de Vaucluse » (1847).

2101. Recueil de pièces sur Avignon et le Vaucluse au XIXème siècle.

3551-2. Archives des familles Cambis et Vidaud (1801-1856).

4520. Correspondance d'A. *d'Olivier de Pezet* (1849 à 1867).

5194. Vie d'A.-P. Roubaud, proscrit du 2 décembre 1851

#### **Bibliothèque Inguimbertaine - Carpentras**

Ms. 1246. Lettres adressées à M. Barjavel par C.-H. Dupuy, de Cavaillon (32 lettres, de 1840 à 1857).

## **II. Sources imprimées**

### **A. Périodiques**

- *La Commune*, Avignon, Avril 1849 - Janvier 1852

- *Le Conciliateur de Vaucluse*, Carpentras, Janvier 1849 - 1852

- *Le Courrier de Vaucluse*, Avignon, 1850-1851

- *Le Démocrate de Vaucluse*, Avignon, Janvier - Décembre 1850

- *Le Département*, Avignon, 1851-1852

- *L'Etoile de Vaucluse*, Avignon, Octobre – Décembre 1851



- *Le Journal d'Orange*, Orange, Hebdomadaire 1850 - 1857
- *La Liberté*, Avignon, 1848 - 1849
- *Le Mémorial de Vaucluse*, Avignon, Bi-hebdomadaire, Octobre 1845 - Août 1865
- *Le Mercure aptésien*, Apt, Hebdomadaire, Juillet 1840- 1852
- *Le Républicain de Vaucluse*, Avignon, Mars 1848 - Octobre 1849
- *La Ruche*, Orange, 1844 - 1853
- *L'Union nationale*, Avignon, Bihebdomadaire, Décembre 1848 - Mars 1850

## **B. Ouvrages contemporains**

### **1. Témoignages immédiats**

A. BARBIER, *Histoire de Louis-Napoléon Bonaparte, Président de la République française, depuis sa naissance jusqu'à ce jour, contenant l'appréciation de ses actes, le récit authentique de tous les événements du 2 décembre et des détails inédits sur ses habitudes privées*, Paris, Barbier, 1852, 180 p.

Ernest DU BARRAIL, *Histoire de la Jacquerie de 1851*, Paris, aux bureaux du *Public*, 1852, 80 p.

Paul BELOUINO, *Histoire d'un coup d'État (décembre 1851) d'après les documents authentiques, les pièces officielles et les renseignements intimes*, Paris, L. Brunet & Cie, 1852, 492 p.

Henri BOSSELET, *La Crise*, Paris, Garnier frères, 1852, 190 p.

Louis-Napoléon BONAPARTE, *Discours et Messages depuis son retour en France jusqu'au 2 décembre 1852*, Paris, Librairie Plon, 1853.

Charles BRUN, *Récit des événements de décembre. Oui ou non !!! Appel à la nation Vote universel du 21 décembre 1851*, Paris, Ledoyen, 1851.

Pierre Auguste CALLET, *La voix mystérieuse, les proscrits, le scrutin du 20 décembre, la constitution de 1852, les conseillers de M. Bonaparte*, Londres, Jeffs, 1852.

Jean Baptiste Adolphe CHARRAS (colonel), *Enquête sur le 2 décembre et les faits qui le suivent*, Bruxelles, chez tous les libraires, 1852, 54 p.

Jean Baptiste Adolphe CHARRAS (colonel), *Les aides de camp du 2 décembre*, extrait de *La*

*Nation*, Amsterdam, Imprimerie de N.-P. Vandenbosche, 1853, 74 p.

Barnabé CHAUVELOT, *La Restauration de l'autorité*, Paris, Allouard et Kaepelin, 1851, 94 p.

Joseph DELAORA, *Le Coup d'État, c'est l'avenir !*, Paris, Garnier frères, 1851, 48 p.

Marc DUFRAISSE, *Le Deux-Décembre devant le code pénal*, Madrid, Impr. del Mundo literario, 1853, 154 p.

Pascal DUPRAT, *Les tables de proscription de Louis Bonaparte et de ses complices*, Liège, Redouté, 1852, 2 volumes, 318 et 387 p.

Xavier DURRIEU, *Le Coup d'État de Louis Bonaparte, Histoire de la persécution de décembre : événements, prisons, casemates et pontons*, Londres/Genève/New York, J. Thomas, 1852, 217 p.

Jean-Claude-Barthélémy GALLIX et GUY, de l'Hérault, *Histoire complète et authentique de Louis-Napoléon Bonaparte, depuis sa naissance jusqu'à ce jour, précédée d'un avant propos intitulé le 2 décembre devant l'histoire*, Paris, H. Morel, 1852, 502 p.

Victor HUGO, *Napoléon le petit*, Londres, Jeffs, 1852, 464 p.

Victor HUGO, *Discours de M. Victor Hugo prononcé à Jersey sur la tombe d'un proscrit français le 20 avril 1853, suivi du discours de M. Bancel prononcé le même jour à Bruxelles sur la tombe d'un autre proscrit français*, Bruxelles, 1853, 16 p.

Henri LASERRE, *L'opinion et le coup d'État*, Paris, Charpentier, 1851.

LAURENT (de l'Ardèche), *Coup d'œil philosophique sur la Révolution de décembre*, Paris, Garnier, 1852, 16 p.

Henri LEMULLIER, *Histoire parlementaire de la présidence depuis l'élection du prince Louis Napoléon Bonaparte jusqu'au 2 décembre 1851*, Paris, Garnier frères, 1852, 230 p.

Léo LESPÈS, *Histoire politique, anecdotique et philosophique de la première présidence du prince Louis Napoléon Bonaparte depuis le 10 décembre 1848 jusqu'au 20 décembre 1851*, Paris, C. Ploche, 1852, 2 volumes.

Hippolyte MAGEN, *Histoire de la terreur bonapartiste ; préliminaires et présages du coup d'État ; complément des débauches prétoriennes à Paris et dans les départements ; bastilles, casemates et pontons ; la nouvelle Caprée*, Londres, W. Jeffs, 1852, 280 p.

Hippolyte MAQUAN, *L'Insurrection de décembre 1851 dans le Var*, Draguignan, Bernard, 1853, 279 p.

Karl MARX, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Flammarion, 2007 (réédition, 1852), 216 p.

Pierre-Joseph PROUDHON, *La Révolution sociale démontrée par le coup d'État du*

*2 décembre*, Paris, Garnier frères, 1852, 283 p.

Hippolyte de MAUDUIT (capitaine), *Révolution militaire du 2 décembre 1851 ; précédée de la vérité quand même à tous les partis, et de curieux entretiens de l'auteur avec le prince Louis-Napoléon*, Paris, A. Delahays, 1852, 304 p.

P. MAYER, *Histoire du Deux Décembre : avec des documents inédits et des pièces justificatives*, Paris, Ledoyen, 1852, 327 p. ; 2e édition, *Histoire du Deux décembre*, Paris, Ledoyen, 1852, 355 p.

Prosper NOUBEL, *Le Deux décembre*, Agen, imprimerie P. Noubel, 1852, 3 p.

Esprit PRIVAT, *Le doigt de Dieu. La situation avant et après le 2 décembre*, Paris, Lévy frères, 1852, 107 p.

B. RENAULT, *Histoire de la présidence et de la dictature de Louis Napoléon, précédée d'un précis sur le 18 brumaire et la 2 décembre, de détails curieux sur le nom et l'origine des Bonaparte, d'un tableau généalogique de la dynastie impériale et de ses alliances, etc., et rédigée sur des documents particuliers et authentiques*, Paris, R. Ruel aîné, 1852, 266 p.

Charles RIBEYROLLES, *Les bagnes d'Afrique, histoire de la transportation de décembre*, Londres, Jeffs, 1853, 263 p.

Victor SCHÆLCHER, *Histoire des crimes du deux décembre*, Londres, J. Chapman, 1852, 469 p.

Théophile THORÉ, *La restauration de l'autorité ou l'opération césarienne, par un ex-représentant du peuple*, Bruxelles, J. Tarride, 1852, 24 p.

Édouard TURQUETY, *Les représentants en déroute ou le 2 décembre, poème en cinq chants*, Paris, Ledoyen, 1852, 108 p.

Auguste VITU, *Histoire de Napoléon III et du rétablissement de l'Empire*, Paris, Ledoyen et Giret, 1854, 516 p.

## **2. Mémoires et correspondances**

François-Charles BARRAIL, *Mes souvenirs, 1820-1879*, Paris, Librairie Plon, 1894-1896, 3 volumes.

Jean Baptiste BOICHOT, *Souvenirs d'un prisonnier d'État sous le Second Empire*, Leipzig, Muquardt, 1867, 284 p.

Albert DU CASSE (baron), *Les dessous du Coup d'État. 1851*, Paris, Albert Savine, 1891, 316 p.

Alfred de FALLOUX (comte), *Mémoires d'un royaliste. Tome 2 : La présidence du Prince Louis Bonaparte, Loi d'enseignement, le deux décembre 1851*, Paris, Perrin, 1925, 393 p.

Fernand GIRAUDEAU, *Le 2 décembre*, Paris, Pérignon, 1873, 36 p.

François GUIZOT, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris, Michel Lévy, 1872, 8 volumes.

Pierre JOGNEAUX, *Souvenirs historiques*, Paris, Éditions Flammarion, 1891, 2 volumes.

Martin NADAUD, *Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon*, Bourganeuf, Duboueix, 1895, 512 p.

KERRY (Lord), *Le secret du coup d'État, correspondance inédite du Prince Louis Napoléon, de MM. Morny, de Flahaut et les autres*, Évreux, E. Paul, 1928, 315 p.

Émile de MAUPAS, *Mémoires sur le Second Empire*, Paris, Dentu, 1884, 2 volumes.

Hippolyte MONIN, « Le coup d'État du 2 décembre à Montmartre », extrait de *Le Vieux Montmartre*, Paris, 1899, 20 p.

Hippolyte MONIN, *François Désiré Bancel, représentant de la Drôme, proscrit, professeur à Bruxelles, député de Paris, 1822-1871*, Paris, É. Cornély et Cie, 1911, 148 p.

MORNY (duc de), « La genèse d'un Coup d'État, Mémoire du duc de Morny publié par son petit fils », dans *Revue des Deux Mondes*, 1er décembre 1925, pp. 512-534.

Alexandre QUENTIN-BEAUCHART, *Études et souvenirs sur la Deuxième République et sur le Second Empire (1848-1870)*, Paris, 1901-1902, 2 volumes, 484 et 622 p.

Arthur RANC, *Souvenirs, correspondance, 1831-1908*, Paris, Cornély, 1913, 528 p.

George SAND, « Le coup d'État », dans *Revue de Paris*, 15 juin 1904, pp. 673-690.

Louis VÉRON, *Nouveaux mémoires d'un bourgeois de Paris, depuis le 10 décembre 1848 jusqu'aux élections générales de 1863, le Second Empire*, Paris, Librairie internationale, 1866, 495 p.

Horace de VIEL-CASTEL (comte), *Mémoires du comte Horace de Viel-Castel sur le règne de Napoléon III (1851-1864)*, Paris, chez tous les libraires, 1883-1885, 6 volumes, tomes 1 et 2.

### **C. Ouvrages postérieurs**

Anonyme, *Le deux décembre, les massacres dans Paris*, Paris, Bibliothèque démocratique, 1872, 191 p.

Noël BLACHE, *Histoire de l'insurrection du Var en décembre 1851*, Paris, Lechevalier, 1869, 236 p.

Alphonse BRÉMOND, *Histoire du coup d'État dans le département de la Haute-Garonne*

(1851-52), Toulouse, Hébrail Durand et Cie, 1870, 180 p.

Pierre Théodore CHÉRON DE VILLIERS, *Chapitre inédit de l'histoire du coup d'État, Limoges en 1851*, Paris, Marteau, 1869, 35 p.

Joseph DÉCEMBRE et Edmond ALLONIER, *Le Coup d'État du 2 décembre 1851 : historique des événements qui ont précédé le coup d'État, pièces et documents officiels*, Paris, Décembre-Allonier libraire-éditeur, 1868, 216 p.

Joseph DÉCEMBRE et Edmond ALLONIER, *Histoire des conseils de guerre de 1852 ou précis des événements survenus dans les départements à la suite du coup d'État de décembre 1851*, Paris, Décembre-Allonier libraire-éditeur, 1869, 467 p.

Maurice ENGELHARD, *L'Empire démasqué, Histoire abrégée des crimes de Louis Bonaparte et de ses complices. Première partie : l'usurpation du pouvoir*, Londres/Bruxelles/Genève, J. Harrison, 1863, 96 p.

C. FRANC, *Un proscrit de décembre*, Cahors, Girma, 1871.

Benjamin GASTINEAU, *Les Suites du coup d'État, dossier du Deux décembre, les transportés de décembre 1851*, Paris, Librairie centrale, 1869, 277 p.

Léon GOUPY, *Le Coup d'État dans la Mayenne. Juin 1870*, Paris, Imprimerie de L. Goupy, 1871, 102 p.

Adolphe GRANIER DE CASSAGNAC, *Histoire de la chute du roi Louis-Philippe, de la république de 1848 et du rétablissement de l'Empire (1847-1855)*, Paris, Librairie Plon, 1857, 2 volumes.

Adolphe GRANIER DE CASSAGNAC, *Récit authentique des événements de décembre 1851 à Paris et dans les départements. Nouvelle édition précédée d'une introduction sur les coups d'État*, Paris, Dentu, 1869, 144 p.

J. G. PRAT, *Les Exploits du Deux-Décembre, récits d'histoire contemporaine. Première série. Les Deux revenants, la cité dévote, la Tour du Jaï, l'hôte du fermier*, Paris, Lachaud, 1872, 189 p.

Victor HUGO, *Histoire d'un crime*, Paris, Calmann-Lévy, 1877, 2 volumes.

Alexander William KINGLAKE, *Histoire du 2 décembre 1851 et portrait historique de Napoléon III [...]*, Londres/Bruxelles/ New York, J. Chapman, 1867.

Georges LASSEZ, *La vérité sur le deux décembre*, Paris, Lechevalier, 1872, 34 p.

Pierre LEFRANC, *Le Deux-Décembre, ses causes et ses suites*, Paris, Lechevalier, 1870, 277 p.

Hippolyte MAGEN, *Le Piloni. Liste par départements des proscriteurs de décembre 1851*, Paris/Bruxelles, chez tous les libraires, 1854-1871, 200 p.

F. MAZENC, *Coup d'État du 2 décembre 1851 dans l'Aveyron*, Albi, imprimerie. Nouguiès, 1872, 112 p.

Alexandre PAPON, *Chronique départementale, La République et le coup d'État dans le département de l'Eure*, Paris, chez tous les libraires, 1869, 140 p.

Adolphe ROBERT, *Statistique pour servir à l'histoire de l'insurrection du 2 décembre 1851, Paris et les départements*, Paris, Librairie de la Renaissance, 1869, 268 p.

J.-B. RAVOLD, *Les transportés de la Meurthe en 1852*, Paris, A. Degorce-Cadot, 1872, 85 p.

A. ROGEARD, *Le 2 décembre et la morale, suivie de l'Histoire du deux décembre*, Francfort-sur-le-Main, 1866, 120 p.

Victor SCHOELCHER, *Le crime de décembre en province*, Paris, Bibliothèque démocratique, 1875, 191 p.

Alfred TALANDIER, *Denis Dussoubs-Gaston, sa vie, sa mort (1818-1851)*, Paris, Imprimerie de J. Rigal, 1880, 35 p.

Eugène TÉNOT, *La Province en décembre 1851, Étude historique sur le coup d'État*, Paris, Lechevalier, 1865, 360 p.

Eugène TÉNOT, *Paris en décembre 1851, Étude historique sur le coup d'État*, Paris, Lechevalier, 1868, 236 p.

Arthur VERMOREL, *Les hommes de 1851, Histoire de la Présidence et du rétablissement de l'Empire*, Paris, Décembre-Allonniér libraire-éditeur, 1869, 424 p.

# 3ème Partie

## Premiers résultats

La chronologie des événements provoqués par l'annonce du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, comprenant la réaction des belligérants (partisans de l'ordre ou républicains démocrates-socialistes farouchement opposés à ce coup de force) en divers points de l'arrondissement d'Apt, a pour objectif de répertorier les faits, mouvements et plans de résistance élaborés par l'opposition républicaine à la suite de l'acte du 2 décembre 1851. Le caractère événementiel permettra de multiplier les exemples. A partir de ces événements, nous dresserons une géographie du mouvement républicain de Décembre, pour ainsi tenter de cerner les disparités locales qui pouvaient exister à travers l'arrondissement d'Apt dans la mise en forme d'une résistance républicaine armée.

Cette démarche nécessite de distinguer les lieux des diverses formes de réaction républicaine : tout d'abord le cœur insurrectionnel, Apt où la nouvelle du coup d'Etat est connue publiquement dès le lendemain de son exécution et où les autorités doivent faire preuve de promptitude et d'énergie pour éviter un soulèvement. Ensuite, les campagnes où l'information met plus de temps à parvenir et où la décision de participer à une résistance armée ou à une protestation légale est subordonnée en partie à la réaction aptésienne, sauf pour le canton de Pertuis où l'insurrection se déclenche suite aux événements des Basses-Alpes dans la nuit du 6 décembre, en déconnection avec les événements aptésiens.

En outre, diviser les deux premières parties en suivant le découpage administratif de l'arrondissement (Apt et son canton, puis les cantons de Bonnieux et de Gordes) peut se justifier par le mode d'organisation du parti républicain. En effet, les sociétés secrètes montagnardes communales sont également dirigées par un chef cantonal. La sous-division des charges de chef est effectuée selon le découpage administratif. Chaque commune a un président, chaque canton a un chef général et la société au niveau de l'arrondissement est dirigée par un chef unique en la personne d'Elzéar Pin. Egalement, que ce soit au point de vue de la mise en forme de cette opposition, de sa composition sociale, de la quasi absence de réaction conservatrice face à l'ampleur du mouvement démocrate-socialiste, ou bien des différentes traditions et orientations politiques locales, ces cantons présentent tous des divergences qui méritent qu'on les distingue. Dans la dernière partie, nous tacherons de mettre à la lumière du jour, les différentes étapes du mouvement au sein des cantons de Pertuis et de Cadenet, dont les premiers mouvements se déclenchent la veille de l'insurrection aptésienne.



Nous tenterons à partir de quelques exemples, de comprendre l'insurrection au niveau communal, pour démontrer le rôle des meneurs et de leurs réseaux au sein des sociétés secrètes montagnardes communales, ainsi que celui de ses membres, affiliés et insurgés, dans la participation active à la colonne armée en direction de l'Isle-sur-la-Sorgue et d'Avignon. Comment le réseau républicain a fonctionné pour réussir à mobiliser ces paysans et ces artisans bien éloignés des centres urbains, jusqu'alors théâtres exclusifs des actions politiques de portée nationale ? Nous touchons là « le cœur du débat historique au sujet des sociétés secrètes »<sup>107</sup> dont l'action est soit minimisée, depuis Eugène Ténot<sup>108</sup>, par bon nombre d'historiens tels Iouda Tchernoff<sup>109</sup>, Charles Seignobos<sup>110</sup> ou Maurice Agulhon<sup>111</sup>, soit mise en avant sinon dans la structuration du parti républicain, du moins dans la diffusion du mouvement et la participation à la résistance au coup d'Etat, par d'autres historiens, tel Philippe Vigier<sup>112</sup>, Alain Corbin<sup>113</sup>, Raymond Huard<sup>114</sup> ou Jeanne Gilmore<sup>115</sup>. Cette étude tente d'éclairer par ces exemples locaux « pris dans le détail »<sup>116</sup>, le rôle des sociétés secrètes dans le mouvement de résistance engendré à la suite du coup d'Etat du 2 décembre 1851 et de dresser une géographie du mouvement de Décembre 1851 dans l'arrondissement d'Apt.

---

<sup>107</sup> Frédéric NÉGREL, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, ouv. cité, p. 178.

<sup>108</sup> Eugène TÉNOT, *La Province en décembre 1851, Étude historique sur le coup d'État*, ouv. cité.

<sup>109</sup> Iouda TCHERNOFF, *Associations et sociétés secrètes sous la IIème République*, ouv. cité.

<sup>110</sup> Charles SEIGNOBOS, *La Révolution de 1848 et le Second Empire (1848-1859)*, tome VI de l'Histoire de la France contemporaine de Lavissee, Paris, Hachette, 1926, 377 p.

<sup>111</sup> Maurice AGULHON, *La République au village. Les populations du Var de la révolution à la Seconde République*, ouv. cité.

<sup>112</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Étude politique et sociale...*, ouv. cité.

<sup>113</sup> Alain CORBIN, *Archaïsme et modernité en Limousin au XIXème siècle (1845-1880)*, ouv. cité.

<sup>114</sup> Raymond HUARD, *Le mouvement républicain en Bas-Languedoc, 1848-1881*, ouv. cité.

<sup>115</sup> Jeanne GILMORE, *La République clandestine : 1818-1848*, Paris, Aubier, 1997, 452 p.

<sup>116</sup> Sur ce débat voir l'article de Raymond HUARD, « une structure politique ambiguë : les sociétés secrètes quarante-huitardes dans le Midi de la France » dans *Histoire et clandestinité, du Moyen-âge à la Première Guerre mondiale*, actes du colloque de Privas, mai 1977, Revue du Vivarais, Albi, 1979, pp 353-369.

## **I. Le cœur de l'insurrection : la ville d'Apt et son canton**

A la veille du coup d'Etat, de nombreuses réunions ont lieu au sein de la société secrète montagnarde de l'arrondissement. Les républicains sont sur le « qui-vive » suite « aux nouvelles surprenantes parvenant de Paris »<sup>117</sup> durant l'automne. Quelles sont les résolutions adoptées après l'annonce du coup d'Etat ? Quels liens les chefs du parti « montagnard » entretiennent-ils avec les républicains du département et avec ceux des départements limitrophes ? Nous allons voir chronologiquement l'aspect qu'a revêtu l'opposition républicaine à Apt au cours des premiers jours du mouvement, puis le soulèvement armé dans ce centre urbain, éloigné des principaux centres décisionnels du Vaucluse que sont Avignon, Orange ou Carpentras, et qui a initié la propagation du mouvement aux communes avoisinantes, par l'envoi d'émissaires pour former une colonne armée ayant pour but la prise d'Avignon.

### **A. L'arrivée de la nouvelle du coup d'Etat du 2 décembre à Apt : une animation extraordinaire au sein de la ville**

#### **1. Les premiers rassemblements dans les rues et les lieux publics de la ville**

Les premières réunions, organisées par les républicains, ayant pour discussion la nouvelle du coup d'Etat ont lieu à Apt dès le 4 décembre. Mais « huit jours avant le 7 décembre à peu près »<sup>118</sup>, quatre des principaux chefs républicains se sont donnés rendez-vous dans le domaine d'Elzéar Pin près d'Apt, les chefs en question sont, « Rampal demeurant à Marseille, Crest dit d'Alençon, propriétaire et conseiller municipal d'Apt, Monsieur de Laboissière, juge de paix à Bollène et Elzéar Pin ». Cette réunion est organisée dans le but de préparer « l'échéance de 1852 », qui pour la plupart des « rouges » est devenue année messianique comme l'atteste un chant du Lyonnais Pierre Courant en 1850<sup>119</sup>. Mais dans cette réunion, la question majeure concerne les tactiques à employer en 1852. La stratégie des chefs

---

<sup>117</sup> Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, ouv. cité, p. 179.

<sup>118</sup> ADV 1M 774, Déposition de Joseph Imbert Combe, commissaire de police d'Apt, le 19 décembre 1851.

<sup>119</sup> Peter MAC PHEE, *Les semailles de la République dans les Pyrénées orientales 1846-1852*, ouv. cité, pp. 354-355.

de la « Montagne » en Vaucluse paraît indécise, similairement à celle de la « Montagne » sur le plan national, c'est-à-dire soit engager ce combat pacifique avec optimisme, soit se préparer à « voter les armes à la main ». L'accueil fait aux propagandistes républicains permet d'espérer la victoire en 1852, ainsi s'explique, pour une part ce qu'on pourrait appeler le « légalisme » des chefs du parti rouge<sup>120</sup>. Il est devenu très vite évident que les préfets de Bonaparte et de Léon Faucher misent sur le désordre, exaspèrent les démocrates par une guerre de coups d'épingles propre à entraîner des réactions d'humeur, occasions elles-mêmes de sévir plus fortement. L'arrêté général de police du 8 juillet 1851<sup>121</sup> fait à Avignon par le préfet Malher est un exemple flagrant de cette répression orchestrée par les agents du gouvernement en place. Dans les campagnes où les paysans peu instruits sont jetés, grâce à l'action efficace des propagandistes républicains, dans le camp montagnard avec des ardeurs de néophytes encore mêlées d'impulsions de luttes « très primitives », il n'est que trop facile au pouvoir d'exciter les masses à se compromettre<sup>122</sup>. Les chefs du parti républicain locaux doivent donc déployer beaucoup d'efforts pour calmer leurs troupes. Toutefois, reflet d'un schisme politique et social grandissant parmi les républicains, la mobilisation clandestine des « démoc-socs » rejette cette aspiration légaliste, car selon eux en 1852, le pouvoir irait à la démocratie insurrectionnelle : les masses, admises légalement au suffrage ou pas, devaient voter les armes à la main et imposer le triomphe d'une République de paysans et d'artisans. Dans l'arrondissement d'Apt, les démocrates évitent de se mesurer ouvertement avec l'autorité, et se cantonnent à l'action clandestine<sup>123</sup>, ce qui n'empêche pas certains républicains de se faire arrêter pour port de cravate rouge<sup>124</sup>. La nouvelle du coup d'Etat est « *ipso facto* un signal d'insurrection »<sup>125</sup> pour les républicains. La réunion qui a lieu le 4 décembre chez Martin, cantonnier de la commune d'Apt, a pour but d'établir les premières dispositions de combat en vue d'un soulèvement. Une autre réunion s'organise chez Roux dit Filet, cafetier, et c'est dans ces deux réunions auxquelles assistent « Elzéar Pin, Seymard, Gaillard, Jules Aude, Tamisier dit le miroir et autres », qu'est arrêtée la résolution de « s'emparer des bureaux de la mairie et de la sous-préfecture, ainsi que de chasser les

---

<sup>120</sup> Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, ouv. cité, p. 117.

<sup>121</sup> ADV 1M 758, Arrêté général de police du préfet Malher fait à Avignon le 8 juillet 1851.

<sup>122</sup> Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, ouv. cité, p. 121

<sup>123</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Étude politique et sociale. Tome II, les paysans (1849-1852)*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, p. 285.

<sup>124</sup> ADV 1M 774, Rapport du commissaire de police d'Apt, le 29 novembre 1851.

<sup>125</sup> Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, ouv. cité, p. 193.

autorités, afin de mettre le pouvoir entre les mains d'une autorité révolutionnaire »<sup>126</sup>. Durant ces réunions, on s'y « partage les emplois publics » à pourvoir lorsque les autorités seraient renversées. « Elzéar Pin, ex-représentant et Crest d'Alençon, conseiller municipal d'Apt »<sup>127</sup>, président les réunions qui ont lieu au cabaret de Roux dit Filet, dans les journées du 4, 5 et 6 décembre. Après les instructions du sous-préfet pour faire respecter l'arrêté prescrivant les heures de fermeture des lieux publics, le commissaire de police Combe, « recommande au nommé Roux dit Filet de fermer son cabaret à l'heure indiquée par le dit règlement », mais ce dernier s'empresse d'inviter la bande de « démagogues », qui se réunit aussitôt chez lui. Après l'invitation du commissaire de police à sortir du lieu, Crest d'Alençon répond « qu'il n'a aucun ordre à recevoir du sous-préfet »<sup>128</sup>, et de ce fait, il ordonne à la bande de rester.

Ces réunions apparaissent fréquentes<sup>129</sup> au sein de la société secrète de l'arrondissement. Cela est à mettre en relation avec le mode de fonctionnement du parti républicain dans les campagnes. L'étude des réunions qui ont eu lieu les deux mois précédents démontre une activité permanente de cette société secrète malgré l'arrêté préfectoral. « Dans les premiers jours de novembre », il y a une réunion au cabaret de Martin dit Lyon, le cantonnier, composée des nommés « Gaillard président, Seymard secrétaire, Monestier, Dupuis, Ollivier dit Leuret, et un individu que dit-on était chargé d'une mission secrète provenant des sociétés secrètes de Marseille »<sup>130</sup>. Etant ensemble, ils ont une discussion « assez vive » et ils en viennent « aux prises ». Crest dit Creston menacé de mort, porte plainte de ces dispositions au commissaire de police Combe. Le 20 novembre, Crest dit Creston lui apporte une lettre qu'il a reçu la veille d'un de ses amis de Marseille, nommé Pascal, agent de remplacement militaire, cette lettre comporte le message suivant : « Mon cher ami, la présente est pour t'informer que j'ai rencontré Carritoux sur la Canebière, en disant que si tu viens à Marseille ou Avignon tu seras poignardé, que tu as vendu le secret à Combe, commissaire de police à Apt ». Ce Carritoux est d'Avignon, et il est décrit comme

---

<sup>126</sup> ADV 1M 774, Déposition de Joseph Imbert Combe, commissaire de police d'Apt, le 19 décembre 1851.

<sup>127</sup> ADV 1M 774, Lettre du commissaire de police d'Apt au juge d'instruction de l'arrondissement d'Apt, le 2 février 1852.

<sup>128</sup> *Ibidem*.

<sup>129</sup> Voir le carton 1M 758 concernant la surveillance des sociétés secrètes vaclusiennes.

<sup>130</sup> Concernant les antécédents entre sociétés secrètes marseillaises et vaclusiennes, voir l'article de Jean-Noël TARDY, « Les mystères de Marseille : secret et sociétés secrètes à Marseille et dans le Vaucluse en 1841 », dans *Revue d'Histoire du XIXème siècle*, n°35, 2007/2, pp. 91-105.

« un des hommes les plus dangereux ». A l'époque de la dite lettre, il est employé au bureau des voitures de Monsieur Poulin à Marseille, place Royale. Le fruit de cette lettre est sans doute motivé par la plainte que Crest dit Creston a portée au commissaire de police Combe à la suite de la discussion concernant la réunion. La pratique du secret dans cette organisation clandestine semble primordiale, mais les autorités veillent sur les pratiques et les déroulements de ces réunions sans pour autant avoir des informations précises sur ce qui s'y décide. Pour restituer son fonctionnement ainsi que l'événement dans sa complexité, il faut prendre en compte ces stratégies du secret<sup>131</sup> et les inscrire dans un cadre plus général. Depuis 1848<sup>132</sup>, les sociétés secrètes du midi fonctionnent en liens étroits, comme en atteste le complot de Lyon<sup>133</sup>, orchestré par le vauclusien Alphonse Gent. En effet, la société secrète de l'arrondissement d'Apt correspond avec des agents marseillais et agit dans la continuité du plan de lutte établi dans une réunion de délégués de sociétés secrètes à Marseille qui prévoit, pour 1852, un soulèvement armé. Dans cette réunion, Buisson un représentant des Basses-Alpes, déclare : « Nous sommes prêts à marcher au premier signal ; on peut compter sur la levée en masse du département »<sup>134</sup>.

Le chef des réseaux républicains dans cet arrondissement, Elzéar Pin, ex-représentant du peuple en 1848, prépare activement le soulèvement dans ces réunions. Au cours de la réunion du 4 décembre, les premières dispositions de combat sont prises (élaboration du plan de soulèvement, élection du comité d'insurrection, prévision d'envois d'émissaires) mais Elzéar Pin attend un signal venant du chef-lieu du département, Avignon, pour s'assurer de la réussite du plan initial qui prévoit la prise de la ville<sup>135</sup>. Durant les journées du 3 et du 4, une agitation conséquente anime Avignon, car les républicains et les légitimistes du « Droit national » expriment vivement leur opposition au coup d'Etat, ce qui vaut au journal

---

<sup>131</sup> Sur les nouvelles approches de la notion du secret, voir Frédéric MONIER [dir.], *Complots et conspirations en France du XVIIIème au XXème siècle*, Valenciennes, Presses Universitaires de Valenciennes, 2003, pp. 145-150.

<sup>132</sup> Sur 1848 en Vaucluse, voir Natalie PETITEAU, « 1848 en Vaucluse ou l'impossible république bourgeoise », dans *Cahiers d'Histoire*, n°2, 1998, pp. 223-245 et Jonathan SKINNER, *Republicanism and royalism. The conflicting traditions of peasant politics in the department of the Vaucluse, 1789-1851*, Ph. D, University of Manchester, 1988, pp. 365-446.

<sup>133</sup> Voir Marcel DESSAL, « Le complot de Lyon et la résistance au coup d'Etat dans les départements du sud-est » dans *1848, revues des révolutions contemporaines*, n°189, décembre 1951, pp. 83-96.

<sup>134</sup> Eugène TÉNOT, *La Province en décembre 1851*, ouv. cité, p. 264.

<sup>135</sup> Aimé AUTRAND, « La résistance vauclusienne au coup d'Etat du 2 décembre 1851 », art. cité, p. 322.

légitimiste *L'Etoile de Vaucluse*<sup>136</sup> d'être suspendu et à ses rédacteurs d'être arrêtés, le soir du 5 décembre, alors que pendant la journée « blancs et rouges » fraternisent. C'est dans la réunion du 6 décembre qui a lieu chez Roux dit Filet, qu'Elzéar Pin annonce qu'il va à Avignon se concerter avec les chefs du parti républicain d'Avignon pour « aviser aux mesures de salut public qu'il convient de prendre »<sup>137</sup>. Il recommande de ne rien faire sans attendre son retour. Elzéar Pin se rend alors à Avignon, pour voir si les républicains d'Avignon préparent un éventuel soulèvement, mais la mise sur pied de guerre de la garnison (2000 hommes environ), après les indications du préfet Malher, décourage toute tentative insurrectionnelle<sup>138</sup>. Le maire de l'Isle-sur-la-Sorgue Joseph Bonnet également à Avignon le samedi 6 décembre, voit en quittant la ville d'Avignon « des rassemblements devant le café Basillon » lesquels « paraissent s'occuper des événements que l'on vient d'apprendre »<sup>139</sup>. Les meneurs républicains avignonnais demandent à Elzéar Pin, de venir à Avignon avec tous les démocrates de l'arrondissement d'Apt, et sollicité avec insistance par ces fougueux partisans, il leur promet « de réunir au plus vite tous les démocrates » pour revenir à Avignon. Dans la soirée, Elzéar Pin s'arrête de retour d'Avignon, au café Eyrier à l'Isle-sur-la-sorgue où il déclare « qu'il repasserait par l'Isle, le lendemain ». Au cours de cette visite, il prévient les républicains de « se tenir prêts » car « il reviendrait avec tous les démocrates aptésiens » afin de marcher sur Avignon<sup>140</sup>. Il revient à Apt dans la nuit du samedi<sup>141</sup>.

Dans la journée du samedi 6 décembre une certaine agitation se manifeste à Apt, à la nouvelle des événements qui se sont passés à Paris<sup>142</sup> et de ceux qui ont eu lieu à Forcalquier<sup>143</sup>. Il n'y a cependant point de désordre, mais dans la soirée, une réunion assez nombreuse a lieu dans le cabaret du nommé Roux dit Filet. Les abords du café sont gardés par de nombreuses personnes<sup>144</sup>. « Des propos assez violents, dit-on, se font entendre »<sup>145</sup>. La nuit

---

<sup>136</sup> Voir l'édition du 5 décembre, particulièrement virulente contre les instigateurs du coup d'Etat dans les colonnes de la première page.

<sup>137</sup> ADV 1M 774, Déposition de Joseph Imbert Combe, commissaire de police d'Apt, le 19 décembre 1851.

<sup>138</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 309.

<sup>139</sup> ADV 1 M 774, Déposition de Joseph Isidore Bonnet, notaire et maire de l'Isle, le 24 décembre 1851.

<sup>140</sup> ADV 1M 774, Déposition du juge de paix du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue, le 24 décembre 1851.

<sup>141</sup> ADV 1M 774, Déposition de Joseph Imbert Combe, commissaire de police d'Apt, le 19 décembre 1851.

<sup>142</sup> Concernant l'insurrection parisienne, voir René MERLE, Paul CRESP et Sylvie APRILE, *Le coup d'Etat du 2 décembre 1851*, Mairie de Paris, novembre 2001.

<sup>143</sup> Voir Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 310.

<sup>144</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jules Reybaud, maire d'Apt, le 19 décembre 1851.

se passe calme dans les rues. Néanmoins les autorités remarquent quelques attroupements inoffensifs et le cabaret de Roux dit Filet continue à être occupé par environ « 200 démagogues »<sup>146</sup> que l'autorité se croit impuissante à faire sortir et qui y passent la nuit contrairement aux règlements de police. Le commissaire de police Combe ne croit même pas devoir se présenter dans le cabaret de crainte d'y être assassiné, comme le déclare le président du tribunal civil d'Apt, « je crois que ces craintes étaient fondées et Monsieur le sous-préfet avait la même conviction »<sup>147</sup>. C'est au cours de la réunion du 6 décembre, qu'est arrêté le plan définitif d'insurrection<sup>148</sup>. Les nombreux « Montagnards » aptésiens pressent Elzéar Pin de déclencher l'insurrection. Mais ce dernier tarde à prendre une décision.

Ainsi la veille du dimanche 7 décembre, « la fermentation se fait déjà vivement dans la partie démagogique de la ville d'Apt »<sup>149</sup>, le sous-préfet d'Apt constatant les prémices de troubles, prend certaines mesures au cours des samedi 6 et dimanche 7 au matin. Alors qu'« une vive émotion règne à Apt dès le commencement du dimanche sept décembre »<sup>150</sup>, et que « beaucoup de gens se réunissent dans les cafés ou stationnent dans les rues »<sup>151</sup>, ce dernier tarde à prendre des décisions essentielles pour mettre en sécurité la ville d'Apt.

## **2. Des mesures prises à la hâte par les autorités pour contenir ces troubles**

Dès le jeudi 4 décembre, le sous-préfet écrit au préfet de Vaucluse pour solliciter l'envoi d'une force suffisante pour comprimer les troubles qu'il peut déjà prévoir et malgré quatre lettres successives, il ne reçoit « aucun secours de troupe »<sup>152</sup>. Le préfet de Vaucluse Malher, ne peut envoyer « la troupe » à Apt, car l'agitation à Avignon est encore forte et à Orange, l'émeute a éclaté, où près de 500 républicains ont pris d'assaut l'hôtel de ville

---

<sup>145</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Henri Emile Devèze-Biron, président du tribunal civil d'Apt, le 18 décembre 1851.

<sup>146</sup> *Ibidem.*

<sup>147</sup> *Ibidem.*

<sup>148</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jules Reybaud, maire d'Apt, le 19 décembre 1851.

<sup>149</sup> ADV 1M 774, Rapport adressé par le commandant de la gendarmerie d'Apt au capitaine de cette armée, le 7 décembre 1851

<sup>150</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Briol, gendarme à la résidence d'Apt, le 21 décembre 1851

<sup>151</sup> ADV 1M 774, Lettre du procureur de la République d'Apt au procureur général, le 7 décembre 1851

<sup>152</sup> ADV 1M 774, Déposition de Thomas Bareau, sous-préfet d'Apt, le 19 décembre 1851.

notamment avec le concours du maire orléaniste Monier. Un comité républicain est même créé, ce dernier se composant de 25 membres. Mais rapidement dans l'après-midi, des renforts de troupes envoyés d'Avignon, avec le concours de la garnison locale viennent à bout des insurgés, ce qui permet au sous-préfet d'Orange de rétablir l'ordre et d'anéantir le mouvement qui tentait de se propager aux communes rurales<sup>153</sup>.

Dans la journée du 4 décembre, le sous préfet fait donner l'ordre au lieutenant de la gendarmerie de St Saturnin de se rendre à Apt avec sa brigade. Cette brigade est rejointe par une partie des brigades de Bonnieux et de Lumières. « Leur temps se passe à faire des patrouilles dans la ville ». Elles sont interrompues le 6, l'autorité reconnaissant « quelques craintes pour la tranquillité publique »<sup>154</sup>.

Le sous-préfet, devant l'absence de réponse du préfet Malher, prend la décision de recourir aux « hommes d'ordre » d'Apt, pour prévenir des éventuels débordements ou une tentative insurrectionnelle. Le samedi 6 sur les quatre heures du soir et d'après l'invitation que lui a transmis son beau-père, Monsieur Reybaud, maire d'Apt, Antoine Barthélémy, greffier au tribunal civil d'Apt, se rend auprès du sous-préfet ; ce dernier le prévient qu'il est nécessaire de fournir une garde à la mairie pour résister aux troubles qu'il redoute. Antoine Barthélémy se montre « tout à fait disposé à se réunir aux hommes d'ordre »<sup>155</sup> et se rend vers les huit heures du soir à la sous-préfecture où il y passe la nuit. A dix heures du soir, le sous-préfet ou quelqu'un de sa part le prévient qu'une partie des personnes venues à la sous-préfecture manquent d'armes et qu'il est indispensable de recourir au dépôt qui se trouve au greffe. Il est immédiatement délivré une certaine quantité de fusils à diverses personnes dont il relève la liste, notamment en présence du président du tribunal et du substitut : « au docteur Carres Louis, à Guigue, avocat, Perrin, marchand » ainsi qu'au garde général des eaux et forêts, qui vérifie l'état des fusils. Il insiste auprès du chef des postes Castelli, huissier, pour qu'aucun des citoyens qui se sont rendus « dans l'intérêt de l'ordre public »<sup>156</sup> ne puissent quitter le poste pendant la nuit. En effet, Apt est dépourvu de toute défense armée, les

---

<sup>153</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 310.

<sup>154</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Antoine Escartefigue, brigadier de gendarmerie à la résidence de St Saturnin, le 23 décembre 1851.

<sup>155</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Antoine Victor Barthélémy, greffier du tribunal civil d'Apt, le 18 décembre 1851.

<sup>156</sup> *Ibidem*.



autorités ne disposant que de quelques gendarmes et gardes forestiers, la garde nationale étant depuis assez longtemps dissoute et désarmée et des fusils transportés à Toulon, le besoin en hommes se fait cruellement ressentir. De fait, le nombre de fusils étant restreint, les citoyens appelés doivent apporter leurs armes afin de défendre les bâtiments publics. Dans cette même soirée, le sous-préfet invite donc plusieurs citoyens « qu'il sait attachés au parti de l'ordre »<sup>157</sup> à se réunir à la sous-préfecture pour y passer la nuit en armes (épées, sabres, fusils de chasse). Ils se réunissent dans la soirée, à la sous-préfecture « au nombre d'environ quatre vingt et en armes »<sup>158</sup>. Entre neuf et dix heures du soir, Edouard Mathieu, employé à la conservation des hypothèques, porte deux fusils de chasse à la réunion du sous-préfet. Mais passant sur la place de l'Évêché, il rencontre une cinquantaine d'individus stationnant sur cette même place. Tout à coup une voix se fait entendre : « il faut le désarmer » et au même instant plusieurs individus dont Jacques Clément, Etienne Bourgue et Marius Bourgue « lui enlèvent de force ses fusils »<sup>159</sup>.

Le dimanche matin, il est convenu que les volontaires se relèvent par tiers. A dix heures à la sous-préfecture, le président du tribunal civil d'Apt constate la présence de quatre ou cinq des personnes qui y avaient passé la nuit avec lui, quoiqu'il ait été convenu que la moitié s'y retrouverait à cette heure là. Néanmoins à midi, le sous-préfet n'a toujours que cinq ou six personnes près de lui. Mais il n'y a alors « aucun signe de trouble »<sup>160</sup>. Le parti de l'ordre n'ayant guère de résonance au sein de la ville et devant la faible participation des citoyens à la milice créée par le sous-préfet, ce dernier doit demander de l'aide « aux hommes d'ordre de St-Saturnin », qu'il sait « bien tenus en main par leur curé »<sup>161</sup>. Le samedi six décembre, le curé de St Saturnin est instruit que le sous-préfet a écrit au maire de St-Saturnin pour qu'il invite tous les hommes d'ordre à se réunir, pour la défense du pays. « A la prière de quelques braves gens »<sup>162</sup>, il s'empresse de leur promettre « son concours dévoué » en se joignant à eux au moment du danger.

---

<sup>157</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Henri Emile Devèze-Biron, président du tribunal civil d'Apt, le 18 décembre 1851.

<sup>158</sup> ADV 1M 774, Déposition de Thomas Bareau, sous-préfet d'Apt, le 19 décembre 1851.

<sup>159</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Edouard Mathieu, employé à la conservation des hypothèques, le 29 décembre 1851.

<sup>160</sup> *Ibidem*.

<sup>161</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 314.

<sup>162</sup> ADV 1M 774, Déposition d'André Ferréol Grand, curé de la paroisse de St Saturnin, le 18 décembre 1851.

La garde nationale aussitôt « improvisée »<sup>163</sup> à St-Saturnin doit converger vers la sous-préfecture d'Apt afin de défendre l'ordre public, cette dernière a, à sa tête, Albert Pascal. En effet, dès le samedi 6 décembre ayant appris qu'une certaine agitation règne déjà à Apt, le maire de St Saturnin fait réunir les gens d'ordre pour maintenir la tranquillité publique. Albert Pascal est chargé du commandement de cette « garde nationale improvisée », et des postes sont aussitôt établis. Le lendemain dimanche, vers onze heures, Pierre Cherfils, receveur des contributions directes le prévient qu'il a reçu une lettre, par laquelle le sous-préfet lui demande de faire partir immédiatement pour Apt tous les hommes dévoués à l'ordre qui sont en état de venir lui prêter leur concours. En effet, le percepteur des contributions directes de St-Saturnin a reçu le dimanche 7 décembre vers six heures et demie du matin, une lettre du sous-préfet d'Apt, lettre par laquelle, il invite les fonctionnaires des contributions indirectes et tous les hommes d'ordre et de bonne volonté à se rendre bien armés à Apt afin d'y maintenir la tranquillité. La dépêche envoyée par le sous-préfet d'Apt, au percepteur de St-Saturnin, le dimanche 7 au matin, démontre la crainte du sous-préfet de ne pas pouvoir défendre la sous-préfecture avec le peu de citoyens aptésiens réunis : « Messieurs le percepteur et employés des contributions indirectes de St Saturnin sont invités à se transporter immédiatement à Apt, surtout avant midi, avec tous les hommes d'ordre et de bonne volonté. Apt est tranquille, mais on craint pour la soirée, fonctionnaires et amis de l'ordre au nombre de 80, ont passés la nuit à la sous-préfecture. Bien armés, en bon ordre et sans tambour »<sup>164</sup>. Une colonne de « cinquante sept hommes armés part à midi sous la conduite de Monsieur Pascal »<sup>165</sup>. Le curé se joint à eux, en leur disant « mes amis quand mes paroissiens partent, je dois les suivre »<sup>166</sup>. Le curé est dans la commune de Saint-Saturnin, un des ardents défenseurs du parti de l'ordre, selon Philippe Vigier, il a préservé pendant toute la Seconde République, ses paroissiens « de l'action des révolutionnaires aptésiens »<sup>167</sup>.

Cette demande montre la présence de « partisans de l'ordre » au sein de la commune de St-Saturnin et l'insuffisance « d'hommes d'ordre » dans la ville d'Apt, pour aider le sous-

---

<sup>163</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Albert Pascal, commandant de la colonne de St Saturnin, le 21 décembre 1851, le 21 décembre 1851.

<sup>164</sup> ADV 1M 774, Dépêche du sous-préfet d'Apt au percepteur de St Saturnin, le dimanche 7 décembre, au matin.

<sup>165</sup> ADV 1M 774, Déposition de Pierre Joseph Cherfils, percepteur des contributions directes à St Saturnin, le 21 décembre 1851.

<sup>166</sup> *Ibidem*.

<sup>167</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 439.

préfet à maintenir l'ordre. L'interrogation principale pourrait porter sur les 80 aptésiens présents le soir du 6 décembre à la sous-préfecture et qui le lendemain matin ne sont pas présents au rendez-vous donné par le sous-préfet. Pour quelles raisons ne sont-ils pas présents ? Veulent-ils éviter des éventuelles représailles des montagnards aptésiens en cas de réussite du mouvement ? Sont-ils réellement des défenseurs du « parti de l'ordre » ? Une étude plus fine sur cette milice pourrait apporter des éléments de réponse sur l'engagement individuel de ces hommes tant du côté des habitants de St-Saturnin que du côté des Aptésiens. La faible mobilisation du « camp de l'ordre » montre néanmoins la faible pénétration de la propagande bonapartiste dans cette ville.

L'attitude et le dévouement des habitants de St-Saturnin est singulière (et unique) dans l'arrondissement, il serait intéressant de voir le « cheminement politique » de cette commune au cours du premier XIX<sup>ème</sup> siècle afin de comprendre toutes les facettes de cette réaction collective. On peut noter des similitudes avec la réaction en « marge » de l'insurrection des Basses-Alpes, département limitrophe du Vaucluse, des communes frontalières au Piémont où l'esprit révolutionnaire n'avait pas pénétré et où l'autorité avait conservé tout son prestige. Près de quatre vingt douaniers et deux cent cinquante paysans formés en garde nationale marchèrent vaillamment sur Barcelonnette à la délivrance du sous-préfet et des autorités, mais dans ce cas précis, c'est le curé de Barcelonnette allant au devant de cette troupe qui empêcha l'affrontement entre les deux parties<sup>168</sup>.

### **3. L'incident entre « la troupe du curé de St-Saturnin et les rouges aptésiens »**

Le dimanche 7 au matin, la colonne armée composée de « cinquante sept hommes d'ordre »<sup>169</sup>, se dirige en direction de la sous-préfecture d'Apt pour apporter « leur secours » au sous-préfet. Les habitants de St-Saturnin instruits des désordres qui ont éclaté à Apt le matin même, ont pour information que « des gens de Manosque »<sup>170</sup> se dirigent vers la sous-préfecture dans un but criminel. A l'appel du maire de St Saturnin, « les hommes d'ordre du village » se sont réunis au nombre d'environ soixante, tous bien armés. Une partie d'entre eux notamment François Meissonnier et Yves Jouval ont sollicité le curé de se joindre à eux, afin

---

<sup>168</sup> Eugène TÉNOT, *La Province en décembre 1851*, ouv. cité, p. 286.

<sup>169</sup> ADV 1M 774, Rapport du commandant Albert Pascal, au Lieutenant-colonel, le 12 décembre 1851.

<sup>170</sup> ADV 1M 774, Déposition d'André Ferréol Grand, curé de la paroisse de St Saturnin, le 18 décembre 1851.

qu'ils se dirigent ensemble vers Apt. Le curé est vêtu d'un « costume bourgeois »<sup>171</sup> pour ne pas être le point de mire des insurgés. Après leur départ, Joseph Paris cultivateur de St Saturnin vient avertir les « républicains aptésiens » que les habitants de sa commune ont pris les armes sur l'ordre du sous-préfet pour venir à Apt, ce qui permet aux « rouges aptésiens » de préparer la réception de cette colonne en rassemblant une foule considérable<sup>172</sup>. A l'approche de la ville (quatre kilomètres environ), le commandant de la colonne envoie un émissaire au sous-préfet pour le prévenir du secours que lui apportent les habitants de St-Saturnin. Ce fonctionnaire répond qu'il est en mesure de bien recevoir ce secours. La troupe auxiliaire continue sa marche jusqu'à Apt.

Avant que la colonne arrive, le maire de St-Saturnin constate des prémices d'une collision entre les aptésiens et les habitants de sa commune. Etant descendu à Apt, à l'hôtel du Louvre, il sort à une heure environ pour aller au devant de la colonne qu'il attend. Il est ceint de son épée. Une foule nombreuse est réunie sur la place de la bouquerie, un garçon de l'hôtel lui dit en la désignant, « qu'elle est là pour désarmer les habitants de St-Saturnin, quand ils arriveront »<sup>173</sup>. Cet avis le détermine à aller rejoindre ses concitoyens. Mais aussitôt il est entouré, pressé, menacé, et il est contraint par la force à abandonner son épée que l'on brise sur le champ. Plusieurs aptésiens sont armés de poignards qu'ils font paraître pour menacer le maire. Il reconnaît parmi « ces forcenés » Crest dit « Creston le lutteur » qui est le premier à lui demander son épée et un individu surnommé « le page ». Sous la pression de la foule, il est « forcé à rentrer dans son hôtel »<sup>174</sup>.

La colonne arrive à Apt vers une heure, est assaillie au sortir du pont de la bouquerie, par les huées et les menaces de la multitude réunie sur la place du même nom. On crie « à l'eau, à l'eau, au Coulon » (rivière qui passe à Apt). Le commandant Albert Pascal doit mettre sa colonne en état de défense et doit commander : « préparer armes », alors cette multitude leur laisse le passage. La colonne marche en bon ordre jusqu'à la sous-préfecture et en y

---

<sup>171</sup> *Ibidem.*

<sup>172</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Antoine Escartefigue, brigadier de gendarmerie à la résidence de St Saturnin, le 23 décembre 1851.

<sup>173</sup> ADV 1M 774, Déposition de Fortuné Clément, docteur en médecine, et maire de St-Saturnin, le 21 décembre 1851.

<sup>174</sup> *Ibidem.*

arrivant le commandant fait mettre « son détachement en bataille »<sup>175</sup>. Mais lors de leur arrivée, ils ne trouvent « aucune force publique » capable de les protéger ou de se joindre à eux pour « la défense de l'ordre ». Le sous-préfet descend sur la place, complimente les habitants de St Saturnin sur « leur zèle et leur dévouement ». Vers une heure et demie, la place de l'Évêché est « couverte d'une multitude compacte et paraissant exaspérée »<sup>176</sup>. L'arrivée des gens de St-Saturnin provoque immédiatement de violentes clameurs de la foule, des voix se font entendre qui disent que les habitants armés de St-Saturnin ont à leur entrée à Apt appliqué des canons de fusil sur la poitrine de plusieurs habitants d'Apt. On demande qu'ils soient désarmés et renvoyés. On va jusqu'à affirmer que « le feu a été commandé contre les aptésiens »<sup>177</sup>. Creste en fureur, parle au sous-préfet s'écriant que « c'est une iniquité, que c'est abominable d'avoir appelé les gens de St Saturnin et qu'il faut les renvoyer au plus vite », Carbonnel tient le même langage, apportant qu'il faut les désarmer, Gaillard se plaint d'avoir été assailli par les gens de St Saturnin qui dit-il « ont braqué sur sa poitrine des canons de fusils »<sup>178</sup>.

Le sous-préfet comprend dès ce moment la situation fâcheuse dans laquelle se trouve la colonne auxiliaire et en même temps, « la population d'Apt, elle-même » car il n'a à sa disposition qu'une dizaine de gendarmes et autant de gardes forestiers. Il a la conviction que si les habitants de St-Saturnin ne retournent pas à l'instant même, dans leur commune, ils seront « abimés et massacrés par les démagogues »<sup>179</sup> et que par suite « une collision sanglante » éclaterait dans la ville. Il dirige les membres de la colonne vers une des salles de la commune<sup>180</sup>, où ils ne trouvent pour auxiliaire que « quelques gardes forestiers et quatre ou cinq gendarmes ». Aucune des issues de cette salle, ni de la commune ne sont gardées et ils entendent même par les fenêtres qui donnent sur le jardin, « les cris de la populace », ce qui amène de la part des personnes qui sont venues de St-Saturnin cette observation : « mais nous sommes donc tombés dans un affreux guet apens »<sup>181</sup>. Un instant après le bruit se répand

---

<sup>175</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Albert Pascal, commandant de la colonne de St Saturnin, le 21 décembre 1851.

<sup>176</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Henri Emile Devèze-Biron, président du tribunal civil d'Apt, le 18 décembre 1851.

<sup>177</sup> ADV 1M 774, Déposition de Thomas Bateau, sous-préfet d'Apt, le 19 décembre 1851.

<sup>178</sup> ADV 1M 774, Déposition de Marie Alexandre Ernest de Saqui, sans profession, le 24 décembre 1851.

<sup>179</sup> ADV 1M 774, Déposition de Thomas Bateau, sous-préfet d'Apt, le 19 décembre 1851.

<sup>180</sup> La « commune » désigne ici la mairie.

<sup>181</sup> ADV 1M 774, Déposition d'André Ferréol Grand, curé de la paroisse de St-Saturnin, le 18 décembre 1851.

parmi eux que l'on vient les attaquer. Ordre est donné de fermer les portes et les fenêtres de la commune et en même temps ayant crié « aux armes », cette seule manifestation suffit pour faire retirer les assaillants. Alors le sous-préfet descend sur la place pour parlementer avec les insurgés. « Sa voix est sans doute méconnue »<sup>182</sup> car une nouvelle attaque est dirigée contre les habitants de St Saturnin, mais encore cette fois, il suffit de crier « aux armes » pour repousser et faire fuir les assaillants. On demande avec une sorte de fureur qu'ils soient renvoyés, on dit que c'est faire « injure aux habitants d'Apt d'avoir recours à des étrangers »<sup>183</sup>. Le sous-préfet parle de nouveau et on lui impose l'obligation de faire retirer les habitants de St Saturnin sans armes. En présence de cette foule menaçante, le sous-préfet craignant que la vie des Saturninois ne soit en danger, les détermine à remettre leurs armes dans une salle de la mairie et à regagner leur commune. Il regarde donc comme une mesure de haute prudence que les habitants de St-Saturnin déposent leurs armes à la mairie, dans « l'appréhension bien fondée que si les démagogues s'en emparaient et ils les briseraient sur la personne de ces volontaires »<sup>184</sup>. Il vient signifier cette capitulation aux habitants de St-Saturnin contre laquelle ils protestent tous. Cependant il insiste et en présence de la volonté « si ferme du premier fonctionnaire de l'arrondissement » qui déclare « de ne pas vouloir assumer sur lui la responsabilité d'une collision ou même d'une guerre civile »<sup>185</sup>, ils doivent céder. Le sous-préfet affirme que les membres de la foule ont pris l'engagement de ne se livrer vis-à-vis d'eux à aucun acte de violence ou à aucune insulte. Il détermine ces habitants à suivre son conseil et les armes sont déposées « à regret » dans la mairie.

Les habitants de St-Saturnin aidés par le sous-préfet, commencent à défiler pour sortir de la ville. Un grand nombre le suit et il leur facilite le passage au milieu de la foule, mais ils sont aussitôt « assaillis de huées » et deviennent même « l'objet de certaines violences ». Une partie s'évade par les portes de derrière, d'autres traversent la ville. Le nommé Grandordy, garnisaire, est précipité du perron de la sous-préfecture et « a gardé pendant plusieurs jours des marques de cette chute »<sup>186</sup>. Pendant le trajet ils sont assaillis, non pas seulement de

---

<sup>182</sup> *Ibidem.*

<sup>183</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Alexis Peyrard, maréchal des logis de gendarmerie en résidence à Apt, le 20 décembre 1851.

<sup>184</sup> ADV 1M 774, Déposition de Thomas Bareau, sous préfet d'Apt, le 19 décembre 1851.

<sup>185</sup> ADV 1M 774, Déposition d'André Ferréol Grand, curé de la paroisse de St-Saturnin, le 18 décembre 1851.

<sup>186</sup> ADV 1M 774, Déposition de Pierre Joseph Cherfils, percepteur des contributions directes à St Saturnin, le 21 décembre 1851.

huées, mais encore de coup de poings, de coup de pieds, on leur crache à la figure, on leur fait subir toutes sortes d'humiliation<sup>187</sup>. Plusieurs habitants de St Saturnin sont blessés, notamment Xavier Grandordy, Charles Régis, Dominique Gay, par des lancés de pierres, des coups de pied et des coups de poing portés à leur rencontre. Rose Reybaud, femme Martin, vocifère et porte un couteau qu'elle brandit en criant « nous sommes ici pour vous évier »<sup>188</sup>. Le commissaire de police Combe constate que « Martin, conseiller municipal, Pierre Méritan, aussi conseiller municipal, son fils, Gaillard peintre ex-gendarme révoqué et Tamisier le boucher »<sup>189</sup>, exercent des violences à l'encontre des habitants de St Saturnin. Reste le curé enfermé dans une pièce de la mairie, c'est alors que les menaces et les vociférations redoublent d'intensité et qu'on demande avec « des espèces de hurlements »<sup>190</sup> que le curé sorte à l'instant même. Après avoir fait promettre « aux démagogues » qui l'entourent, qu'ils respecteraient la personne du curé et que celui-ci sortirait « sain et sauf », le sous-préfet se rend immédiatement auprès de lui, lui fait comprendre le danger qu'il court dans ce lieu et le presse vivement de quitter la ville sous sa protection, lui donnant l'assurance qu'il ne le quitterait que lorsqu'il serait en lieu de sûreté et que s'il y a des dangers à courir, il les partagerait avec lui. Ils sortent ensemble à l'instant même. D'abord aucune opposition ne semble se manifester, la foule s'entrouvre pour les laisser passer mais bientôt « les promesses » qui ont été faites au sous-préfet sont « oubliées et violées » et malgré tous ses efforts et toute son énergie il ne peut parvenir à mettre le curé à l'abri « des insultes et des violences de la populace »<sup>191</sup>. Le premier à s'élancer sur la tête du curé de St-Saturnin est le nommé Coulin dit « Tinterre » qui lui arrache une poignée de cheveux<sup>192</sup>. Le sous-préfet prend alors le bras du curé pour l'accompagner et répondre de sa sécurité, « mais à peine a-t-il fait une centaine de pas » que « la populace se rue contre le curé ». Alexis Peyrard, maréchal des logis « s'élance pour aller à son secours »<sup>193</sup> mais dans le trajet de la rue de la bouquerie jusqu'au-delà du pont et deux cent mètres plus loin malgré les efforts du sous-préfet et les siens, le curé est « insulté, frappé, assailli d'une ruée de pierres », et le maréchal des logis voit

---

<sup>187</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Alexis Peyrard, maréchal des logis de gendarmerie en résidence à Apt, le 20 décembre 1851.

<sup>188</sup> ADV 1M 774, Déposition de Désirée Ferry de Chénéry, juge de paix du canton d'Apt, le 28 janvier 1852.

<sup>189</sup> ADV 1M 774, Déposition de Joseph Imbert Combe, commissaire de police d'Apt, le 19 décembre 1851.

<sup>190</sup> ADV 1M 774, Déposition de Thomas Bareau, sous préfet d'Apt, le 19 décembre 1851.

<sup>191</sup> *Ibidem*.

<sup>192</sup> ADV 1M 774, Rapport du juge de paix du canton d'Apt au procureur général, le 21 décembre 1851.

<sup>193</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Alexis Peyrard, maréchal des logis de gendarmerie en résidence à Apt, le 20 décembre 1851.

la figure du curé « ensanglantée »<sup>194</sup>. Tamisier « s'acharne à sa poursuite et s'écrie : qu'on le jette à l'eau ». Il faut « les plus grands efforts » d'Alexis Peyrard et du sous-préfet pour empêcher les insurgés de « le jeter dans le Coulon, par-dessus le pont ». Il en est resté des traces qui sont encore apparentes une semaine après l'incident<sup>195</sup>. Le curé sera obligé de se faire soigner et de garder le lit pendant plusieurs jours.

Après quelques « cruelles épreuves et les menaces les plus sinistres », ils parviennent enfin, sans se séparer et sous une « grêle de pierres », jusqu'au-delà du pont où le sous-préfet peut laisser le curé dans une maison dont il ferme lui-même les portes. Il est aidé dans cette œuvre par quelques « généreux citoyens » entre autres, « Monsieur Aubert ancien adjoint, Monsieur Reybaud maire, Monsieur Crest aussi ancien adjoint »<sup>196</sup>. Le curé est accueilli en cet endroit par « Monsieur Goupini qui l'aide avec dévouement » à échapper aux « cris de mort » qui le poursuivent encore. Le procureur de la République a également « usé de sa personne » pour défendre les compatriotes du curé et lui-même contre « les violences des démagogues. »<sup>197</sup> Le greffier pour attester la gravité des violences, dresse ainsi le constat des blessures encore apparentes du curé : « Nous avons constaté qu'au moment actuel, des blessures apparentes existent à la tête du témoin, et que celles qu'il a reçu sur le coup l'empêchent de marcher facilement »<sup>198</sup>.

Le sous-préfet tend à minimiser les violences faites au curé de St-Saturnin dans sa déposition et essaie de démontrer ses actes de bravoure avant tout, mais sa déposition montre un manque d'autorité flagrant lors de l'incident, le curé déclarant même que « sa voix ne pût avoir la moindre influence sur les insurgés »<sup>199</sup>. Non seulement, le sous-préfet d'Apt montre son impuissance devant la foule aptésienne mais il abdique également devant les requêtes de cette dernière : « Alors des cris nouveaux partirent du sein de la multitude ; « qu'ils partent sans armes » disait-on, et sur la sollicitation du sous-préfet, les Saturninois déposèrent leurs armes »<sup>200</sup>. La déposition d'un membre de cette colonne démontre les fermes intentions des

---

<sup>194</sup> *Ibidem.*

<sup>195</sup> ADV 1M 774, Déposition d'André Ferréol Grand, curé de la paroisse de St-Saturnin, le 18 décembre 1851.

<sup>196</sup> ADV 1M 774, Déposition de Thomas Bareau, sous préfet d'Apt, le 19 décembre 1851.

<sup>197</sup> *Ibidem.*

<sup>198</sup> ADV 1M 774, Constat dressé par le greffier Montagnon de la cour d'appel de Nîmes, le 15 décembre 1851.

<sup>199</sup> Voir *supra* p. 87.

<sup>200</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Briol, gendarme à la résidence d'Apt, le 21 décembre 1851.



habitants de St Saturnin, et écorche l'autorité du sous-préfet : « Je crois que si l'autorité avait mis à profit notre dévouement, on n'aurait pas eu d'insurrection à déplorer, car pendant deux fois que la colonne a pris une attitude menaçante, la foule s'est empressée de s'éloigner »<sup>201</sup>. Les violences exercées contre les habitants de St-Saturnin peuvent être mises en relation avec une vieille rivalité entre les habitants d'Apt et de Saint-Saturnin<sup>202</sup>. La défiance des « rouges » aptésiens vis-à-vis des membres de cette colonne, démontre une haine vis-à-vis de ces « étrangers » appelés par le sous-préfet. D'après l'étude de Jonathan Skinner sur l'héritage de la Révolution sous la Seconde République en Vaucluse<sup>203</sup>, doit-on y percevoir des explications à cette violence envers les habitants de St-Saturnin ? En effet, Jonathan Skinner explique que certains insurgés souhaitent la renaissance de la Terreur de la Première République, comme un insurgé qui promet que « la terreur de quatre-vingt-treize n'était rien à l'égard de ce qui devait survenir »<sup>204</sup>, quant aux victimes, on viserait, selon Jonathan Skinner, largement les mêmes groupes que menaçait la Terreur, une soixantaine d'années auparavant. Des placards affichés à Apt en font la preuve : « Vive la guillotine, prêtres, religieux et légitimistes, préparez vous. L'heure va sonner. Vive Barbès, Ledru-Rollin, Digne et Mule. Vive Robespierre. Vive la Rouge. Mort aux tyrans. Morts aux préfets, aux employés. Démocrates, armez-vous pour exterminer, c'est le moment »<sup>205</sup>. Des insurgés se qualifient comme les « vrais descendants de Robespierre »<sup>206</sup>. Mais l'étude attentive de la sociologie des insurgés montre une hétérogénéité des acteurs de Décembre. L'affirmation que la majorité des insurgés souhaite une « épuration robespierriste menant sans doute à une nouvelle ère de prospérité rurale »<sup>207</sup>, paraît archaïque et doit être nuancée. Comme d'autres historiens, Jonathan Skinner conçoit les mécanismes de la violence collective agitant les campagnes,

---

<sup>201</sup> ADV 1M 774, Déposition de Joseph François Garnier, gendarme en retraite, le 21 décembre 1851.

<sup>202</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Étude politique et sociale. Tome II*, ouv. cité, p. 439.

<sup>203</sup> Voir l'article de Jonathan SKINNER, « L'héritage de la révolution française sous la seconde République dans le Vaucluse », dans *Provence historique*, Tome XXXVII, fascicule 148 : « Midi rouge et Midi blanc », avril-juin 1987, p. 327- p. 273-279.

<sup>204</sup> Jonathan SKINNER, « Une mémoire orale de la Révolution ? Le Jacobinisme des Montagnards de l'arrondissement d'Apt en décembre 1851 », dans *L'espace et le temps reconstruits. La Révolution française comme révolution des mentalités et des cultures ? Actes du colloque de Marseille (février 1989)*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-en-Provence, 1990, p. 273.

<sup>205</sup> *Ibidem*, p. 274.

<sup>206</sup> *Ibid.*

<sup>207</sup> *Ibid.*

comme un prolongement de ceux de la Grande Peur ou, plus largement, des gestes de la révolution paysanne de 1789. Alain Corbin décrit ses hypothèses comme appartenant à une historiographie désuète<sup>208</sup>. Selon Alain Corbin, l'histoire des comportements politiques présuppose, d'autre part, « la connaissance des structures de la famille et de la parenté, réelle, fictive ou symbolique ainsi que celle des réseaux d'amicalité, de fidélité, de clientèle ». En fonction de ces préalables, peut être analysée « la configuration des sociétés d'interconnaissance qui constituent la communauté de hameau, la communauté villageoise ou, selon les régions, ces entités plus vastes que sont le « pays » ou la communauté de vallée »<sup>209</sup>. Sans, notamment, le repérage de l'aire de reconnaissance à l'intérieur de laquelle la défense de la réputation se révèle impérative, il est peu d'espoir de bien comprendre les comportements individuels et collectifs. L'histoire des temps sociaux constitue, au sens d'Alain Corbin, le second travail indispensable à la compréhension de ce qui noue la violence au politique. On peut mesurer désormais, le poids de la mémoire collective, le rôle de la gestion du souvenir des antagonismes, des violences, des événements qui ont marqué la communauté, affectée par tout ce qui a perturbé la société englobante. « L'histoire des attitudes politiques dans les campagnes françaises du premier XIXe siècle est totalement incompréhensible à qui ignore la façon dont les souvenirs des révolutions et des guerres, voire ceux de l'Ancien Régime finissant, ont été construits, puis réaménagés »<sup>210</sup>. Pour nuancer ces faits, il faut se demander d'où peut surgir cet enthousiasme révolutionnaire ? Ce n'est certainement pas du jacobinisme traditionnel remontant à la Première République car le district d'Apt pendant l'an II reste relativement à l'abri de la turbulence politique<sup>211</sup>. Il n'y a point de chasses aux aristocrates ou de disputes amères au sein des villages comme elles ont pu avoir lieu au sein du Comtat Venaissin et donc peu de suspects et peu d'exécutions pendant l'an II. C'est donc une région où la Terreur conçue par Robespierre est presque tout à fait absente. Ce que proposent les « rouges » de cet arrondissement en 1851 ne ressemble aucunement à l'expérience éprouvée par leurs aînés. On ne peut donc pas parler de « tradition révolutionnaire » dans le pays d'Apt à travers la période 1789-1851. Mais il est clair que la période révolutionnaire lègue une

---

<sup>208</sup> Alain CORBIN, « La violence rurale dans la France du XIXe siècle et son dépérissement : l'évolution de l'interprétation politique », dans *Cultures & Conflits*, n°9-10 (1993) pp. 61-73.

<sup>209</sup> *Ibidem*, p. 66.

<sup>210</sup> *Ibid.*

<sup>211</sup> Jonathan SKINNER, *Republicanism and royalism. The conflicting traditions of peasant politics in the department of the Vaucluse, 1789-1851*, ouv. cité, pp. 83-183.

mémoire collective qui influence profondément les mentalités du dix-neuvième siècle<sup>212</sup>. Les visions de la belle époque révolutionnaire vécue dans l'arrondissement d'Apt se transmettent à la génération subséquente, mais d'une façon à transformer l'essence même de cette Révolution. Nous verrons plus loin dans le développement<sup>213</sup>, des éléments de réponse en lien direct avec la mémoire orale de la Révolution.

## **B. La prise de la sous-préfecture d'Apt et de la mairie par les « rouges aptésiens »**

### **1. L'incident déclenche l'insurrection**

Pendant que la foule se retire du pont de la bouquerie vers la sous-préfecture, Pierre Cherfils, percepteur des contributions directes de St Saturnin, « est accosté par Nicolas Besse, cultivateur âgé de 55 à 60 ans, demeurant à Saignon ». Ce dernier lui réclame la somme de dix francs qu'il « lui avait fait payer de trop pendant l'exercice de ses fonctions », le traitant « de voleur ». Il refuse et le perd de vue, mais plus tard il le retrouve face à lui sur le perron de la sous-préfecture alors que la mairie est sur le point d'être envahie ; il réitère sa demande en le menaçant « avec la dernière violence, par gestes et par paroles ». N'ayant aucun appui au milieu des insurgés, il prend le parti de payer en acceptant l'offre de Monsieur Crest négociant à Apt, qu'il ne connaît pas alors et qui voyant le danger qu'il court « a la bonté de lui offrir cette somme qu'il n'avait pas sur lui à ce moment même »<sup>214</sup>. Alors que sur le perron de la mairie, « Crest dit Creston, Crest, avocat et Seynard, menuisier », ont dans un premier temps, conseillé à la foule « la modération » et ont tenté de « maintenir l'ordre »<sup>215</sup>, ils dirigent la foule qui envahit la mairie, car aucune force armée ne s'oppose à eux. La foule entre dans la mairie par la porte et les fenêtres situées du côté du perron et repart aussitôt armée des fusils abandonnés par les gens de St Saturnin et d'autres fusils qui y sont

---

<sup>212</sup> Jonathan SKINNER, « Une mémoire orale de la Révolution ? Le Jacobinisme des Montagnards de l'arrondissement d'Apt en décembre 1851 », art. cité, p. 275.

<sup>213</sup> Voir *infra* p. 93 et p. 111.

<sup>214</sup> ADV 1M 774, Déposition de Pierre Joseph Cherfils, percepteur des contributions directes à St Saturnin, le 21 décembre 1851.

<sup>215</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Henri Emile Devèze-Biron, président du tribunal civil d'Apt, le 18 décembre 1851.

entreposés. Cette foule est précédée « d'un drapeau enroulé de manière à ne laisser apercevoir que la partie rouge et tambour en tête »<sup>216</sup>. La salle de la mairie ne peut « contenir tous les démagogues qui font invasion » ; parmi eux se signale Caire dit « Lapatout » qui dit : « qu'il faut se hâter de former un comité »<sup>217</sup>. Les sept ou huit gendarmes qui sont dans la mairie « échappent aux violences dont ils peuvent être l'objet en passant par la porte de la clôture au midi du jardin »<sup>218</sup>.

A son retour le sous-préfet constate que la sous-préfecture et la mairie sont envahies par les « démagogues ». Dès ce moment, il n'est « plus libre de ses actions et son autorité cesse »<sup>219</sup>. Alexis Peyrard, rejoignant la sous-préfecture, après avoir aidé le curé à s'échapper, signale comme faisant partie « au premier rang » des hommes envahissant la sous-préfecture : « Gaillard peintre en bâtiment, Adolphe Caire dit Lapatout, Tamisier dit le miroir, boucher, Martin père dit faïencier ». Ensuite il y retrouve « le sous préfet entouré des différentes autorités »<sup>220</sup>, lequel lui donne l'ordre de faire rentrer les gendarmes détachés, chacun dans leur résidence. Jean Briol, gendarme à la résidence d'Apt est resté néanmoins sur les lieux et il a été témoin de « l'irruption de la populace » dans la sous-préfecture et la mairie. Les premiers et les plus exaltés sont « Guigne fils, Isidore aubergiste à Apt, Adolphe Caire dit Lapatout qui s'empare du drapeau pour faire le tour de la ville avec les tambours, Joseph Goudand teinturier, Mille conseiller municipal (faïencier) Crest dit Creston, Méritan, Seymard menuisier, Gaillard ex-gendarme »<sup>221</sup>.

Si les gendarmes et le maréchal des logis « n'ont pas en cette circonstance employé la force contre les émeutiers », c'est que le sous-préfet vient de leur dire que leur secours lui est inutile ; que ce dernier « se confie au patriotisme des bons habitants d'Apt et qu'il les engage à ne pas l'accompagner »<sup>222</sup>. Avant que les gendarmes ne soient renvoyés dans leurs

---

<sup>216</sup> *Ibidem.*

<sup>217</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Briol, gendarme à la résidence d'Apt, le 21 décembre 1851.

<sup>218</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Henri Emile Devèze-Biron, président du tribunal civil d'Apt, le 18 décembre 1851.

<sup>219</sup> ADV 1M 774, Déposition de Thomas Bareau, sous-préfet d'Apt, le 19 décembre 1851.

<sup>220</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Alexis Peyrard, maréchal des logis de gendarmerie en résidence à Apt, le 20 décembre 1851.

<sup>221</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Briol, gendarme à la résidence d'Apt, le 21 décembre 1851.

<sup>222</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Alexis Peyrard, maréchal des logis de gendarmerie en résidence à Apt, le 20 décembre 1851.

résidences au milieu des désordres, Antoine Escartefigue assistant à l'envahissement de la sous-préfecture, reconnaît les nommés « Gaillard peintre, Crest dit Creston, lutteur, Adolphe Caire dit Lapatout, Tamisier dit Miroir, tous d'Apt et Adolphe Lombard de Gargas » qui dans la salle de la mairie a désarmé le garde de Goult. Tous ceux là sont les « chefs et les instigateurs de l'insurrection », et ils « crient et commandent à la place des autorités qu'ils ont chassées »<sup>223</sup>, constate le brigadier Escartefigue. Vers cinq heures, sur ordre du sous-préfet, le maréchal des logis renvoie la brigade de St Saturnin et de Bonnieux et à sept heures, sur le même ordre, sa brigade rentre à la caserne. « La brigade de St Saturnin part immédiatement et peu de temps après ceux de Bonnieux partent également »<sup>224</sup>. Le sous-préfet déclare « ne plus avoir besoin de la gendarmerie »<sup>225</sup>. Dès ce moment, « l'émeute devient maîtresse de la ville et des sentinelles sont placées en divers endroits du palais de justice et de la mairie »<sup>226</sup>.

Alors les républicains aptésiens, « défilent en ville, tambours et drapeau déployés »<sup>227</sup> pour exalter la foule de leur victoire sur les autorités et sur « ces étrangers » par les chants de *La Marseillaise*<sup>228</sup>. Les chansons de la Révolution qui ne s'effacent pas des villages de l'arrondissement d'Apt pendant le dix-neuvième siècle nourrissent la propagation de la mémoire orale<sup>229</sup>. *La Marseillaise*, *ça ira* et *Le Chant du Départ* continuent à se faire entendre dans une région où la chanson joue un rôle très important dans la vie rurale. C'est dans le cadre des chambrées, qui réunissent cultivateurs et paysans pour boire ou jouer aux cartes, même pendant les hivers les plus sombres de la Restauration, que de telles chansons s'entonnent. En conséquence, la chanson politique renforce l'image d'une république militaire et sanglante et en même temps endoctrine, avec la haine des despotes et des usurpateurs, les jeunes gens de l'arrondissement.

---

<sup>223</sup> ADV 1M774, Déposition d'Antoine Escartefigue, brigadier de gendarmerie à la résidence de St Saturnin, le 23 décembre 1851.

<sup>224</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Alexis Peyrard, maréchal des logis de gendarmerie en résidence à Apt, le 20 décembre 1851.

<sup>225</sup> *Ibidem*.

<sup>226</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Henri Emile Devèze-Biron, président du tribunal civil d'Apt, le 18 décembre 1851.

<sup>227</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Briol, gendarme à la résidence d'Apt, le 21 décembre 1851.

<sup>228</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Alexis Peyrard, maréchal des logis de gendarmerie en résidence à Apt, le 20 décembre 1851.

<sup>229</sup> Jonathan SKINNER, « Une mémoire orale de la Révolution ? Le Jacobinisme des Montagnards de l'arrondissement d'Apt en décembre 1851 », art. cité, p. 277.

## 2. La proclamation d'un comité révolutionnaire : sa composition et ses premières délibérations

Le nommé Guigue, entrant dans la sous-préfecture déclare aux gens réunis dans la salle de la mairie au nombre desquels est Monsieur Archias adjoint du maire, revêtu de son écharpe : « nous ne voulons aucun des fonctionnaires publics du gouvernement actuel, pas même vous, c'est un comité qu'il nous faut ». Quelques instants plus tôt, le sieur Archias déclarait à la foule : « soyez tranquille, le conseil municipal va être réuni sur le champ. Les lettres de convocation sont distribuées ». Puis sur le perron, il avait tenu des paroles similaires : « soyez calmes mes braves, le conseil municipal sera bientôt réuni et vive la République ». En réponse, Joseph Goudard criait « c'est le comité qu'il nous faut, vive la République Rouge ! »<sup>230</sup>. Ainsi un comité se forme à l'hôtel de ville envahi par les émeutiers. L'organisateur du comité est Méritan « qui prend l'écharpe de maire et la qualité de président »<sup>231</sup>. Le comité révolutionnaire est composé des insurgés les plus ardents, « Méritan, fils du conseiller municipal, de Adolphe Caire dit Lapatout, et de Tamisier le boucher. Méritan est chargé de remplir les fonctions de maire et en ceint l'écharpe »<sup>232</sup>. Les jeunes gens au nombre desquels sont « Caire dit Lami, Méritan et Seymard » viennent annoncer au sous-préfet la formation du dit comité qui doit « agir simultanément » avec le conseil municipal. Ce dernier proteste contre « cette illégalité » mais ne peut l'empêcher et « cède à la force ». Le sous-préfet reçoit ainsi les dernières dépêches dans la soirée du dimanche 7<sup>233</sup>. Le comité est également composé de « Carbonnel ancien peseur public, Crest dit Creston lutteur, Méritan dit Barbès, Seymard menuisier, Gaillard tapissier, Caire dit Lapatout »<sup>234</sup>. Cette prise du pouvoir municipal vise à renverser les représentants du pouvoir déchu. Le président ayant trahi la Constitution, on peut en déduire que les autorités locales continuant à obéir au président « doivent être frappées de la même déchéance et remplacées par des citoyens résolus à défendre la Constitution »<sup>235</sup>.

---

<sup>230</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Briol, gendarme à la résidence d'Apt, le 21 décembre 1851.

<sup>231</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jules Reybaud, maire d'Apt, le 19 décembre 1851.

<sup>232</sup> ADV 1M 774, Déposition de Joseph Imbert Combe, commissaire de police d'Apt, le 19 décembre 1851.

<sup>233</sup> ADV 1M 774, Déposition de Thomas Bareau, sous préfet d'Apt, le 19 décembre 1851.

<sup>234</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Henri Emile Devèze-Biron, président du tribunal civil d'Apt, le 18 décembre 1851.

<sup>235</sup> Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, ouv. cité, p. 200.

Vers le soir de la même journée, le comité s'organise, et publie les noms des membres qui en font partie « au son de trompe par le crieur public Marius Crest »<sup>236</sup>. Ce dernier est accompagné de « Adolphe Caire dit Lapatout, Crest dit Creston et d'un autre individu qui est Méritan »<sup>237</sup>, lisant « lui-même » la proclamation constitutive du comité insurrectionnel. Méritan dit Barbès proclame, sur le perron de l'hôtel de ville le comité qui vient d'être élu. Ce comité d'après la proclamation se compose de divers membres entre autres des nommés « Elzéar Pin, qui doit en être le chef, Tamisier dit Miroir, Caire dit Lapatou, Gaillard peintre en bâtiment »<sup>238</sup>. Le comité révolutionnaire tient ses séances dans le cabinet du commissaire de police attendant aux salles de la mairie. Les membres publient dans la matinée du lundi, les deux premières proclamations, qu'ils ont délibérées, la première ordonne « sur mot du comité et du conseil municipal, que tout citoyen qui est détenteur d'armes de guerre et de chasse de les apporter à la mairie immédiatement après la publication sous peine d'être requises par la force armée » (Signée : Les membres du comité et du conseil)<sup>239</sup>. Afin de former une colonne armée dont le but est de se diriger vers l'Isle-sur-la-Sorgue, une deuxième proclamation est émise : « Au nom du peuple tout citoyen de 18 à 30 ans est requis de se rendre immédiatement armé sur la place de la sous-préfecture. Sous peine d'être passé par les armes (Les membres du comité) »<sup>240</sup>. Dans la soirée du même jour, après le départ de la colonne armée, une dernière proclamation du comité est publiée : « Le comité de sureté et les membres du conseil municipal réunis préviennent les habitants que les mesures sont prises pour assurer la tranquillité publique et que la plus grande surveillance sera exercée dans toute la ville pour maintenir le calme et assurer la sécurité de tous les citoyens (par les membres du conseil et du comité réunis) »<sup>241</sup>. Cette troisième proclamation est l'œuvre de Monsieur Archias, adjoint du maire et membre du conseil municipal, et écrite par Hypolite Seynard secrétaire en chef de la mairie d'Apt, sous la dictée du premier nommé<sup>242</sup>. D'après les signatures au bas des décisions et délibérations du comité, nous pouvons établir sa composition, l'ordre suivant est classé selon le nombre de signatures répertoriés sur les

---

<sup>236</sup> ADV 1M 774, Déposition de Marie Amable Louis Hortos, avoué, le 24 décembre 1851.

<sup>237</sup> *Ibidem*.

<sup>238</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Hypolite Seynard, secrétaire en chef de mairie d'Apt, le 30 décembre 1851.

<sup>239</sup> ADV 1M 774, Proclamation du comité révolutionnaire, le 8 décembre 1851, dans la matinée.

<sup>240</sup> *Ibidem*.

<sup>241</sup> ADV 1M 774, Proclamation du comité révolutionnaire, le 8 décembre 1851 après que l'armée insurrectionnelle soit partie.

<sup>242</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Hypolite Seynard, secrétaire en chef de la mairie d'Apt, le 5 janvier 1852.

documents produits par le comité révolutionnaire : Tamisier(6), Gaillard(5), Méritan(2), Seymard(2), Caire(2), Creston, Baudouin, Carbonnel. Certains « membres du conseil municipal légalement institués » sont également présents par intermittence, et certains apposent leur signature sur les délibérations : Creste, Martin, Inguibert, Chevalier, Coutarel, Jean Vincent, Audibert, Archias, Avon<sup>243</sup>. Cette présence des membres du conseil municipal n'est pas incohérente, car ce sont des démocrates qui ont été élus au conseil municipal de cette ville, au début de l'année 1851 lors des élections municipales partielles, un des rares succès remportés par les démocrates dans le Vaucluse avec celui de Malemort, dans un climat de consignes abstentionnistes de la part du parti républicain<sup>244</sup>. Mais alors que le comité révolutionnaire et le conseil municipal organisent le mouvement au sein de la ville, la nouvelle de cette insurrection se propage aux communes rurales du canton. Dans l'après-midi, des gens armés venus de la campagne s'approchent de la maison d'arrêt, quelle signification à cette manifestation ?

### **3. L'attaque de la maison d'arrêt et la libération des « détenus politiques »**

Durant ce dimanche 7 décembre, vers trois heures et demie de l'après-midi<sup>245</sup>, une foule nombreuse et « en partie armée se transporte au devant de la prison et frappe à coups redoublés »<sup>246</sup>. Le groupe est conduit par « Claude Roux militaire en congé illimité demeurant à Apt, Adolphe Caire et par Jacques Moirent »<sup>247</sup> afin de faire libérer Pierre Agniel, détenu pour rébellion envers la gendarmerie et délit de chasse<sup>248</sup>. Le gardien-chef de la maison d'arrêt ouvre le guichet, on lui signifie que l'on veut « la liberté des détenus politiques ». Il leur répond qu'il « ne connaît pas dans la prison de détenus politiques » et que d'ailleurs son devoir s'oppose à donner la liberté « à qui que ce soit ». On insiste « avec furie » en réclamant Pierre Agniel, détenu pour rébellion envers la gendarmerie. La foule menace d'enfoncer la porte. Le gardien fait venir Agniel et lui conseille dans son propre intérêt de ne point quitter la

---

<sup>243</sup> *Ibidem.*

<sup>244</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine*, ouv. cité, pp. 296-297.

<sup>245</sup> ADV 1M 774, Déposition de Joseph Imbert Combe, commissaire de police d'Apt, le 19 décembre 1851.

<sup>246</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Elzéard Auguste Cellier, gardien-chef de la maison d'arrêt d'Apt, le 20 décembre 1851.

<sup>247</sup> *Ibidem.*

<sup>248</sup> ADV 1M 774, Déposition de Joseph Imbert Combe, commissaire de police d'Apt, le 19 décembre 1851.



prison étant « au moment de finir ». Agniel en effet, parle par le guichet aux émeutiers, leur dit « de le laisser tranquille, qu'il ne veut point se compromettre ». Il leur déclare également « qu'il n'a que huit jours à attendre pour finir sa peine »<sup>249</sup>. Il résiste donc à ceux qui veulent l'entraîner, mais ils l'obligent à les suivre. « De gré et de force, lui répond-on, il faut que nous t'emmenions ». Le gardien comprend alors que la prison va être forcée, il laisse pénétrer Henri Ollivier, maréchal-ferrant de Saignon qui signe un ordre de mise en liberté. Pour éviter « des malheurs et le bris des portes de la prison », ce qui aurait pu faciliter l'évasion d'autres prisonniers, Agniel est mis en liberté sans toutefois « qu'aucune autorité y ait donné son consentement »<sup>250</sup>. Le gardien-chef ouvre la porte à Agniel qui est entraîné hors de la maison d'arrêt. Ce dernier reconnaît parmi les premiers qui viennent à lui et qui coopèrent à sa délivrance, « Henri Ollivier fils dit Lebret, Ollivier dit Fiston, Fidèle Besse et Joseph Besse ainsi qu'Etienne Baume »<sup>251</sup>, tous de Saignon. Il remarque dans la foule beaucoup de gens armés mais il ne peut pas affirmer que les individus précédemment nommés portent tous des armes. Ces derniers lui font rendre son fusil par le greffier en chef du tribunal, Monsieur Barthélémy, qui lui remet lui-même. Ils lui imposent l'obligation de rester armé avec eux. Quant à Elzéard Cellier, le gardien-chef, il reconnaît parmi « les plus ardents des émeutiers, Henri Ollivier qui paraît être le chef, Louis Ollivier (dit Lebret) clerc de notaire à Apt, armé et un peigneur de chanvres travaillant chez Monsieur Messe aîné, fabricant de chanvres à Apt »<sup>252</sup>.

Cette manifestation peut être mise en relation avec la question du droit de chasse<sup>253</sup>, appartenant aux revendications du monde paysan. En effet, le prévenu Pierre Agniel est inculpé de délit de chasse et de rébellion envers la gendarmerie, alors que les insurgés demandent sa libération sous le couvert de « détenu politique », cette réflexion renvoie au lien entre la contestation de la loi de police sur la chasse de 1844<sup>254</sup>, que la seconde République

---

<sup>249</sup> ADV 1M 774, Déposition de Pierre Agniel, cultivateur à Saignon, le 20 décembre 1851.

<sup>250</sup> ADV 1M 774, Déposition de Joseph Imbert Combe, commissaire de police d'Apt, le 19 décembre 1851.

<sup>251</sup> ADV 1M 774, Déposition de Pierre Agniel, cultivateur à Saignon, le 20 décembre 1851.

<sup>252</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Elzéard Auguste Cellier, gardien-chef de la maison d'arrêt d'Apt, le 20 décembre 1851.

<sup>253</sup> Christian ESTEVE, « Liberté et droit de chasse : au cœur ou en marge de l'insurrection de 1851 ? » dans Sylvie APRILE, Nathalie BAYON, Laurent CLAVIER, Louis HINCKER (Dir.), *Comment meurt une République : autour du 2 décembre 1851*, ouv. cité, pp. 327-348.

<sup>254</sup> Sur sa genèse et ses conséquences, voir Christian ESTEVE, « Les tentatives de limitation et de régulation de la chasse en France dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue historique*, 297/1, 1997, pp. 125-164

n'a su résoudre et la mobilisation du monde paysan en décembre 1851. L'instauration d'un permis obligatoire pour toute activité cynégétique allait engendrer les réactions les plus violentes au sein du monde paysan. Aux vingt-cinq francs (soit pratiquement un mois de salaire pour un journalier) qu'il nécessitait, s'opposèrent les seize francs de l'amende et la confiscation ultérieure du fusil. Ainsi sur la période 1842-1851 en Vaucluse<sup>255</sup>, on observe une forte augmentation du nombre de prévenus pour délit de chasse, de 197 en 1842, ce nombre passe à 445 en 1850. L'augmentation est constante au cours de ces années. En comparant avec d'autres départements également touchés par ce phénomène, on constate que le Vaucluse détient le record en matière de répression sur ce délit, soit 33 pour 10000 hommes du recensement de 1851. La corrélation entre insurrection de Décembre et répression du délit de chasse est encore plus marquante, lorsque l'on compare avec les départements ayant pris part à l'insurrection. Alors que le Vaucluse détient le record, arrive derrière la Drôme, l'Hérault<sup>256</sup>, le Gard et le Gers, quatre départements ayant pris une part active à l'insurrection de Décembre 1851. La moyenne nationale est de 14,8 pour 10000 hommes. Donc une étude plus fine dans l'arrondissement d'Apt des délits de chasse au cours de la période énoncée pourrait faire apparaître de nouveaux regards sur la part de ce phénomène dans le soulèvement des petites communes rurales en décembre 1851, en comparant les listes de condamnés aux individus condamnés antérieurement pour délit de chasse.

Le lendemain lundi 8, vers onze heures du matin, une foule moins nombreuse que la veille, mais également armée en partie, se présente menaçante pour délivrer Alexis Armand de Villelaure, prévenu de rébellion envers la gendarmerie. Le nommé Roux dit Caisse, militaire en congé se disant chef du poste, déclare au gardien-chef qu'en cette qualité, il a le droit de faire sortir un prisonnier et il attendrait que les portes de la prison soient ouvertes à Armand. Le gardien-chef se trouvant « face aux forces armées et craignant que les portes soient enfoncées », il laisse sortir le prisonnier réclamé. Il signe un ordre de mise en liberté. Il reconnaît parmi les émeutiers indépendamment du dit Roux, « Fortuné Gardiol cultivateur demeurant à Lacoste, Jacques Clément dit Chapevin, cultivateur ou ouvrier faïencier à Apt »<sup>257</sup>, tous les trois armés.

---

<sup>255</sup> Voir les *comptes généraux de la justice criminelle* pour la période énoncée, publication annuelle.

<sup>256</sup> Pour l'Hérault, cette augmentation est parfaitement décrite dans Marie-Renée SANTUCCI, *Délinquance et répression au XIXème siècle. L'exemple de l'Hérault*, Paris, Economica, 1986, pp. 158-160.

<sup>257</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Elzéard Auguste Cellier, gardien-chef de la maison d'arrêt d'Apt, le 20 décembre 1851.

Dans la soirée du dimanche, des émissaires sont envoyés dans les communes voisines afin de faire converger les républicains des zones rurales vers Apt, dans le but de former une colonne armée. Avant que la colonne se forme et parte en direction de l'Isle-sur-la-Sorgue, où les membres de cette armée doivent rejoindre « tous les démocrates de l'Isle et de l'arrondissement de Carpentras », de nombreux préparatifs sont établis afin de subvenir aux besoins de cette armée insurrectionnelle.

### **C. La radicalisation du mouvement et les préparatifs pour le départ d'une colonne armée**

Très tôt le matin du lundi 8 décembre, à cinq heures, une foule nombreuse et armée se masse devant la gendarmerie d'Apt afin de dissoudre cette autorité et réquisitionner les armes entreposées. Dans la matinée, deux dépêches sont publiées afin de réquisitionner toutes les armes de la ville. De nombreux républicains des villages ruraux arrivent en ville dans la matinée après les réunions provoquées par les émissaires dans la soirée du dimanche.

#### **1. Le désarmement des gendarmes et l'occupation de la gendarmerie**

Le dimanche vers onze heures du soir, Jean Briol sort de la caserne pour porter une ordonnance à Bonnieux<sup>258</sup>. Il est arrêté sur le cours (route de Marseille) par une patrouille de cinquante individus environ qui s'oppose à son départ. Il indique à cette bande qu'il porte une dépêche de Monsieur le sous-préfet, « Monsieur le sous-préfet n'est plus rien ici, c'est le comité qui commande »<sup>259</sup>, lui répond Méritan, chef du comité. Ainsi après cet événement, la décision est prise de désarmer la gendarmerie pour éviter toute action de cette dernière.

Le lundi vers cinq heures du matin, la cloche de la gendarmerie est fortement agitée. Les gendarmes sont réveillés par le bruit de cette sonnette<sup>260</sup>. Le maréchal des logis se met à la fenêtre et voit une réunion d'hommes armés au nombre de cent-cinquante au moins, qui

---

<sup>258</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Alexis Peyrard, maréchal des logis de gendarmerie en résidence à Apt, le 20 décembre 1851.

<sup>259</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Briol, gendarme à la résidence d'Apt, le 21 décembre 1851.

<sup>260</sup> *Ibidem*.

forment le demi-cercle devant la façade de la caserne. Il leur demande ce qu'ils veulent : « Vos armes ! » lui répondent-ils. Ses observations sont inutiles. Le maréchal des logis descend et trouve dans le corridor, trois hommes de la bande. Les insurgés se sont précipités dans l'enceinte au moment où le gendarme Robert a ouvert la porte pour savoir qui avait sonné. Les assaillants réitèrent leur demande : « Rendez les armes, au nom du comité » disent-ils, avec une détermination qui paraît bien arrêtée. Le gendarme Briol observe que la caserne est entourée d'une bande armée d'environ deux cents hommes. Ce dernier se montre à la porte et voit instantanément « deux cents fusils braqués sur lui ». Alors le maréchal des logis fait réunir ses hommes pour aviser du parti à prendre. En présence d'une bande armée si considérable et alors que la ville est au pouvoir de l'insurrection, ils sont unanimes à penser que toute résistance est inutile, étant quatre gendarmes et le maréchal des logis. Ainsi, ils reconnaissent « la déplorable nécessité » de remettre leurs armes. Jean Briol et ses camarades ressentent « une vive douleur » car lorsque la veille, au moment où ils étaient réunis à la sous-préfecture, au nombre de quinze gendarmes environ, des gardes forestiers et des gardes-champêtres de l'arrondissement et appuyés par la colonne expéditionnaire de St Saturnin, l'usage de la force ne leur a pas été permis pour dissiper l'insurrection<sup>261</sup>.

La caserne est gardée par un poste d'insurgés et on ne permet pas aux gendarmes de sortir, des factionnaires les en empêchent en les menaçant. Ce même jour, Gaillard vient demander des capsules. Il est accompagné d'Olivier dit Lebret le père, et désigne le maréchal des logis comme chef du poste établi à la mairie ou à la sous-préfecture. Il lui fait la proposition de venir au comité pour en faire partie, mais ce dernier refuse avec indignation. Le mardi 9, le nommé Richaud « le plus jeune des frères de celui qui a tué sa femme à Viens » vient se placer en faction, malgré l'ordre du caporal des insurgés qui veut le placer avec d'autres à la poudrière. Il force le maréchal des logis qui se trouve à la porte à rentrer, en le couchant en joue. Pendant tout le temps de sa faction il ne cesse d'adresser des injures au gendarme Robert et au maréchal des logis<sup>262</sup>. C'est l'un des plus violents parmi ceux qui les tiennent ainsi séquestrés. Les insurgés montent la garde à la porte de la caserne jusqu'au soir du mardi 9.

Comme nous l'avons vu précédemment, la répression en matière de délit de chasse est

---

<sup>261</sup> *Ibidem.*

<sup>262</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Alexis Peyrard, maréchal des logis de gendarmerie en résidence à Apt, le 20 décembre 1851.

en forte augmentation durant la période 1849-1850. Répression effectuée par les gendarmes des zones rurales<sup>263</sup>. Cette violence verbale envers les gendarmes, n'est pas l'œuvre des aptésiens, tout comme la libération « des détenus politiques », ce sont des habitants de communes rurales du canton d'Apt, précisément les habitants de Saignon pour la libération de Pierre Agniel et un habitant de Viens pour les insultes envers les gendarmes. Peut-on constater un lien entre la répression du monde rural et la part active prise par ces villageois lors de l'insurrection ? Ainsi en décembre 1851, la revanche envers cette autorité a sonné, par exemple dans les Bouches-du-Rhône à Simiane où des coups de feu sont échangés avec les gendarmes, ou de manière tragique à Bédarieux dans l'Hérault où un gendarme est tué. Au gendarme Lamm de Bédarieux qui implorait le pardon, un homme lui rétorquait : « Tu ne nous as pas fait grâce quand tu as verbalisé contre nous ! [...] Tu es la cause que je n'ai que vingt sous par mois », avant que sa femme ajoute : « Il ne nous fera plus de procès-verbal à huit francs pour acheter des vignes »<sup>264</sup>. A Ménerbes, commune de l'arrondissement d'Apt, on lapide les gendarmes qui avaient dressé des procès-verbaux pour délits forestiers<sup>265</sup>. On assiste dans certains cas, à une vengeance envers cette autorité rurale, motivée par cette répression mal vécue par les paysans. Mais il faut souligner que ces violences exercées contre les agents de l'ordre furent largement minoritaires, mais qu'elles furent outrageusement exploitées par la propagande des acteurs et partisans de la répression<sup>266</sup>.

## **2. Les préparatifs pour l'approvisionnement de l'armée insurrectionnelle : enlèvement des poudres, dépôts des armes, « bons à payer », ouvertures des dépêches**

Le lundi 8 sur les six heures matin, Pierre Mouret, gendarme à la résidence de Mirabeau arrive à Apt. Il est porteur de deux dépêches adressées, l'une au sous-préfet et

---

263 Sur la question de la gendarmerie au XIX<sup>ème</sup> siècle, voir Jean-Noël LUC (dir.), *Gendarmerie, État et société au XIX<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque du Centre de recherches en histoire du XIX<sup>e</sup> siècle, 10 et 11 mars 2000, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 487 p.

264 Émile APPOLIS, « La résistance au coup d'État du 2 décembre 1851 dans l'Hérault », dans *Actes du 77<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes, Histoire moderne et contemporaine*, Grenoble, 1952, pp. 487-504.

265 ADV 1M 751

266 Voir l'article d'Arnaud-Dominique HOUTE, « La gendarmerie au miroir de Décembre. Cochet de Savigny et la légitimation du coup d'Etat » dans Sylvie APRILE, Nathalie BAYON, Laurent CLAVIER, Louis HINCKER (Dir.), *Comment meurt une République : autour du 2 décembre 1851*, ouv. cité, pp. 327-348.

l'autre au commandant de gendarmerie de cette ville. Alors qui l'a franchi une troupe d'insurgés qui voulait l'arrêter à un kilomètre d'Apt, il traverse le pont du Coulon en arrivant à Apt et aperçoit « deux hordes d'insurgés armés » qui le couchent en joue avec leurs fusils. Il trouve à la descente de ce pont, un attroupement très considérable de gens armés, au milieu desquels il ne peut avoir l'espoir de s'échapper. Plus de vingt canons de fusils sont dirigés sur lui. Il laisse son cheval au pied du perron de l'hôtel de ville où les insurgés prennent en son absence, deux pistolets dans les jointes de sa selle. Il est contraint de se présenter devant le comité révolutionnaire, qui est réuni dans l'une des salles de la mairie, avec « plein de gens armés à l'exception de quatre ou cinq ». On lui demande « ses armes et ses dépêches ». Le pli destiné au sous-préfet est décacheté par un homme assis au bureau, où se trouve debout derrière, Creste dit de Lançon. Le gendarme est retenu pendant deux heures dans la salle du comité où il entend à plusieurs reprises, la proposition « de lui couper le nez et les oreilles »<sup>267</sup>.

A sept heures du matin, « Alexandre Garron, entreposeur des poudres de l'arrondissement »<sup>268</sup> est sommé, par une bande d'insurgés se composant d'environ trente individus que commande Caire dit Lapatou, de leur remettre au nom de la force, les clefs des magasins des poudres. « La résistance étant évidemment impossible et se trouvant seul », il se dirige immédiatement et conduit par eux, vers le magasin. Le chef de la bande a pour lui « les égards et la déférence les plus convenables », cependant il leur fait comprendre que pour « ouvrir sa responsabilité », il est nécessaire que les clefs de la poudrière soient déposées à la mairie en présence du maire et des membres du conseil municipal. Cette bande enlève cent soixante huit kilos de poudre évalués à la somme de quinze cent quarante neuf francs cinquante centimes<sup>269</sup>. Sur les 168 kilogrammes de poudres enlevés 153 kilogrammes sont de la fine poudre de chasse et 15 kilogrammes sont de la super fine poudre de chasse<sup>270</sup>. Une fois l'enlèvement des poudres terminé, Caire obtempère à sa réclamation, et conduit l'entreposeur à la mairie où les clefs sont déposées « en présence de deux membres du conseil municipal,

---

<sup>267</sup> ADV 1M 774, Déposition de Pierre Mouret, gendarme à la résidence de Mirabeau, le 30 Janvier 1852.

<sup>268</sup> ADV 1M 774, Procès-verbal du lieutenant Blacas sur l'enlèvement de 168 kilos de poudres, le 13 décembre 1851.

<sup>269</sup> ADV 1M 774, Procès verbal d'Alexandre Garron constatant l'enlèvement des poudres, à neuf heures du matin, le 8 décembre 1851.

<sup>270</sup> ADV 1M 774, Etat de situation des poudres à feu, le 11 décembre 1851.

Archias et Avon »<sup>271</sup>.

Entre huit et neuf heures du matin, Eugène Clément se trouve comme de coutume sur la place de la bouquerie attendant l'arrivée de la voiture qui porte les dépêches. Dès que cette voiture est arrivée, il réclame au conducteur les dépêches que celui-ci est tenu de rendre au bureau des postes de la ville. Mais le nommé Roux dit Caisse se hâte d'intervenir et au nom du comité, il prescrit au conducteur d'aller rendre ces dépêches à l'hôtel de ville. Le facteur de ville Clément court au bureau des postes et arrive « tout essoufflé », pour apprendre au directeur que le courrier de Marseille vient d'arriver à la mairie sous l'escorte d'hommes armés<sup>272</sup>. Transportées dans cet hôtel, ces dépêches aux moins celles qui sont adressées au sous-préfet, au procureur de la République et au commandant de la gendarmerie, sont immédiatement ouvertes sur la demande des nommés Gaillard, Méritan dit Barbès, Coutarel membre du conseil municipal, et c'est le sieur Archias alors adjoint du maire qui en fait la lecture, et qui en cette circonstance paraît agir ainsi, « entièrement dominé par son entourage ». Les nommés Audibert et Lucien Creste avocat, sont également présents. Rien de compromettant n'est trouvé dans « cette correspondance suspectée », néanmoins le comité conserve devers lui, quelques plis renfermant « l'adhésion de fonctionnaires à la grande mesure adoptée le 2 décembre 1851 par Monsieur le président de la République »<sup>273</sup>.

Entre neuf et dix heures du matin, l'enlèvement des balles au magasin de Marie Carbonel est procédé par six individus armés, déclarant que « le maire n'est plus au pouvoir et que le comité a délivré un bon pour livrer des balles ». Ils emportent les 19 kilos et demi de balles que détient le magasin<sup>274</sup>. Martin, membre du conseil municipal, donne « beaucoup de mouvement » pour les fournitures<sup>275</sup>.

Après la proclamation du comité demandant aux citoyens de venir déposer leurs armes<sup>276</sup>, le nommé Numu, employé aux travaux des routes et Pierre Levêque, ouvrier chez Godard teinturier à Apt, demandent « à grands cris que l'on fasse éventer la proclamation

---

<sup>271</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Alexandre Garron, entreposeur de tabac et des poudres de l'arrondissement d'Apt, le 19 décembre 1851.

<sup>272</sup> ADV 1M 774, Rapport du directeur des postes, le 12 décembre 1851.

<sup>273</sup> *Ibidem*.

<sup>274</sup> ADV 1M 774, Déposition de Madeleine Blanc, veuve d'Elzéar Carbonel, sans profession, le 9 janvier 1852

<sup>275</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Sauveur, employé à la mairie d'Apt, le 5 janvier 1852.

<sup>276</sup> Voir *supra* p. 95.

relative aux dépôts des armes »<sup>277</sup>. A dix heures, Marie Hortos se rend à l'hôtel de ville pour déposer un de ses fusils suivant l'ordre que le comité vient de donner. Après avoir opéré ce dépôt, traversant le perron, il entend « un chef de poste » dire que « puisque les armes ne viennent pas, il faut chercher à les obtenir par des perquisitions domiciliaires ». Il se plaint de ces propos à Jean Vincent, membre du conseil municipal. Une heure après il voit partir l'avant-garde de l'armée insurrectionnelle, avant-garde dans laquelle se trouve le nommé Creste dit Creston, lutteur, peu auparavant il a été témoin d'une distribution de poudre faite aux insurgés parmi lesquels se trouvait Faruet le Bègue demeurant à Rustrel et le nommé Philibert demeurant à Gargas<sup>278</sup>.

Le maire n'assiste pas aux délibérations du comité et du conseil municipal étant malade, il doit en signer une concernant la délivrance d'une somme de mille francs par le receveur municipal, car dit-il « c'est la seule manière de se débarrasser de cette bande qui menace de pillage »<sup>279</sup>. Ces calomnies seront au centre de l'historiographie et de la propagande conservatrice sous le Second Empire<sup>280</sup>. Vers deux ou trois heures de l'après midi, plusieurs insurgés dont deux munis de fusils entrent brutalement et avec détermination dans le bureau du receveur municipal et demandent à ce dernier de leur payer immédiatement la somme de mille francs. A cet effet, ils lui présentent un mandat de paiement délivré par le maire et sur le refus que le receveur municipal fait obtempérer à leur demande, alléguant qu'il n'a point de numéraire, et qu'il peut le faire vérifier, ils présentent un second mandat aussi délivré par le maire portant remboursement sur la caisse des fonds placés au Trésor de la commune d'Apt pour pareille somme de mille francs. Un second refus leur est fait de sa part, ils sortent en déclarant qu'ils vont en référer au comité et à la municipalité. Le receveur municipal refuse par écrit le paiement de ce mandat malgré les instances de ceux qui en sont porteurs, défendant que « le budget de la ville ne présente aucun crédit pour cette nature de dépense »<sup>281</sup>. Néanmoins craignant un retour de la part des insurgés, il se rend auprès de la municipalité où quelques membres du comité sont réunis. Ces derniers lui font observer que son refus l'oppose à « une grave responsabilité », attendu que la colonne qui est en route, retournerait si elle ne recevait pas cette somme et « ferait courir à la ville les plus grands

---

<sup>277</sup> ADV 1M 774, Déposition de Marie Alexandre Ernest de Saqui, sans profession, le 24 décembre 1851.

<sup>278</sup> ADV 1M 774, Déposition de Marie Amable Louis Hortos, avoué, le 24 décembre 1851.

<sup>279</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jules Reybaud, maire d'Apt, le 19 décembre 1851.

<sup>280</sup> Voir *supra* Historiographie p. 16.

<sup>281</sup> A mettre en relation avec la problématique des changements de régime, 1815, 1830 et 1848.



dangers ». Il observe qu'il ne paierait « qu'autant le conseil municipal aura manifesté sa volonté à cet égard »<sup>282</sup>. Ainsi, plus tard dans l'après-midi, les sieurs Martin et Bernard se présentent de nouveau, porteurs d'un ordre émanant du conseil municipal et du comité de sureté : « Le huit décembre mil huit cent cinquante un. Le conseil municipal et le conseil de sureté réunis. Vu les circonstances dans lesquelles la ville d'Apt se trouve, ordonne sous la responsabilité au receveur municipal de cette ville de payer immédiatement sur les fonds de la caisse la somme de mille francs aux sieurs Bernard fils et Martin Elzéar, fils aîné pour subvenir aux frais de subsistance de troupes en marche. Et ont signé : Creste, Martin, Gaillard, Tamisier, Inguibert, Creste, Chevalier, Jean Vincent, Audibert, Avon. Pour expédition conforme : Monsieur le Maire, Martin ; Pour acquis à la somme de mille francs, Bernard » Le receveur municipal satisfait « avec peine » à cette demande, et paye aux dénommés ci-dessus la somme de mille francs pour éviter la violation de la caisse<sup>283</sup>.

### **3. L'envoi d'émissaires dans les communes voisines pour rassembler les républicains et former une colonne armée**

Dans la nuit du dimanche 7 au lundi 8, les affiliés des sociétés secrètes implantées dans chaque commune rurale du canton d'Apt sont réunis par leurs chefs respectifs. Ces chefs, présents lors du mouvement insurrectionnel ont pour mission de faire converger leurs affiliés vers Apt dès le lendemain matin. Le juge de paix du canton d'Apt affirme l'existence « d'une société politique dans le canton d'Apt »<sup>284</sup>. Cette société dont les succursales dans les communes rurales, convergent sur le chef lieu d'arrondissement, a « le grand avantage qu'un chef unique en la personne d'Elzéar Pin fait tout mouvoir ». A Apt, chaque subdivision a ses chefs pour les divers âges, c'est « un tout jeune homme » nommé Peysson qui est chargé de l'éducation politique des enfants de 12 à 15 ans<sup>285</sup>. Dans les communes rurales, « les paysans ou campagnards » prêtent un serment qui les soumet à obéir à tout commandement sous peine d'être fusillés. Dans certaines communes, Viens notamment, ce serment est prêté sur « le poignard et la main trempée dans le sang »<sup>286</sup>. C'est ainsi que les membres de cette société,

---

<sup>282</sup> ADV 1M 774, Procès-verbal du lieutenant de gendarmerie Blacas, le 13 décembre 1851.

<sup>283</sup> ADV 1M 774, Rapport de François Matthieu Bremond, receveur municipal d'Apt, le 8 décembre 1851.

<sup>284</sup> ADV 1M 774, Rapport du juge de paix du canton d'Apt au procureur général, le 21 décembre 1851.

<sup>285</sup> *Ibidem*.

<sup>286</sup> *Ibidem*.

dans « la fameuse nuit du dimanche au lundi », parcourent les communes rurales en disant aux affiliés : « si vous ne vous rendez pas à l'injonction, vous serez fusillés ». Ainsi, comme l'a démontré Frédéric Négrel, la majorité des membres des sociétés secrètes participent au mouvement, les républicains n'y participant pas ne sont en général pas des affiliés des sociétés montagnardes<sup>287</sup>.

L'individu, qui est envoyé dans la commune de St Martin de Castillon dans la nuit du dimanche au lundi pour provoquer la réunion et le départ pour Apt des habitants de cette commune et du Boisset, est Auguste Maurin de Céreste, connu pour être « le chef qui est venu provoquer à l'insurrection »<sup>288</sup>. Le but indiqué par Auguste Maurin est « qu'il faut renverser le gouvernement ». Vingt et un habitants de St Martin de Castillon participent à la colonne<sup>289</sup>. Ce dénommé Maurin prend un adjoint pour aller à Viens. Cet homme s'appelle Grégoire, dit « le goï ou le boiteux » habitant les bégudes, terroir du dit St Martin, ce même individu a joué « un rôle plus qu'actif dans le complot de Lyon ». Les habitants de cette commune ayant suivi Augustin Maurin sont « Alphonse Raymond et son frère, François Prévot, Roux ancien maire, Firmin Eymard, Bourgaret fils aîné, Peysson fils aîné de Barthélémy ». François Hazaud conduit comme tambour les insurgés de St Martin jusqu'à l'Isle. Le juge de paix rapporte que « ces hommes depuis 48 se sont montrés des hommes de sang », les trois premiers menuisiers offraient de faire la guillotine pour se débarrasser de tous les aristocrates de la commune. A Viens, les chefs ayant contribué à l'insurrection sont « les deux frères Richaud », concernant la commune de Gignac, « Goudran fils aîné et David dit le Rouge » ont été les deux chefs ayant rassemblés les républicains du village. Pour Caseneuve, les deux chefs sont « Mille fils et Carbonnel Aubergiste », pour Rustrel, « Basile Peysson cultivateur, et Jouval tonnelier ». Pour la commune de Castellet, le chef de la succursale est « Peisson dit Benoit ».

Cette mobilisation d'une partie des villages ruraux serait une sociologie intéressante à étudier dans le cadre de la compréhension du mouvement sur le plan individuel et familial. Ainsi telle l'étude, au cœur de l'historiographie actuelle, de Louis Hincker sur les citoyens-

---

<sup>287</sup> Frédéric NÉGREL, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, ouv. cité p. 201.

<sup>288</sup> ADV 1M 774, Déposition de Placide Méritan, maire de St Martin de Castillon, le 26 décembre 1851.

<sup>289</sup> *Ibidem*.

combattants à Paris durant la Seconde République<sup>290</sup>, une approche socio-biographique éclairerait ce que participer veut dire et représente aux yeux des protagonistes de ce mouvement insurrectionnel. Car les acteurs sont encore mal connus sur le plan individuel, et cette démonstration permettrait d'évaluer le « niveau d'engagement réel de l'insurgé » dans le mouvement, ses attentes ou espoirs dans cette participation, en relation étroite avec son appartenance à une société secrète ou non. L'adhésion à une société secrète implique t'elle *ipso facto* la participation au mouvement de Décembre ? Quelle est la proportion des « insurgés non adhérents » ? L'étude de Eric Darrieux sur le mouvement ardéchois<sup>291</sup> montre des motivations complexes et diverses, d'où l'idée d'une hétérogénéité des acteurs de Décembre, sociologie encore peut explorer sauf dans les études les plus récentes.

A St Saturnin, Maurice Chateminoy organise tout, c'est lui qui engage quelques individus à marcher sur Apt. Chateminoy est décrit comme « un fainéant, s'occupant toujours de politique et cherchant à faire des prosélytes pour ses opinions démagogiques ». Il a fondé une société secrète dans laquelle, il a cherché à y enrôler vainement le fils Gay du hameau de St Yves, après lui le chef en second de cette société est Pierre Céphale, boulanger du hameau de la tuilière<sup>292</sup>. Le nommé Paris, militaire réformé, fait la propagande et cherche également à entraîner des habitants de St Saturnin à l'insurrection. Le nommé Marius Roux déclare au maire de St Saturnin, qu'il a cru devoir faire le malade pour échapper aux obsessions de ceux qui voulaient le forcer à se joindre à la bande qui doit se diriger sur Avignon. Des « émissaires socialistes » sont venus d'Apt, le dimanche soir puis le lundi et encore le mardi. Ces émissaires sont accompagnés par des habitants du Villars. Parmi ces émissaires, le maire a reconnu Laurent dit l'héritier du Villars, membre du club de ce village<sup>293</sup>. Dans cette commune, le chef de la société correspondant avec Chateminoy est Marius Pin, menuisier, l'un des capitaines chargé de conduire la colonne à l'Isle. Dans la commune de Rustrel, les chefs de cette même société sont Joseph Lebon, qui lors de l'invasion de la mairie d'Apt,

---

<sup>290</sup> Louis HINCKER, *Citoyens-combattants à Paris, 1848-1851*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2008, 352 p.

<sup>291</sup> Éric DARRIEUX, *Résister en Décembre 1851 en Ardèche. Essai d'histoire sociale d'une insurrection*, thèse, sous la direction de Jean-Luc MAYAUD, Université Lumière Lyon 2, 2007.

<sup>292</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Antoine Escartefigue, brigadier de gendarmerie à la résidence de St Saturnin, le 23 décembre 1851.

<sup>293</sup> ADV 1M 774, Déposition de Fortuné Clément, docteur en médecine, et maire de St-Saturnin, le 21 décembre 1851.

vociférait contre les autorités en disant « qu'elles avaient fait leur temps » et Bernard, fils commis de la fabrique de Rustrel. Dans la commune de Gignac, ce sont les nommés Goudran Joseph et Gobert François. Dans la commune de Gargas, ce sont Dufour, président de la société, Elzéar Bourgue, vice-président, François Ripert père, chef du club, chez lequel ont lieu les réunions des affiliés des communes de Roussillon, Jucas et Gordes, communes voisines de Gargas. Les membres des sociétés secrètes de ces communes sont au nombre de quatre vingt-sept<sup>294</sup>.

Le rôle des sociétés secrètes semble manifeste, la transmission du message dans cette partie de l'arrondissement est confiée au réseau des sociétés secrètes : les présidents des succursales communales convoquent la réunion et les affiliés vont porter le message aux présidents et vice-présidents des communes éloignées, qui eux-mêmes le répercutent chez leurs voisins. Le réseau comme nous l'avons vu est bien organisée, ici la répression des mois précédents n'a pas pénétré comme dans d'autres départements, où la répression sur les sociétés secrètes durant l'année avait fait échoué toute tentative insurrectionnelle au mois de Décembre. Mais après avoir vu la surveillance étroite dont elles étaient victimes<sup>295</sup>, on peut expliquer ce fonctionnement par la faiblesse des autorités dans cet arrondissement ainsi que par leur laxisme. Car les autorités connaissent les rassemblements et membres de ces sociétés secrètes grâce aux agents de surveillance, mais dans le cas précis des sociétés secrètes rurales, l'intervention pour dissolution est inefficace<sup>296</sup>. En effet, l'information est avant tout primordiale pour les autorités et l'impopularité des dissolutions ne fait qu'amplifier le mécontentement des ruraux.

Vers onze heures du soir, deux jeunes gens se rendent à Saignon pour conduire des forces à l'insurrection de la ville, des menaces sont employées pour y réussir<sup>297</sup>. Huit individus sont ainsi entraînés, ce sont « Henri Ollivier, maréchal-ferrant, son frère Camille, Félicien Ollivier cultivateur, Calixte Bagnoly, Jean-Baptiste Mille fils aîné de François, apprenti boulanger, Auguste Blanc, Fidèle Besse, Creudin fils de Joseph ». Le même soir à

---

<sup>294</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Antoine Escartefigue, brigadier de gendarmerie à la résidence de St Saturnin, le 23 décembre 1851.

<sup>295</sup> Voir *supra* p. 77.

<sup>296</sup> D'après un rapport du juge de pais du canton de Pertuis, une société secrète de Mirabeau est dissoute et reconstituée 3 fois en 1851.

<sup>297</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jacques Gal, maire de Saignon, le 26 décembre 1851.

Rustrel, une trentaine d'individus viennent boire à l'auberge de « Tonin Martin, tailleur ». Le garde champêtre de cette commune présent dans l'auberge, voit certaines personnes mettre sur la table un morceau de carnier de garde forestier et de ce carnier, ils sortent une balle. Ils paraissent se glorifier de cette prise, comme s'ils avaient remporté une victoire. Le garde champêtre s'approche d'eux et en cette qualité, il saisit cet objet sans aucune opposition. Certains d'entre eux sont venus pendant la journée à Apt, à savoir « Charles Eldin maçon, Antoine Martin tailleur, Etienne Ripert, François Gerbe, Auziar Maurel cultivateur ». Ce dernier se vante d'avoir donné un coup de pierre dans le dos du sous-préfet et que ce coup de pierre a renversé son chapeau d'uniforme. Le même Auziar ainsi que Etienne Ripert se vantent d'avoir frappés le sous-préfet et le curé, « heureusement on l'a enfermé, sans cela nous l'aurions tué » disent-ils en faisant référence au curé de St Saturnin. François Gerbe déclare avoir voulu briser le lit du sous-préfet. Joseph Borel de Rustrel conduit ceux de cette commune à Apt pour participer à la colonne armée<sup>298</sup>.

Outre le rôle des sociétés secrètes, la propagande républicaine, bien étudiée par Maurice Agulhon permet de faire le lien avec cette mobilisation : « Partout où la propagande républicaine avait pénétré, elle avait fait connaître jusqu'au fin fond des villages l'article 68<sup>299</sup> et l'article 110 de la Constitution, en vertu desquels la nouvelle du coup d'Etat serait *ipso facto* un signal d'insurrection »<sup>300</sup>. Les républicains de l'arrondissement sont prêts, et l'organisation des sociétés secrètes facilitent la coordination du mouvement au sein des campagnes.

Dans la matinée du lundi 8, les gens de la campagne attirés à Apt par les émissaires, manquent d'armes. Crest dit Creston, « cet infatigable membre du comité révolutionnaire, cet athlète vigoureux » se charge d'armer ses recrues, il les dirige vers le magasin de Guirandy<sup>301</sup>. Crest dit Creston le lutteur conduit chez l'armurier Guirandy une foule considérable et lui

---

<sup>298</sup> ADV 1M 774, Déposition de Désiré Montsallard, garde champêtre de Rustrel, le 27 décembre 1851.

<sup>299</sup> Article 68 : « *Toute mesure par laquelle le Président de la République dissout l'Assemblée Nationale, la proroge ou met obstacle à l'exercice de son mandat, est un crime de haute trahison. Par ce seul fait le Président est déchu de ses fonctions ; les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance.* » L'article 110 : « *L'Assemblée Nationale confie le dépôt de la présente Constitution et des droits qu'elle consacre, à la garde et au patriotisme de tous les Français.* »

<sup>300</sup> Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, ouv. cité, pp. 193-194

<sup>301</sup> ADV 1M 774, Observation de Jean Marie Edouard Troplong, président du tribunal de Nîmes.

déclare : « voilà des gens qui demandent des armes ». L'armurier Guirandy résiste, il est menacé dit-il « de voir employer la violence » et propose de recourir au comité. Il s'y rend et le comité, ainsi que l'a déjà voulu Crest un de ses membres, exige que l'armurier délivre ses armes. Seulement, il est convenu sur la demande de cet armurier que deux membres du conseil municipal se transportent dans le magasin et constatent le nombre de fusils qui seront délivrés. Méritan peigneur de chanvres, autre membre du comité, accompagne les conseillers municipaux. C'est ainsi que l'on parvint à mettre de « l'ordre dans le désordre » et que 32 fusils sont remis à des insurgés de la ville ou de la campagne<sup>302</sup>. Les armes se trouvant chez l'armurier Pinteville sont également réquisitionnées dont 4 fusils doubles d'amas anglais de la valeur de 360 francs, 3 fusils doubles ruban d'acier d'une valeur de 155 francs, 2 fusils double à faux ruban de 50 francs, 2 fusils simples de 44 francs. Les fusils en réparations sont également pris : 2 fusils doubles et 7 fusils simples. Ces réquisitions d'armes et de poudres visent à prévenir le combat que les républicains savent proche. En effet, ils se doutent que les autorités récalcitrantes vont envoyer contre eux des troupes, ils se préparent donc à les affronter.

Avant midi, la bande des insurgés se réunit sur la place de l'Evêché avant de se disposer en colonne. Alors qu'une partie de la colonne partant pour l'Isle est rangée devant la maison communale, Joseph Pinatel voit « le gros Bourgue de Gargas » distribuer des balles aux hommes composant cette colonne<sup>303</sup>. Parmi ceux qui la compose, Chateminoy est à cheval, ceint de son écharpe rouge. Lebon porte un fusil en bandoulière et un sabre à la main. Vincent Jourdan tient une canne de tambour-major. Jean-Baptiste Rouge porte un drapeau tricolore. Méritan dit Barbès recrute pour grossir l'armée insurrectionnelle. François Eymieu est coiffé d'un bonnet rouge, Guigue, Lombard fils, Ollivier, Desorgues fils, et Marc attendent l'ordre de marche<sup>304</sup>. Au moment où la colonne révolutionnaire quitte Apt pour se diriger vers l'Isle, Chateminoy marchant en tête de l'armée à cheval, rencontre Françoise Gay de St Saturnin et lui déclare : « Je vais te charger d'une commission et garde toi bien de l'oublier, va dire à ma femme qu'elle s'occupe de faire presser les olives, pour moi je vis au frais de l'Etat. Je reviendrai vendredi, j'y viendrai faire l'office de bourreau suivi d'une guillotine, je la ferai placer sur la place de St Saturnin, il me faudra quatorze têtes<sup>305</sup>, je prendrai d'abord

---

<sup>302</sup> ADV 1M 774, Déposition de Joseph Jean-Baptiste Guirandy, armurier à Apt, le 26 décembre 1851.

<sup>303</sup> ADV 1M 774, Déposition de Joseph Pinatel, liquoriste, le 7 janvier 1852.

<sup>304</sup> ADV 1M 774, Déposition de Marie Alexandre Ernest de Saqui, sans profession, le 24 décembre 1851.

<sup>305</sup> Joseph François Garnier rapporte également ces déclarations dans sa déposition.

celle du curé et ensuite celles des gendarmes »<sup>306</sup>. A six kilomètres d'Apt, les insurgés rencontrant un voiturier déclarent : « Nous marchons sur Avignon pour aller y bouléguer les Avignonnais ! »<sup>307</sup>. Le plan insurrectionnel est ainsi arrêté, la colonne doit se porter sur l'Isle-sur-la-Sorgue où Elzéar Pin doit les attendre avec les contingents de Cavaillon et de Carpentras, puis forte de ces renforts, la colonne doit marcher sur Avignon pour soumettre les autorités et prendre la préfecture.

En observant cette formation en colonne armée, doit-on percevoir l'héritage de la Révolution aux seins des esprits des insurgés ? Jonathan Skinner propose que la formation des colonnes et la participation active et déterminée des insurgés, montrent cette mémoire orale<sup>308</sup> de la Première République pratiquée au sein de cet arrondissement. Les chansons héritées des années guerrières leur répètent sans cesse « formez vos bataillons », « marchons tous ensemble sur nos ennemis », « vivons tous pour la liberté, et s'il le faut, mourons pour elle, chassons les tyrans, la mort c'est la gloire éternelle »<sup>309</sup>. Il faut nuancer ces propos en proposant une étude plus fine des acteurs de l'insurrection face aux moyens de transmission de cette mémoire. Certes la propagande montagnarde fait écho du glorieux passé révolutionnaire mais prennent-ils les armes sans peur des dangers ou de défaite ? Pour une partie des insurgés la peur est forte et nombreux sont ceux qui quittent la colonne durant la marche en direction de l'Isle. Cette vision de l'événement par Jonathan Skinner ne prend pas en compte l'hétérogénéité du mouvement, qui mieux étudiée montre la faiblesse de ce « cloisonnement collectif ».

Le déroulement des événements à Apt et dans son canton aboutit à la décision de former une armée révolutionnaire. Cette colonne armée doit se diriger dans un premier temps vers l'Isle-sur-la-Sorgue, pour ensuite grâce aux renforts des campagnes voisines, se diriger en direction d'Avignon. Mais auparavant la jointure entre les bandes villageoises des cantons de Bonnieux et de Gordes et cette colonne aptésienne doit être opérée afin de créer « une force imposante ».

---

<sup>306</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Antoine Escartefigue, brigadier de gendarmerie à la résidence de St Saturnin, le 23 décembre 1851.

<sup>307</sup> ADV 1M774, Déposition de Ferréol Chauvet, voiturier, le 19 décembre 1851.

<sup>308</sup> Jonathan SKINNER, « Une mémoire orale de la Révolution ? Le Jacobinisme des Montagnards de l'arrondissement d'Apt en décembre 1851 », art. cité, p. 277.

<sup>309</sup> *Ibidem*.

## **II. La mobilisation des campagnes et la marche de la colonne insurrectionnelle en direction d'Avignon : espérances et désillusion des insurgés**

Durant cette marche dans la vallée du Coulon, quel accueil font les campagnes de l'arrondissement à cette colonne et quels sont les niveaux d'engagement des divers villages du Luberon et des monts de Vaucluse dans le mouvement de Décembre ? L'étude des mouvements communaux permettra d'établir une géographie du mouvement. Mais également les différentes étapes du processus « prise d'arme » seront étudiées afin de cerner la détermination de certains groupes villageois.

### **A. Le canton de Bonnieux : rassemblements et détermination des républicains**

Le canton de Bonnieux se compose de six communes : Bonnieux, Sivergues, Buoux, Ménerbes et Oppède. Aucun habitant des communes de Sivergues et Buoux, « les moins populaires de ce canton », ne s'est porté dans les bandes armées qui se sont dirigées sur l'Isle<sup>310</sup>. L'étude du mouvement au niveau communal doit permettre la démonstration des différenciations des engagements républicains, par la description de l'attitude des républicains de chaque commune et de la réaction engendrée auprès des autorités locales.

#### **1. Réunions et mot d'ordre de départ à Bonnieux**

Dans la journée du dimanche 7, Monsieur Reybaud receveur de l'enregistrement et fils du maire d'Apt apprend à Emile Appy, adjoint à la mairie de Bonnieux que la ville d'Apt est « en émoi » et qu'on s'attend « à de grands évènements »<sup>311</sup>. Dans la soirée de ce dimanche, on donne à Bonnieux « la nouvelle de l'insurrection qui a éclaté à Apt dans la journée ». On remarque dans Bonnieux une certaine « fermentation ». C'est le nommé Pons, tonnelier à Bonnieux, revenant d'Apt qui relate les évènements de l'insurrection aptésienne dont il a été témoin. Le récit des ces évènements se déroule « dans une société qui se réunit depuis longtemps » dans une des dépendances de la maison de l'adjoint au maire, Appy, « société qui

<sup>310</sup> ADV 1M 775, Rapport du juge d'instruction Guilibert, le 19 décembre 1851.

<sup>311</sup> ADV 1M 775, Déposition d'Emile Appy, notaire à la résidence de Bonnieux et adjoint à la mairie, le 20 décembre 1851.



n'a jamais eu un caractère politique ». Elle est composée de plus de cent personnes. L'adjoint veut « se porter » à Apt pour vérifier le récit de Pons mais plusieurs sentinelles sur le chemin qui le mène à Apt, « l'arrêtent et le somment de faire demi-tour ». Il peut néanmoins entrer dans Apt et voir que la ville est sous le contrôle des insurgés. Il ne peut s'adresser au sous-préfet car sa porte est gardée par deux sentinelles. Dans la même soirée, Antoine Laurent père dit Kely parcourt les rues de la commune de Bonnieux « pour exciter l'insurrection, menaçant de mort ceux qui ne veulent pas y prendre part ». Hilarion Devaux, ancien militaire, « parcourt les lieux publics pour organiser la troupe »<sup>312</sup>. Le rôle du vétéran est important dans les mouvements insurrectionnels. En effet, détenteur d'une expérience militaire, le vétéran joue un rôle majeur et déterminant dans l'événement « prise d'armes ». De même, en 1848 comme en 1830, bien démontré par l'étude de Natalie Petiteau<sup>313</sup>, des vétérans participent au combat et jouent un rôle majeur dans les soulèvements car ils enseignent aux révolutionnaires à se servir des armes qu'ils ont, durant leur service, pris l'habitude de manier. Leur art du commandement est également mis à profit dans l'organisation des bandes armées lors de ces journées insurrectionnelles de Décembre, dans l'optique éventuelle de combattre la troupe.

A dix heures du soir, une réunion regroupant une trentaine de « Montagnards » se déroule chez Eugène Coulomme<sup>314</sup>. Ils attendent la venue d'Elzéar Pin. Certains « sont masqués ou ont le visage blanchi »<sup>315</sup>. Eugène Coulomme, ancien receveur de l'enregistrement est le « chef général de la Montagne » à Bonnieux<sup>316</sup>. A Bonnieux, la société montagnarde a été créée durant l'automne 1848 après une visite du républicain Alphonse Gent. Philippe Vigier a d'ailleurs bien daté de septembre-octobre 1848, la naissance de sociétés de Montagnards dans le Vaucluse<sup>317</sup>. C'est Coulomme qui « imprime la direction au canton de Bonnieux et qui doit faire donner le mot d'ordre du départ dans les diverses communes du

---

<sup>312</sup> ADV 1M 775, Déposition de Charles Chautron, commissaire de police à la résidence de Bonnieux, le 20 décembre 1851.

<sup>313</sup> Natalie PETITEAU, *Lendemain d'Empire, les soldats de Napoléon dans la France du XIXème siècle*, La Boutique de l'Histoire, 2003, 396 p.

<sup>314</sup> ADV 1M775, Déposition de Joseph Derrive, huissier, le 19 décembre 1851.

<sup>315</sup> ADV 1M 775, Déposition de François Xavier Bounaud, bourrelier à Bonnieux, le 20 décembre 1851.

<sup>316</sup> ADV 1M775, Déposition de Raymond Marie Ricard, chevalier de la légion d'honneur, ancien militaire de l'armée d'Egypte, le 21 décembre 1851.

<sup>317</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Étude politique et sociale. Tome I, les notables (vers 1845-fin 1848)*, ouv. cité, pp308-309.

canton et qui doit faire des recrues »<sup>318</sup>. L'organisation clandestine est ici cantonale mais on s'apercevra que les chefs communaux des sociétés secrètes jouent un rôle beaucoup plus déterminant dans la préparation du mouvement. Elzéar Pin s'arrête à Bonnieux dans la nuit vers 2 heures du matin, chez Coulomme, pour lui donner des ordres et une somme d'argent<sup>319</sup>. Pons, tonnelier est expédié dans diverses communes du canton pour faire des recrues. Vers trois heures du matin, une centaine d'individus se dirigent vers Apt, tous armés<sup>320</sup>. Egalement durant cette nuit, une réunion chez le cordonnier Viard, rassemble une vingtaine de personnes qui se portent dans la matinée dans la ville d'Apt<sup>321</sup>. La dispersion des mouvements montre une certaine division des participants, ainsi que leur degré de motivation dans la participation au mouvement. La majorité des insurgés de la commune de Bonnieux se dirige vers Apt dans la nuit du dimanche au lundi afin de se joindre aux insurgés aptésiens mais le lendemain, les «moins exaltés» sont contraints de se joindre eux aussi à la colonne armée.

Le lundi matin vers sept heures avant de se mettre au travail, François Rippert va chez le cabaretier Durand avec un ami « pour prendre un verre d'eau de vie ». Durand déclare : « Il faut que vous sachiez tout ; un soulèvement général éclate. Apt est au pouvoir des insurgés. De tous les côtés, l'on part en masse et nous allons partir pour l'Isle où nous nous trouverons réunis au nombre de vingt mille au moins pour marcher sur Avignon. Nous rentrerons dans cette ville sans même tirer un coup de fusil ; l'armée est avec nous »<sup>322</sup>. Dans la matinée, Chaulier père, cabaretier, réunit chez lui les insurgés et les embrigade pour le départ<sup>323</sup>. Hippolyte Lapeyre « excite les habitants de la campagne »<sup>324</sup> pendant que Coulomme « opère sur ceux de la ville ». Léon Coulon, ex-secrétaire de la société de la Montagne « passe le mot d'ordre du départ » et se transporte sur la route d'Avignon, en armes, pour arrêter les dépêches. Victor Carle, président de la société de la Montagne est posté en sentinelle sur l'avenue de Marseille attendant la bande d'insurgés qui doit arriver de Pertuis. En revenant à

---

<sup>318</sup> ADV 1M 775, Déposition de Charles Chautron, commissaire de police à la résidence de Bonnieux, le 20 décembre 1851.

<sup>319</sup> *Ibidem*.

<sup>320</sup> ADV 1M 775, Déposition de François Xavier Bounaud, bourrelier à Bonnieux, le 20 décembre 1851.

<sup>321</sup> ADV 1M 775, Déposition d'Emile Appy, notaire à la résidence de Bonnieux et adjoint à la mairie, le 20 décembre 1851.

<sup>322</sup> ADV 1M 775, Déposition de François Rippert, bourrelier à Bonnieux, le 20 décembre 1851.

<sup>323</sup> ADV 1M 775, Déposition de Charles Chautron, commissaire de police à la résidence de Bonnieux, le 20 décembre 1851.

<sup>324</sup> ADV 1M775, Déposition de Victor Mille, cultivateur à Bonnieux, le 22 décembre 1851.

Bonnieux, l'adjoint Appy apprend que 40 à 60 individus partent pour rejoindre la colonne armée. Néanmoins, certains partant de la ville, les autres de la campagne, « on ne peut connaître le nombre exact d'insurgés partis rejoindre la colonne insurrectionnelle ». L'embrigadement des affiliés de la société secrète est opéré par les cadres de cette société. En effet, durant la matinée ils parcourent les maisons de chaque affilié pour leur indiquer le chemin du départ. Cet acte mobilisateur est important, le nombre d'insurgés faisant la force de la colonne insurrectionnelle, les menaces sont employées pour contraindre les plus récalcitrants à se joindre au mouvement. Cette marche forcée pour certains est encore plus visible au sein de la commune de Lacoste.

## **2. Le maire de Lacoste forcé à marcher dans les rues du village pour former « un contingent de départ »**

Dans la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 décembre, une « certaine agitation » règne à Lacoste<sup>325</sup>. Elle s'accroît dans la journée du six et encore plus dans la journée du sept. Dans la nuit du 7 au 8, la réunion de « Montagnards » chez Pierre Gardiol aubergiste à Lacoste est très nombreuse. Cette réunion se livre « à des chants et des vociférations ». Cette auberge est « le repaire » accoutumé de la « Montagne ». Des groupes circulent à chaque instant dans les rues « se qui fait présager un soulèvement imminent ». Le maire ne disposant d'aucun moyen de répression ne sort pas de son domicile. Dans la nuit, vers une heure, deux délégués des insurgés d'Apt se rendent à Lacoste pour avertir « que le moment de s'armer et de partir est arrivé »<sup>326</sup>. Le mot d'ordre du départ est ainsi donné aux montagnards de Lacoste. L'interrogation peut porter sur l'attitude du maire face à ces regroupements, ne peut-il pas prévenir les autorités supérieures ou est-il acquis à la cause républicaine? L'étude des élections sous la Seconde République dans ce village permettrait de constater « la couleur » de la municipalité et de permettre une compréhension plus complète de la réaction du maire dans cette commune.

Le lundi 8 dans la matinée, « une bande de douze à quinze individus » se dirige vers la maison du maire de Lacoste. La femme du maire les prie « de députer deux hommes pour

---

<sup>325</sup> ADV 1M 775, Déposition de Cyprien Féraud, maire de Lacoste, le 19 décembre 1851.

<sup>326</sup> *Ibidem*.

entrer dans sa maison, sans armes ». Alfred Grégoire, carrier et Jean Louis Etienne Jaumard, cultivateur, tous deux de Lacoste, déclarent au maire qu'il faut partir avec eux et qu'ils ont besoin de réunir une force imposante. Le maire répond « que son état de santé ne lui permet pas de se prêter à leur concours et que ses habitudes s'opposent à cette requête ». Ils insistent néanmoins en lui demandant tout au moins de venir « adresser des réquisitions pour former un contingent de départ ». Ne voyant par quels moyens peut-il s'en débarrasser, le maire sort avec eux. Ainsi le maire est contraint de ceindre son écharpe et de faire des recrues chez bon nombre d'habitants de Lacoste<sup>327</sup>. Ainsi, le maire représente-t-il une autorité assez forte pour contraindre les habitants au départ ou est-ce son républicanisme exemplaire qui est mis à profit ? Ainsi, cette attitude paraît singulière, mais il faut certainement rattacher ce phénomène aux convictions du maire, qui certainement sont républicaines contrairement aux rapports émis pour les autorités. Le maire aperçoit la bande armée qui se compose de nombreux habitants de Bonnieux et de Lacoste. Puis Joseph Martin dit sous poïn (le fils) et Carle font marcher le maire en lui disant de commencer par l'adjoint. Les insurgés déclarent à l'adjoint : « Nous sommes à la liberté, à l'égalité, il faut faire rempart d'hommes ». La motivation des insurgés paraît claire, lever en masse les républicains pour défendre la République, symbole de liberté et d'égalité. Martin et Carle étant en armes, l'adjoint est « effrayé » et promet de partir « mais il ne tient pas sa parole »<sup>328</sup>. La même opération est reconduite chez Appy dit le Major auquel on déclare de partir « pour la liberté et par ordre de la force »<sup>329</sup> promet de partir avec son fils et son domestique. Daniel Appy est un ami d'Elzéar Pin chez qui ce dernier « devait venir dîner le 24 novembre »<sup>330</sup>. Les réseaux républicains sont primordiaux dans ce soulèvement, et permettent une action efficace au moment du départ, par le biais du clientélisme politique. Quant ils arrivent chez Casimir Delaye, sa femme demande « en vertu de quel droit on veut faire partir son mari ». Martin dit sous poïn répond : « C'est au nom de la force »<sup>331</sup>. Ainsi, certains témoignages montrent que des insurgés ont été forcés à marcher. Certes, cela peut répondre au souci de se disculper. Tout comme le maire qui se décrit comme ayant été contraint de marcher dans les rues du village, ou dans d'autres communes, certains maires disculpent certains insurgés sous le couvert «a été forcé à

---

<sup>327</sup> ADV 1M775, Déposition de Jacques Barau, gendarme à la résidence de Bonnieux, le 19 décembre 1851.

<sup>328</sup> ADV 1M775, Déposition de Pierre Terris, propriétaire et adjoint à la mairie de Lacoste, le 12 janvier 1852.

<sup>329</sup> ADV 1M775, Déposition de Jean Antoine Appy agriculteur, le 12 janvier 1852.

<sup>330</sup> ADV 1M 775, Déposition de Cyprien Féraud, maire de Lacoste, le 19 décembre 1851.

<sup>331</sup> ADV 1M775, Déposition de Casimir Delaye, débitant de tabac à Lacoste, le 12 janvier 1852.

marcher»<sup>332</sup>. Mais ces annotations correspondent peu avec le degré d'engagements de certains et en ces temps de répression que sont les mois suivants de Décembre 1851, beaucoup tentent d'échapper aux lourdes peines encourues en faussant leur engagement auprès des autorités<sup>333</sup>.

Vers midi, les trois gendarmes de la brigade de Bonnieux se transportent à Lacoste sur ordre de leurs chefs<sup>334</sup>. Ils voient sur la place un rassemblement d'hommes armés et entrent dans l'auberge voisine pour prendre des renseignements sur la cause de ce désordre. On les informe que cette bande doit partir pour l'Isle. Le gendarme Barau sort et s'avance vers le point où la bande est rangée en bataille. Carle de Bonnieux tient une épée à la main en se donnant des allures de commandant<sup>335</sup>. Le gendarme s'élanche sur lui et lui arrache l'épée de ses mains. Puis il l'interpelle vivement pour qu'il lui explique ses projets mais ce dernier reste « comme stupéfait sans pouvoir répondre ». La bande est composée d'une vingtaine d'hommes presque tous armés<sup>336</sup>. Après l'intervention du gendarme, ces insurgés rentrent chez eux<sup>337</sup>. Pourquoi les gendarmes ne procèdent pas à des arrestations ? Sont-ils en position de faiblesse ? Le rapport du gendarme Barau ne permet pas de comprendre l'attitude laxiste apparente des gendarmes face à cette manifestation armée. Dans la soirée du même jour, Amédée Bruneau « président de la société des Montagnards » à Lacoste se rend chez le maire en lui demandant « de rendre compte de ce qui s'est passé dans la matinée ». Il somme le maire de partir disant « qu'au besoin on ferait partir même les femmes ». Il lui demande également « s'il a reçu des nouvelles officielles ». Le pouvoir communal est vacillant dans ces journées de Décembre, en cas de réussite du mouvement, bons nombres de maires seraient remplacés par des Montagnards, comme lors de l'avènement de la République en 1848 dans l'arrondissement d'Apt. La nécessité de savoir les nouvelles est cruciale pour l'avancée du mouvement car en connaissance des échecs ou des victoires républicaines à Paris ou en province, l'ampleur du mouvement en serait soit affaiblie soit renforcée. Enfin le président de la société montagnarde lui donne l'ordre « de faire battre la générale » à quatre heures du matin pour « que tous les habitants se mettent en mouvement et partent ensemble ». Après

---

<sup>332</sup> Voir ADV 1M 774, Listes des maires des villages des cantons d'Apt.

<sup>333</sup> Peter MAC PHEE donne une démonstration de ce phénomène de « sauve-qui-peut » dans son étude sur les Pyrénées-Orientales. Voir *infra* p. 187.

<sup>334</sup> ADV 1M775, Déposition de Jacques Barau, gendarme à la résidence de Bonnieux, le 19 décembre 1851.

<sup>335</sup> ADV 1M775, Déposition de Joseph Victor Richard, propriétaire agriculteur, le 12 janvier 1852.

<sup>336</sup> ADV 1M775, Déposition de Jacques Barau, gendarme à la résidence de Bonnieux, le 19 décembre 1851.

<sup>337</sup> ADV 1M775, Déposition de Jean Antoine Appy agriculteur, le 12 janvier 1852.

avoir donné cet ordre, Amédée Bruneau déclare que s'il avait été présent lors de la venue des gendarmes à Lacoste, « il les aurait désarmés et dégradés sur le champ ». N'ayant point de tambour à Lacoste, le maire charge le garde cantonnier de faire le tour du village à quatre heures du matin en frappant avec un morceau de fer sur la lame d'une faux. Quand ce signal, est donné, beaucoup de bruit se fait entendre dans les rues. Environ quatre vingt personnes partent de Lacoste pendant la nuit, mais elles ne tardent pas à se débander quant ils apprennent par la bouche de Fortuné Gardiol, qu'ils rencontrent en marche, que « leur affaire va très mal »<sup>338</sup>. La levée de républicains supplémentaires fait face au constat de la démobilisation de certains insurgés durant la marche vers l'Isle-sur-la-Sorgue, devant cette déception, rares sont ceux qui ne rentrent pas dans leur foyer et ne vont pas renforcer la colonne insurrectionnelle.

### **3. Deux mouvements distincts : l'engouement des « Montagnards » de Ménerbes face au « faible éclat » des républicains d'Oppède**

Le dimanche 7 quand une « certaine agitation est constatée dans le pays » on peut entendre ces paroles à Ménerbes : « si Duplan arrive, on entendra sonner les cloches »<sup>339</sup>. Depuis 1848, des sociétés secrètes sont organisées à Ménerbes par « la Montagne ». Les chefs connus comme les instigateurs principaux de ces sociétés sont Berlié, médecin et Benoit Duplan, cafetier. Mais les menées de ces sociétés secrètes étaient insaisissables aussi bien que la preuve matérielle de leur organisation. Elles correspondaient entre elles par des émissaires porteurs d'instructions ou d'ordres verbaux et n'écriaient rien<sup>340</sup>. Ainsi, les autorités devant cette absence de preuve ne peuvent que se tenir sur leurs gardes et n'opèrent aucune dissolution ou arrestation. Il faut s'interroger sur la qualité des représentants de l'autorité dans cet arrondissement, sont-ils trop laxistes ? Ayant une faible influence dans l'arrondissement, les autorités permettent à l'insurrection de se développer que plus facilement et rapidement. Benoit Duplan a participé au complot de Lyon. Parti de Ménerbes pour cette ville quelques jours avant que le complot ne soit découvert, il est retourné peu après l'avortement du complot, paraissant « fort triste et abattu ». Le dimanche au soir, une grande agitation règne

---

<sup>338</sup> ADV 1M 775, Déposition de Cyprien Féraud, maire de Lacoste, le 19 décembre 1851.

<sup>339</sup> ADV 1M 775, Déposition de Barnabé Michel, maire de la commune de Ménerbes, le 19 décembre 1851.

<sup>340</sup> ADV 1M 775, Déposition de Michel Honoré Etienne François Carbonnel, juge de paix du canton de Bonnieux, le 22 décembre 1851.

dans les rues de la commune<sup>341</sup>. Benoit Duplan arrive dans la soirée et vers huit heures, le tocsin sonne<sup>342</sup>. La porte du clocher est forcée à coups de hache par Villon cadet, aubergiste. Le maire l'aperçoit avec sa hache sur l'épaule peu de temps après que le tocsin ait commencé à sonner. Le tocsin sonne pendant une demi-heure au moins<sup>343</sup>. Le mouvement constaté est radical dans la commune de Ménerbes, alors que dans certaines communes, les insurgés demandent le concours du maire pour avoir les clés de la commune ou du tocsin<sup>344</sup>, à Ménerbes, les Montagnards sont autonomes et défient l'autorité du maire, d'où le risque de vacuité du pouvoir municipal.

Cette bande armée composée d'environ vingt personnes sort du café Duplan et Villon aîné crie : « vous obéissez à mon commandement et s'y je vous ordonne de faire feu sur les gendarmes, n'y manquez pas »<sup>345</sup>. Armand Gouven est également un des chefs de l'insurrection. Pierre Rey est « en sous-ordre mais il est connu pour être le plus dangereux et le plus sanguinaire ». Il est le président du club montagnard mais « le chef suprême » de « la Montagne » à Ménerbes est le médecin Berlié. Pierre Rey disait journallement : « Il faut que nous coupions le nez d'un grand nombre d'habitants du lieu ; il faut que le sang coule par ruisseau dans les rues de Ménerbes »<sup>346</sup>. Peu de jours avant les événements, il a déclaré sur la place : « A présent, nous ne reconnaissons plus de gendarmes. Je chierai (sic) sur la figure d'eux tous et je pisserai dans leurs bottes »<sup>347</sup>. Quant à Chabran dit Tympanon, en allant la veille acheter du gros plomb chez Benoit Dufour, il dit : « Celui là écartera mieux et en tirant à 25 pas, je crèverais les yeux à plusieurs »<sup>348</sup>. Cette attitude déterminée montre le conflit au sein du monde rural entre les gendarmes et les paysans. On veut en découdre avec cette autorité qui représente un assaut sur la sociabilité traditionnelle du pays. Dans cette commune, une étude sur la répression des délits de chasse serait également intéressante<sup>349</sup> pour établir le rapport entre la violence envers les gendarmes et l'attitude de cette autorité sous la Seconde République. Les individus qui font partie de la bande sont, Villon jeune, Pierre Rey, Joseph

---

<sup>341</sup> ADV 1M775, Déposition de Michel Joseph François Carbonnel, percepteur à Ménerbes, le 5 janvier 1852.

<sup>342</sup> ADV 1M 775, Déposition de Barnabé Michel, maire de la commune de Ménerbes, le 19 décembre 1851.

<sup>343</sup> ADV 1M775, Déposition de Michel Joseph François Carbonnel, percepteur à Ménerbes, le 5 janvier 1852.

<sup>344</sup> Cf. commune de Beaumont et de Mirabeau

<sup>345</sup> ADV 1M 775, Déposition de Marius Michel, perruquier à Ménerbes, le 5 Janvier 1852.

<sup>346</sup> ADV 1M 775, Déposition de Joseph Victorien Silvestre, peseur public à Ménerbes, le 5 janvier 1852.

<sup>347</sup> *Ibidem*.

<sup>348</sup> *Ibidem*.

<sup>349</sup> Voir *supra* p. 98.

Piquet, Hippolyte Coste, ouvrier charron, Louis Serre, Simon Ravoire et Luc Broquier<sup>350</sup>. Une étude sur la sociologie de cette bande permettrait d'établir le rapport entre les insurgés du village ou de la campagne et ainsi mettre à la lumière du jour, les proportions des ruraux/campagnards dans le mouvement de Décembre pour une compréhension plus fine des motivations. En comparaison, il est démontré que la proportion des ruraux impliqués dans les diverses insurrections fut supérieure à celle des habitants des campagnes arrêtés<sup>351</sup>.

Le maire de Ménerbes invite le juge de paix du canton à venir auprès de lui pour se rendre au café de Duplan afin de connaître leurs intentions et d'inviter ceux qui la composent à se retirer<sup>352</sup>. Les insurgés sont rangés en bataille devant l'église. Chaque insurgé tient son fusil dans la main gauche. Le maire et le juge de paix arrivent devant ce rassemblement et les cris de « qui vive » se font entendre. Le juge de paix et le maire demandent aux insurgés : « Que faites vous et que prétendez vous ? - Nous sommes la Montagne » répondent-ils<sup>353</sup>. Le juge de paix les somme énergiquement au nom de la loi de se retirer<sup>354</sup>. « Il n'y a plus de lois, ni de gouvernement depuis que la constitution est violée » répondent-ils. « Nous ne voulons pas nous écarter et c'est à vous de vous retirer » ajoutent-ils. Le juge de paix réitère sa demande mais les deux frères Villon et Armand Gouven s'approchent de ce dernier et portent sur sa poitrine, les canons de leurs fusils « en le bourrent en arrière ». Certains s'écrient : « Il faut faire feu » et d'autres répondent : « Nous n'en avons pas encore l'ordre »<sup>355</sup>. François Michel, d'une forte et haute stature saisit le juge de paix par derrière à bras-le-corps en s'écriant : « Retirez-vous, évitons un assassinat ! ». Dans le groupe, Hippolyte Coste a son fusil abaissé dans la main gauche et Peyraud père, Louis Serre, son fils Hilaire, Pitot dit Colet, Irrisson dit Poule et Simon Ravoire sont les plus exaltés. Dans ce cas précis, nous pouvons constater un affrontement entre deux légitimités. Depuis le coup d'Etat et la constitution violée, les républicains ne reconnaissent plus le pouvoir en place. Le maire et le juge de paix défendant l'acte de Louis-Napoléon, s'opposent à l'action légale des Montagnards prescrite par

---

<sup>350</sup> ADV 1M 775, Déposition de Marius Michel, perruquier à Ménerbes, le 5 Janvier 1852.

<sup>351</sup> Maurice AGULHON, *La république au village*, ouv. cité, pp. 447-448 et Peter MAC PHEE, *Les semilles de la République...*, ouv. cité, p. 389 et 393.

<sup>352</sup> ADV 1M 775, Procès-verbal du maire de Ménerbes, le 8 décembre 1851.

<sup>353</sup> ADV 1M 775, Déposition de Michel Honoré Etienne François Carbonnel, juge de paix du canton de Bonnieux, le 22 décembre 1851.

<sup>354</sup> ADV 1M 775, Procès-verbal du juge de paix du canton de Bonnieux, le 8 décembre 1851.

<sup>355</sup> ADV 1M 775, Déposition de Michel Honoré Etienne François Carbonnel, juge de paix du canton de Bonnieux, le 22 décembre 1851.



l'article 68, soit « Le président de la République est déchu..., les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance ». On peut en déduire assez naturellement que les autorités administratives qui continuaient à obéir à Bonaparte au-delà du 2 décembre, étant complices de sa forfaiture, devaient être remplacées par des républicains fidèles à la Constitution<sup>356</sup>.

Après être repassé chez le maire, le juge de paix et ce dernier sortent pour rallier tous les hommes d'ordre afin de former « un centre de résistance ». Cinquante citoyens se réunissent devant la commune, dont Silvestre Pascal receveur ruraliste, Luc Malachier, Joseph Fabre<sup>357</sup>, ancien adjoint et Thomassin aîné dit Castagnette. Ils marchent vers la place de l'église où il retrouve la bande grossie, rangée en bataille. Ils sont environ quarante. A leur approche, les fusils s'abaissent dans la main gauche et on crie « qui vive ? ». Le juge de paix leur fait remarquer la gravité de leurs actes. Armand Gouven déclare au juge de paix : « Il n'y a plus de gouvernement, faites ce que vous voudrez et nous nous ferons notre devoir », un « hurra » suit ses paroles<sup>358</sup>. Le juge de paix devant la bande armée déclare à haute voix : « Je n'ai pas peur - Nous non plus » répond brusquement Villon aîné<sup>359</sup>. « Nous n'avons pas l'intention de faire du mal » répondent-ils. « Nous avons reçu des ordres et nous les exécutons »<sup>360</sup> ajoutent-ils. Le maire et le juge de paix les invitent inutilement à se retirer. Armand Gouven répond : « Je sais que nous jouons notre tête, mais peu importe ! »<sup>361</sup>. La bande défile vers le café de Benoit Duplan. Le maire envoie le garde champêtre à Bonnieux pour avoir le concours de la force armée mais la caserne est vide<sup>362</sup>. La menace de vacuité du pouvoir est encore plus visible après ces échanges verbaux. Le maire risque d'être déchu de ses fonctions devant la détermination des Montagnards comme on a pu le constater à Apt, ou encore dans certaines communes du Var ou encore à Beaumont dans le canton de Pertuis. A Moissac, dans le Var, le maire est déposé par son adjoint et président de la société secrète, en ces termes : « Attendu que le Président de la République a violé la Constitution, je vous déclare, par ces motifs, déchu des fonctions de Maire et de conseiller municipal de

---

<sup>356</sup> Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité, p. 200.

<sup>357</sup> ADV 1M 775, Déposition de Joseph Fabre, négociant demeurant à Ménerbes, le 5 janvier 1852.

<sup>358</sup> ADV 1M775, Déposition de Michel Joseph François Carbonnel, percepteur à Ménerbes, le 5 janvier 1852.

<sup>359</sup> *Ibidem*.

<sup>360</sup> ADV 1M 775, Déposition de Barnabé Michel, maire de la commune de Ménerbes, le 19 décembre 1851.

<sup>361</sup> ADV 1M 775, Déposition de Michel Honoré Etienne François Carbonnel, juge de paix du canton de Bonnieux, le 22 décembre 1851.

<sup>362</sup> ADV 1M 775, Déposition de Barnabé Michel, maire de la commune de Ménerbes, le 19 décembre 1851.

Moissac»<sup>363</sup>. Mais à Ménerbes, malgré cette détermination visible des Montagnards, le maire n'est pas remplacé, certainement que l'importance étant accordée à la réussite de l'insurrection, les changements au sein de la municipalité locale ne devaient venir qu'après la chute du gouvernement et la réussite de l'insurrection.

Dans la matinée du lundi huit, vers huit heures, cinq ou six individus se présentent sans armes chez le maire et lui demandent le tambour de la commune. Le maire répond : « Vous n'êtes pas assez nombreux pour me faire peur ». Pierre Albert Rey rétorque : « Si vous ne voulez pas nous donner le tambour nous avons des haches pour faire sauter la porte de la maison communale où il se trouve ». « Je ne le livrerai qu'en étant contraint par la force » explique le maire. « Ce sera bientôt fait » répondent-ils. Quelques instants après, ils reviennent chez le maire avec trente individus armés avec pour chef, Luc Broquier portant un drapeau tricolore. Ainsi le maire est contraint de livrer le tambour dont se saisit Luc Broquier qui passe le drapeau à un autre insurgé<sup>364</sup>. Vers neuf heures, le tocsin sonne à nouveau, les insurgés défilent dans les rues de Ménerbes<sup>365</sup> pour faire des recrues avec à leur tête, Hippolyte Coste. Entre neuf et dix heures, cette bande prend la direction de l'Isle, marchant sur deux rangs<sup>366</sup>. A la tête et comme chef se trouvent le nommé Villon aîné et Armand Gouven, fils de Philippe. Luc Broquier porte le tambour et Joseph Piquet est le porte-drapeau à raison de sa haute taille<sup>367</sup>. Le médecin Berlié part en voiture et suit la colonne. Ils sont 39 au départ du village<sup>368</sup>, mais à chaque instant la bande se grossit<sup>369</sup>, les hommes de la campagne se joignant à eux au cours de leur marche. Le schéma dirigeant la colonne n'est pas identique à celui de l'organigramme de la société secrète, les chefs ici ne sont pas les chefs de la société montagnarde (le médecin Berlié et Benoit Duplan) mais des affiliés. Pourquoi les chefs sont-ils Armand Gouven et les deux frères Villon, ont-ils une expérience militaire qui

---

<sup>363</sup> Frédéric NÉGREL, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, ouv. cité p. 187.

<sup>364</sup> ADV 1M 775, Déposition de Barnabé Michel, maire de la commune de Ménerbes, le 19 décembre 1851.

<sup>365</sup> ADV 1M775, Déposition de Philippe César Joseph Moulin, secrétaire à la mairie de Ménerbes, le 19 décembre 1851.

<sup>366</sup> ADV 1M 775, Déposition de Barnabé Michel, maire de la commune de Ménerbes, le 19 décembre 1851.

<sup>367</sup> ADV 1M775, Déposition de Philippe César Joseph Moulin, secrétaire à la mairie de Ménerbes, le 19 décembre 1851.

<sup>368</sup> ADV 1M775, Déposition de Michel Joseph François Carbonnel, percepteur à Ménerbes, le 5 janvier 1852.

<sup>369</sup> ADV 1M 775, Déposition de Michel Honoré Etienne François Carbonnel, juge de paix du canton de Bonnieux, le 22 décembre 1851.

les prédispose au commandement ou appartiennent-ils au corps de la garde nationale ? Dans certains mouvements, on choisit les anciens militaires plutôt que les cadres des sociétés secrètes pour commander, comme dans de nombreuses communes du Var<sup>370</sup>.

A Oppède, le mouvement insurrectionnel ne s'est pas prononcé avec autant d'éclat que dans les communes environnantes « car le nombre de démagogues y est fort restreint »<sup>371</sup>. Les individus qui sont partis en bandes, marchant vers l'Isle, le lundi huit peuvent être divisés en deux escouades, l'une partie de la campagne vers midi et la seconde partie du village vers neuf heures du soir. Les individus partis de la campagne sont Jean Michel Ailhaud, Adolphe Gilles, Joseph Gouin, Poncet, ferblantier ; Xavier Savinas, Amedée Jauffret, Michel Inguibert, carrier ; Roche, meunier et Louis Maurel. Dans la bande partie du village se trouve Victor Silvan, Peythier, maçon ; Jacques Jauffret, Louis Jauffret, Sixte Piquet, Antoine Guérin et Joseph Vidau, cabaretier. C'est chez ce dernier que « les démagogues se réunissent habituellement ». La femme et la fille de Louis Jauffret « sont très affligées du départ de ce dernier et elles en versent des larmes ». Le maire et les autorités n'ont aperçu aucun des habitants d'Oppède partir en colonne, seul le garde champêtre témoigne des départs. Faut-il y voir un concours de la municipalité ? Jonathan Skinner décrit Oppède comme un village où la République est fortement ancrée depuis la Révolution<sup>372</sup>. Notamment durant la Révolution, les habitants ne sont pas divisés en deux parties et on donne à la population une éducation dans les principes révolutionnaires. On essaye de transmettre ces principes aux enfants: « il faut que les pères et les mères rappellent leurs enfants à l'honneur de combattre les tyrans »<sup>373</sup>. Peut-on constater, en mettant en relation, les familles participant au club durant la Révolution et les insurgés de 1851, des dynasties rouges au sein de la commune d'Oppède ? Malgré cet «enthousiasme révolutionnaire», nous faisons le constat d'une faible participation des républicains d'Oppède au mouvement de Décembre. Contrairement à ce qu'affirme Jonathan Skinner, « que beaucoup d'hommes d'Oppède prennent un fusil et volent à la défense de la République en décembre 1851 »<sup>374</sup>, la commune d'Oppède fournit la plus petite part des

---

<sup>370</sup> Frédéric NÉGREL, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, ouv. cité p. 203.

<sup>371</sup> ADV 1M775, Déposition de Jacques François Sauvage, garde champêtre à Oppède, le 20 décembre 1851.

<sup>372</sup> Jonathan SKINNER, « L'héritage de la révolution française sous la seconde République dans le Vaucluse », *Provence historique*, Tome XXXVII, fascicule 148 : « Midi rouge et Midi blanc », avril-juin 1987, p. 336.

<sup>373</sup> *Ibidem*, p. 335.

<sup>374</sup> *Ibid.*, p. 336.

insurgés du canton à la colonne insurrectionnelle.

Tandis que la majeure partie des insurgés du canton de Bonnieux proviennent du chef-lieu, la participation des insurgés du canton de Gordes diffère, par des attitudes différentielles selon les communes, notamment dans la commune de Roussillon où le contingent d'insurgés est fort nombreux.

## **B. Le canton de Gordes : modération et dissimilitudes des engagements républicains**

Au sein du canton de Gordes, chaque commune a envoyé des hommes armés pour grossir la colonne insurrectionnelle. Néanmoins la commune de Roussillon à elle seule fournit la moitié des effectifs tandis que les chefs républicains de Gordes trouvent un écho relatif au sein des campagnes de leur commune et des communes rurales voisines que sont Joucas, Murs ou Lioux.

### **1. L'insurrection au village de Roussillon**

Le soir du samedi 6, une « certaine agitation » est visible dans la commune de Roussillon<sup>375</sup>. Une réunion se tient chez le cafetier Mathieu « où se rendent d'ordinaire, d'honorables habitants du lieu »<sup>376</sup>. Le « gros » Bourgue et Rippert entrent dans le lieu de réunion. Ils se mettent à chuchoter avec plusieurs individus de ce cercle puis tout à coup une voix fait entendre ces mots : « Il faut partir ». Le maire s'approche du « gros » Bourgue et l'invite à lui expliquer ce qui se passe, ce dernier lui répond : « Nous ne sommes pas des coquins ; nous sommes décidés à partir ». Avant même que l'insurrection aptésienne éclate, un plan de départ est ainsi arrêté depuis les nouvelles de l'insurrection basse-alpine. La nuit se passe calme. La journée du dimanche est également calme mais dans la soirée, on raconte dans la commune de Roussillon, les « troubles graves » qui ont éclaté dans la journée à Apt. Le maire se trouve « dans la réunion Mathieu » vers 10 heures du soir avec 4 ou 5 personnes

---

<sup>375</sup> ADV 1M775, Déposition de François Théophile Denis Icard, maire de la commune de Roussillon, le 26 décembre 1851.

<sup>376</sup> *Ibidem*.

lorsque Bourne ainé entre et dit : « A présent, nous pouvons crier vive la sociale ! Après demain, nous parlerons encore plus sur. Si nous voulons vous laisser dans vos fonctions de maire vous les conserverez, autrement non ». Ainsi la menace de remplacement du maire est imminente. La prise de la mairie et le remplacement de la municipalité sont des actes symboliques forts pour les populations villageoises. Cette déchéance doit être mise en relation une fois de plus avec l'article 68 de la Constitution de 1848. Un exemple similaire est vérifiable à Barjols où « le conseil municipal est dissout, une nouvelle municipalité se forme. La République Sociale est proclamée »<sup>377</sup>. Mais le maire de Roussillon, n'est pas démis de ces fonctions dans la soirée du dimanche.

François Bourne est le chef de « la société des Montagnards » à Roussillon. Il joue également le rôle de recruteur dans cette société<sup>378</sup>. La société de « la Montagne » existe à Roussillon depuis 1849, où deux Montagnards d'Apt, le nommé Hubert, horloger à Apt, «démagogue ardent» et le nommé Méritan, un jeune homme de petite taille, figure ronde affublé d'une grande cravate rouge, se sont rendus afin de réunir chez Hippolyte Bourgue, cabaretier, un certain nombre d'habitants dans le but d'organiser dans la commune, la société montagnarde. Ce phénomène nous permet d'apercevoir l'arrivée, dans les communes, du mode clandestin d'organisation du parti républicain comme le démontre Ted Margadant<sup>379</sup>. De plus, nous sommes là à proprement parler dans la période de formation de la Nouvelle Montagne et l'organisation clandestine demande la formation de sociétés locales structurées<sup>380</sup>. Egalement la « jeune Montagne » est représentée à Roussillon. Adrien Cartoux est enrôlé dans la société de la « jeune Montagne » par Hippolyte Jouval âgé de 19 ans, le même qui a enrôlé François Clot, Castel cadet, Théophile Carle, Laurent Grand, Grégoire et Rippert ainé. Tous ces jeunes gens sont âgés de 17 à 19 ans. On ne peut être admis dans la « jeune Montagne » qu'en dessous de 20 ans et le montagnard atteignant cet âge passe de droit dans la « vieille Montagne ». Hippolyte Jouval fait prêter un serment dans le local d'un moulin à huile<sup>381</sup>. Il

---

<sup>377</sup> Frédéric NÉGREL, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, ouv. cité, p. 187.

<sup>378</sup> ADV 1M 775, Déposition de Daniel Jouve, maçon à Roussillon, le 27 décembre 1851.

<sup>379</sup> « Le parcours de la diffusion des sociétés montagnardes est partout la même : les militants des villes et des bourgs de marché adoptent les rituels et commencent à initier des recrues dans des communes plus petites. » in Ted. W. MARGADANT, *French Peasants in Revolt. The Insurrection of 1851*, ouv. cité, p. 131.

<sup>380</sup> Frédéric NÉGREL, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, ouv. cité, p. 155.

<sup>381</sup> Philippe Vigier note ainsi pour les départements qu'il a étudiés, la fréquence des lieux isolés pour

bande les yeux puis fait jurer «d'être prêt à tuer celui qui voudrait être roi ou empereur et de partir dès qu'il en donnerait le signal, promettant de marcher en tête». Lorsqu'il enlève le bandeau qui couvre les yeux de l'initié, Jouval tient un pistolet sur sa poitrine et devant lui des instruments tranchants : « Voilà pour te donner la mort, si jamais tu trahis ton serment » lui dit-il. De temps en temps, Jouval les convoque et les réunit, ils se retrouvent alors « tantôt 15, tantôt 20 ». Il fait payer 25 centimes par mois<sup>382</sup>, destinées selon Jouval « à secourir les sociétaires qui seraient malades »<sup>383</sup>. Cette société doit permettre le jour du départ, un rassemblement rapide de ces membres afin de « secourir la République qu'ils se sont promis de défendre ». Ainsi dans la matinée du lundi, le chef communal de la société montagnarde parcourt les maisons des affiliés afin de les rassembler sur la place du village.

Le lundi 8 vers sept heures du matin, François Bourne, frère cadet de Michel Bourne, entre dans la chambre du maire encore couché : « Nous sommes à la commune » dit-il avec l'accent de l'autorité et « il faut y venir » ajoute t-il. Le maire s'y rend et demande leurs intentions et notamment s'ils veulent l'expulser de la mairie. Ils répondent par la négative en disant : « Nous partons et vous veillerez à la tranquillité publique en vous entourant de bons républicains ». Le maire n'est donc pas démis de ces fonctions. Etant républicain, les Montagnards, le conservent à la tête de la municipalité. On estime donc que la municipalité est assez républicaine. Mais tout comme dans les cas constatés par Frédéric Négrel à Baudinard, Régusse ou Montmeyan, le maire reste fort discret devant cet acte<sup>384</sup>. François Bourne met tout en mouvement pour faire partir les habitants de Roussillon. Entre sept et huit heures, il interpelle François Xavier Marre allant au travail : « Il faut venir avec nous, à défaut quand nous retournerons, on verra »<sup>385</sup>. Ainsi il accompagne la foule et on lui donne un «mauvais fusil». Le nommé Rey, fils, de Roussillon apporte des paquets de poudre qui sont distribués aux hommes armés. Ils s'emparent du drapeau de la mairie et partent tous

---

l'organisation des réceptions, *La Seconde République dans la région alpine. Étude politique et sociale. Tome I, les notables (vers 1845-fin 1848)*, ouv. cité, 328 p.

<sup>382</sup> ADV 1M 775, Déposition d'Adrien Cartoux, cultivateur, le 27 décembre 1851.

<sup>383</sup> Frédéric Négrel évoque le sujet en démontrant que l'on « rencontre souvent des républicains présentant leurs adhésions comme l'entrée dans une société de secours mutuel. C'est quelque fois le paravent que les sociétés secrètes s'étaient données, paravent toujours virtuel, la fraternité étant un valeur fort prisée par les républicains d'alors », dans *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, ouv. cité, p. 147.

<sup>384</sup> *Ibidem*, p. 189.

<sup>385</sup> ADV 1M 775, François Xavier Marre, ancien militaire, maçon à Roussillon, le 27 décembre 1851.

ensembles se dirigeant du côté du pont Julien. Philippe Bernard est le tambour de la bande. Avant le départ, ils demandent des armes au maire, ce dernier leur demande de lui laisser son fusil, ils y consentent et se contentent de son épée. Elle est prise par Rey, fils. Les armes au cours des journées révolutionnaires se livrent et se lèguent comme toutes sortes d'objets utiles au combat. Une véritable « culture des armes »<sup>386</sup> s'opère et se magnifie lors des journées insurrectionnelles. En effet, chaque insurgé se retrouve dans « ses armes », ce qui implique la maîtrise et la possession de ces armes comme favorisant un lien social et le sentiment du devoir envers la République<sup>387</sup>.

Le maire, une fois le départ de la bande armée, convoque « les bons citoyens afin de maintenir l'ordre ». Faisant une tournée pour réunir les habitants de la campagne autour du maire, le garde champêtre est sommé de venir avec les insurgés. Il rencontre la bande où il aperçoit Joseph Grégoire, conseiller municipal, très attristé par le déroulement des événements<sup>388</sup>. Le garde champêtre lui dit de se retirer, prenant sa place dans le rang. Ce dernier se retire quelques distances plus loin<sup>389</sup>. Les enfants de Roussillon suivent la bande jusqu'au grand chemin « par curiosité ». L'historiographie du XIXe siècle s'est peu intéressée à l'histoire des enfants, et encore moins à celle de la violence politique du groupe enfantin<sup>390</sup>. A Lyon, lors la révolte des Canuts, à Paris au moment des barricades juin 1832, en février et juin 1848 des témoignages variés signalent la présence d'enfants. En exemple, nous pouvons citer Victor Hugo qui impose en 1853 la vision de l'enfant mort, victime expiatoire de la violence politique. Dans la première version, mise en scène dans *Les Châtiments*, un jeune garçon est fauché par « deux balles dans la tête », tirées par les « prétoriens » du prince-président. Situé au début du recueil (livre deuxième), « Souvenir de la nuit du quatre », est un cri dénonçant l'ignominie du prince, responsable d'avoir tué un enfant de sept ans. Or le personnage de papier possède au moins un modèle de chair que Victor Hugo a rencontré en 1851. Le 4 décembre à Paris, une soixantaine de barricades, derrière lesquelles se retranchent

---

<sup>386</sup> Louis HINCKER, *Citoyens-combattants à Paris, 1848-1851*, ouv. cité, p. 97.

<sup>387</sup> *Ibidem*, p. 128.

<sup>388</sup> ADV 1M 775, Déposition de Joseph Grégoire, propriétaire et conseiller municipal à Roussillon, le 2 janvier 1852.

<sup>389</sup> ADV 1M 775, Déposition de Pierre Anselme, garde champêtre de la commune de Roussillon, le 2 janvier 1852.

<sup>390</sup> Frédéric CHAUVAUD, « Gavroche et ses pairs : aspects de la violence politique du groupe enfantin en France au XIXe siècle », dans *Cultures & Conflits*, n° 18 (1995) pp. 21-33.

1200 défenseurs sont hâtivement érigées. La troupe, laissée volontairement à l'écart depuis le début du coup d'Etat, porte l'assaut. Mais sur les boulevards, tandis que les curieux s'agglutinent sur les trottoirs et les balcons, le sang froid déserte la soldatesque qui « criblant de balles ces ennemis imaginaires »<sup>391</sup> laisse des dizaines de morts et des centaines de blessés ; parmi les fusillés, des enfants. Dans les sociétés rurales, l'enfant est celui qui n'est pas encore établi ou marié, qui effectue une activité un peu marginale, vacher ou gardien d'oies. Dans le cœur des cités ou à proximité des barrières existent, disent les rapports de gendarmerie, des bandes d'enfants. Mais ce peuple enfantin, parfois suspecté de sombres turpitudes, « n'attire qu'en de très rares occasions l'intérêt des autorités chargées de contrôler l'esprit public »<sup>392</sup>. D'où la difficulté d'apercevoir un apprentissage de la politique. Mais les enfants ne sont pourtant pas exclus de tout apprentissage politique. Dans la famille, ou dans un petit cercle de proches, les récits enflammés et les souvenirs vivaces participent à l'éducation politique. Ainsi, la participation des enfants doit être mise en relation avec les trajectoires familiales ainsi que la place de l'instituteur, dans la vie éducative locale.

Arrivé au pont Julien, Bourne écrit un billet au crayon, avec les noms des habitants de Roussillon que le maire doit faire partir pour qu'ils rejoignent la bande. C'est le jeune Hippolyte Icard qui est chargé de porter ce billet au maire. Néanmoins il le remet au sieur Bouis, ce dernier se chargeant de le remettre au maire de Roussillon. Vers midi, le billet du « président Bourne » arrive dans les mains du maire. Après lecture du billet, le maire fait partir Michel Devaux, Xavier Devaux et l'instituteur Coudray, en leur lisant le billet de Bourne «contenant des menaces de mort, s'ils ne rejoignaient pas la bande au pont Julien». L'instituteur de Roussillon, appartenant à la société de la Montagne est enjoint de rejoindre la bande armée. Ainsi en étudiant le rôle de cet instituteur au village, nous pourrions faire le lien entre ses activités et la politisation des enfants du village.

La bande armée qui part du village est composée de « Bourne aîné, Bourne François, Edouard Jouval, Benoit Rey, Benoit Jouval, le fils unique de Benoit Jouval, Joseph Tamisier aîné, Rémy Teissier, Xavier Devaux, Casimir Devaux, Molinas perruquier, Camille Roux,

---

<sup>391</sup> Eugène TENOT, cité par Philippe VIGIER, *La vie quotidienne en province et à Paris pendant les journées de 1848*, Paris, Hachette, 1982, p. 311.

<sup>392</sup> Frédéric CHAUVAUD, « Gavroche et ses pairs : aspects de la violence politique du groupe enfantin en France au XIXe siècle », art. cité, p. 28.



Camille Graud, Scot cafetier, Grégoire fils d'Augustin, les trois fils unique de la veuve Granier, le fabricant de corbeilles logé dans la grande rue, enfant trouvé âgé de 20 à 24 ans, Pierre Carle, Charles Jean perruquier, Cyrile son cordonnier, Xavier Tamisier tailleur, Philippe Bernard qui porte le tambour, Tamisier fils aîné du boucher, dit Libéral, Michel Devaux, Joseph Chabert, Marc Blanc, Firmin Blanc, son père, François Bontemps et son fils aîné, Philippe Dues, Julien Constantin, Elzéar Bouis, Eugène Bouis son frère, Corveille fils aîné, Désiré Corveille son frère, Jean Roux Appy, les deux frères Clot demeurant au hameau des huguets, Pierre Lauson, l'instituteur Coudray, Miffre fils dit Marc Duclot, Frédéric Bourgue bourrelier, Joseph Bourgue son frère cordonnier, Auguste Bertrand, Norbert Guigue, Philippe Icard, Tissot fils et Hugues fils quartier des finets »<sup>393</sup>. Cette bande doit être étudiée afin de mettre à jour, la part des paysans de la commune ayant pris part à l'insurrection. Cette part des paysans est en général sous-évaluée par les historiens qui se basent sur les statistiques de la répression où effectivement les petits bourgeois et les artisans apparaissent en proportion plus importante<sup>394</sup>. Ce qui s'explique aisément par le rôle d'encadrement dévolu à ces catégories plus instruites et qui en a fait la cible privilégiée de la répression. Egalement parmi les 130 insurgés partis de Roussillon, 58 appartiennent au cercle Mathieu<sup>395</sup>. Afin de mieux comprendre les différences entre la participation des membres du cercle Mathieu et les membres de la société montagnarde, une étude plus fine sur ces deux sociétés permettrait de dissocier, les membres du cercle des affiliés à « la Montagne ». Ainsi à Roussillon, le maire «farouchement républicain», a formé la chambrée dite « cercle Mathieu » pour organiser le parti républicain dans le village pour les élections futures<sup>396</sup>. Car à l'occasion de l'élection de mai 1849, le maire de Roussillon Icard soutenait le républicain De Zanobis, tandis que le parti de l'ordre avait pour candidat, Monsieur Moulin, notaire, dont ce dernier remportait les élections même à Roussillon. Alors que l'arrondissement d'Apt avait voté majoritairement pour le candidat Montagnard seul le canton de Gordes s'était porté majoritairement sur le candidat du parti de l'ordre<sup>397</sup>. Alors le maire préparant « sa revanche » fondait ce club

---

<sup>393</sup> ADV 1M775, Déposition de François Théophile Denis Icard, maire de la commune de Roussillon, le 26 décembre 1851.

<sup>394</sup> Frédéric NÉGREL, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, ouv. cité, p. 201.

<sup>395</sup> ADV 1M 775, Déposition de Pierre Anselme, garde champêtre de la commune de Roussillon, le 2 janvier 1852.

<sup>396</sup> ADV 1M775, Déposition d'Alexis Amie, percepteur demeurant à Gordes, le 29 décembre 1851.

<sup>397</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Étude politique et sociale. Tome II, les paysans (1849-1852)*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, p. 215.

politique dans le but de faire des habitants de Roussillon de « bons républicains ». Ainsi les membres de cette chambrée, « républicains modérés » ou « Montagnards » participent activement aux bandes insurrectionnelles et se joignent aux républicains d'Apt au pont Julien.

## 2. Les réquisitions dans le village de Goult

Dans la nuit du dimanche au lundi, deux émissaires de Gordes, Jean Rousset fils d'Antoine et Firmin Imbert frère de l'Aiguiseur se sont rendus à Goult pour donner le mot d'ordre et le signal du départ, ainsi que trois émissaires de Roussillon, Blanc, Jouve et Tamisier qui sont également venus dans le même but<sup>398</sup>. Ainsi comme dans les autres villages où des succursales de la société montagnarde sont implantées, le message est transmis par les affiliés des deux sociétés du canton, ceux de Gordes et ceux de Roussillon. Il serait intéressant de voir si les deux sociétés sont en lien sous la Seconde République, ou si les deux fonctionnent indépendamment. Raymond Huard a repéré dans le Gard des sociétés fonctionnant par canton et par arrondissement<sup>399</sup>. Dans notre cas, nous avons vu que la société au niveau de l'arrondissement était dirigée par Elzéar Pin, mais les succursales communales ne forment-elles pas des noyaux distincts et autonomes dans certains cas précis (Gordes) ?

Le lundi 8, vers deux heures de l'après midi, plusieurs individus de la commune de Roussillon, parmi lesquels se trouvent d'autres personnes de communes avoisinantes se présentent chez le maire de Goult, tous armés, au nombre de plus de cent cinquante, et parmi celle-ci se trouvent des habitants de Roussillon et Bonnieux dont notamment François Rey, tambour de la bande. François Bourne qui commande cette bande, somme le maire de lui livrer les fusils qui sont déposés dans la maison commune<sup>400</sup>. Il ajoute que cette sommation est demandée par les habitants de Goult. Le maire demande « si les habitants de Goult veulent les fusils », et Auguste Saunier et Frédéric Carbonnel, président de « la Montagne » à Goult<sup>401</sup>, répondent « oui ». Se voyant contraint de plier devant cette multitude, le maire

---

<sup>398</sup> ADV 1M775, Déposition de Jean François Auguste Demarre, maire de la commune de Goult, le 26 décembre 1851.

<sup>399</sup> Raymond HUARD, *Le mouvement républicain en Bas-Languedoc, 1848-1881*, ouv. cité, p. 89.

<sup>400</sup> ADV 1M775, Lettre du maire de Goult au sous préfet d'Apt, le 10 décembre 1851.

<sup>401</sup> Cette société a été créée et organisée par Germain dit St Martin, lequel a enrôlé de nombreux habitants de la localité. Ils ont été reçus frères montagnards par leur aîné dans la société.

demande en retour « un reçu » de leur part. Ils prennent les douze fusils et le commandant de la bande, François Bourne se disant chef de section, « souscrit une déclaration au maire »<sup>402</sup>. Après cette demande, quatre habitants de Goult interpellent le maire « pour savoir s'il comptait continuer à exercer ses fonctions ». Le maire leur répond par l'affirmative en ajoutant qu'il ne cesserait de les exercer « que quand il aura reçu l'ordre de l'autorité supérieure »<sup>403</sup>. A Goult, le maire est dans la position inverse de celle du maire de Roussillon. Le maire, « défenseur de l'ordre », s'oppose aux Montagnards de Goult, qui lui posent la question légitime sur la représentation du pouvoir déchu au niveau communal. En effet, le maire se défend, et s'en remet aux décisions de l'autorité, contrairement à de nombreuses prises de pouvoir au sein de mairies par les insurgés pour établir des comités républicains<sup>404</sup>. Il rompt ainsi avec l'attitude lisse des maires républicains des villages voisins. Mais l'attitude des républicains n'est pas de nature à s'opposer à la prise de position du maire, car leur position est minoritaire au sein du village de Goult.

Les Montagnards de Goult se joignant à la bande sont Pharon Combe, Adrien Molinas, Jean Baptiste Soultzard, Louis Lavigne, Siffroi Eymard, Porte, épicier, Joseph Bremond, Simon Brémond, Joseph Ferdinand Grangier, Camille Granier, Mouret qui est le recruteur de « la Montagne » à Goult, Marius Bouchard, Marius Rey, Lambert Berlinguet, Balthazar Pare, Antoine Louet, cultivateur et Henri Granier cafetier, chez qui « la Montagne » se réunit constamment. Joseph Briand, cultivateur déclare qu'il faudra brûler tous les registres des notaires et des conservations des hypothèques et il déclare également à sa femme, « qu'il ne retournerait pas sans avoir fait fortune »<sup>405</sup>. Ici, comme pendant la Révolution, ce cultivateur souhaite la disparition des archives, permettant « un monde nouveau » et ainsi repartir sur de nouvelles bases pour les plus endettés, car les archives sont garants des acquis et du passé. Particulièrement bien étudié par Philippe Vigier dans la région alpine, l'endettement, souvent aggravé par des taux usuraires, sanctionné par des ventes forcées en cas de défaillance des débiteurs, est peut-être le plus grave problème social selon l'auteur. Des usuriers parviennent à dominer des cantons entiers, transformant en fiction la « démocratie rurale » que paraît

---

<sup>402</sup> ADV 1M775, Déposition de Jean François Auguste Demarre, maire de la commune de Goult, le 26 décembre 1851.

<sup>403</sup> ADV 1M775 Lettre du maire de Goult au sous préfet d'Apt, le 10 décembre 1851.

<sup>404</sup> Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité, p. 200.

<sup>405</sup> ADV 1M 775, Déposition de Joseph Véran Grangier, ancien soldat de l'empire, garde champêtre et forestier de la commune de Goult, le 30 décembre 1851.

révéler le cadastre, et suscitant de redoutables ressentiments. Une étude fine sur le cadastre de Goult ainsi que sur ce cultivateur pourrait amener à confirmer ou réfuter la thèse proposée par Philippe Vigier dans ce cas précis.

Dans l'après midi, la colonne armée venant d'Apt « se rue dans l'auberge » qu'exploite Mathurin Moy avec son gendre Christol située au hameau de Lumières. Ils « boivent et mangent tout ce que contient l'auberge »<sup>406</sup>. Ainsi à la nuit tombante, Frédéric Carbonnel accompagné par deux hommes armés, l'un armé d'un sabre, l'autre portant un drapeau, annonce au maire de Goult, « qu'une troupe très nombreuse est arrivée à Lumières et l'attend pour délivrer des bons de subsistance ». Le porte drapeau exhibe un ordre écrit et signé par Creste et Seymard, pour que le maire se rende immédiatement à Lumières. Le maire se rend sous la contrainte à Lumières et aperçoit « une troupe composée d'environ 800 hommes chantant *la Marseillaise* et criant vive la République ». Le maire est immédiatement présenté par l'un d'eux à celui qui est le chef de la bande, le nommé Lebon, homme jeune de haute taille, portant des moustaches couvert d'un manteau couleur foncée. Le chef enjoigne le maire de délivrer des bons de subsistance, et un bon de 11 francs et un second de 53 francs et 65 centimes sont délivrés pour comestibles. C'est le montant de ce qui est dû aux deux aubergistes Jean Aubert et Adolphe Christol qui ont donné à manger et à boire aux insurgés. Les deux bons sont approuvés par Creste et Seymard, membres du comité révolutionnaire d'Apt. Cette mobilisation des hommes était somme toute aussi légitime que les réquisitions d'armes, de vivres et de logements auxquelles on procède à Lumières. Le président étant déchu, tous les moyens sont mis en œuvre pour obtenir la victoire, dans le cadre prescrit par la Constitution de 1848<sup>407</sup>. Ces actes ne sont en aucun cas des pillages, le respect strict des personnes et des biens est observé par ces insurgés. Les sommes dues aux aubergistes sont réglées par des bons, ce qui prouve la pratique légale des commandants de la colonne ainsi que le sens très clair de cette insurrection : défendre la République.

### **3. L'action du chef montagnard Appy à Gordes et la jonction des insurgés de cette contrée à la colonne insurrectionnelle à Coustellet**

Le mardi 2 décembre, le maire de Gordes, Tournefort, part comme les gros

---

<sup>406</sup> ADV 1M 775, Déposition de Mathurin Moy, aubergiste à la résidence de Goult, hameau de Lumières, le 28 décembre 1851.

<sup>407</sup> Voir *supra* p. 109.

cordonniers de sa commune, à la foire de Villeneuve-lès-Avignon y acheter des cuirs. Tous sont rentrés le samedi 6, sauf lui. En fait, dès le jeudi, Tournefort n'est plus à Villeneuve. Il écrit d'Avignon à sa femme que « la dissolution de la chambre a causé l'arrestation d'un grand nombre de représentants à Paris. Il ajoute : « Avignon est dans une consternation complète personne ne sait ce qu'il arrivera mais que la tranquillité règne à Gordes que personne ne se compromette, c'est tout ce que je demande »<sup>408</sup>. Cette absence est vivement critiquée à Gordes et on peut remarquer certains commentaires sur l'attitude du maire. En effet, il est qualifié de « rouge » à Gordes et de « blanc » à Avignon. Un cordonnier qui fait souvent le chemin Avignon-Gordes avec le maire déclare : « Quand je pars avec Tournefort vers Avignon, je lui dis mets ton bonnet blanc et quand il rentre à Gordes je lui dis mets ton bonnet rouge ». Une étude sur ce personnage de la vie politique locale prouverait sa tendance par la démonstration de son cheminement politique<sup>409</sup>. Pourtant dès que les événements du 2 décembre sont connus à Gordes et dans tout le canton, « une grande agitation se manifeste parmi les personnes soupçonnées de faire partie des sociétés secrètes ». Partout, s'organisent diverses réunions composées des membres de la société montagnarde<sup>410</sup>.

Le vendredi 5 décembre, à dix heures et demie, une réunion faisant partie de cette société composée de 33 personnes se réunit chez Victorien Béridot, cafetier à Gordes, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence d'Appy<sup>411</sup>. Ils se mettent en permanence pour attendre le retour d'Hilarion Perret et de Frédéric Rousset partis pour Avignon afin d'aller chercher « le mot d'ordre »<sup>412</sup>. Ici, on peut remarquer l'autonomie de cette société secrète contrairement aux autres sociétés qui sont reliées intimement aux chefs républicains aptésiens, et dont les affiliés attendent le mot d'ordre de départ d'Apt. A Avignon, les républicains déclarent aux deux émissaires : « on les attend pour agir ». A Gordes, l'heure prescrite pour la fermeture étant passée, le commissaire de police, accompagné du garde-champêtre et du garde-forestier, les somment de se disperser et de quitter la salle<sup>413</sup>. Le commissaire déclare :

---

<sup>408</sup> ADV 1M 775, Déposition de Joseph Fabre, ouvrier cordonnier, le 28 décembre 1851.

<sup>409</sup> Voir Michel VOVELLE, « Midi rouge et Midi blanc, une problématique » dans *Provence historique*, Tome XXXVII, Fascicule 148, « Midi rouge et midi blanc », avril-juin 1987, pp. 337-347.

<sup>410</sup> ADV 1M 775, Procès-verbal du juge de paix du canton de Gordes, le 16 décembre 1851.

<sup>411</sup> *Ibidem*.

<sup>412</sup> ADV 1M 775, Déposition de Joseph Teyelle, cordonnier, le 29 décembre 1851.

<sup>413</sup> ADV 1M 775, Déposition de François Joseph Magister, commissaire de police à Gordes, le 30 décembre 1851.

« Vous êtes en contravention, il est environ minuit, l'heure fixé par le maire pour la fermeture des lieux publics étant expirée, je vous somme au nom de la loi de faire évacuer à l'instant et sans retard les membres de votre société ». A quoi le sieur Béridot répond : « Vous pouvez faire ce que vous voudrez, je ne dirai pas à ces messieurs de sortir ». Le commissaire de police s'adresse ensuite à Appy, médecin et membre du conseil d'arrondissement à Gordes en lui disant : « Je vous pris Monsieur, en votre qualité de membre de conseil d'arrondissement de me prêter main forte pour faire évacuer les personnes qui sont dans ce café ». Appy lui répond avec mépris : « nous veillons à la sécurité du peuple »<sup>414</sup> et ajoute « cela ne me regarde pas, faites ce que vous voudrez, monsieur le commissaire »<sup>415</sup>. Ne se voyant pas assez fort pour faire sortir ces gens là, il rejoint le domicile du juge de paix pour savoir s'il devait employer la force pour les faire évacuer. Le juge de paix lui répond que n'étant pas en nombre suffisant pour cela, il convenait dans la circonstance de se revêtir de son écharpe, d'y retourner accompagner des deux gardes de leur faire une nouvelle sommation et de constater le tout par un procès verbal régulier, ce que fait le commissaire de police<sup>416</sup>. Cette altercation doit être mise en relation avec les menées du commissaire de Gordes durant l'année 1851, fermement résolue à arrêter les Montagnards de Gordes depuis qu'il est en poste.

Le lendemain 6 décembre, un arrêté du préfet du Vaucluse est publié par le commissaire de police. L'arrêté porte sur les cafés, auberge et lieux publics devant être fermés à dix heures du soir. Après la publication de cet arrêté, la société montagnarde se réunit en permanence chez le cafetier Béridot, « ce qui donne de l'inquiétude à tous les habitants de cette commune ». Le juge de paix et « les partisans de l'ordre » de cette commune que sont Monsieur Moulin, membre du conseil général, Monsieur Maillet, greffier, le juge de paix et le percepteur décident d'un commun accord d'envoyer le commissaire de police auprès de l'adjoint de Gordes pour les autoriser à convoquer un certain nombre de citoyens, soit parmi les gardes nationaux, soit parmi les autres habitants « afin que l'ordre et la tranquillité publique ne soient pas troublées ». L'adjoint accorde cette demande et cinquante personnes environ sont convoquées à cet effet. Le calme n'est pas troublé ce jour là. La société secrète ainsi que les autres lieux publics sont fermés à dix heures du soir.

La journée du dimanche « est employée à réunir tous les engagés ». Des républicains

---

<sup>414</sup> ADV 1M775, Déposition de Clair Alexis Moutin, cordonnier demeurant à Gordes, le 28 décembre 1851.

<sup>415</sup> ADV 1M 775, Procès-verbal du juge de paix du canton de Gordes, le 16 décembre 1851.

<sup>416</sup> ADV 1M 775, Rapport du commissaire de police de Gordes, le 16 décembre 1851.

des villages voisins se présentent à Gordes et Germain dit Saint-Martin y paraît pendant une heure avec son fils, « rouges de la tête aux pieds et ressemblant à deux drapeaux »<sup>417</sup>. Germain dit Saint Martin est l'ancien maire de la commune de Gordes, révoqué en 1849 par le préfet<sup>418</sup>. Il est également le fondateur de la société de la Montagne à Gordes dont l'existence est attestée depuis octobre 1848, ayant lui-même déclaré son existence dans une lettre adressée au sous-préfet. Cette société rassemble les Montagnards de la commune et des hameaux environnants. Le témoignage de Clair Alexis Moutin, un cordonnier de 24 ans, permet d'observer la cérémonie d'initiation de cette société. Clair Alexis Moutin est reçu en présence d'Hilarion Perret et de Frédéric Rousset dans un petit pavillon appartenant à Germain Saint-Martin. Ce dernier le fait jurer les yeux bandés « d'être fidèle à la société et de partir au premier signal ». Il le fait mettre à genoux avant le serment, pose sur sa tête un couteau et dit « au nom de Jéhovah, grand architecte de l'univers, je te reçois frère montagnard ». Quand le bandeau est levé de ses yeux, il voit trois individus armés de poignards et de pistolet qu'ils dirigent vers lui et Germain lui dit : « Voilà ce qui t'attend si tu trahis ton serment »<sup>419</sup>. D'après Ted Margadant, les serments peuvent varier, selon la période de création de la société<sup>420</sup>. Notamment dans le cas d'Artignosc, Frédéric Négrel étudie le serment de la société secrète montagnarde et démontre une adoption du serment au cours de l'hiver 1850-1851 qui présente une combinaison des thèmes montagnards<sup>421</sup>. Quant au Vaucluse, Philippe Vigier atteste que le serment est pratiqué dès mars 1849 mais celui se limite à la préservation du secret de la société<sup>422</sup>.

À dix heures, un individu se promène sur la place publique portant autour du buste «une immense cravate rouge», s'en faisant un foulard et l'étendant devant lui. Le commissaire reconnaît Hilarion Perret qui rentre d'Avignon, il s'en approche, lui signifie de quitter cet emblème séditionnaire. Perret lui répond en l'insultant et continue à se montrer au public. Le

---

<sup>417</sup> ADV 1M 775, Déposition de François Joseph Magister, commissaire de police à Gordes, le 30 décembre 1851.

<sup>418</sup> Gérard LÉBOUCHET, *Aspects de la vie à Gordes de la Révolution à l'aube du XXème siècle*, Gap, Editions c'est-à-dire, 2007, p. 245.

<sup>419</sup> ADV 1M775, Déposition de Clair Alexis Moutin, cordonnier demeurant à Gordes, le 28 décembre 1851.

<sup>420</sup> Ted. W. MARGADANT, *French Peasants in Revolt. The Insurrection of 1851*, ouv. cité, p. 123.

<sup>421</sup> Frédéric NÉGREL, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, ouv. cité, p. 127.

<sup>422</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 262.

commissaire dresse un procès-verbal<sup>423</sup>. Ensuite Hilarion Perret et Frédéric Rousset vont à Apt et retournent à Gordes le soir. Le soir venu, des groupes se forment et une nouvelle réunion a lieu vers les sept heures chez le cafetier Béridot. Germain Saint-Martin se trouve au café Rousset dans lequel ils s'entretiennent. Frédéric Rousset et Hilarion Perret annoncent « qu'il faut être prêt à partir le lendemain matin », menaçant ceux qui seraient en retard d'être exposés les premiers au feu et ceux qui ne voudraient pas partir d'être «arrangés au retour»<sup>424</sup>. N'est-il pas normal pour des résistants qui combattent pour le respect de la légalité de décréter une mobilisation à laquelle les citoyens avaient pour devoir de participer ? Pourquoi des réfractaires ? L'étude des participants « dits réfractaires » a souvent été négligée pour ne laisser apparaître que « la pureté du mouvement républicain des insurgés ». L'Histoire se doit de comprendre les diverses motivations aussi basses soient-elles dans certains cas, ainsi l'attitude en marge de certains insurgés. Notamment à ce sujet, Maurice Agulhon écrit que les légendes roses peuvent desservir l'Histoire autant que les légendes noires<sup>425</sup>.

Entre onze heures et minuit, une quarantaine de « rouges » sont menés devant l'hôtel de ville et cherchent à entourer le commissaire de police. Leur intention est « de le garroter à l'arbre de la liberté pour le faire mourir de froid ». Frédéric Rousset, propriétaire du café que tient Victorien Béridot, lui fait le reproche de lui avoir fait « un procès verbal faux ». Armé de son fusil, le commissaire de police répond avec beaucoup d'énergie pour éviter de se faire déborder par les assaillants. Le juge de paix intervient et calme les esprits des assaillants<sup>426</sup>. Tandis que les autres membres restent en permanence chez Béridot, Hilarion Perret donne ordre à des affiliés de porter les mots d'ordre de départ dans les communes du canton où les membres des succursales de la société attendent l'ordre de départ. Auguste Maillet dit Poupin, Guillaume Imbert dit Lélé et Firmin Graille dit Cadet se rendent à Joucas afin de faire passer le mot d'ordre et assembler tous ceux qui font partie de la société. Ils parcourent les campagnes, hameaux et villages, engagent les gens à se tenir prêt pour le départ et menacent de mort ceux qui, faisant partie de la société, refuseraient. A Murs, le signal de départ est donné le dimanche au soir entre 10h et 11h par Jean Imbert dit l'Aiguiseur, Firmin Imbert dit Sampi et Jean Béridot dit Cacheron. A Goult, le signal du départ est donné par Jean Rousset

---

<sup>423</sup> ADV 1M 775, Rapport du commissaire de police de Gordes, le 16 décembre 1851.

<sup>424</sup> ADV 1M775, Déposition de Clair Alexis Moutin, cordonnier demeurant à Gordes, le 28 décembre 1851.

<sup>425</sup> Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité, p. 213.

<sup>426</sup> ADV 1M 775, Déposition de François Joseph Magister, commissaire de police à Gordes, le 30 décembre 1851.



fils d'Antoine et Firmin Imbert frère de l'Aiguiseur<sup>427</sup>. Ainsi, les affiliés de la société montagnarde de Gordes sont chargés de transmettre le message dans les diverses communes du canton.

Le lundi matin, les émissaires de Gordes viennent donner le signal du départ au quartier des Imberts. Il n'en part que 4 ou 5 quoique le club montagnard se compose d'une quinzaine de membres. Les affiliés partant sont François Coste, Hippolyte Coste, Frédéric Imbert, Laurent Figard et Joseph Barthélémy dit Morillon. Ce dernier déclare avant le départ des bandes, en désignant le frère de l'adjoint au maire de Gordes, « qu'il sert d'indicateur à la gendarmerie pour opérer le désarmement dans le quartier, et qu'il sera le premier fusillé ». Au hameau des Imberts, territoire de Gordes, à l'avènement de la République, un club s'y est formé sous la présidence de François Coste, qui réunissait chez lui les sociétaires. Ce club n'a pas cessé d'exister jusqu'au huit décembre. Les membres se réunissaient deux à trois fois par semaine. Ils criaient dans ces réunions : « Vive Ledru-Rollin, Vive Barbès, Vive la guillotine ! »<sup>428</sup>. Le rattachement de la propagande montagnarde avec ce type de manifestation permet de comprendre les attentes sociales des divers groupes villageois. Ainsi, le jour du départ arrivé, l'espoir est grand chez les affiliés des sociétés montagnardes, le temps de mettre à profit les années de propagande est venu et doit permettre la naissance de la République démocratique et sociale prônée par les chefs nationaux du parti Montagnard.

Vers huit heures du matin, un des trois employés menacés, Alexis Amie, percepteur, encore couché, voit surgir dans sa chambre sa femme et sa fille très effrayées qui lui disent : «Hâte-toi de t'habiller et de fuir, tu seras assassiné si tu restes, éloigne-toi !». Elles ont été averties par leur voisin Imbert, l'aiguiseur, et sa femme, qui s'affranchissent ainsi de certains services qu'Amie leur a rendus. Ce cas paraît singulier mais il doit être mis en relation avec les réseaux de voisinage et d'entraides mutuelles. Ainsi, les querelles politiques sont dépassées pour parvenir à ce type d'entraide. On voit arriver à Gordes, de toutes parts, des gens armés revêtus, la plupart, « de cravates rouges leur couvrant la poitrine et de ceintures également rouges »<sup>429</sup>. Ils se transportent chez Béridot, le cafetier. Là, des balles sont distribuées en

---

<sup>427</sup> ADV 1M775, Déposition de Clair Alexis Moutin, cordonnier demeurant à Gordes, le 28 décembre 1851.

<sup>428</sup> ADV 1M775, Déposition d'Evariste Caire, adjoint à la mairie de Gordes demeurant au hameau des Imberts, le 27 décembre 1851.

<sup>429</sup> ADV 1M 775, Procès-verbal du commissaire de police de Gordes, le 8 décembre 1851.

assez grande quantité par Hilarion Perret<sup>430</sup>. Silvestre dit Corbillère, un ancien sous-officier d'infanterie qui n'appartient pas à la société montagnarde et «qui a la tête échauffé par le vin»<sup>431</sup>, prend le commandement. Vers trois heures, la colonne, composée de 50 à 60 personnes, fait le tour de la place, Xavier Truc bat la caisse, et un jeune garçon de seize ans de Murs, porte le drapeau. Lorsque la bande défile devant la maison du juge de paix qui est sur le seuil de sa porte Hilarion Perret lui dit : « Allez vous coucher » puis Jean Spitolier dit Grand Jean fils dit au juge de paix : « Gueux, tu as prêté un faux témoignage contre mon père...à notre retour nous t'arrangerons ». Ces multiples altercations comme celles avec le commissaire de police, ne peuvent être comprises sans l'étude de la répression qu'ont subit les populations rurales avant le coup d'Etat. La répression policière et judiciaire a fait fermer nombres de cabarets, de cafés et de cercles, ce qui provoqua dans de nombreuses localités «des petits coups d'Etat locaux contre lesquels, on attendait le signal de revanche»<sup>432</sup>. Ensuite voyant Amie père, un homme de 78 ans, Hilarion Perret l'offense : « Vieux coquin ! » lui dit-il. «Canaille, passe ton chemin» lui répond le vieil homme. Perret le met en joue ; Amie fils, posté derrière une fenêtre, porte son fusil à l'épaule et s'apprête à faire feu sur Perret quand sa femme détourne l'arme pour éviter le tir<sup>433</sup>.

Puis les insurgés prennent la direction de la grande route. À la sortie, ils entonnent *la Marseillaise*, avec accompagnement de coups de fusils<sup>434</sup>. Après dix minutes de marche, Silvestre cesse son commandement, sa femme étant venue l'arracher de la bande pour le faire rentrer immédiatement à Gordes. Cette attitude aussi singulière peut être mise en relation avec le goût pour l'aventure des anciens militaires<sup>435</sup>, ainsi que leur capacité à commander. Silvestre est ainsi le seul participant à ne pas appartenir à la société montagnarde. Arrivé au bas du village, le médecin Appy retourne son manteau pour ne montrer que sa doublure rouge. Joseph Imbert revenant du marché de Cavaillon avec son fils âgé de 20 ans, rencontrent les insurgés de Gordes sur la grande route à Coustellet. Hilarion Perret et Imbert dit l'Aiguiser arrêtent son fils et lui disent : « Dès que tu seras arrivé à Gordes, dis à ces

---

<sup>430</sup> ADV 1M775, Déposition de Clair Alexis Moutin, cordonnier demeurant à Gordes, le 28 décembre 1851.

<sup>431</sup> *Ibidem*.

<sup>432</sup> Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité. p. 194.

<sup>433</sup> ADV 1M 775, Déposition de Pierre Amie, ancien percepteur du canton de Gordes, le 28 décembre 1851.

<sup>434</sup> ADV 1M 775, Déposition de Joseph Combe, propriétaire et négociant à Gordes, le 28 décembre 1851.

<sup>435</sup> Natalie PETITEAU, *Lendemain d'Empire, les soldats de Napoléon dans la France du XIXème siècle*, ouv. cité. *passim*.

messieurs que s'ils ont un bon repas à faire qu'ils se fournissent pour le manger tous ensemble ! Dès notre retour à Gordes, nous commencerons par le commissaire de police et par le juge de paix puis tous les gros y passerons »<sup>436</sup>. « Comment puis je me charger d'une telle commission ? » répond le fils. « Tu peux le leur dire » rétorque Perret. Ces paroles colorées de revendication ou de rancœur sociale marque deux différences dans le mouvement de Décembre, une série d'événement particuliers et la série générale des faits de politique pure. En effet, les actes de type politique, juridique ou militaire sont généraux alors les luttes résultant de tensions locales ont été sporadiques. Mais la colère globale de l'insurgé de base «ne pouvait pas toujours distinguer la lutte contre le président parjure de la lutte contre les exploiters du village»<sup>437</sup>.

Parvenus à Coustellet, après avoir un peu recruté en route, ils se réunissent à l'auberge. Alors Alexis Moutin demande à Perret « où allons-nous ? » « A Avignon » répond t-il. « Pourquoi faire ? » rétorque Alexis Moutin, « pour soumettre la ville et emprisonner le préfet comme on a fait au sous-préfet d'Apt ». « Nous y entrerons sans tirer un coup de fusils » explique Hilarion Perret<sup>438</sup>. Le sentiment que la troupe est avec les insurgés renforce l'espoir de victoire dans les rangs de la colonne. On remarque que certains insurgés ne savent pas les intentions exactes de cette manifestation mais il faut se méfier de certaines déclarations qui ont pour but de tromper les autorités. Le but énoncé est donc clair, «soumettre Avignon». Le mouvement prend donc la même tournure que dans les Basses-Alpes, où Digne, chef-lieu du département, a été prise le dimanche 7 décembre par les insurgés après la fuite du préfet et des autorités<sup>439</sup>.

Ainsi, l'après-midi du lundi 8, les bandes armées de chaque commune du Luberon et des Monts du Vaucluse se joignent à la colonne insurrectionnelle aptésienne en plusieurs points sur la route qui mène à Avignon. Tout d'abord la colonne insurrectionnelle partit d'Apt est rejoint par les insurgés de Bonnieux, et de Roussillon au niveau du pont Julien. On peut évaluer à 800, le nombre d'insurgés à cet instant de la marche. Ensuite, les contingents de Goult et de Lacoste se réunissent à la colonne lors de la halte à Lumières. Lors d'une nouvelle

---

<sup>436</sup> ADV 1M 775, Déposition de Joseph Imbert dit Gijón, boucher demeurant à Gordes, le 28 décembre 1851.

<sup>437</sup> Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité, p. 205.

<sup>438</sup> ADV 1M775, Déposition de Clair Alexis Moutin, cordonnier demeurant à Gordes, le 28 décembre 1851.

<sup>439</sup> Eugène TENOT, *La Province en décembre 1851, Étude historique sur le coup d'État*, ouv. cité. p. 279.

halte aux Beaumettes, le contingent du village vient grossir la troupe avec celui de Ménerbes. En fin d'après-midi, la colonne arrive à Coustellet, où les bandes de Gordes, Joucas, Lioux, Murs et Oppède l'attendent. La jonction est opérée, il s'agit maintenant de se diriger vers l'Isle-sur-la-Sorgue pour prendre les contingents de l'arrondissement de Carpentras comme le plan insurrectionnel le prévoit, avant la marche sur Avignon. Chaque commune n'offre pas la même proportion d'insurgés à la colonne. Les deux villages dont la participation est massive sont Bonnieux et Roussillon. Donc deux villages où une étude particulière serait à mener auprès des participants si les archives le permettent. La détermination des insurgés de Ménerbes ou de Gordes symbolise une position minoritaire dans leur commune, insurrection qui est pour eux est synonyme d'échappatoire aux conflits locaux et participent à un enjeu national, celui d'établir une République plus juste, la République démocratique et sociale. A ce moment de l'insurrection, l'espoir est grand et la colonne est forte de plus de quinze cent hommes<sup>440</sup>. Quelles sont les causes immédiates de cet échec ?

### **C. Les campagnes en mouvement : la marche des insurgés vers Avignon et l'échec de l'insurrection**

La colonne se met en marche dans la soirée vers l'Isle, après une longue halte à Coustellet. Certains individus arrêtés en cours de route offrent certains témoignages sur la colonne, confortant l'idée d'une « force imposante ». Une colonne mobile partit d'Avignon doit se diriger à l'encontre des insurgés. Devant l'importance du rassemblement ou par un contre-ordre, elle rentre sur Avignon sans combattre la colonne insurrectionnelle. Quelles conclusions peut-on en tirer ? Malgré cette « victoire », la colonne ne trouve à l'Isle aucun renfort se qui jette un découragement général dans les rangs républicains. La rancœur et la désillusion sont grandes pour certains insurgés. Dans un ultime combat, certains irréductibles s'affrontent avec une nouvelle colonne envoyée par les autorités, qui elle, met fin aux espoirs des insurgés.

---

<sup>440</sup> Voir *infra* p. 141.

## **1. La prise de l'Isle-sur-la-Sorgue par les insurgés : mise en évidence de l'isolement du mouvement et découragement général**

Dans l'après-midi du lundi 8, le rassemblement des insurgés est opéré à Coustellet, point de réunion des sections insurrectionnelles des communes environnantes (Bonnieux, Lacoste, Cabrières, Gordes, Ménerbes et Oppède). Ces sections attendent l'arrivée de la colonne aptésienne pour commencer à marcher vers l'Isle. Les individus passant par Coustellet sont retenus par les insurgés pour les enrôler ou leur demander des informations. A l'Isle-sur-la-Sorgue, en ce jour de foire, le maire prend quelques mesures pour maintenir l'ordre<sup>441</sup>. A une heure, le fils d'un fabricant de poterie à Carpentras passe dans la ville et fait connaître ce qui s'est passé dans la matinée à Apt, « que le rappel y est battu à sept heures du matin pour rassembler les bandes qui doivent être dirigé sur Avignon ». L'information est donc connue des autorités isloises, qui peuvent ainsi prendre des précautions.

Vers les quatre heures du soir, Jardin Blaise postillon de l'Isle-sur-la-Sorgue part avec un cabriolet pour porter des dépêches jusqu'à Notre Dame de Lumières<sup>442</sup>. Arrivé tout près de Coustellet il aperçoit sur la route un très grand nombre d'hommes armés qu'il évalue au nombre de trois à quatre cents. Craignant d'être arrêté, il met son cheval au pas et suit quelques charrettes qui vont du même côté que lui. Il traverse ainsi sans encombres cette foule mais à peine l'a-t-il dépassée qu'on lui crie « arrête, arrête », mais au lieu de s'arrêter ce dernier met son cheval à grande course, quand cinq ou six hommes le couche en joue et le forcent à s'arrêter. Ainsi on lui demande s'il détient des armes ou de la poudre. Cette recherche d'armes témoigne d'un manque cruel d'armes en rapport aux nombres des insurgés. Malgré les réquisitions des armuriers à Apt et les réquisitions des fusils de la garde nationale dans certaines communes, l'armement fait défaut à une partie des insurgés. Après avoir sommairement fouillé sa charrette, on lui déclare que le bataillon suivant vérifierait mieux. En effet, deux kilomètres plus loin une centaine de gens armés ayant un tambour en tête l'arrêtent comme les premiers et lui posent les mêmes questions. Il avance de nouveau, quand parvenu près du rocher qui vient border la route près de Lumières, il tombe sur « un bataillon d'insurgés au nombre de quinze à seize cent au moins, six cent fusils sont dirigés sur lui et sur l'ordre qu'il lui est donné, il arrête son cheval ». Les insurgés fouillent partout dans la voiture

---

<sup>441</sup> ADV 1M 776, Déposition d'Isidore Joseph Bonnet, notaire et maire de l'Isle, le 26 décembre 1851.

<sup>442</sup> ADV 1M 776, Procès-verbal du maire de l'Isle-sur-la-Sorgue, le 8 décembre 1851.

et trouve des dépêches dans le caisson qui ne porte pas de fermeture. Ils s'en emparent et appellent « Méritan le comité » pour les lire. Ce dernier remarque une dépêche télégraphique venant de Paris, il s'écarte de la troupe et va la lire dans une grange voisine. Les dépêches contiennent entre autres, les informations du vendredi 5, qui relatent l'échec du soulèvement parisien et le calme constatée dans la plupart des grandes villes<sup>443</sup>. Pourquoi en connaissance des ces informations, le mouvement n'est-il pas stoppé ou dissout par Méritan ? Fait-il écho de ces nouvelles au sein de la troupe ? Doit-on mettre en relation cet événement et le fait que certains insurgés commencent à quitter les rangs aux alentours des Beaumettes ? ou encore du temps pris par la colonne pour parcourir les 7 kms qui sépare Lumières de Coustellet ? Cet événement sans importance en apparence est en réalité un moment clé de l'insurrection. La décision de dissoudre le mouvement n'est pas prise, prévoyant un échec douloureux pour nombre d'insurgés. Pendant ce temps, les insurgés indiquent au postillon de retourner sur ces pas. Un certain nombre d'insurgés l'accompagne «pour le mettre en fourrière à Coustellet»<sup>444</sup>.

La recherche d'armes paraît capitale pour les insurgés, le mouvement se propage ainsi dans les communes du canton de l'Isle sans que les autorités puissent réagir. A sept heures du soir, deux individus viennent une seconde fois pour demander les fusils de la commune de Cabrières<sup>445</sup>. Sur un nouveau refus, ils déclarent que « s'ils ne veulent pas les livrer de bonne volonté, ils les livreront bientôt par force », et ils se retirent. Une demi-heure après il arrive devant la commune de Cabrières, une bande réunissant quatre vingt à cent hommes armés qui somment le maire et le garde champêtre de remettre les armes de la commune. Devant cette multitude armée, le maire consent à livrer les fusils de la garde nationale, les drapeaux et la carabine du garde champêtre. Ils exigent également un bon de huit francs pour des provisions de bouches qu'ils ont consommé<sup>446</sup>. On s'aperçoit que le mouvement ne prend plus une ampleur locale, mais se propage dans les villages voisins par le biais de républicains initiés qui n'hésitent pas à mettre toute leur force dans l'insurrection. Ce dépassement du cadre local strict témoigne d'une action qui n'est pas synonyme de querelles contre un « gros propriétaire local » ou contre le maire mais fait appel à une réaction politique moderne, transformant ces ruraux en acteurs politiques nationaux.

---

<sup>443</sup> Voir la dépêche télégraphique daté du vendredi 5, ADV 1M 774.

<sup>444</sup> ADV 1M774, Déposition de Jardin Blaise, Postillon, le 27 décembre 1851.

<sup>445</sup> ADV 1M 776, Procès-verbal du juge de paix du canton de l'Isle, le 11 décembre 1851.

<sup>446</sup> ADV 1M 776, Déposition de Jacques François Avon, maire de Cabrières d'Avignon, le 16 décembre 1851.

L'Isle doit être un point de réunion ou un rendez-vous général pour les insurgés d'Apt, de Carpentras, de Cavaillon et de toutes les contrées : on doit partir de là pour marcher en force sur Avignon<sup>447</sup>. En effet, le samedi 6, Guinrandry, chef de « la Montagne » de l'arrondissement de Carpentras<sup>448</sup> a rencontré à l'Isle, Elzéar Pin<sup>449</sup>, chef des démocrates de l'arrondissement d'Apt afin d'organiser le ralliement des insurgés sur la ville de l'Isle. Ils se sont mis en relation avec les sociétés secrètes du canton de l'Isle et ont reçu un grand nombre d'adhésions<sup>450</sup>. Dans l'après-midi du lundi 8, les autorités de l'Isle ayant été averties que les bandes armées venant d'Apt se dirigent vers l'Isle<sup>451</sup>, le conseil municipal doit être réuni pour aviser, lorsque vers six heures, arrive un détachement de hussards et d'infanterie composé de 150 hommes de troupe de ligne, 25 gendarmes et 25 hussards sous les ordres du commandant Malher. Cette force armée envoyée d'Avignon, réunie à la gendarmerie qui l'accompagne, rassure la population et les membres du conseil municipal qui vont « se coucher sans crainte »<sup>452</sup>. Le commandant Malher décrit son projet « bien arrêté » de marcher, après une courte halte, à la rencontre des insurgés sur la route d'Apt. Mais vers dix heures et demie, il reçoit un contre-ordre de la part de son général qui modifie son plan. Cependant sur l'insistance des autorités notamment du maire et du juge de paix, il accepte de s'avancer sur la route d'Apt avec ses hussards et les gendarmes<sup>453</sup>. Mais les éclaireurs envoyés au loin reviennent en déclarant qu'ils n'ont rien vu, ni entendu. Ces témoignages peuvent-ils être véridiques? Comment les éclaireurs ne peuvent pas apercevoir les deux milles insurgés stationnant aux alentours de Coustellet ? Eugène Ténot rapporte que cette colonne rétrograde après avoir constaté la force trop imposante de la colonne insurrectionnelle, le commandant jugeant qu'il était compromettant d'y faire face<sup>454</sup>. Une étude à partir des rapports de l'autorité militaire supérieure permettrait d'avoir de nouveaux renseignements plus précis sur cet

---

<sup>447</sup> ADV 1M 776, Déposition d'Auguste Hyppolite Antoine de Taillas, juge de paix du canton de l'Isle, le 26 décembre 1851.

<sup>448</sup> ADV 1M 776, Déposition de François Dominique Grimaud, moulinier en soie à l'Isle, le 10 Janvier 1852.

<sup>449</sup> ADV 1M 776, Déposition de Nicolas Joseph Eyrier, cafetier à l'Isle, le 10 janvier 1852.

<sup>450</sup> ADV 1M 776, Déposition d'Auguste Hyppolite Antoine de Taillas, juge de paix du canton de l'Isle, le 26 décembre 1851.

<sup>451</sup> Notamment Charles Quartier de l'Isle est appelé par le maire de cette ville pour lui confirmer les renseignements qui se sont produits à Cabrières.

<sup>452</sup> ADV 1M 776, Déposition d'Isidore Joseph Bonnet, notaire et maire de l'Isle, le 26 décembre 1851.

<sup>453</sup> ADV 1M 776, Déposition d'Auguste Hyppolite Antoine de Taillas, juge de paix du canton de l'Isle, le 26 décembre 1851.

<sup>454</sup> Eugène TENOT, *La Province en décembre 1851, Étude historique sur le coup d'État*, ouv. cité, p. 302

événement. Ainsi la colonne rétrograde et prend la route d'Avignon vers les onze heures et demie. En effet, la ville d'Avignon, étant «menacée d'un envahissement général», l'autorité donne ordre «que les clubs socialistes restent fermés» ainsi que la colonne sous les ordres du commandant Malher du 54<sup>ème</sup> composée d'infanterie et de gendarmes reçoit l'ordre de revenir de son expédition sur la route de l'Isle pour s'opposer à la jonction des émeutiers de « la Montagne » à Avignon. Vers 9 heures du soir, « les socialistes d'Avignon se dirigent vers le cimetière afin de délibérer et attendre leurs frères et amis ». Une compagnie de grenadiers sous les ordres du capitaine Lampiré qui a pour second Rigaud-Lacote reçoit l'ordre à minuit de se diriger vers le cimetière « pour faire main basse sur le rassemblement ». Cette compagnie aidée par une brigade de gendarmerie « ne tarde pas à faire des arrestations et les dissoudre complètement»<sup>455</sup>. Les républicains d'Avignon ne peuvent donc pas rallier la colonne insurrectionnelle, face à cet échec, c'est l'ensemble du mouvement qui est mis en péril. Une étude plus complète sur les journées de Décembre à Avignon permettrait de peser les facteurs d'échec ou de succès qui peuvent se produire dans la ville en rapport avec les événements départementaux.

L'Isle se trouve alors sans défense. Trois quart d'heure se sont écoulés après le départ du détachement quand les insurgés tambour battant et hurlant *la Marseillaise* entrent dans la ville de l'Isle<sup>456</sup>. Cette arrivée aussi rapide de la colonne au sein de la ville de l'Isle met un peu plus le doute sur les témoignages des éclaireurs et corrobore le développement d'Eugène Ténot. Ils sont environ huit cent et parmi eux se trouvent des enfants et des vieillards<sup>457</sup>. Ils s'emparent immédiatement de l'hôtel de ville gardé seulement par le concierge et ils crient dans la ville frappant aux portes des ateliers et aux portes des habitants connus comme ayant des opinions démocratiques, mais un refus catégorique de la part de nombreux démocrates est soumis aux insurgés<sup>458</sup>. Sur le refus de ces habitants, les insurgés les traitent de brigands et de lâches parce qu'ils ne veulent point se lever et se joindre à eux. Particulièrement l'aubergiste Béridot qui tient le cercle de la Concorde, n'ouvre pas sa porte, même sous la menace des insurgés<sup>459</sup>. Pourquoi les républicains ne se joignent pas aux insurgés ? Le passage de la

---

<sup>455</sup> ADV 1M 774, Rapport du chef de bataillon de France, le 16 décembre 1851.

<sup>456</sup> ADV 1M 776, Déposition de Barthélémy Girard, maçon demeurant à l'Isle, le 21 janvier 1852.

<sup>457</sup> ADV 1M 776, Déposition d'Auguste Hyppolite Antoine de Taillas, juge de paix du canton de l'Isle, le 26 décembre 1851.

<sup>458</sup> ADV 1M 776, Déposition de Jacques Mazel, commissaire de police d'Apt, le 15 janvier 1852.

<sup>459</sup> ADV 1M 776, Déposition de Louis Isidore Artaud, cafetier, le 10 janvier 1852.



troupe en fin d'après-midi a-t-il refroidi l'ardeur des démocrates islois ? Une étude sur le parti républicain dans cette ville permettrait de comprendre le poids des républicains dans la ville sous la Seconde République. Cette désillusion montre la faiblesse du réseau républicain hors de l'arrondissement d'Apt. En effet, après avoir fonctionné à « plein régime » durant la journée dans les cantons de l'arrondissement, le réseau républicain pourtant présent au sein du canton de l'Isle comme en atteste la visite d'Elzéar Pin, le samedi 6 au soir, ne fonctionne pas, et enrayer le mouvement insurrectionnel en marche.

Les insurgés s'adressent alors aux membres du conseil municipal pour faire ouvrir les auberges<sup>460</sup>. Des sentinelles sont placées à la porte du maire et à celles de ses adjoints pour les empêcher de communiquer avec la population. Les insurgés forcent les aubergistes, les boulangers et les marchands de comestibles à se lever et les obligent à leur donner des aliments et des boissons<sup>461</sup>. Une partie seulement de ces dépenses est payée. Effectivement, les boulangers Rey et Converset ainsi que les aubergistes Dougier<sup>462</sup> et Gimet<sup>463</sup> ne sont pas payés. Ces actes de réquisition allaient servir la propagande bonapartiste pour évoquer les pillages. Car on ne promène pas des centaines d'hommes loin de chez eux, sans assurer l'essentiel de leur vie matérielle<sup>464</sup>. On était certes peu exigeants sur la qualité, se contentant de pain et de vin mais il fallait la quantité. Ainsi la plupart des « pillages » dénoncées, accréditaient la thèse de la « jacquerie » proposée par les conservateurs<sup>465</sup>. Au cours de ces repas, les insurgés se plaignent amèrement de la conduite des démocrates de l'Isle dont ils ne reçoivent aucun secours<sup>466</sup>. Peu après une très grande foule d'insurgés se rend dans la rue au devant de la prison, quinze ou vingt d'entre eux entrent dans la prison et somment le concierge de délivrer les prisonniers qui sont au nombre de deux. N'ayant aucun moyen de résister, il cède à cette demande et ce dernier remet les deux prisonniers en liberté. Hilarion Perret, cordonnier de Gordes commande cette bande et signe une décharge au concierge<sup>467</sup>. La liberté symbole de l'action et de l'idéologie du mouvement démontre l'esprit libérateur des insurgés,

---

<sup>460</sup> ADV 1M 776, Déposition de Claude Toussaint Artaud, marchand de comestibles et membre du conseil municipal de l'Isle, le 16 décembre 1851.

<sup>461</sup> ADV 1M 776, Déposition d'Augustin Blanchard, aubergiste, le 21 décembre 1851.

<sup>462</sup> ADV 1M 776, Déposition de Charles Dougier, traiteur à l'Isle, le 15 janvier 1852.

<sup>463</sup> ADV 1M 776, Déposition de Barthélémy Gimet, aubergiste à l'Isle, le 15 janvier 1852.

<sup>464</sup> Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité. pp. 210-211.

<sup>465</sup> Cf. *supra* 1ère partie de l'historiographie.

<sup>466</sup> ADV 1M 776, Déposition de Pascal Véran Blaise, clerc de notaire, le 10 janvier 1852.

<sup>467</sup> ADV 1M774, Déposition de Claude Allibert, concierge de la prison de l'Isle, le 27 décembre 1851.

la prison étant le symbole de la répression bonapartiste, laquelle à une grande part dans les motivations et la participation de nombreux insurgés du mouvement de Décembre.

Les insurgés qui sont arrivés à l'Isle ne recevant pas le renfort qu'ils attendent des républicains de la localité abandonnent la ville au point du jour<sup>468</sup>. Ils emportent, en se retirant de la ville, les écharpes et drapeaux de la mairie, des épées de musiciens, deux trompettes et des nappes et serviettes du concierge de la mairie. Ces réquisitions sont dans la continuité du mouvement. On prend tout les objets pouvant servir d'armes et les symboles rassembleurs que sont les drapeaux et les écharpes. La propagande bonapartiste se servira abondamment de ces réquisitions pour évoquer des pillages ou des vols<sup>469</sup>. La bande principale se dirige vers quatre heures du mardi matin vers Cavaillon annonçant qu'elle allait prendre les contingents se trouvant dans cette ville. Notamment, Joseph Lebon, un des chefs, deux pistolets à la main menace deux individus qui veulent rentrer dans leur foyer, de tirer sur eux s'ils exécutent leur projet en leur disant : « Ne savez vous pas que Pin nous attends avec quinze mille hommes ? »<sup>470</sup>. La démagogie des chefs de l'insurrection allait être remise en cause par l'attitude des insurgés. Les chefs ne renoncent pas devant l'isolement du mouvement et ont une confiance aveugle en Elzéar Pin. Il espère trouver un renfort conséquent dans la ville de Cavaillon où Elzéar Pin doit les attendre. Les chefs annoncent ensuite qu'ils repasseraient par l'Isle pour se diriger sur Avignon après avoir pris les contingents de Pernes et de Carpentras. Mais une grande partie de la colonne se disperse entre l'Isle et Cavaillon<sup>471</sup>. On ne connaît pas exactement les décisions qui déterminent la plus grande partie des insurgés à rentrer et à abandonner la partie. On doit alors soumettre quelques hypothèses. Devant la démotivation générale et l'épuisement des troupes<sup>472</sup>, les chefs décident d'envoyer des éclaireurs dans la ville de Cavaillon. Mais devant l'absence de renfort dans cette ville et l'échec d'Elzéar Pin pour rassembler les républicains du sud de l'arrondissement, les chefs décident alors, la dissolution d'une partie du mouvement et rentrent en direction d'Apt.

---

<sup>468</sup> ADV 1M 774, Rapport du chef de bataillon de France, le 16 décembre 1851.

<sup>469</sup> Cf. *supra*

<sup>470</sup> ADV 1M774, Déposition de Joseph Imbert Combe, le 19 décembre 1851.

<sup>471</sup> ADV 1M 776, Déposition d'Isidore Joseph Bonnet, notaire et maire de l'Isle, le 26 décembre 1851.

<sup>472</sup> Les aubergistes de l'Isle-sur-la-Sorgue rapportent que les insurgés « pris par le froid » veulent rentrer dans leurs foyers.

Cependant un poste considérable a été laissé à l'Isle et occupe la ville jusqu'à onze heures du matin du mardi 9. Pendant son séjour à l'Isle, cette arrière garde ne commet aucune violence. Le chef de ce poste est un grenoblois<sup>473</sup>. Vers neuf heures du matin, ce chef provoque la réunion des autorités mais un refus catégorique lui est opposé. Seulement trois membres du conseil municipal, Monsieur Villelongue<sup>474</sup>, Tyran et Courtet et Viton membre du conseil général, «ces deux derniers appartenant à l'opinion exaltée»<sup>475</sup>, se rendent à l'hôtel de ville où le chef du poste leur propose de faire afficher et publier une proclamation sur le maintien de l'ordre qu'il remet à Monsieur Courtet<sup>476</sup>. Mais cette proclamation n'est pas publiée. Voici son contenu : « République française ; Au nom du peuple ; Citoyens. La sécurité publique est confiée à la garde et au patriotisme de ses enfants. Des énergiques [sic] ont été prises à cet égard par le chef du comité ci-présent pour assurer le repos et la tranquillité publique ». Ces faits viennent accréditer la thèse de la lutte pour le droit brandie par les républicains et démontrent parfaitement la volonté manifeste des insurgés, qui n'est point « le désordre » comme les partisans de l'ordre le décrivent, mais la restitution de leurs droits fondamentaux<sup>477</sup>. En cela les chefs des divers mouvements prônent la modération et prennent des mesures afin d'éviter tout débordement préjudiciable « à l'essence même de la lutte ». Quelques hommes du poste sont envoyés vers dix heures et demie à la porte de la ville sur la route d'Avignon. Ils y attendent le courrier, l'arrêtent et font monter un des leurs, armé de son fusil sur la voiture et arrivé au lieu où l'on change de chevaux à l'auberge de Béchard, ils enlèvent les dépêches. Ces dépêches portent les informations suivantes : la répression de l'insurrection à Paris<sup>478</sup>, qu'une forte colonne militaire partie d'Avignon fait route vers l'Isle pour arrêter les insurgés venant d'Apt et que le département de Vaucluse, mis en état de siège est placé sous le commandement du général d'Antist. Ainsi devant ces mauvaises nouvelles, l'arrière garde quitte la mairie à onze heures et demie<sup>479</sup>, prenant aussi la route de Cavaillon et emportant les deux drapeaux en soie de la ville et cinq écharpes tricolores également en soie. Une centaine d'individus « plus poltrons que les autres se cachent dans la ville et en repartent

---

<sup>473</sup> *Ibidem.*

<sup>474</sup> ADV 1M 776, Déposition de Ferdinand Villelongue, négociant à l'Isle et membre du conseil municipal, le 16 décembre 1851.

<sup>475</sup> ADV 1M 776, Déposition d'Auguste Hyppolite Antoine de Taillas, juge de paix du canton de l'Isle, le 26 décembre 1851.

<sup>476</sup> ADV 1M 776, Déposition d'Alexandre Victor Courtet, propriétaire, le 16 décembre 1851.

<sup>477</sup> Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité. p. 213.

<sup>478</sup> Nouvelles Officielles, Paris, 5 décembre, 4h du soir

<sup>479</sup> ADV 1M 776, Déposition de Jean Baptiste Armand, débitant de lait, le 21 décembre 1851.

isolement et à petit bruit dans la nuit approuvant le renvoi »<sup>480</sup>. Cette attitude démontre la démotivation de nombreux insurgés. Dans le même temps, leurs camarades aptésiens rentrent dans leurs foyers approuvant l'échec de l'expédition.

## **2. Le retour d'une grande partie des insurgés vers Apt dans la journée du 9 décembre**

Dans la nuit du lundi au mardi, la brigade de Bonnieux est transférée à la caserne de Lumières pour y attendre la colonne mobile venant d'Avignon. Au point du jour, les gendarmes de Bonnieux arrivent à cent mètres environ de la caserne de Lumières et aperçoivent deux hommes armés de fusils doubles postés en sentinelle. Les gendarmes avancent au galop et désarment ces insurgés. Ils les enferment dans la chambre de sûreté de la caserne puis ils remontent ensuite en direction d'Avignon pour attendre la colonne mobile « mais à peu de distance de la caserne, il rencontre treize insurgés tous armés de fusils marchant sur eux »<sup>481</sup>. Au galop, pistolet au poing, les gendarmes les cernent pour se mettre en position de force. Une lutte s'engage corps à corps. Trois insurgés les couchent en joue. Le brigadier s'efforce de leur imposer, en leur criant, de mettre bas les armes et les menace de son pistolet. Mais Pierre Imbert, ancien soldat d'artillerie, « se jette sur l'un des trois armés d'un fusil double et lui abat son fusil dont le brigadier s'empare ». Le gendarme Perret arrache un fusil simple des mains d'un second insurgé et lui brise la crosse sur la tête. Le gendarme Gambin parvient à se saisir du troisième fusil et aidé par Imbert, ils désarment les treize insurgés<sup>482</sup>. Mais huit insurgés arrivent à prendre la fuite. Le brigadier prend la décision de faire fusiller les cinq prisonniers mais se souvenant de la situation de ses camarades d'Apt, il juge « que cet acte de juste répression est le signal de leur mort »<sup>483</sup>. Il se contente donc de faire enfermer ces cinq prisonniers dans la caserne. Pierre Imbert et un gendarme, tous deux envoyés par le brigadier sur la route d'Avignon rentrent en informant ce dernier « que des

---

<sup>480</sup> ADV 1M 776, Déposition d'Auguste Hyppolite Antoine de Taillas, juge de paix du canton de l'Isle, le 26 décembre 1851.

<sup>481</sup> ADV 1M 775, Déposition de Jean Philippon, brigadier de gendarmerie à la résidence de Bonnieux, le 30 décembre 1851.

<sup>482</sup> ADV 1M 775, Pierre Imbert, bourrelier à Lumières territoire de Goult, le 30 décembre 1851.

<sup>483</sup> ADV 1M 775, Déposition de Jean Philippon, brigadier de gendarmerie à la résidence de Bonnieux, le 30 décembre 1851.

insurgés au nombre de 300 arrivent en direction de la caserne ». Ce sont les insurgés aptésiens qui reviennent de l'Isle. Voyant qu'aucune résistance n'est utile, le brigadier et ses hommes montent à cheval et partent au galop « en évitant une trentaine de coup de fusils tirés par la bande d'insurgés », pour rentrer dans leur caserne à Bonnieux.

Arrivée à Lumières, une centaine de ces insurgés envahissent encore l'auberge de Mathurin Moy et « font une consommation dont le prix s'élève à 28 francs et 80 centimes ». Le nommé Méritan, « homme de petite taille », sort de sa poche une écharpe tricolore, sur laquelle il écrit la déclaration pour faire payer la somme de 28 francs et 80 centimes par le comité d'Apt ou par le maire de Goult. Mais il ne signe pas cette déclaration, « pressé par la peur »<sup>484</sup>. En effet, à l'inverse de la veille, où le mouvement était dans une attitude de marche victorieuse, le lendemain, chacun sait qu'il risque à présent sa vie devant la mise en état de siège du département. Ils doivent prendre la fuite le plus rapidement possible afin d'éviter les arrestations que la troupe est censée diriger.

En fin d'après-midi, les bandes armées insurrectionnelles sont de retour à Apt. Méritan dit Barbès et Roux dit Caisse devancent la troupe en la dirigeant. Après l'arrivée de ces bandes, Elzéar Pin arrive lui aussi à Apt et se rend à la mairie ou se tient le comité révolutionnaire. Méritan voyant arriver Elzéar Pin l'interpelle avec colère et lui dit : « D'où venez vous que vous n'êtes pas venu à l'Isle avec nous ? ». Elzéar Pin se contente de faire une réponse évasive et sort avec Méritan ; quelques instants après Elzéar Pin, Méritan, Tamisier dit Miroir et le reste du comité entrent dans le cabinet du secrétaire de la mairie et lui ordonnent de les laisser seuls. Etant dans le cabinet, Méritan et Elzéar Pin, déclenchent une « scène forte orageuse » devant les autres membres du comité. Méritan reproche à Elzéar Pin « de les avoir autant qu'il avait pu, poussés à l'insurrection et à la guerre civile et d'avoir ensuite déserté son propre parti ». Durant cette scène, les choses ont été si loin que craignant quelque chose pour la vie de Elzéar Pin, le secrétaire de la mairie fait évader ce dernier par les portes du cabinet conduisant au jardin commun à la sous-préfecture<sup>485</sup>. L'attitude d'Elzéar Pin, notable local, confirme la tiédeur de l'engagement des notables républicains dans les divers mouvements provinciaux<sup>486</sup>. Leur part de responsabilité est grande dans l'échec du

---

<sup>484</sup> ADV 1M 775, Déposition de Mathurin Moy, aubergiste à la résidence de Goult, hameau de Lumières, le 28 décembre 1851.

<sup>485</sup> ADV 1M774, Déposition d'Hyppolite Seymard, secrétaire en chef de la mairie d'Apt, le 30 décembre 1851.

<sup>486</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1975, p. 116 ou encore Alain

mouvement. Car les sociétés secrètes avaient réussi à enrégimenter nombre de républicains et avait ainsi permis un soulèvement massif au sein des campagnes de l'arrondissement. Mais instrument de liaison entre les républicains, les sociétés de la «Nouvelle Montagne» n'avaient fait aucun préparatif de caractère insurrectionnel<sup>487</sup>. Elles étaient toutefois prêtes à appliquer les consignes des dirigeants républicains. Mais ce cadre naturel n'avait d'envergure que communale. En l'absence d'organisation coordinatrice ou hiérarchique préexistante à l'insurrection, elles durent céder à un mouvement plus militaire quoique largement improvisé. Les différences de niveau et d'ancienneté d'organisation entre les sociétés et l'absence de chefs reconnus au-delà de la commune ont nui fortement à la cohésion de l'improvisation. Malgré cette organisation, nous avons constaté qu'une fois sortie de l'arrondissement, la colonne insurrectionnelle se trouvait en territoire hostile, ce qui démontrait l'absence d'un réseau républicain assez solidement établie pour renforcer la colonne et permettre l'accomplissement du plan insurrectionnel. D'où l'originalité de l'arrondissement d'Apt, véritable îlot républicain en Vaucluse lors de ces journées de Décembre.

Face au découragement de la colonne aptésienne, des insurgés, de Ménerbes, d'Oppède, de Cabrières, renforcés par l'arrière-garde qui était resté à l'Isle ainsi que par des rouges de Cavaillon, établissent leur quartier général dans la grange du sieur Chabas aux abords de Cavaillon<sup>488</sup> et campent près du pont du Coulon, sur la route de l'Isle dans la journée du mardi 9. On ne connaît pas exactement les intentions de ce contingent « d'irréductibles », néanmoins on peut penser qu'ils n'envisagent pas la défaite et veulent poursuivre la lutte jusqu'au « combat final ». D'après plusieurs témoignages, ils sont tout au plus, une centaine d'insurgés à stationner aux alentours du pont du Coulon<sup>489</sup>.

### **3. L'échec : le combat entre les débris de la colonne insurrectionnelle et la colonne mobile au alentour de Cavaillon le mercredi 10 décembre**

L'autorité militaire « voulant rassurer les populations, sévir et arrêter les insurgés

---

CORBIN, *Archaisme et modernité en Limousin au XIXème siècle (1845-1880)*, Paris, M. Rivière, 1975, p.798.

<sup>487</sup> Contrairement à l'affirmation des partisans de l'ordre et du pouvoir bonapartiste, qu'un complot se préparait avec à la base, les sociétés secrètes montagnardes.

<sup>488</sup> ADV 1M 776, Rapport du maire de Cavaillon au préfet, le 12 décembre 1851.

<sup>489</sup> ADV 1M 776, *passim*.

démoralisés » donne l'ordre au commandant de France de partir à la tête d'une colonne mobile composée de 150 hommes et 100 chevaux pour visiter les communes de Carpentras, Pernes, l'Isle et Cavaillon<sup>490</sup>. Cette compagnie se met en route, le 9 décembre à midi, l'infanterie montée dans 9 minibus est précédée par deux gendarmes. Parvenu à mi-chemin de Carpentras, les gendarmes informent la troupe que les insurgés sont attendus à Pernes. Les gendarmes sont envoyés dans la commune de Pernes « pour s'assurer de sa position ». Les gendarmes informent le commandant que la localité est gardée « par la population saine sous les armes, prête à s'opposer à tout envahissement ». La direction qu'ont prise les insurgés pouvant seule intéresser le commandant de France, il questionne le maire de Pernes et apprend que l'arrière garde des insurgés a quitté l'Isle, le mardi matin à 11 heures. Il se dirige vers l'Isle, y arrive avec la colonne mobile à deux heures du matin. Il apprend par le maire de l'Isle, que la plus forte partie s'est dirigée sur Cavaillon dès le point du jour et que quelques hommes seulement « sont restés maîtres de la mairie jusqu'à 11 heures du matin ». Le maire l'informe également qu'ayant consulté son conseil pour savoir ce qu'il devait faire dans cette occurrence, ils ont décidé à l'unanimité que les insurgés « devaient rester libres possesseurs de leur conquête dans la crainte de représailles en cas de retour de leurs adhérents ». Enfin le maire de l'Isle explique au commandant de France que l'arrière garde a pris comme le gros des insurgés, la route de Cavaillon<sup>491</sup>.

Avant que les insurgés arrivent dans les environs de Cavaillon, un incident se produit dans les rangs de la colonne qui marche sur la route de l'Isle menant à Cavaillon. Un insurgé âgé d'une vingtaine d'années, s'est coupé le pouce en voulant charger son fusil. Cinq de ses camarades arrêtent un homme avec sa charrette pour qu'il transporte ce blessé à l'hôpital de l'Isle-sur-la-Sorgue. Ce dernier constate « sa main tout en sang » et accompagné des camarades de l'insurgé, l'homme dépose le blessé dans la ville de l'Isle. Cet événement témoigne de l'inexpérience des insurgés, en particulier pour les jeunes gens qui n'ont parfois jamais tenu d'arme dans leurs mains avant ces journées de Décembre.

Ainsi à trois heures et demi du matin ce mercredi 10, la troupe se dirigeant vers Cavaillon est accueillie par les cris des insurgés qui apparaissent à la faveur du clair de lune à hauteur du pont du Coulon. Le commissaire de police de Cavaillon rapporte que les insurgés

---

<sup>490</sup> ADV 1M 774, Rapport du chef de bataillon de France, le 16 décembre 1851.

<sup>491</sup> *Ibidem*.

attendaient en réalité la garde nationale de Cavaillon qui était partie livrer deux insurgés à la gendarmerie de Bonpas<sup>492</sup>. Voyant arrivés une troupe, les insurgés font feu sans savoir que ce sont des militaires. La décharge de mousqueterie des insurgés ne tarde pas à recevoir sa riposte. La riposte des soldats de ligne provoque la déroute des insurgés qui fuient dans toutes les directions et se retranchent dans les maisons au bord de la route dont la grange du sieur Chabas. Le caporal Ymonet de Cublas en saisit un et le désarme. L'échec est ici d'ordre militaire, l'insuffisance de l'armement, l'absence des cadres qualifiés pour élaborer une stratégie et assumer le commandement, en sont les causes principales. Face à la troupe, les insurgés n'ont même plus le poids du nombre et leur armement était très insuffisant : souvent ils ne portaient rien<sup>493</sup>, ou seulement des armes en mauvais état<sup>494</sup>, de simples fusils de chasse, des armes blanches, des outils plus ou moins bricolés. Une étude sur les rapports et les états des armes confisquées lors des visites domiciliaires confirmerait cet armement insuffisant. En face, la troupe et ses assistants disposaient de fusils de munition et de chevaux. Elle était formée de soldats aguerris, encadrés par des officiers expérimentés. Dans les rangs insurgés, nous l'avons vu, on transforme en chefs et en stratèges ceux qui avaient été soldats ou sous-officiers, des gradés de la garde nationale ou des gardes champêtres qui n'avaient que peu d'expérience. Le témoignage de Joseph Bruno qui rapporte les propos de Georges Gros, cultivateur à l'Isle, faisant partie de la bande des insurgés stationnant à Cavaillon le soir du mardi 9, démontre des paroles édifiantes : « Nous avons pris l'Isle et nous sommes en ce moment près du pont du Coulon, dans chaque endroit nous ferons des recrues et nous serons 22 mille quand nous marcherons sur Paris »<sup>495</sup>. Mais la foi républicaine et les convictions les plus fortes ne pèsent pas beaucoup face à la troupe<sup>496</sup>.

Le commandant ignorant la position de Cavaillon, arrête l'élan de sa troupe. Puis parvenu dans cette localité, « restée au pouvoir des amis de l'ordre », le commandant envoie un peloton de grenadiers sous les ordres du lieutenant Mayran, avec ordre de se porter au pont du Coulon, de cerner les maisons qui se trouvent à une portée de fusil, sur la droite de la route

---

<sup>492</sup> ADV 1M 776, Rapport du commissaire de police de Cavaillon, le 12 décembre 1851.

<sup>493</sup> Cf. *supra*, les passages où les insurgés sont à la recherche d'armes, *passim*.

<sup>494</sup> Cf. *supra*, p. 127, « on me donne un mauvais fusil », ADV 1M 775, Déposition de François Xavier Marre, ancien militaire, maçon à Roussillon, le 27 décembre 1851.

<sup>495</sup> ADV 1M 776, Déposition de Joseph Bruno, cultivateur, le 26 décembre 1851.

<sup>496</sup> Robert SERRE, *1851, dix mille drômois se révoltent. L'insurrection pour la République démocratique et sociale*. Crest, Editions Peuple Libre/ Notre Temps, 2004, 400 p.



de l'Isle. Dans le même temps, le commandant prend les dispositions nécessaires pour loger sa cavalerie. Ensuite il part avec le soutien de l'infanterie et dix hussards afin de rejoindre son avant-garde. A leur approche du pont, un enfant de quinze à seize ans posté en sentinelle crie « aux armes » en voyant la troupe arriver. Mais les grenadiers conduit par le sous-lieutenant Knauss du 54ème, le franchissent avec autant de rapidité et se ruent sur les insurgés qui sont sur la droite avec un tel élan, que les insurgés ne doivent leur salut qu'à leur fuite, laissant sur place les drapeaux pris à l'Isle, leurs armes et leurs munitions. Les soldats investissent la grange Chabas et tuent deux insurgés<sup>497</sup> pris les armes à la main<sup>498</sup>. Les soldats et les gendarmes procèdent à la visite des granges environnantes et arrêtent plusieurs insurgés sans arme.

Dans la matinée, un homme de la campagne vient signaler au brigadier Tempier que plusieurs paysans ont arrêté un insurgé armé et qu'ils l'emmènent à la mairie. Sur cette information, le brigadier avertit le commandant de la troupe. Ce dernier lui demande de faire fusiller l'insurgé par les « campagnards » qui l'ont arrêté. Mais le brigadier lui fait observer que « cette classe de citoyens n'est pas apte à pareille expédition ». Le commandant s'adresse alors à un officier de hussards pour que ce dernier, avec deux cavaliers et un maréchal des logis procèdent à l'arrestation de l'insurgé. Ils rencontrent à une petite distance de la ville, l'insurgé dans un champ avec les cinq ou six « campagnards ». Le maréchal des logis indique à l'insurgé de sauter le fossé pour procéder à son arrestation. Mais l'insurgé « fait des difficultés » et une fois le fossé sauté, il part à « toutes jambes à travers champs ». Tandis que le maréchal des logis tente de le rattraper, un « campagnard » le couche en joue et le blesse à la jambe. Il s'accule sur la berge d'un fossé et alors que l'insurgé crie « grâce, lâchez-moi », un hussard lui décharge son pistolet<sup>499</sup>. Trois campagnards, sur l'avis du maréchal des logis et des hussards, constatant que l'insurgé n'est pas mort, s'avancent et lui « déchargent à bout portant » leurs fusils pour « qu'il ne souffre davantage »<sup>500</sup>. L'insurgé fusillé est Simon Ravoire, cordonnier demeurant à Ménerbes<sup>501</sup>. Pour la plupart des hommes présents aux abords de Cavaillon, le courage ne manquait pas. Cependant, la peur est aussi une des causes de l'échec.

---

<sup>497</sup> Il s'agit de Luc Broquier de Ménerbes et un autre individu dont nous ignorons le nom et l'origine.

<sup>498</sup> ADV 1M 776, Déposition de Bruno Tempier, brigadier de gendarmerie à la résidence de Cavaillon, le 12 janvier 1852.

<sup>499</sup> *Ibidem*.

<sup>500</sup> *Ibidem*.

<sup>501</sup> Cf. ADV 1M 776, Dépositions de Victor Jean-Baptiste Joly et François Xavier Carbonel.

Parce qu'ils s'imaginaient naïvement qu'on ne pouvait pas tirer sur des « frères », les insurgés croyaient fermement que les soldats qu'on leur opposait allaient se rallier à eux ou du moins rester passif<sup>502</sup>. Après les premiers coups de fusil, la peur paralyse nombre d'insurgés ou les amène à fuir. Les insurgés ont la plupart une situation précaire, ce sont des hommes jeunes, chargés de familles souvent nombreuses et celle-ci ne peuvent vivre sans leur travail et leur présence. La déposition de l'épouse de Simon Ravoire témoigne du désarroi causé par la perte de son mari, et père de 3 enfants<sup>503</sup>.

Malgré le soulèvement de nombreux montagnards des communes du Luberon et des Monts du Vaucluse, l'insurrection échoue. En effet avec un effectif au départ d'environ 2000 insurgés, la colonne insurrectionnelle avait espoir de se joindre aux républicains de l'arrondissement de Carpentras et du canton de Cavaillon à l'Isle-sur-la-Sorgue. Mais les insurgés ne trouvent à l'Isle aucun détachement en provenance des communes du Comtat, seulement 80 insurgés venus de Velleron<sup>504</sup>. Malgré une grande agitation dans l'arrondissement de Carpentras, les carlistes se joignant à l'ordre arrêtent de nombreux émissaires ou meneurs républicains tandis qu'à Avignon les légitimistes offrent leur concours au préfet Malher et rompent ainsi totalement avec les républicains avancés. La déception est grande dans les rangs de la colonne insurrectionnelle venue d'Apt. Devant cet échec, de nombreux républicains rentrent dans leurs foyers tandis que certains irréductibles tentent de rallier la ville de Cavaillon et espèrent y trouver Elzéar Pin avec les républicains soulevés dans la vallée de la Durance. Mais ce dernier a complètement échoué dans sa mission. Le détachement composé d'une centaine d'insurgés se débande dès les premiers combats engagés avec la colonne mobile venue d'Avignon le mercredi 10. Mais pour comprendre l'échec du soulèvement du canton de Cadenet par Elzéar Pin, il nous faut étudier l'attitude des républicains au sud de l'arrondissement dans les cantons de Cadenet et de Pertuis.

---

<sup>502</sup> Cf. *supra*, p. 115, ADV 1M 775, Déposition de François Rippert, bourrelier à Bonnieux, le 20 décembre 1851, « l'armée est avec nous ».

<sup>503</sup> ADV 1M 776, Déposition de Fortuné Cécile Deflaux, épouse de Simon Ravoire, le 26 décembre 1851 : « il ne me reste aujourd'hui que la position pénible dans laquelle il me laisse avec trois enfants dont le plus âgé a dix ans. »

<sup>504</sup> Aimé AUTRAND, « La résistance vauclusienne au coup d'Etat du 2 décembre 1851 », dans *Annuaire administratif et statistique de Vaucluse*, 1951, p. 340.

### **III. L'insurrection au « midi » de l'arrondissement : une réaction républicaine prématurée et isolée au sein des cantons de Pertuis et de Cadenet**

Le canton de Pertuis, limitrophe des Basses-Alpes, voit les républicains de Pertuis, revenus de la foire de Manosque le samedi 6, préparer un mouvement insurrectionnel afin de l'étendre aux campagnes du canton. En effet dans cette partie de l'arrondissement le parti Montagnard est très populaire<sup>505</sup>. Les sociétés secrètes sont très présentes et forment un réseau très dense au sein du canton<sup>506</sup>. La singularité de cette réaction isolée peut démontrer un fort encrage du parti républicain dans cette partie de l'arrondissement.

#### **A. L'impatience des démocrates de Pertuis et la prise d'armes : l'appel aux campagnes dans la nuit du 6 au 7 décembre**

##### **1. L'inquiétude des autorités et des « partisans de l'ordre »**

Le jeudi 4 décembre « les évènements de Paris » sont connus à Pertuis et ne tardent pas à provoquer « une certaine effervescence »<sup>507</sup>. Le samedi 6 dans la matinée, le maréchal des logis de Pertuis a des renseignements qui lui font croire à un mouvement insurrectionnel pour la soirée, mouvement qui cependant ne devrait avoir qu'un caractère politique à raison « des évènements ». Il prévient quelques membres du cercle des amis des arts et particulièrement Monsieur Brun et il les invite à se tenir « sur leurs gardes »<sup>508</sup>. Vers quatre heures de l'après-midi, Angelvin, cafetier, engage le juge de paix du canton de Pertuis « à monter dans la salle au premier étage de son établissement »<sup>509</sup> où se trouvent Monsieur

---

<sup>505</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, *passim*.

<sup>506</sup> Christian MAUREL, « Ailhaud de Volx et la diffusion des idées républicaines dans le pays de Pertuis en 1848-1849 », dans *1851, une insurrection pour la République. Actes des journées d'étude de 1999 à La Tour d'Aigues et de 2001 à Sainte-Tulle*, Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines, Les Mées, 2002, pp. 69-90.

<sup>507</sup> ADV 1M 774, Déposition de Louis Dieuloufet, notaire et maire de Pertuis, le 12 janvier 1852.

<sup>508</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Pierre Victor Gadel, maréchal des logis de gendarmerie, le 12 janvier 1852.

<sup>509</sup> ADV 1M 774, Rapport du juge de paix du canton de Pertuis au procureur de la République, décembre 1851 (le jour n'est pas indiqué)

Arréat, Eugène Armand, président du tribunal de commerce et Monsieur Gadel maréchal du logis de la gendarmerie. Au cours de cette réunion, Monsieur Arréat et Monsieur Armand décrivent les projets des républicains comme des « projets d'émeute, de pillage et d'assassinat qu'ils doivent mettre à exécution la nuit suivante »<sup>510</sup>. Ce type d'accusation est omniprésent dans les récits et témoignages du parti de l'ordre. On feint d'y voir l'explosion de subversion brutale et de rancœur bassement économique (pauvres contre riches) que les rouges étaient censés préparer pour 1852. Le parti de l'ordre veut y trouver confirmation de l'image d'épouvantail qu'il se faisait du socialisme<sup>511</sup>. A cette réunion, il est convenu entre tous, la nécessité de « prendre les précautions adéquates »<sup>512</sup> pour réunir chez Monsieur Arréat, notaire « autant d'hommes d'ordre en armes que l'on pourrait en trouver, décidés à s'opposer aux mauvais sujets »<sup>513</sup>. On remarque le risque d'affrontement entre les deux camps, fermement préparés pour combattre, les partisans de l'ordre n'attendent pas l'action des «rouges» pour préparer leur défense. Les républicains soupçonnaient souvent avec raison les partisans de l'ordre, d'être capables comme de se battre pour leur drapeau. Il y a en effet des propriétaires nobles ou « bourgeois », des manufacturiers, des notaires, qui possédaient des fusils, une longue pratique de la garde nationale, et mêmes parfois des cercles ou sociétés blanches où il était envisagé de prêter main forte au pouvoir<sup>514</sup>. Dans la soirée vers huit heures, Monsieur Armand, négociant, aussi membre du cercle des amis des arts, déclare au maréchal des logis, que les précautions nécessaires ont été prises et qu'ils doivent se réunir chez Monsieur Arréat. Le maréchal des logis trouve « le point de réunion au bout du cours mal choisi » et il pense qu'il est bien préférable de se réunir à la gendarmerie « ainsi que l'a proposé le receveur de l'enregistrement ». Il a également donné ordre au garde champêtre Fayet de se rendre à la gendarmerie, ce dernier se présente sans sa carabine « je n'ai pas cru utile » lui répond-t-il et « il me semble même dangereux dans ce moment de montrer des armes »<sup>515</sup>. Les rassemblements deviennent très nombreux et animés. Vers neuf heures du

---

<sup>510</sup> Cette vision de l'événement est au cœur des polémiques naissantes sous le Second Empire en lien avec la propagande et l'historiographie conservatrice qui sont discutées par les républicains. Cf. *supra*. Historiographie.

<sup>511</sup> Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité, p. 211.

<sup>512</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean-Charles Saipion Rolland Arréat, notaire et ancien membre du conseil général, le 19 décembre 1851.

<sup>513</sup> ADV 1M 774, Rapport du juge de paix du canton de Pertuis au procureur de la République, décembre 1851.

<sup>514</sup> Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité, p. 211.

<sup>515</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Pierre Victor Gadel, maréchal des logis de gendarmerie, le 12 janvier 1852.

soir, Louis Dieuloufet passe « quelques minutes au cercle »<sup>516</sup>. Le maréchal des logis juge nécessaire que le maire soit avec les gendarmes. Il pourrait « par son influence », empêcher « l'émeute ». Le maire de Pertuis est républicain et très respecté de ses disciples, nous verrons dans le développement, sa position singulière face à l'insurrection. Le maréchal des logis va avec le garde champêtre chez le maire, mais ce dernier est absent. Il est neuf heures un quart lorsque qu'ils le trouvent à la mairie. Le maire est dans la salle de l'hôtel de ville avec Martelly adjoint, Grégoire ancien maire, Grégoire armurier, Nicolas Claris, Furet adjoint et Turcan, tous membres du conseil municipal. Il prie le maire de sa part de venir à la gendarmerie pour faire patrouille avec les autorités. Grégoire l'ancien maire prend la parole et dit : « Monsieur le maire est ici à son poste. Il doit y rester ! » Le maire répète les mêmes paroles<sup>517</sup>. Le maire se refuse à croire à l'existence de tout projet d'émeute. Il cherche à les rassurer, il dit que « si contre son attente, un soulèvement venait à se produire, il se ferait fort de calmer la foule par sa présence » et de faire retirer tous ceux qui la composeraient, « fussent-ils même deux cents ». Dans l'opinion du maire, si une émeute venait à se déclencher, elle ne pourrait être que « politique », et qu'en cas contraire, il passerait « son sabre dans le ventre du premier coquin qui agirait contre les personnes et les propriétés »<sup>518</sup>. La position du maire semble tout à fait logique au vue de ses opinions. Il ne peut pas aller contre ses propres convictions et veut laisser cours aux actions des républicains de Pertuis. Louis Dieuloufet passe chez Monsieur Eissautier, receveur des contributions « à qui il offre de venir chez lui ou d'y apporter sa caisse s'il le croyait prudent », il rentre chez lui, il est alors dix heures. A peine rentré, il entend des « hourras »<sup>519</sup>.

## **2. L'incident entre les « rouges » et les gendarmes**

Le maréchal des logis commence la patrouille à neuf heures et demie avec ses quatre hommes, en cachant « par prudence leurs armes sous leurs manteaux »<sup>520</sup>. Au moment où ils

---

<sup>516</sup> ADV 1M 774, Déposition de Louis Dieuloufet, notaire et maire de Pertuis, le 12 janvier 1852.

<sup>517</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Pierre Victor Gadel, maréchal des logis de gendarmerie, le 12 janvier 1852.

<sup>518</sup> ADV 1M 774, Rapport du juge de paix du canton de Pertuis au procureur de la République, décembre 1851.

<sup>519</sup> ADV 1M 774, Déposition de Louis Dieuloufet, notaire et maire de Pertuis, le 12 janvier 1852.

<sup>520</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Pierre Victor Gadel, maréchal des logis de gendarmerie, le 12 janvier 1852.

entrent dans la rue de la tour, un nombre considérable d'individus sort du café national tenu par Thomas, « chantant toute espèce de chansons démagogiques ». Il se demande comment autant de gens ont pu se réunir dans le local du café. Les cris « les plus menaçants » se font entendre : « A la guillotine, à l'abattoir, à bas les gendarmes ! »<sup>521</sup>. Le maréchal s'arrête avec sa brigade et les exhorte à rentrer dans l'ordre et leur fait sommation d'avoir à se retirer, mais cette sommation est inutile. Le nommé Ferréol dit Bressy au contraire dit à haute voix : « Il n'y a plus de lois, plus de souverain, nous ne connaissons plus personne, nous sommes les maîtres et retirez vous si vous ne voulez pas qu'il vous arrive plus de mal »<sup>522</sup>. Le fondement de l'insurrection est clair : L'article 68 de la Constitution a pour effet, que les citoyens refusent toute obéissance aux représentants du pouvoir félon. Les gendarmes sont précisément dans ce cas, représentants de l'ordre dans les communautés rurales, se sont les premiers à constater cette lutte pour le droit. La brigade essaye d'employer la force, mais devant un attroupement aussi considérable, ils doivent battre en retraite. Serrés, pressés par cette foule, les gendarmes croyant que ni menaces, ni exhortations ne peuvent les débarrasser de « ces bandes de furieux », retournent vers leur caserne<sup>523</sup>. Arrivé devant la caserne, Ferréol dit Bressy demande la parole aux citoyens. Il propose « de désarmer les gendarmes, de prendre leurs manteaux et de les mettre en prison »<sup>524</sup>. Le maréchal des logis fait quelques pas en arrière pour se mettre en état de défense. Il arme son fusil et ses gendarmes arment également leurs carabines. La porte de la caserne étant ouverte, ils parviennent à rentrer et à échapper aux dernières violences sans avoir fait usage de leurs armes<sup>525</sup>. Les invasions de gendarmerie fréquentes et « légitimes » puisque ce corps restait aux ordres de Bonaparte, avaient pour but de neutraliser la gendarmerie en prenant leur armes à feu et leurs sabres<sup>526</sup>. Depuis le moment où ils ont été obligés de battre en retraite, les gendarmes ont remarqué particulièrement parmi les assaillants les plus violents : Ferréol dit Bressy, Jean Baptiste Marchieu, Royère qui a tenu son poing presque toujours près de la figure du maréchal des logis, Jean-Baptiste Vian, confiseur; un homme âgé que l'on nomme Charabia s'appelant Vire a crié : « Il faut que la tête saute »<sup>527</sup>. Le juge de paix estime que « la force publique non soutenue d'ailleurs, n'aurait

---

<sup>521</sup> *Ibidem.*

<sup>522</sup> *Ibidem.*

<sup>523</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jacques Salemmé, gendarme à la résidence de Pertuis, le 14 janvier 1852.

<sup>524</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Clément Martin, gendarme à la résidence de Pertuis, le 13 janvier 1852.

<sup>525</sup> ADV 1M 774, Rapport du juge de paix du canton de Pertuis au procureur de la République, décembre 1851.

<sup>526</sup> Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité, p. 201.

<sup>527</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Pierre Victor Gadel, maréchal des logis de gendarmerie, le 12 janvier

pu que succomber et être ensevelie inutilement, sous les vagues démagogiques qui furent vomies par toutes les rues sur la place Mirabeau jusqu'à la porte de la caserne, où elles allèrent se heurter »<sup>528</sup>. Rentré à la caserne, les gendarmes entendent des menaces d'incendies<sup>529</sup>. Un coup de feu est tiré de cette foule sur la fenêtre de la chambre du maréchal des logis, où se trouve son épouse. Le coup de feu n'atteint personne<sup>530</sup>. Le coup de fusil contre la caserne, est l'œuvre de Jean Baptiste Noiret, maçon à Pertuis, qui s'en est vanté devant le nommé Robert, aubergiste à Ansouis<sup>531</sup>. Le coup n'a laissé aucune trace sur les murs de la caserne. La brigade s'attendant à être assiégée, prend toutes ses dispositions de défense. Mais les insurgés se gardent bien de l'attaquer avant l'arrivée des secours, qu'ils disent attendre des villages voisins dans la matinée. Le tocsin se fait entendre, il appelle les insurgés des communes voisines<sup>532</sup> et pour ne pas tomber infailliblement entre les mains de l'insurrection, les gendarmes se retirent sur Cadenet en vue d'ouvrir la liberté de circulation et de communication avec le chef lieu en sortant par la petite rue<sup>533</sup>.

### **3. La défection des leaders républicains et le rassemblement des insurgés sur la place Mirabeau**

Après la rentrée de la brigade à la caserne, les insurgés se répandent dans la ville criant « aux armes », frappant aux portes « de leurs complices, frères et amis ». Les insurgés vont chez Monsieur Payan alors maire pour lui demander les clefs de la mairie et du clocher. Ainsi les citoyens sont réduits à improviser les formes de leur fidélité à l'esprit constitutionnel. C'est ce qu'ils veulent faire au plus populaire des échelons du pouvoir, dans les mairies. Monsieur Payan refuse et sur son refus ces gens crient : « c'est un coquin comme un autre, il faut le tuer »<sup>534</sup>. Ils sont fort surpris de son refus parce « qu'ils comptent sur lui »<sup>535</sup> et des insurgés

---

1852.

<sup>528</sup> ADV 1M 774, Rapport du juge de paix du canton de Pertuis au procureur de la République, décembre 1851.

<sup>529</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Clément Martin, gendarme à la résidence de Pertuis, le 13 janvier 1852.

<sup>530</sup> ADV 1M 774, Rapport du juge de paix du canton de Pertuis au procureur de la République, décembre 1851.

<sup>531</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Pierre Victor Gadel, maréchal des logis de gendarmerie, le 12 janvier 1852.

<sup>532</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jacques Salemmé, gendarme à la résidence de Pertuis, le 14 janvier 1852.

<sup>533</sup> ADV 1M 774, Rapport du juge de paix du canton de Pertuis au procureur de la République, décembre 1851.

<sup>534</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Auguste Garcin, drapier, le 13 janvier 1852.

<sup>535</sup> ADV 1M 774, Déposition de Louis Dieuloufét, notaire et maire de Pertuis, le 12 janvier 1852.

déclarent devant sa maison : « Brigand, tu nous avais promis que tu serais à notre tête »<sup>536</sup>. Deux individus passant le long du trottoir disent : « Il n'y a pas dix bons démocrates dans cette ville. Ce sont tous des coquins qu'il faut fusiller demain »<sup>537</sup>. La défection du chef républicain surprend. Un cas similaire peut être constaté dans l'étude de Frédéric Négrel, en effet le maire de Baudinard, pourtant « rouge » reste fort discret pendant l'insurrection<sup>538</sup>. Dans beaucoup de mouvements, le manque de leader fait un cruel défaut à l'insurrection.

Vers onze heures, un bruit semble indiquer que l'on enfonce une porte. C'est celle du clocher. Au même instant quelques coups de feu se font entendre. La porte du clocher étant enfoncée, on sonne le tocsin de onze heures un quart environ, à deux heures moins un quart<sup>539</sup>. On se donne ainsi le moyen d'appeler tout le peuple en sonnant le tocsin<sup>540</sup>. La violence est employée pour forcer le nommé Cairel à sonner la cloche sous la garde de deux insurgés<sup>541</sup>. Ils allument un grand feu sur la place devant la porte du clocher et créent un corps de garde. Ferréol dit Bressy dit, à l'occasion d'un grand tonneau qu'ils ont apporté sur la place : « ne le brisez pas, nous y mettrons nos tyrans ». Le même Bressy recommande aussi de ne pas perdre inutilement la poudre et de la ménager pour s'en servir contre les tyrans<sup>542</sup>. Après s'être armés les uns de fusils, les autres de tridents et de bâtons, les insurgés courent dans tous les quartiers de la ville avec un tambour en tête, pour annoncer leur projet pour le lendemain, en disant « qu'ils commenceraient à dix heures et demie du matin », c'est-à-dire dès l'arrivée des bandes villageoises. Les insurgés soupçonnant que les autorités supérieures ne se laisseraient pas faire, songent avant tout à s'armer. L'opération peut paraître grave mais l'homme du XIX<sup>ème</sup> siècle vit au temps de la garde nationale, où le fusil aux mains du civil n'avait rien d'incivique bien au contraire<sup>543</sup>. Le plan d'insurrection est ainsi arrêté. On doit dans chaque commune déposer les maires et les autorités, s'emparer de la mairie et des armes

---

<sup>536</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Pierre Victor Gadel, maréchal des logis de gendarmerie, le 12 janvier 1852.

<sup>537</sup> ADV 1M774, Déposition de Jean Joseph Victor Ricard, juge de paix du canton de Pertuis, le 12 janvier 1852.

<sup>538</sup> Frédéric NÉGREL, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, ouv. cité, p. 187.

<sup>539</sup> ADV 1M 774, Déposition de Louis Dieuloufet, notaire et maire de Pertuis, le 12 janvier 1852.

<sup>540</sup> Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité, p. 200.

<sup>541</sup> ADV 1M 774, Déposition de Pierre Crépin Plantard, perruquier, le 17 janvier 1852.

<sup>542</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Pierre Victor Gadel, maréchal des logis de gendarmerie, le 12 janvier 1852.

<sup>543</sup> Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité, p. 201.



qui pourraient s'y trouver et se diriger le dimanche sur le chef-lieu du canton. Cette prise de pouvoir dans les lieux administratifs constitue la série d'opérations logiquement déterminée par la visée de défense républicaine du mouvement. C'est la forme dite « universelle » du soulèvement, « si, en tant de départements, elle n'avait été interrompue à un moment quelconque de son exécution »<sup>544</sup>. L'heure désignée pour la réunion à Pertuis doit être « le premier coup de cloche pour la grande messe »<sup>545</sup>. Le mouvement de Pertuis est avancé au prétexte que l'autorité ayant fait fermer le soir les cercles des démagogues ou du moins les gendarmes s'étant présentés devant ces cercles pour veiller à l'exécution de l'arrêté public, qui depuis deux jours en ordonnait la fermeture à dix heures, et les démagogues irrités de cette nouvelle mesure se sont entraînés à des violences prématurées<sup>546</sup>. Les chefs de l'insurrection sont Ferréol Bressy et Marchieu ; Bressy se dit lui-même chef de l'insurrection<sup>547</sup>. Mais les insurgés manquent de chefs dirigeants. En effet, les chefs du parti républicain de Pertuis font défaut à l'insurrection. Bien qu'ayant des « opinions démagogiques avancées », le maire Payan ne participe pas à « l'émeute ». Le soir, ce dernier déclare : [...] Il n'y aurait que les enfants perdus comme Bressy qui pourraient penser à une chose pareille (en parlant d'un éventuel soulèvement). Quant à nous, nous nous sommes réunis et entendus afin d'agir sur les chambrées et de détourner leurs membres de tout projet de soulèvement (en parlant des membres du conseil municipal)<sup>548</sup>. Une étude fine sur le maire de Pertuis serait intéressante à mener pour comprendre ses décisions qui paraissent surprendre le camp républicain et soutiendrait l'incompréhension des insurgés.

Quelques individus ayant à leur tête Mathieu Pellenc dit Bresse vont chercher de la poudre et des munitions chez le débitant Gérard criant : « nous voulons de la poudre », pendant qu'ils travaillent à enfoncer la porte à coup de pierres, que les uns disent « frappe vers les gonds » un autre dit « laisse moi tirer un coup de fusil dans la serrure »<sup>549</sup>. Plusieurs sont armés de fusils et quatre d'entre eux se mettent en faction sur la petite place de l'hôtel de ville dans lequel ils savent probablement que se trouve le juge de paix<sup>550</sup>. Auguste Gérard

---

<sup>544</sup> *Ibidem.* p. 203.

<sup>545</sup> ADV 1M 774, Déposition de Louis Dieuloufet, notaire et maire de Pertuis, le 12 janvier 1852.

<sup>546</sup> *Ibidem.*

<sup>547</sup> *Ibidem.*

<sup>548</sup> ADV 1M774, Déposition de Jean Joseph Victor Ricard, juge de paix du canton de Pertuis, le 12 janvier 1852.

<sup>549</sup> ADV 1M 774, Rapport du juge de paix du canton de Pertuis au procureur de la République, décembre 1851.

<sup>550</sup> *Ibidem.*

cache le plus de poudre qu'il peut et ouvre enfin la porte de la maison<sup>551</sup>. Une quinzaine de ces hommes envahissent le magasin, Pellenc dit Bresse les fait sortir et s'applique à rassurer le débitant Gérard en lui disant « n'ayez pas peur, il ne vous sera pas fait de mal, mais il nous faut de la poudre, vous ne perdrez rien, je vous en payerai bientôt le montant »<sup>552</sup>. Le légalisme du chef de l'insurrection est une nouvelle fois mis en valeur par ses déclarations. Le débitant Gérard lui en livre trois kilogrammes avec trois petites boîtes de capsules. Pellenc donne ces boîtes à un de ces camarades qui est resté près de lui dans le magasin. Cette bande s'étant ainsi appropriée de la poudre et des capsules quitte la maison du débitant et court rejoindre le gros des insurgés.

A onze heures et quart du soir, le juge de paix porte sa première dépêche à la poste et ne pouvant pas rejoindre la gendarmerie, il se transporte à la mairie. Le maire ne s'y trouve pas. Les fourriers Bon et Villemus sont sur la porte de l'hôtel de ville, ils l'invitent à y entrer. Sur la demande du juge de paix, le sieur Villemus charge son fils d'aller prévenir le maire de son arrivée, et de lui dire qu'il l'attend à la mairie<sup>553</sup>. Mais le maire ne vient pas. Le juge de paix envoie le fils appeler en vain une seconde fois : la dame ou épouse répond au sieur Villemus fils, qu'elle ne sait pas où est son mari. Cependant il est dit que « le maire s'est retiré et couché sous son lit, se dépitant de la perte de son crédit sur la courbe populaire ». En passant sur la place Mirabeau, le juge de paix s'approche du grand feu. Ce sont des paysans. La proportion de paysans dans le mouvement de Décembre indiquée pour le Vaucluse par Philippe Vigier est de 40%<sup>554</sup>, mais il faut prendre avec précaution ces chiffres car les données pris en compte, trop souvent par les historiens, sont les listes des individus condamnés, qui ne rendent pas l'exactitude de l'hétérogénéité du mouvement et sous-évaluent la part générale des paysans dans le soulèvement de Décembre<sup>555</sup>. L'un d'eux le salue du nom de « Monsieur le juge de paix » et sur l'insistance que ce dernier met à les détourner de leurs futurs projets et sur son interpellation de : « Enfin que voulez vous faire ? », cet individu lui répond : « Nous ne le savons pas, mais on nous le dira ». Monsieur Grégoire, ancien maire, Nicolas Clarisse, et Barbier, balonnier, survenus à l'hôtel de ville, déplorent « l'aveuglement

---

<sup>551</sup> ADV 1M 774, Déposition de Auguste Gérard, receveur ruraliste à Pertuis, le 13 janvier 1852.

<sup>552</sup> *Ibidem*.

<sup>553</sup> ADV 1M 774, Rapport du juge de paix du canton de Pertuis au procureur de la République, décembre 1851.

<sup>554</sup> <sup>554</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 328.

<sup>555</sup> Maurice AGULHON, *La République au village*, ouv. cité, p. 443.

de cette populace dont les cris arrivent jusqu'à eux »<sup>556</sup>. Le juge de paix leur propose de l'accompagner jusqu'à elle, désireux « qu'il est de ramener ces hommes égarés, courant à leur perte ». Mais étant arrivés à la porte, ces messieurs l'engagent à demeurer à l'hôtel de ville, « parce que » lui disent-ils. Ces gens là se sont peut être irrités à la vue de l'autorité et ils consentent à aller sans le juge de paix tenter de calmer la foule. Le rassemblement sur la place crie «qu'il ne faut plus de juge de paix ni de gendarmes»<sup>557</sup>. Ils retournent auprès du juge de paix peu de temps après et lui disent qu'ils n'ont pu réussir et qu'il a bien fait de rester à la mairie, attendu que les insurgés ont demandé sa démission et celle des gendarmes<sup>558</sup>. Cette demande est légitime, les représentants du pouvoir doivent, tout comme le président de la République félon, être demis de leurs prérogatives en vertu de leur soutien à la trahison du prince-président.

A minuit environ, les insurgés frappent chez Grégoire, armurier<sup>559</sup>. Une douzaine d'individus armés disent à Grégoire qui s'est mis à la fenêtre : « Descendez, descendez »<sup>560</sup>. Grégoire cherche à se faire dispenser de sortir de chez lui ; néanmoins sur l'insistance des hommes, il sort et se dirige avec eux du coté de la place Mirabeau<sup>561</sup>. En discutant avec les insurgés, les propos suivants se font entendre : « Demain, il faut que les gendarmes soient dégalonnés »<sup>562</sup>. Grégoire est considéré comme l'un des « démagogues les plus exaltés » de Pertuis et sa femme paraît le surpasser encore en exaltation elle est surnommé « Marianne (ou la déesse de la liberté) »<sup>563</sup>. La participation de la femme de Grégoire n'est pas assurée même si le particularisme de son exaltation est présent dans de nombreux témoignages<sup>564</sup>, néanmoins on peut noter la preuve que le militantisme démocratique et social commençait à s'étendre aux femmes<sup>565</sup>. Mais dans son ensemble, il faut lire l'absence des femmes dans ces journées comme un des traits du caractère éminemment politique de Décembre. Le « nombre

---

<sup>556</sup> ADV 1M774, Déposition de Jean Joseph Victor Ricard, juge de paix du canton de Pertuis, le 12 janvier 1852.

<sup>557</sup> ADV 1M 774, Déposition de Louis Dieuloufet, notaire et maire de Pertuis, le 12 janvier 1852.

<sup>558</sup> ADV 1M 774, Rapport du juge de paix du canton de Pertuis au procureur de la République, décembre 1851.

<sup>559</sup> ADV 1M 774, Déposition de Clara Vaugier, sans profession, le 13 janvier 1852.

<sup>560</sup> ADV 1M 774, Déposition de Louis Dieuloufet, notaire et maire de Pertuis, le 12 janvier 1852.

<sup>561</sup> ADV 1M 774, Déposition de Marius Giraud, marchand d'huile, le 13 janvier 1852.

<sup>562</sup> ADV 1M 774, Déposition de Clara Vaugier, sans profession, le 13 janvier 1852.

<sup>563</sup> ADV 1M 774, Déposition de Louis Dieuloufet, notaire et maire de Pertuis, le 12 janvier 1852.

<sup>564</sup> ADV 1M 774, *passim*.

<sup>565</sup> Maurice AGULHON, *Marianne au combat – L'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1980, *passim*.

des curieux » est beaucoup plus considérable que celui des insurgés. Beaucoup de personnes de « bonne foi », attirées au début par le « tintement lugubre du tocsin » ont accouru croyant avoir à porter secours à une maison incendiée<sup>566</sup>. Beaucoup sont surpris en se voyant « au milieu du feu insurrectionnel ». Les habitants discutent sur le nombre d'insurgés et sur celui des fusils dont ils sont armés. Les uns croient voir « 500 insurgés et une trentaine de fusils ». Les autres portent le nombre d'insurgés de « 4 à 600 et le nombre de fusils à 100 »<sup>567</sup>. Ces variations proviennent de deux causes : la première, de la dissémination des émeutiers dans tous les quartiers de la ville, la seconde, de la précaution que les habitants mettent à ne regarder qu'à la dérobée dans la rue d'où partent l'ordre et les cris « fermez les fenêtres ! ».

A minuit et demi, ces trois messieurs accompagnent le juge de paix jusqu'à son domicile en passant par la petite porte de l'hôtel de ville. Ayant entendu dans le rassemblement, qu'il devait être égorgé sur la place à son retour, ils prennent comme précaution de sortir par une porte dérobée. Rentré chez lui, le juge de paix court à la maison de Monsieur Arréat, notaire, où environ vingt personnes armées, y sont réunis. Le faible corps de résistance n'a pas été attaqué<sup>568</sup>, mais il a agi avec « énergie » : un « express », Cyprien Leduc a réussi à franchir les obstacles et a porté au sous-préfet d'Aix, une dépêche par laquelle il est demandé de la troupe<sup>569</sup>. Le commandant de la place d'Aix accorde un bataillon du 21<sup>ème</sup> régiment de ligne. Vers une heure du matin, une trentaine d'individus armés viennent du faubourg et se dirigent vers la place de Mirabeau<sup>570</sup>. Pendant la nuit, on tire une soixantaine de coups de fusil<sup>571</sup>. Il paraît que l'on tire en l'air. A la nouvelle de l'arrivée de la troupe pour la matinée « l'insurrection disparaît, s'évanouit pour ne plus réapparaître »<sup>572</sup>. A deux heures et demie du matin les insurgés évacuent la ville.

Le bataillon arrive à Pertuis le dimanche 7 à 9 heures et demi du matin. Les « hommes de sang » qui la nuit précédente « ont effrayé la population » ne réapparaissent pas ; plusieurs

---

<sup>566</sup> ADV 1M 774, Rapport du juge de paix du canton de Pertuis au procureur de la République, décembre 1851.

<sup>567</sup> *Ibidem*.

<sup>568</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean-Charles Saipion Rolland Arréat, notaire et ancien membre du conseil général, le 19 décembre 1851.

<sup>569</sup> ADV 1M 774, Déposition de Cyprien Leduc, commis, le 14 janvier 1852.

<sup>570</sup> ADV 1M 774, Déposition de Louis Dieuloufet, notaire et maire de Pertuis, le 12 janvier 1852.

<sup>571</sup> *Ibidem*.

<sup>572</sup> ADV 1M 774, Rapport du juge de paix du canton de Pertuis au procureur de la République, décembre 1851.

sont sortis de la ville. Quelques uns y reviennent et sont arrêtés. Le plus grand nombre est en fuite, ainsi que quelques uns de ceux qui jusqu'au jour de l'émeute « ont prêché les maximes les plus dangereuses »<sup>573</sup>.

Le juge de paix rapporte son sentiment sur l'événement et livre une hypothèse pour prouver le dévouement des « hommes d'ordre » de son canton qui pour lui ont sauvé le département de l'insurrection : « Bien que l'insurrection n'ait éclaté que dans quatre communes du canton, toutes les autres de ce canton se seraient également insurgés. Dans toutes les communes, on a remarqué du mouvement et vu des hommes ou armés, ou prêts à partir. Les sociétés secrètes ont des adeptes dans toutes les localités sans exception. Mais la police n'a pas pu découvrir si les chambrées formaient des sociétés secrètes et quant aux opérations d'élections, elles s'en occupèrent d'une manière tout à fait ostensible et publique<sup>574</sup>. L'arrivée de la troupe de ligne à Pertuis a non seulement réprimé l'émeute mais elle a prévenu, empêché le soulèvement général du canton, de l'arrondissement et peut être du département. Car sans la troupe, l'insurrection, maitresse du canton de Pertuis, le devenait sans coup férir de celui de Cadenet, qui devait se soulever le lundi. Le midi et le nord du Luberon se donnaient la main, l'Isle et Cavaillon suivaient et les rebelles se présentaient sans trop d'obstacles aux portes d'Avignon. Mais Dieu veillait sur nous, il a inspiré la réunion Arréat et monsieur le commandant de la place d'Aix »<sup>575</sup>.

L'insurrection échoue dans la ville de Pertuis suite aux précautions prises par les partisans de l'ordre, qui une fois informés des intentions de soulèvement d'une partie de la population, n'a pas hésité à demander le renfort de la troupe, pour annihiler les espoirs des républicains. Mais face à cet échec, d'autres tentatives de soulèvements sont opérées par les républicains du canton, dont l'exemple de Beaumont offre une particularité très intéressante et originale à étudier, celle d'un décret promulgué par les républicains réunis au sein d'une nouvelle municipalité.

---

<sup>573</sup> *Ibidem.*

<sup>574</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Joseph Victor Ricard, juge de paix du canton de Pertuis, le 12 janvier 1852.

<sup>575</sup> ADV 1M 774, Rapport du juge de paix du canton de Pertuis au procureur de la République, décembre 1851.

## **B. La tentative avortée de soulèvement au sein du canton de Pertuis : l'exemple de Beaumont et de Mirabeau**

« Des sociétés secrètes sont organisées dans tous les villages de la vallée de la Durance, tels que Pertuis, Cadenet, La Tour d'Aigues, Saint-Martin de la Brasque, Villelaure, etc. Un sieur Ailhaud, ex-garde général des Eaux et Forêts à Pertuis et un sieur Audibert sont signalés comme s'occupant avec la plus grande activité d'organiser dans ces communes des succursales de la société de la Solidarité républicaine. »<sup>576</sup>. Ce rapport du procureur général de Nîmes, daté du 5 mai 1849 témoigne de l'activité du républicain Ailhaud de Volx, figure de la résistance de Décembre dans les Basses-Alpes, dans le canton de Pertuis sous la Seconde République. En effet, pendant les trois années, la diffusion des idées républicaines dans cette contrée permet la victoire écrasante des Montagnards aux élections de 1849 dans les cantons de Pertuis et de Cadenet. Ainsi lors des journées insurrectionnelles de Décembre, les petites communes rurales ne tardent pas à se soulever après un mot d'ordre venu de Pertuis.

### **1. L'arrivée d'une lettre d'un républicain de Pertuis à Beaumont déclenche le soulèvement**

Le samedi 6 décembre au matin à Beaumont, Joseph Allamelle dit l'aile, causant des évènements du moment avec Joseph Abel, déclare que « Ledru-Rollin se porte bien », qu'ils ont reçu une lettre de lui et « que cette fois il y aurait des chapeaux de reste ». L'aubergiste lui demande pourquoi a-t-il d'aussi mauvais sentiments et Joseph Allamelle lui répond que « ce n'est pas sans motif », qu'ils les ont depuis longtemps, qu'on leur a fait former des sociétés et « que le moment est venu de tirer vengeance de tant de tyrannie ». L'aubergiste rétorque « que s'ils s'étaient bien conduits, s'ils n'avaient pas fait de farandoles au 24 février et vociféré des menaces, des « vive les rouges, à bas les blancs ! » leur société existerait encore ». La discussion se termine ainsi<sup>577</sup>. Les républicains de ce village ont été victimes de la répression des sociétés secrètes mise en place par le gouvernement bonapartiste. La

---

<sup>576</sup> Christian MAUREL, « Ailhaud de Volx et la diffusion des idées républicaines dans le pays de Pertuis en 1848-1849 », in *1851, une insurrection pour la République. Actes des journées d'étude de 1999 à La Tour d'Aigues et de 2001 à Sainte-Tulle*, Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines, Les Mées, 2002, p. 83.

<sup>577</sup> ADV 1M774, Déposition de Joseph Victor Abel, aubergiste à Beaumont, le 16 janvier 1852.

farandole est la forme la plus courante de manifestation politique, et se retrouve, accompagnée de la Marseillaise dans la plupart des villages de Provence sous la Seconde République<sup>578</sup>.

Dans la journée du samedi, le secrétaire de la mairie de Beaumont se rend à Manosque où ses affaires l'appellent<sup>579</sup>. Chemin faisant, il rencontre plusieurs personnes qui retournent de cette ville en disant qu'il y a des troubles et qu'ils ne vont pas à la foire qui doit s'y tenir. Il hésite à poursuivre sa route et un peu plus loin, il rencontre un groupe assez nombreux de jeunes gens de Beaumont qui retournent de Manosque, et qui lui annoncent « que Manosque est en pleine insurrection, qu'on a désarmé les gendarmes, qu'on les a déshabillés et qu'on les a fait marcher sur Digne »<sup>580</sup>. Cette fois, le secrétaire refuse d'avancer plus loin et retourne à Beaumont. A son arrivée, il constate beaucoup de mouvement et il remarque plusieurs individus passant dans la rue avec des armes à la main, afin de les apporter dans l'auberge du nommé Filassier. On cherche partout des armes et on porte dans la maison de Marius Filassier toutes celles qu'on peut trouver<sup>581</sup>. Le sujet sous les armes ne désire être reconnu dans sa singularité qu'à travers sa participation à l'instauration d'un nouvel ordre public<sup>582</sup>. En effet, chaque insurgé apporte sa contribution pour préparer la défense de la République. A la suite de la nouvelle du mouvement insurrectionnel bas-alpin, tout comme à Pertuis, les républicains de Beaumont veulent participer à l'insurrection au niveau de leur localité. Prévoyant qu'un mouvement insurrectionnel paraît imminent, le secrétaire de la mairie rencontre le maire pour lui donner les clés de la mairie, après avoir caché chez lui les registres de l'état civil<sup>583</sup>. Vers cinq heures du soir, Cirille Massot et Théophile Royère viennent dans le magasin du débitant de poudre de Beaumont pour lui demander de la poudre. Répondant qu'il n'en a point, Cirille Massot réplique : « si tu en as, tu commets une grande imprudence, ton refus ne peut que te compromettre »<sup>584</sup>. Ils prennent tout de même trois kilogrammes de balles sans son accord.

---

<sup>578</sup> Maurice AGULHON, *La République au village*, ouv. cité, *passim*.

<sup>579</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Baptiste Sauvan, secrétaire de la mairie de Beaumont, le 11 janvier 1852.

<sup>580</sup> *Ibidem*.

<sup>581</sup> ADV 1M 774, Déposition de Charles Joseph Roche, garde champêtre de la commune de Beaumont, le 11 janvier 1852.

<sup>582</sup> Louis HINCKER, *Citoyens-combattants à Paris, 1848-1851*, ouv. cité, p. 130.

<sup>583</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Baptiste Sauvan, secrétaire de la mairie de Beaumont, le 11 janvier 1852.

<sup>584</sup> ADV 1M 774, Déposition de Joseph Jean-Baptiste Arlaud, épicier et débitant de tabac et de poudre à Beaumont, le 11 janvier 1852.

Dans la soirée, le maire prévient les affiliés de la société composée d'hommes d'ordre du village, du danger que la commune court, d'après les renseignements qu'il a obtenus dans la journée<sup>585</sup>. Il demande que les hommes d'ordre se concertent avec lui et qu'ils prennent « les armes contre les projets des démagogues ». Sa proposition ne trouve « que peu d'échos »<sup>586</sup>. On lui répond que « les rouges ne sont pas mal intentionnés » qu'ils ne « veulent faire aucun mal » à Beaumont, qu'ils ont seulement le projet d'aller à Pertuis, comme ceux de Cabrières sont allés à Manosque. Nous constatons une concomitance de certains partisans de l'ordre avec les intentions républicaines comme cela s'est passé dans la semaine entre légitimistes et républicains à Avignon<sup>587</sup>. Vexé de leur réponse, le maire déclare qu'ils se défendront comme lui, en particulier et comme ils le pourront. Contrairement au noyau dur du parti de l'ordre à Pertuis dont ses partisans ont prévenu la garnison d'Aix-en-Provence, les partisans de l'ordre ont une appréhension beaucoup plus nuancé du mouvement qui se prépare. Désireux de savoir ce qui se passe à Manosque et à Pertuis, le garde forestier de Beaumont descend le soir à la caserne à Mirabeau pour aller aux renseignements<sup>588</sup>. Les gendarmes Saint-Maximin et Isnard l'informent de la situation fâcheuse dans laquelle ils se trouvent en racontant les évènements de Manosque. Le garde forestier leur apprend « l'agitation des rouges de Beaumont ». Comprenant les dangers de la situation, ces deux gendarmes le prient d'aller chercher leur brigadier et deux de leurs collègues qui se trouvent à Pertuis<sup>589</sup>. Ce dernier se met immédiatement en route et en le voyant à Pertuis, les « démocrates » l'observent pour savoir quel est le but de sa venue. Pensant qu'il porte quelques ordres, ils le surveillent. L'un d'eux appelé Ferréol dit Pellengué déclare : « Dans une demi-heure, les armes du garde de Beaumont seront sur la place, à mesure qu'il sera sorti de Pertuis, je vais lui lâcher un coup de fusil »<sup>590</sup>. Le garde forestier pense qu'après avoir vu partir cet individu, il est plus prudent de prendre un chemin détourné et non la route ordinaire pour aller à Beaumont<sup>591</sup>. C'est une lettre partie de Pertuis, signée par Grégoire, armurier, portée à Beaumont par le nommé Carabet, ouvrier-maréchal à Pertuis qui donne le signal du

---

<sup>585</sup> ADV 1M 774, Déposition de Joseph Casimir Ripert, maire de Beaumont, le 11 janvier 1852.

<sup>586</sup> *Ibidem*.

<sup>587</sup> Voir *supra*, p. 78.

<sup>588</sup> ADV 1M 774, Déposition de Fortuné Joseph Poitevin, garde forestier, le 11 janvier 1852.

<sup>589</sup> *Ibidem*.

<sup>590</sup> *Ibidem*.

<sup>591</sup> *Ibidem*.



soulèvement<sup>592</sup>. Cette lettre est lue à son arrivée dans l'auberge de Marius Filassier, soit par ce dernier, soit par François Blanc. Au même instant, comme par un mouvement électrique, une troupe composée des « démagogues » qui se trouvent alors en grand nombre dans l'auberge de Filassier part, avec à sa tête François Blanc, pour faire le tour des rues de Beaumont en criant et frappant aux portes pour éveiller et faire lever le plus de monde possible<sup>593</sup>.

Le mouvement se propage ainsi comme dans la plupart des mouvements de Décembre. Le signal de résistance, ne part pas d'un comité central ou de Paris<sup>594</sup>, ni de capitales régionales comme Marseille ou Avignon. Mais d'un chef-lieu de canton, localité où la société montagnarde a ses leaders et un réseau local bien établie. En effet, le réseau des sociétés secrètes joue un rôle majeur dans la transmission du message, comme nous l'avons déjà démontré, et permet ainsi de conforter le soulèvement entrepris dans l'après-midi à Beaumont, après les nouvelles d'insurrection de la ville de Manosque.

## **2. L'organisation d'un « comité insurrecteur » à Beaumont et la délibération « d'un décret »**

Ainsi dans la nuit, une bande d'hommes armés vient frapper à la porte de Ferdinand Freyssinier, fourrier<sup>595</sup> de ville. On lui demande le tambour de la commune<sup>596</sup>. Vers deux heures du matin, la caisse bat par deux fois dans les rues de Beaumont<sup>597</sup>. *La Marseillaise* est entonnée par les insurgés, en même temps que l'on bat la caisse<sup>598</sup>. On se donne le moyen en battant la caisse d'appeler tout le peuple<sup>599</sup>. La foule s'arrête sous les fenêtres du maire et le tambour cesse de battre. L'on frappe trois fois à sa porte. Le maire se porte à sa fenêtre et

---

<sup>592</sup> ADV 1M 774, Déposition de Joseph Astic, commissaire de police à Pertuis, le 13 janvier 1852.

<sup>593</sup> *Ibidem*.

<sup>594</sup> Frédéric NÉGREL, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, ouv. cité, p. 184.

<sup>595</sup> Un fourrier est chargé de pourvoir au logement des soldats quand ils passent dans quelque ville et de répartir entre les escouades, les vivres et les effets d'équipement.

<sup>596</sup> ADV 1M 774, Déposition de Ferdinand Freyssinier, fourrier de ville, le 11 janvier 1852.

<sup>597</sup> ADV 1M 774, Déposition de Joseph Casimir Ripert, maire de Beaumont, le 11 janvier 1852.

<sup>598</sup> ADV 1M774, Déposition d'André Lachaud, agriculteur à Beaumont, le 14 janvier 1852.

<sup>599</sup> Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité, p. 200.

aperçoit une multitude, composée de 80 individus environ, dont soixante sont armés<sup>600</sup>. Il demande à la foule ses intentions. La voix de François Blanc dit Babassan se fait entendre : « Levez-vous ! » dit-il au maire. Une autre voix du nommé Joseph Allamelle lui dit : « Dépêchez vous un peu vite », « Vous me donnerez peut être le temps de passer un pantalon » répond le maire. Grouchet dit Bidouche réplique en disant : « Allons chercher une hache ». Le maire descend ouvrir sa porte et demande : « Qu'est ce que vous voulez ? ». François Blanc prend la parole et répond : « Citoyen, au nom de la nation, nous voulons votre écharpe et les clés de la mairie ». En même temps, le nommé Pelissier dit Limaçon ajoute : « Allez faire lever votre secrétaire et le garde champêtre ». Le maire leur répond que ce n'est pas nécessaire et que s'ils veulent quelque chose à la commune, il a les clés et déclare : « Vous êtes trop nombreux pour que je puisse me refuser à votre demande ». Le maire se rend « à la force ». Il faut venir avec nous lui dit-on. Cirille Massot marche à ses côtés armé d'un fusil et de deux pistolets en lui disant : « En avant marche ! »<sup>601</sup>. Le mouvement étant à la base municipal, on improvise au plus petit échelon du pouvoir, l'établissement d'une nouvelle municipalité, pour marquer la déchéance des autorités déchues par l'article 68 de la Constitution<sup>602</sup>. Cette révolution municipale doit permettre la création d'un comité républicain car dans le Vaucluse, Philippe Vigier souligne que « la politique se fait d'abord dans le cadre de la cité »<sup>603</sup>.

Arrivé à la mairie, le maire ouvre la porte et la salle est aussitôt envahie par les insurgés mais tous ces hommes ne peuvent pas entrer et une grande partie reste dans la rue. A peine entré François Blanc demande « où est l'écharpe ? »<sup>604</sup>. Joseph Mounelle demande : « Où est le drapeau ? ». Le maire ouvre le cabinet des archives et déclare qu'il y a deux drapeaux. Monsieur Rival, médecin déclare : « Prenez celui sur lequel est écrit Beaumont ». Rentrés dans la salle de délibérations Monsieur Rival dit encore : « Eh bien ! Il faut former notre comité, allez chercher des armes et monter la garde ». Cet ordre est immédiatement exécuté. Le comité, composé de François Blanc président, Marin Filassier vice-président,

---

<sup>600</sup> ADV 1M 774, Déposition de Joseph Casimir Ripert, maire de Beaumont, le 11 janvier 1852.

<sup>601</sup> *Ibidem*.

<sup>602</sup> Frédéric NÉGREL, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, ouv. cité, p. 187 et Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité, p. 200.

<sup>603</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, p. 332.

<sup>604</sup> *Ibidem*.

Jean Joseph Nallin, Charles Massot, Marcelin Boyer<sup>605</sup> fait une proclamation qui est affichée au lieu ordinaire où l'on place les placards à Beaumont. Le rapport entre la formation de ce comité et la transposition ou non de l'organigramme de la société secrète serait une étude fine intéressante à mener. Frédéric Négrel constate dans certains remplacements de municipalité, la présence des affiliés des sociétés secrètes communales<sup>606</sup>. Mais il démontre que le respect de la légalité est souvent respecté, et ce n'est pas le président de la société secrète qui s'installe au poste de maire mais un affilié pour montrer la non-confusion entre la représentation du « pouvoir républicain » et celui du mouvement républicain dont l'organe principal est la société secrète. Une étude sur la société secrète montagnarde de Beaumont permettrait d'établir cette comparaison.

La proclamation du comité annonce «faire au péril de vie [sic] ce que jamais aucun législateur n'eut le courage de faire. Donc nous décrétons, comme membres du Comité nommé par vous, peuple, ce qui suit : Article premier. Toute abolition d'usure; art. 2. Délivrance de notre malheureuse commune des dettes imposées par des hommes qui ne connaissaient rien de ce qu'était le droit du peuple... ; art. 3. Instruction gratuite pour tous les enfants du pays... ; art. 7. Plus d'octroi dans le pays... ; art. 9. Partage des biens communaux au profit du peuple<sup>607</sup>...Vive la République démocratique et sociale»<sup>608</sup>. Les signatures apposées au bas du placard sont celles des nommés François Blanc, président par abréviation, Filassier, Nallin, Boyer et Massot<sup>609</sup>. On constate qu'après avoir pris le pouvoir municipal, les chefs républicains commencent à mettre en pratique certains points particulièrement populaires du programme montagnard. C'est d'ailleurs par suite du contenu social du programme qui leur était offert que paysans et artisans sont entrés en si grand nombre dans les sociétés montagnardes. En obéissant aux stipulations de leur serment, en se soulevant en masse, ceux des insurgés qui dépassaient le stade de l'obéissance passive ou de leur peur ont été surtout poussés par l'espoir de voir enfin réalisé «La Belle», «La République des paysans»<sup>610</sup>.

---

<sup>605</sup> *Ibidem.*

<sup>606</sup> Frédéric NÉGREL, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, ouv. cité, pp. 189-190.

<sup>607</sup> Le secrétaire de la mairie rapporte « le partage des bois communaux »

<sup>608</sup> ADV 1M 774, Proclamation du comité insurrecteur, le 7 décembre 1851, ci-dessus la proclamation n'est pas retranscrite dans son intégralité.

<sup>609</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Baptiste Sauvan, secrétaire de la mairie de Beaumont, le 11 janvier 1852.

<sup>610</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité, pp. 332-333.

Durant la nuit, on tente d'enfoncer la porte du clocher<sup>611</sup> pour sonner le tocsin. L'ex-instituteur Jullien est secrétaire du comité. Cet instituteur n'a pas marché sur Pertuis mais il a pris une part active à l'insurrection durant la nuit en criant dans les rues : « Républicains levez-vous ! C'est le temps de marcher »<sup>612</sup>. Un mois avant l'insurrection ce même Jullien a déclaré au secrétaire de la mairie : « Eh bien ! Nous sommes bientôt en 1852 ? », « Oui et qu'est ce que cela veut dire ? » lui demande le secrétaire, « Cela veut dire que vous n'êtes pas seul capable d'être secrétaire de la mairie et que 6 autres le feront alors à votre place ». Jullien a employé tous les moyens pour « convertir tout le monde à ses principes démagogiques », soit par des discours en public, soit par des manœuvres secrètes. Il allait de maison en maison « pour propager adroitement ses maximes »<sup>613</sup>. Une autre fois il a montré au secrétaire de mairie « une lettre adressée au recteur de l'académie dans laquelle il le menaçait de 1852 »<sup>614</sup>. L'attente de « l'échéance de 1852 » est forte pour certains montagnards comme pour cet instituteur de Beaumont. L'espoir placé dans la victoire des élections de 1852, qui devaient voir la victoire des « rouges » et la proclamation de la « vraie République », la « République démocratique et sociale »<sup>615</sup> est une des autres causes de l'insurrection, car irrémédiablement le coup d'Etat coupait court à cette espérance.

Après l'affichage du placard, François Blanc ordonne la reconduite du maire à sa maison, il est accompagné par un homme qui rapporte l'écharpe de maire à Blanc<sup>616</sup>. Cirille Aubert à la tête de nombreux jeunes gens armés comme lui d'un fusil, vient demander les armes du garde champêtre. Ce dernier remet sa carabine au président du comité François Blanc. Marius Filassier prend sa carabine et la donne à Luc Filassier, son frère en lui disant : Puisque tu es à présent le garde champêtre de la commune, tu peux prendre la carabine de Roche »<sup>617</sup>. Vers cinq heures du matin après que le tambour ait fait plusieurs fois le tour de Beaumont la bande de cette commune se met en marche sur Pertuis ayant à sa tête, le tambour, François Blanc, sans armes, comme chef civil et Silvy, soldat en congé temporaire

---

<sup>611</sup> ADV 1M 774, Déposition de Victor Aiguillon, cordonnier et sacristain à Beaumont, le 11 janvier 1852.

<sup>612</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Baptiste Sauvan, secrétaire de la mairie de Beaumont, le 11 janvier 1852.

<sup>613</sup> ADV 1M 774, Déposition de Joseph Astic, commissaire de police à Pertuis, le 13 janvier 1852.

<sup>614</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Baptiste Sauvan, secrétaire de la mairie de Beaumont, le 11 janvier 1852.

<sup>615</sup> Frédéric NÉGREL, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, ouv. cité, p. 179.

<sup>616</sup> ADV 1M 774, Déposition de Joseph Casimir Ripert, maire de Beaumont, le 11 janvier 1852.

<sup>617</sup> ADV 1M 774, Déposition de Charles Joseph Roche, garde champêtre de la commune de Beaumont, le 11 janvier 1852.

armé d'un sabre comme chef militaire. Le drapeau est porté par un nommé Giraud<sup>618</sup>. Dans la matinée du dimanche, le comité révolutionnaire envoie un ordre pour faire venir le débitant de poudre à la mairie. François Blanc déclare que « cela paraît étrange qu'il n'ait point de poudre dans son local »<sup>619</sup>. Ce dernier ajoute que le débitant de la Tour d'Aigues en distribue sans certificat. Le débitant lui répond être en attente d'une livraison. François Blanc lui indique de le prévenir immédiatement lorsque que la livraison aura été effectuée. En attente de cette livraison, les insurgés mettent en place dans une maison à Beaumont, un atelier de fabrication de poudre où le nommé Antoine Tourdoure fabrique clandestinement de la poudre jusqu'au 10 décembre<sup>620</sup>.

Ensuite les insurgés de Beaumont se mettent en marche vers Pertuis afin de se joindre aux républicains de cette ville. Le mouvement tente alors de se propager aux communes environnantes afin de marcher en force sur le chef-lieu.

### **3. La propagation du mouvement à Mirabeau et la marche des insurgés sur Pertuis**

Les insurgés de Beaumont se dirigent vers Pertuis, mais ils s'arrêtent chemin faisant dans la commune de Mirabeau. Carabet a également porté la lettre de Grégoire à Mirabeau, où de concert avec un nommé Jausseraud et Rémy Noque, il a poussé ainsi à l'insurrection. Le récit qu'il a fait des événements de Pertuis a contribué autant au soulèvement de cette commune que la lettre de Grégoire dont il a donné connaissance à un groupe d'insurgés, en partant de Pertuis en leur disant : « Je vais chercher du renfort »<sup>621</sup>. A six heures du matin, on vient frapper à la porte du maire de Mirabeau<sup>622</sup>. C'est Rémy Noque, un menuisier de la commune. Le maire ouvre ses fenêtres et voit un attroupement rangé en bataille sur la route en face de sa maison. Il y a « quatre vingt individus environ à peu près tous armés ». Le maire demande à Rémy Noque : « Que me voulez vous ? ». « Les clés de la mairie » lui répond-il, et « un peu vite ! » crient des voix. La femme du maire et ses enfants sont effrayés de voir autant

---

<sup>618</sup> ADV 1M 774, Déposition de Joseph Astic, commissaire de police à Pertuis, le 13 janvier 1852.

<sup>619</sup> ADV 1M 774, Déposition de Joseph Jean-Baptiste Arlaud, épicier et débitant de tabac et de poudre à Beaumont, le 11 janvier 1852.

<sup>620</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean François Aubert, cultivateur, le 11 janvier 1852.

<sup>621</sup> ADV 1M 774, Déposition de Joseph Astic, commissaire de police à Pertuis, le 13 janvier 1852.

<sup>622</sup> ADV 1M 774, Déposition de Frédéric Rouvet, maire de la commune de Mirabeau, le 12 janvier 1852.

de personnes armées à une heure pareille. Ils ne veulent pas qu'il ouvre la porte. Il fait remarquer qu'il est obligé et les rassure en déclarant que « probablement on ne le tuerait pas ». Par la même occasion, il fait fuir deux voyageurs dormant à son auberge avec des sommes assez importantes<sup>623</sup>. Rémy Noque et François Blanc de Beaumont demandent au maire qu'il les accompagne à la gendarmerie pour donner des ordres aux gendarmes. « Ceux de Pertuis sont au pouvoir du peuple. Il faut que ceux de Mirabeau marchent avec nous sur Pertuis et que vous leur en donniez l'ordre » déclare François Blanc au maire de Mirabeau. Ce dernier déclare qu'il n'a aucun ordre à donner aux gendarmes, et qu'ils n'en reçoivent que de leurs chefs. « Marchez de suite et pas d'observation » lui réplique-t-on<sup>624</sup>. La demande paraît singulière, contrairement à la plupart des invasions de gendarmerie, ou de saccages constatés à Apt, Lumières, ou Pertuis, les républicains de Beaumont et de Mirabeau veulent demander aux gendarmes qu'ils marchent avec eux. Une étude sur l'attitude de la gendarmerie de Mirabeau sous la Seconde République permettrait de mieux comprendre ce comportement. En effet, la répression est-elle moins forte dans cette communauté rurale ? L'étude des procès-verbaux dressés au cours des dernières années montrerait l'activité de la gendarmerie dans ce pays.

Deux tambours battent en même temps que le groupe armé avance vers la gendarmerie<sup>625</sup>. En arrivant, le brigadier et les gendarmes se trouvent aux fenêtres. Le brigadier de la gendarmerie de Mirabeau a été informé la veille par le garde forestier de Beaumont « qu'il pourrait y avoir des troubles à Mirabeau le lendemain »<sup>626</sup>. Cette bande armée composée d'environ cent personnes a pour chef-commandant Mathieu Boyer, militaire en congé, armé d'un sabre, et pour porte-drapeau, André Giraud mais « elle cède surtout à l'impulsion d'un chef civil », François Blanc qui se dit être « le président du comité insurrectionnel, élu la veille à Beaumont »<sup>627</sup>. François Blanc déclare aux gendarmes qu'un « gouvernement nouveau vient de succéder à l'ancien » et qu'il a été délégué par ce nouveau gouvernement pour le représenter dans la commune de Beaumont, et que les gendarmes lui doivent « la même obéissance » qu'ils ont cru devoir à leurs anciens chefs. Ainsi il leur

---

<sup>623</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Auguste Ville, boucher établi à la Tour d'Aigues, le 16 janvier 1852.

<sup>624</sup> ADV 1M 774, Déposition de Frédéric Rouvet, maire de la commune de Mirabeau, le 12 janvier 1852.

<sup>625</sup> *Ibidem*.

<sup>626</sup> ADV 1M 774, Déposition de Thibaud Pascal Maillot, brigadier de la gendarmerie de Mirabeau, le 12 janvier 1852.

<sup>627</sup> *Ibidem*.

ordonne « en vertu de ses pouvoirs » de les suivre et de marcher avec eux sur Pertuis, pour l'aider à établir dans cette ville le gouvernement nouveau, car « ces camarades de Pertuis ont été faits prisonniers par le peuple souverain »<sup>628</sup>. Il leur propose deux partis à prendre, soit de venir volontairement, soit d'y être contraint par la force. A peine François Blanc a-t-il prononcé ces dernières paroles que la bande armée crie : « Marchez avec nous ou nous allons vous fusiller » ; ainsi le bruit des armes retentit et les armes s'abaissent<sup>629</sup>. Le brigadier répond qu'il ne marcherait pas<sup>630</sup> et ajoute que « si l'ancien gouvernement est tombé, le concours de la gendarmerie est inutile et qu'ils n'ont à recevoir des ordres que des supérieurs hiérarchiques ». Sa réponse fait une « certaine impression » sur François Blanc qui conseille aux insurgés de poursuivre la route<sup>631</sup>. Mais Rémy Noque qui exerce sur ces compagnons « une très grande influence » insiste pour que des « gens de combats et munis d'armes » les suivent. En effet, la présence de « gens d'armes » lors des insurrections est capitale pour la réussite du soulèvement. Les républicains savent qu'ils vont devoir affronter la troupe. Ils se doivent, après avoir installé un nouveau pouvoir au niveau communal, de préparer l'action militaire déterminante pour la réussite du mouvement. Cette incapacité à trouver des meneurs d'hommes pour combattre et élaborer des stratégies est une des causes de l'échec de l'insurrection de Décembre. Dans les régions où les « masses » sont parties le fusil à la main en surnombre face à la troupe, ils n'ont pas connu un meilleur sort que leurs « frères ». En effet, l'incompétence militaire des républicains devait faire échouer le mouvement là où il était le plus enclin à l'emporter<sup>632</sup>.

Le brigadier déclare alors qu'ils ne connaissent certainement pas l'affiche qui est sur les murs de Pertuis portant que « tout individu trouvé les armes à la main sera fusillé ». « Bah ! Bah ! Le peuple est souverain, nous sommes les maîtres » répond-t-on<sup>633</sup>. Il s'écoule une heure avant que l'intervention du maire soit décisive. Rémy Noque et François Blanc demande au maire d'ordonner aux gendarmes de marcher avec eux. Le maire leur fait

---

<sup>628</sup> *Ibidem.*

<sup>629</sup> *Ibidem.*

<sup>630</sup> ADV 1M 774, Rapport du maire de Mirabeau au sous-préfet, le 15 décembre 1851.

<sup>631</sup> ADV 1M 774, Déposition de Thibaud Pascal Maillot, brigadier de la gendarmerie de Mirabeau, le 12 janvier 1852.

<sup>632</sup> Voir Robert SERRE, 1851, *dix mille drômois se révoltent. L'insurrection pour la République démocratique et sociale*. Crest, Editions Peuple Libre/ Notre Temps, 2004, 400 p.

<sup>633</sup> ADV 1M 774, Déposition de Frédéric Rouvet, maire de la commune de Mirabeau, le 12 janvier 1852.

comprendre qu'ils s'exposeraient à être fusillés. « Eh bien alors qu'ils nous donnent leurs armes » disent-ils. Mais comme les gendarmes refusent, un grand nombre d'impatients crient : « enfonçons les portes », et en même temps ils courent chercher « des socs »<sup>634</sup> et « des coutres »<sup>635</sup> de charrue. La situation devenant périlleuse, le maire demande aux insurgés quelles armes veulent-ils. Ils choisissent les carabines. Le maire en informe le brigadier, qui devant la détermination des insurgés et n'ayant plus de munitions, se soumet à cette requête, sous la condition que sa brigade ne soit pas obligée à les suivre et qu'ils lèvent le siège après avoir reçu les armes<sup>636</sup>. Isnard, un des gendarmes fait passer les carabines aux insurgés par la fenêtre<sup>637</sup>. Le désarmement des gendarmes constitue également, après leur refus, un moyen efficace de les neutraliser<sup>638</sup>.

Ensuite, le maire est conduit à la mairie. Rémy Noque le force à remettre son écharpe et après l'avoir reçue, il la passe autour du cou. Ce même Noque nomme un « comité insurrecteur ». Il désigne les noms et « un individu de Beaumont les écrits ». Les noms sont ceux de Louis Pardigon, négociant (le père) président ; Eugène Pardigon dit Major, agriculteur, Pardigon dit Poil Rouge, marchand de moutons ; Simon Auquier, ex-conseiller municipal, agriculteur ; Rémy Noque vice-président ; Mathieu Luc, boucher et Milet, ex-gendarme. Ils sont tous présent sauf Milet. Pardigon dit Poil Rouge, fait observer « qu'il ne sait ni lire ni écrire, qu'il n'a jamais rien été et qu'il ne veut rien être sauf pour le bien ». Aucun des membres de ce comité ne quitte Mirabeau excepté Pardigon, président qui accompagne les insurgés jusqu'au chemin de Pertuis d'où il se retourne. En quittant Mirabeau, Rémy Noque ordonne au président du comité « de copier ou faire copier le décret rendu par le comité de Beaumont », supprimant l'octroi ainsi que les prestations en nature et ordonnant le partage des biens communaux et la gratuité de l'instruction « pour les promulguer à Mirabeau et les afficher ». Le mouvement qui est reproduit est ainsi identique que celui constaté à Beaumont, on remarque la force des républicains de Beaumont qui ont impulsé les différentes actions.

---

<sup>634</sup> *Ibidem.*

<sup>635</sup> ADV 1M 774, Déposition de Thibaud Pascal Maillot, brigadier de la gendarmerie de Mirabeau, le 12 janvier 1852.

<sup>636</sup> ADV 1M 774, Rapport du maire de Mirabeau au sous-préfet, le 15 décembre 1851.

<sup>637</sup> ADV 1M 774, Déposition de Frédéric Rouvet, maire de la commune de Mirabeau, le 12 janvier 1852.

<sup>638</sup> Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité, p. 201.



Après le départ des insurgés de la commune, les gendarmes montent à cheval et passent par Peyrolles pour rejoindre Pertuis<sup>639</sup>. Les gendarmes arrivent à Pertuis entre onze heures et midi et reconnaissent sur la place publique les nommés Frédéric Pellegrin, Zacharie Lanees, Louis Vion et Hippolyte Moulard, « qui ont pris de l'avance sur leurs camarades et ont pénétré dans Pertuis pour y apprendre ce qui se passe »<sup>640</sup>. Les gendarmes procèdent immédiatement à leur arrestation et les livrent à l'autorité militaire. Informés que la plupart des insurgés se sont arrêtés dans les environs de Pertuis « pour attendre du secours », le brigadier demande au commandant de cette troupe une compagnie, avec laquelle il parvient à découvrir dans une maison de campagne, et à saisir avec leurs armes, les nommés Barthélémy Agnel, Rémy Noque, Hippolyte Auquier, Joseph Arlaud et Joseph Allamelle<sup>641</sup>. Quelques heures après, de onze heures à midi, Louis Pardigon, président du comité, fait rendre les clés de la mairie et l'écharpe au secrétaire de la mairie. Mais n'ayant pas été acceptées par ce dernier, elles le sont par Simon Auquier, conseiller municipal et membre du « comité insurrecteur » qui fonctionne encore jusqu'au dimanche soir, celui-ci ayant pour secrétaire le nommé Lodet, instituteur privé à Mirabeau. Le maire rapporte encore « que ce qui augmente la terreur de la population honnête de la contrée, c'est le bruit répandu partout que des bandes de Manosque et des Basses-Alpes sont non loin des villages, prêtes à envahir la contrée »<sup>642</sup>.

L'insurrection de Mirabeau se rattache à celle de Beaumont<sup>643</sup>. Egalement Ferland, savetier à la Tour d'Aigues est venu à Mirabeau le vendredi 5 décembre et s'est rendu à Manosque avec Pierre Artaud, perruquier de Mirabeau<sup>644</sup>. Le samedi 6 décembre à trois heures et demi de l'après midi, à l'auberge Leautaud à Mirabeau, Monsieur Rival médecin à Beaumont, déclare : « *Déman vean fairé prendre la gendarmarié* ». (Demain, je vais faire prendre la gendarmerie)<sup>645</sup>. La préparation de l'insurrection est flagrante, ainsi que la participation d'habitants du canton de Pertuis aux événements des Basses-Alpes. La place de la langue provençale dans l'insurrection est souvent négligée dans les sources. En effet, rédigé

---

<sup>639</sup> ADV 1M 774, Rapport du maire de Mirabeau au sous-préfet, le 15 décembre 1851.

<sup>640</sup> ADV 1M 774, Déposition de Thibaud Pascal Maillot, brigadier de la gendarmerie de Mirabeau, le 12 janvier 1852.

<sup>641</sup> *Ibidem*.

<sup>642</sup> ADV 1M 774, Déposition de Frédéric Rouvet, maire de la commune de Mirabeau, le 12 janvier 1852.

<sup>643</sup> ADV 1M 774, Déposition de Joseph Astic, commissaire de police à Pertuis, le 13 janvier 1852.

<sup>644</sup> ADV 1M 774, Déposition d'Honoré Antoine Fouret, menuisier et adjoint à la mairie de Mirabeau, le 16 janvier 1852.

<sup>645</sup> ADV 1M 774, Déposition de François Victor Mathieu, domicilié à Mirabeau, le 16 janvier 1852.

dans un parfait français, langue de la République, les sources ne font point ressortir le poids de la langue provençale, qui reste très important dans la société rurale au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle en Vaucluse<sup>646</sup>. René Merle démontre une langue du peuple, qui peut être également arme du peuple<sup>647</sup>. Dans la préparation du mouvement ou l'élaboration de réunions secrètes, cette pratique peut permettre la conservation du secret face aux autorités qui ne comprennent pas le patois.

Les républicains de Pertuis ont échoué dans leur tentative insurrectionnelle. Les partisans de l'ordre menés par le notaire et orléaniste<sup>648</sup> Arréat ont réussi à avertir la garnison d'Aix-en-Provence. Un détachement arrive le dimanche matin dans la ville, ce qui contraint les républicains à « appeler du renfort ». Les républicains de Beaumont averties que l'insurrection se déclenche dans le chef-lieu du canton prennent des mesures permettant la prise du pouvoir municipal et l'émission d'un décret « sans équivalent ». Devant cette détermination, ils rallient à leur cause les républicains de Mirabeau, qui imitent les décisions prises dans la commune de Beaumont. Mais leur force n'est pas assez imposante pour reprendre la ville au main de la troupe. Devant cet échec, la réaction du canton de Cadenet est-elle pour autant impossible ?

### **C. L'organisation des républicains du canton de Cadenet afin de rejoindre la colonne révolutionnaire aptésienne**

#### **1. Les dispositions des hommes d'ordre pour éviter un soulèvement**

La nouvelle des évènements politiques accomplis à Paris par le chef du gouvernement ont été reçu « avec une certaine émotion » par la population de Cadenet, mais elle est passée

---

<sup>646</sup> Sur ce sujet voir également René MERLE, « Quelques remarques sur l'usage de la langue d'Oc dans la propagande démocrate-socialiste sous la Seconde République », dans *Lengas*, CNRS, Université Paul Valéry-Montpellier II, n°46, décembre 1999.

<sup>647</sup> René MERLE, « Langue du peuple, arme du peuple ? » dans *1851, une insurrection pour la République. Actes des journées d'étude de 1999 à La Tour d'Aigues et de 2001 à Sainte-Tulle*, Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines, Les Mées, 2002, pp. 91-103.

<sup>648</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome I*, ouv. cité, p. 211.

« presque inaperçue » jusqu'au dimanche 7 décembre<sup>649</sup>. Jusqu'alors tous les citoyens « paraissent indifférents ou peu préoccupés des résultats ». Mais le dimanche 7 décembre, dès 9 heures du matin, la nouvelle de « certains troubles nocturnes » survenus la nuit précédente dans la commune de Pertuis, et celle de l'arrivée probable d'une « certaine quantité de troupe » dans cette dernière ville se répand, et « met en émoi presque toute la population »<sup>650</sup>. Néanmoins « l'ordre et la tranquillité ne reçoivent aucune atteinte ». A 6 heures du soir Monsieur Arréat frère du gendre du juge de paix du canton de Cadenet arrive à Cadenet, « portant la nouvelle des projets conçus par les bandes réunies de diverses localités du canton de Pertuis », projet qu'elles auraient exécutés sans l'arrivée des troupes de ligne le dimanche matin. Monsieur Arréat rapporte, « qu'en cas de succès dans la ville de Pertuis », le dimanche 7, ces bandes devaient se porter à dix heures du soir sur Villelaure, « s'y emparer des autorités récalcitrantes, s'adjoindre de nouveaux adhérents et marcher sur Cadenet avec la certitude d'y trouver un renfort d'environ 150 hommes, y sonner le tocsin à minuit afin de donner l'éveil aux communes voisines »<sup>651</sup>. Ce jour là, « un guidon rouge » flotte pendant plusieurs heures sur une hauteur située entre Cadenet et Villelaure connue sous le nom de Mourre. Toutes ces nouvelles « sont de nature à faire naître des craintes sérieuses pour les partisans de l'ordre de Cadenet », mais la présence d'un bataillon de troupe de ligne dans la ville de Pertuis est pour eux un motif de sécurité. Ainsi le juge de paix va avertir le commissaire de police afin que de concert avec les gardes et la gendarmerie, ils étudient « la physionomie du pays » pendant la nuit. Dans la nuit du 7 au 8 décembre la paix publique n'est pas troublée<sup>652</sup>.

Le lendemain lundi 8 est un jour de foire dans la commune de Cadenet<sup>653</sup>. Dès le matin la gendarmerie, le commissaire et les gardes « se mettent aux aguets ». La surveillance « la plus active » est exercée par eux « sur la qualité et la quantité des étrangers » qui affluent dans la commune, et il est à peine dix heures quand ils s'aperçoivent « qu'une multitude de figures étrangères à cravates rouges et paraissant presque toutes appartenir à la classe des

---

<sup>649</sup> ADV 1M 775, Rapport du juge de paix du canton de Cadenet au procureur de la République d'Apt, le 17 décembre 1851.

<sup>650</sup> ADV 1M 775, Rapport du commissaire de police de Cadenet au procureur de la République.

<sup>651</sup> ADV 1M 775, Rapport du juge de paix du canton de Cadenet au procureur de la République d'Apt, le 17 décembre 1851.

<sup>652</sup> ADV 1M 775, Rapport du commandant de la gendarmerie de Cadenet au procureur de la République.

<sup>653</sup> ADV 1M 775, Lettre du juge de paix de Cadenet au procureur de la République d'Apt, le 11 décembre 1851.

jeunes gens »<sup>654</sup> arrive par bandes de trois, de quatre et de cinq qui d'un côté et de l'autre se rendent dans la ville. Mais il est « difficile un jour de foire de savoir au juste quels sont les aboutissants de ces bandes » ; toujours est-il que le nombre de ces individus qui les composent est jugé être de plusieurs centaines. On les aperçoit en plusieurs points de la ville, par groupes isolés, « s'aboucher confidentiellement » plus particulièrement avec les « chefs connus des sociétés montagnardes des communes voisines » et principalement de Lourmarin, de Lauris et de Villelaure. Ces circonstances observées par le brigadier de la gendarmerie et par le commissaire de police font état « d'une préparation insurrectionnelle pour la nuit »<sup>655</sup>. Dans le même temps, Elzéar Pin arrive à Villelaure vers midi en compagnie de Prosper Augier, président du cercle montagnard de cette localité<sup>656</sup>.

## **2. Le passage du républicain Elzéar Pin et le rassemblement des républicains sur la route de Lourmarin**

Entre deux et trois heures de l'après midi, Prosper Augier et Elzéar Pin se dirigent vers Cadenet par la route de Villelaure à Cadenet<sup>657</sup>. Un peu avant deux heures alors que la foire est sur son déclin, le juge de paix s'empresse de communiquer à quelques amis « les impressions de l'autorité » et il les engage « à recruter, si cela est possible, quelques « bons citoyens afin d'éviter une surprise » et de « méditer en commun sur les moyens à prendre pour éviter des malheurs ». Sa première idée est d'expédier à Pertuis « une estafette » qui se présenterait de sa part au commandant des troupes venues à Pertuis et lui remettrait une lettre « demandant le renfort de 200 hommes »<sup>658</sup>. Cette demande est refusée par le commandant de la troupe stationnée à Pertuis avec pour motif « qu'il n'a reçu de ses chefs que l'ordre de se transporter dans les lieux où de troubles sérieux auraient déjà éclaté ». Cependant, dans la soirée, les groupes deviennent « plus nombreux et plus animés et l'aspect de la cité plus menaçant ». Une nouvelle requête portée par le brigadier de gendarmerie de Cadenet au commandant de la troupe à Pertuis est de nouveau refusée pour les mêmes motifs, mais « avec

---

<sup>654</sup> ADV 1M 775, Rapport du juge de paix du canton de Cadenet au procureur de la République d'Apt, le 17 décembre 1851.

<sup>655</sup> ADV 1M 775, Rapport du commissaire de police de Cadenet au procureur de la République.

<sup>656</sup> ADV 1M 775, Lettre du juge de paix de canton de Cadenet au préfet de Vaucluse, le 9 décembre 1851.

<sup>657</sup> ADV 1M 775, Déposition de Alexandre Théodore Ollivier, garde champêtre à Villelaure, le 7 janvier 1852.

<sup>658</sup> ADV 1M 775, Lettre du juge de paix de Cadenet au procureur de la République d'Apt, le 11 décembre 1851.

promesse de tenir 300 hommes prêts à partir ». Au retour du brigadier les hommes d'ordre, pour parer aux éventualités de la nuit, s'empressent de grouper autour de la gendarmerie « tous les citoyens qui s'offrent pour seconder l'autorité ». Ils se réunissent au nombre de 10 à la caserne de la gendarmerie « pour dresser leurs plans et se concerter sur les mesures de sécurité à prendre »<sup>659</sup>.

Le commissaire de police part en tournée pour étudier « la disposition des esprits dans les chambrées de la localité »<sup>660</sup>. Toutes apparaissent calmes, à l'exception d'une où les membres observent « avec défiance et mépris les récentes décisions officielles ». Cette chambrée est celle de la Concorde « qui sous l'apparence d'une société de bienfaisance est en réalité composée de membres de la société montagnarde la Cocarde », dissoute depuis huit ou dix mois par l'autorité supérieure<sup>661</sup>. Après cette communication du commissaire de police, le maire s'engage « à se transporter immédiatement dans toutes les chambrées » afin d'engager « tous les hommes paisibles » qui s'y trouveraient de se mettre à la disposition de l'autorité, le cas échéant, durant la nuit<sup>662</sup>. Le maire trouve toutes les portes de ces réunions fermées et les locaux évacués, car les membres « ont obtempéré rigoureusement » aux ordres de l'autorité locale qui avait ordonné la fermeture de ces lieux de réunion à dix heures du soir. Néanmoins, le maire trouve une quinzaine de membres qui allaient se retirer et qui reçoivent « avec intérêt sa communication » et se mettent à sa disposition dans un local en face de la gendarmerie. Ce groupe se munit d'armes et forme une relève de deux hommes pendant presque toute la nuit, pour faire des patrouilles afin de surveiller les mouvements dans la ville. Cette surveillance remarque la venue de nombreux groupes formés de deux à cinq personnes arrivant du chemin de Pertuis ainsi que de celui du pont ou du chemin de Cucuron<sup>663</sup>. Le garde champêtre dans sa tournée remarque vers minuit, « qu'un groupe d'environ soixante personnes stationnent sur le chemin de Lourmarin aux abords de la ville, contre la maison de Casimir Vallon »<sup>664</sup>. Deux ou trois groupes, moins nombreux, « se font apercevoir à quelques pas plus loin sur la même route ». Au milieu de ces groupes « la présence d'Elzéar Pin est attestée ». Le « clair de lune

---

<sup>659</sup> ADV 1M 775, Rapport du commandant de la gendarmerie de Cadenet au procureur de la République.

<sup>660</sup> ADV 1M 775, Déposition de Pierre Joseph Alexandre Pourcherol, commissaire de police à Cadenet, le 8 janvier 1852.

<sup>661</sup> ADV 1M 775, Lettre du commissaire de police de Cadenet au sous-préfet d'Apt, le 10 décembre 1851.

<sup>662</sup> ADV 1M 775, Déposition de André Charles Richaud, maire de Cadenet, le 7 janvier 1852.

<sup>663</sup> *Ibidem*.

<sup>664</sup> ADV 1M 775, Déposition d'Etienne Bénézet, garde champêtre de la commune de Cadenet, le 6 janvier 1852.

de cette soirée » favorise singulièrement les recherches de ce fonctionnaire<sup>665</sup>. Après cette communication, le maire, le commissaire de police et les deux gardes « tous convenablement armés » n'hésitent pas à aller se présenter au milieu de ce groupe : « Que faites vous ici à l'heure qu'il est ? » leur demande le maire. « Vous feriez mieux de vous retirer et de ne pas donner de l'inquiétude à l'autorité ». « Eh bien, nous ne faisons point de mal ici » répondent des voix inconnues parties du milieu du groupe<sup>666</sup>. Au même instant Casimir Vallon, membre du conseil municipal de cette commune s'approche du maire « avec déférence » et lui dit : « Monsieur le maire, nous ne sommes point ici pour faire du mal à qui que ce soit vous pouvez aller vous coucher tranquillement et dire aux habitants de Cadenet qu'ils peuvent dormir au repos, nous, nous veillons et nous ne voulons que nos droits »<sup>667</sup>. Après cette réponse le maire juge qu'il est prudent de s'éloigner, il revient transmettre à la gendarmerie le résultat de son excursion et la réponse qu'il a obtenu du sieur Vallon. Le maire déclare que « rien ne pourrait enrayer les projets des perturbateurs, qu'il fallait s'attendre à chaque instant à voir commencer le désordre, pour ensuite envahir la mairie, cerner la gendarmerie et sonner le tocsin pour appeler les renforts comme cela s'est produit à Pertuis »<sup>668</sup>.

### **3. La tentative de ralliement des républicains du canton à la colonne révolutionnaire**

Dans la nuit, un émissaire, le nommé Terris, fils de Jean Baptiste menuisier, enfant de 20 ans « est envoyé par les émeutiers de Cadenet à Cavaillon pour donner le mot d'ordre et le signal de départ à des bandes de cette ville ». Un deuxième émissaire, André Baume marchand de mouton, accompagné d'une chanteuse ambulante nommée Désirée Pin<sup>669</sup> est expédiée de Cadenet pour se rendre à 8 heures du soir à Pertuis « où il doit donner un mot d'ordre et étudier la physionomie de la troupe »<sup>670</sup>. Les habitants de cette localité ne tardent

---

<sup>665</sup> ADV 1M 775, Lettre du juge de paix de Cadenet au procureur de la République d'Apt, le 11 décembre 1851.

<sup>666</sup> ADV 1M 775, Rapport du juge de paix du canton de Cadenet au procureur de la République d'Apt, le 17 décembre 1851.

<sup>667</sup> ADV 1M 775, Déposition de André Charles Richaud, maire de Cadenet, le 7 janvier 1852.

<sup>668</sup> ADV 1M 775, Rapport du juge de paix du canton de Cadenet au procureur de la République d'Apt, le 17 décembre 1851.

<sup>669</sup> ADV 1M 775, Rapport du commissaire de police de Cadenet au procureur de la République.

<sup>670</sup> ADV 1M 775, Déposition de Désirée Amante Pin, chanteuse ambulante, le 8 janvier 1852.

pas à le reconnaître et le connaissant comme un marchand de mouton, sont surpris de le trouver hors de chez lui un jour de foire. Ils préviennent l'autorité « qu'un espion est dans la ville » et cette dernière le retient jusqu'au lendemain. Ainsi les émeutiers de Cadenet ne voyant pas revenir leur émissaire, « renoncent à leur projet pour la nuit »<sup>671</sup>. Dans ces rassemblements, on remarque « un bon nombre d'individus » provenant de la Roque d'Anthéron et de Charleval (Bouches du Rhône) qui ont passé le pont après minuit<sup>672</sup>. Dans ces rassemblements, les projets de s'emparer des mairies de Lourmarin et de Lauris sont arrêtés. Les hommes d'ordre prennent la résolution de se barricader dans la gendarmerie et d'attendre les efforts des assaillants pour prendre une résolution plus définitive. Ensuite, quelques uns vont chez le receveur de l'enregistrement et la chambrée en permanence est avertie « de se tenir sur ses gardes et de donner le signal ». Après une attente de deux heures, un garde est envoyé « en vedette » vers le point où stationnaient les républicains. Ainsi il revient avec pour nouvelle « que le chemin est évacué et qu'il n'y a plus personne ». Ainsi chaque « homme d'ordre rentre dans sa maison »<sup>673</sup>. Avant de se séparer, ils réfléchissent à une proposition portant sur « l'obligation de se ranger sous la bannière de l'autorité pour maintenir et défendre au besoin le pays contre l'invasion des bandes étrangères ».

Le lendemain, cette proposition est portée au conseil par le maire. Les conseillers comprennent pour la plupart qu'après une semblable délibération, il leur incomberait « l'obligation d'apposer les premiers leurs noms sur les registres ». Comme quelques uns, sinon la plupart, « éprouvent une certaine répugnance à rompre ouvertement par une démarche significative, avec le parti de l'émeute » et que d'autres parts, « ils sont jaloux de conserver encore les apparences vis-à-vis de l'autorité ». Ils s'écrient que « tout ce qui s'est passé la veille n'est qu'un enfantillage » ainsi que la démonstration qui a eu lieu « n'ayant pas aboutit, il n'arriverait plus rien dans le pays et qu'en prenant cette mesure il pourrait donner à penser à la population qu'ils ont peur ». Alors l'un des plus influents d'entre eux s'écrie : « que ceux qui ont peur se gardent, pour nous, nous n'avons pas peur ». La mesure est ainsi écartée. Durant les nuits suivantes des éclaireurs ainsi que des émissaires parcourent les chemins des communes environnantes « pour préparer le soulèvement et prévenir les

---

<sup>671</sup> ADV 1M775, Rapport du juge de paix du canton de Cadenet au procureur de la République d'Apt, le 17 décembre 1851.

<sup>672</sup> ADV 1M 775, Rapport du commissaire de police de Cadenet au procureur de la République d'Apt.

<sup>673</sup> ADV 1M 775, Déposition de André Charles Richaud, maire de Cadenet, le 7 janvier 1852.

montagnards que le signal serait le son du tocsin »<sup>674</sup>. Les conseillers municipaux de Cadenet, démontre par leur attitude, leur appartenance au camp républicain. Devant cette requête émise par le maire, ils ne veulent pas compromettre « leurs frères ». En effet, il semble que l'espoir reste intact dans cette partie de l'arrondissement du côté des républicains, mais devant l'échec général du soulèvement et la présence de la troupe stationnée non loin dans la ville de Pertuis, cet espoir s'essouffle dès les premières arrestations orchestrées conjointement par la gendarmerie et la troupe.

La partie méridionale du département du Vaucluse, touchée la première par le phénomène insurrectionnel, n'a pu se soulever et rejoindre les Montagnards de l'autre versant du Luberon. En effet l'impulsion et la décision prise à la foire de Manosque le 6 avait décidée les Montagnards de cette contrée à se soulever sans attendre l'ordre de départ des chefs républicains d'Avignon ou d'Apt. Pendant quelques heures les émeutiers de Pertuis, maîtres de la ville ont cru pouvoir gagner les habitants des campagnes à leur cause mais l'arrivée de la troupe le dimanche au matin a fait échouer la tentative insurrectionnelle du canton de Pertuis. Malgré cet échec, des ardents républicains de Beaumont réunis aux républicains de Mirabeau ont tenté de secourir leurs frères de Pertuis mais cette tentative n'a pas trouvé assez d'échos pour se mesurer à la troupe stationnée à Pertuis. Au sein du canton de Cadenet la venue du chef républicain Elzéar Pin a été un échec. En effet chargé de soulever les républicains de ce canton ce dernier n'y parvient que partiellement. Malgré de nombreux rassemblements, les mauvaises nouvelles annoncées finissent par dissuader les républicains et mettent fin au mouvement insurrectionnel.

---

<sup>674</sup> ADV 1M 775, Rapport du juge de paix du canton de Cadenet au procureur de la République d'Apt, le 17 décembre 1851.



Le déroulement de ces trois journées d'insurrection au sein de l'arrondissement d'Apt vient d'être présenté avec autant de détails que possible. L'échec de l'insurrection est total. A l'enthousiasme naïf, au fol espoir d'un soulèvement général irrésistible, succède le découragement et la rancœur. Après l'exposé des faits, la compréhension du mouvement tant sur le plan collectif qu'individuel ne peut être totale sans une étude sociale fine des participants à l'insurrection. En effet la signification véritable des événements est connue depuis longtemps. Depuis l'étude magistrale de Philippe Vigier<sup>675</sup>, les conclusions générales apparaissent claires. Il ne s'agit pas d'une jacquerie ni d'un simple mouvement de résistance spontanée mais le résultat d'une propagande inlassable menée depuis trois ans auprès des paysans et des artisans des zones rurales enrégimentés en très grand nombre dans les sociétés secrètes républicaines dont ces événements révèlent à la fois l'existence et l'extension considérable au sein de l'arrondissement d'Apt. L'échec de ces mouvements ainsi que leurs caractères nettement localisés ne s'explique pas seulement par la présence ou l'intervention des forces militaires mais il résulte aussi des défaillances existantes au sein même du parti Montagnard.

Les causes immédiates de l'échec sont multiples : organisation défectueuse, pauvreté de l'armement, absence de véritable direction politique et stratégique, l'attentisme de certains chefs ou encore la succession d'ordres et de contre-ordres. Ainsi l'indécision et le désarroi des chefs républicains comme Elzéar Pin, face à la pression des militants de base traduisent un sentiment prévoyant l'échec. A posteriori, l'altercation entre Méritan dit Barbès et Elzéar Pin montre la rancœur d'un partisan actif au soulèvement qui croyait ferme en la victoire finale. Egalement un insurgé de Bonnieux en parlant du chef de section local Coulomme déclare: «Si les regrets y faisaient quelque chose! Si je rencontrais Coulomme, je crois que je lui brûlerais la cervelle»<sup>676</sup>. Car l'insurrection n'est pas seulement un acte de protestation contre Louis-Napoléon, elle est également porteuse d'une véritable Révolution nouvelle qui doit fonder la République démocratique et sociale. On se soulève pour instaurer un régime nouveau celui tant attendu, que le coup de force a fait évanouir en supprimant l'échéance de 1852, qui devait marquer l'instauration d'une république des Paysans, des petits lors des élections de mai 1852. On disait qu'en 1852, « la vraie république l'emporterait sur la fausse, celle des notables »<sup>677</sup>.

---

<sup>675</sup> Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Tome II*, ouv. cité

<sup>676</sup> ADV 1M 775, Déposition de Xavier Chabaud, marchand de bois demeurant à Bonnieux, le 21 décembre 1851.

<sup>677</sup> Francis DEMIER, « Le coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte » dans *L'Histoire* n°260, décembre 2001.

Effectivement la résistance de Décembre contre le viol de la Constitution, contre « l'assassinat de la République », a deux objectifs : défendre la République, c'est-à-dire surtout défendre la possibilité de la transformer en une République démocratique et sociale, « La Rouge » ou « La Belle », celle que les Républicains de 1851 espéraient tant faire sortir des urnes d'avril et mai 1852<sup>678</sup> comme l'atteste un montagnard de Cheval Blanc : « en 1852, nous renouvellerons la semence de la terre, nous ferons un monde nouveau »<sup>679</sup>. Dans le mouvement insurrectionnel aptésien, cette volonté est manifeste, de nombreux insurgés s'écrient « Vive la République Rouge ou vive la Sociale »<sup>680</sup> ou encore le but indiqué par un émissaire aux habitants des campagnes est qu'il faut « renverser le gouvernement »<sup>681</sup>. Le second objectif, plus insurrectionnel, est de permettre « au peuple de reprendre ses droits », d'où l'expression de Maurice Agulhon caractérisant le mouvement de Décembre de « légaliste par sa finalité et révolutionnaire par sa méthode »<sup>682</sup>. Ces conclusions peuvent néanmoins être nuancées par l'étude de la motivation des insurgés. En effet le mouvement n'est pas unanime et l'engouement porté par certains n'est pas le fait de tous. Comment expliquer la division par deux des effectifs entre le départ des bandes et l'arrivée de la colonne insurrectionnelle à l'Isle<sup>683</sup> ? De nombreux insurgés enrégimentés quittent la colonne devant le risque encouru. A l'opposé, des motivations individuelles peuvent encourager à l'action. Certains se déclarant ruinés ont trouvé là un espoir de se sortir de difficultés matérielles. Une étude sociale fine des acteurs, très peu étudiés jusqu'à présent pourrait permettre d'éclairer les motivations individuelles des insurgés<sup>684</sup>. L'insurrection de Décembre 1851 n'est pas une jacquerie paysanne mais elle n'est pas non plus celle de défenseurs purs et durs d'une Constitution violée de la République, du droit et de la loi. L'hétérogénéité des participants montre des motivations plurielles. Les meneurs, fervents républicains expliquent très bien

---

<sup>678</sup> Frédéric NÉGREL, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, ouv. cité, p. 179.

<sup>679</sup> ADV 1M 776

<sup>680</sup> ADV 1M 774, Déposition de Jean Briol, gendarme à la résidence d'Apt, le 21 décembre 1851.

<sup>681</sup> ADV 1M 774, Déposition de Placide Méritan, maire de St Martin de Castillon, le 26 décembre 1851.

<sup>682</sup> Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité, p. 193.

<sup>683</sup> Le chiffre avancé de 1600 hommes environ aux abords de Lumières n'est plus que de 800, quand les insurgés pénètrent dans la ville de l'Isle-sur-la-Sorgue. Cf. Dépositions de Jardin Blaise et du juge de paix du canton de l'Isle.

<sup>684</sup> La thèse d'Eric Darrieux invite à un dialogue interdisciplinaire pour mieux comprendre ces motivations grâce à une réflexion sur de nouveaux thèmes, *Résister en Décembre 1851, essai d'histoire sociale d'une insurrection*, ouv. cité.

leurs réactions face à la Constitution violée et donc leur intention légaliste. Mais la masse des paysans et des artisans partis dans les bandes armées n'offrent que peu de témoignages. Peter Mc Phee explique également que les interrogatoires des insurgés ne peuvent fournir de témoignages fiables car devant les peines encourues rares sont ceux qui ne renvoient pas la faute sur les chefs républicains ou nient les accusations, ces derniers les ayant «forcés à marcher sous peine d'être fusillé». Une étude sur la répression de l'insurrection montrerait si ce phénomène de «sauve-qui-peut»<sup>685</sup> est vérifiable au sein des dossiers de l'arrondissement d'Apt.

Ted Margadant<sup>686</sup> observe également le rapport entre la densité des sociétés secrètes républicaines et l'intensité de l'insurrection. En effet, le mouvement aptésien est relayé au sein des campagnes grâce aux structures des sociétés communales et permet l'enrôlement de nombreux habitants dans la colonne insurrectionnelle. Outre ce phénomène, il ajoute également au plan national un lien direct entre la densité des sociétés populaires de 1793 et la vigueur de l'insurrection de 1851. En parallèle, des détails conduisent à établir des comparaisons avec une tradition républicaine ancrée depuis 1789<sup>687</sup>. On cite le nom de Robespierre, on crie «vive la guillotine» ou encore «à bas les aristocrates». Une étude de la mémoire révolutionnaire au sein de l'arrondissement d'Apt montrerait les moyens de transmission de cette mémoire ainsi que l'accueil de la Révolution dans cette partie du Vaucluse. Pourquoi cette insurrection aussi importante fut-elle n'a pas laissé place à une mémoire collective importante comme cela a été le cas dans la Drôme ou dans le Var? L'étude de la mémoire de cette insurrection, au sein des familles des insurgés ou du point de vue collectif, serait intéressante à mener au sein de l'arrondissement notamment grâce à l'étude des dossiers créés en vertu de la loi d'indemnisation de 1881 ou de l'étude des débuts de la Troisième République dans cette partie du Vaucluse. Les trajectoires familiales ou individuelles au delà de l'événement restent à étudier pour évaluer «cette absence (apparente) de mémoire».

---

<sup>685</sup> Peter MAC PHEE, *Les semailles de la République dans les Pyrénées orientales 1846-1852*, Perpignan, Éditions de l'Olivier, 1995, p. 388

<sup>686</sup> Ted. W. MARGADANT, *French Peasants in Revolt. The Insurrection of 1851*, Princeton N. J., Princeton University Press, 1979, 379 p.

<sup>687</sup> Jonathan SKINNER, *Republicanism and royalism. The conflicting traditions of peasant politics in the department of the Vaucluse*, ouv. cité.

## Tables des matières

Remerciements	3
Abréviations	4
Introduction	5
<b><u>1ère Partie. Historiographie et bibliographie classée</u></b>	<b>15</b>
Historiographie	16
I. Les premiers écrits sous le Second Empire : naissance des premières polémiques entre républicains et conservateurs	16
II. Les républicains et les conservateurs face à face sous la IIIème République	18
III. Vers une compréhension « sociale » du mouvement	24
IV. Historiographie de la résistance au coup d'Etat en Vaucluse	35
Bibliographie classée	39
I. Guides et instruments de recherche	39
<u>A. Instruments de recherche archivistiques</u>	39
<u>B. Instrument de travail</u>	39
II. Méthodologie	40
III. La France de 1848 à 1852	41

<u>A. Ouvrages de référence : Economie et société</u>	41
<u>B. Courants idéologiques</u>	42
<u>C. Institutions</u>	42
<u>D. La Seconde République</u>	42
<u>E. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 en France</u>	46
IV. Etudes régionales sur le coup d'Etat du 2 décembre 1851	48
<u>A. Paris et bassin parisien</u>	48
<u>B. Nord</u>	49
<u>C. Bourgogne</u>	49
<u>D. Centre</u>	49
<u>E. Est</u>	50
<u>F. Région Alpine</u>	51
<u>G. Vallée du Rhône</u>	51
<u>H. Sud-est</u>	53
<u>I. Bas-Languedoc et Roussillon</u>	54
<u>J. Sud-ouest</u>	56
<u>K. Ouest</u>	56
V. La Seconde République et 1851 en Vaucluse	57
VI. Ouvrages spécialisés sur les coups d'Etat	59
<b><u>2ème Partie. Inventaires de sources</u></b>	60
I. Sources inédites : Archives	61
<u>A. Archives départementales</u>	61
<u>B. Archives municipales</u>	63

<u>C. Bibliothèques</u>	64
II. Sources imprimées	64
<u>A. Périodiques</u>	64
<u>B. Ouvrages contemporains</u>	65
1. Témoignages immédiats	65
2. Mémoires et correspondances	67
<u>C. Ouvrages postérieurs</u>	68
<b><u>3ème partie. Premiers résultats</u></b>	<b>71</b>
I. Le cœur de l'insurrection: la ville d'Apt et son canton	74
<u>A. L'arrivée de la nouvelle du coup d'Etat du 2 décembre : une animation extraordinaire au sein de la ville</u>	74
1. Les premiers rassemblements dans les rues de la ville	74
2. Des mesures prises à la hâte par les autorités pour contenir ce mouvement	79
3. L'incident entre « la troupe du curé de Saint-Saturnin et les rouges aptésiens »	83
<u>B. La prise de la sous-préfecture d'Apt et de la mairie par les insurgés</u>	91
1. L'incident déclenche l'insurrection	91
2. La proclamation d'un comité révolutionnaire : sa composition et ses premières délibérations	94
3. L'attaque de la maison d'arrêt et la libération des « détenus politiques »	96
<u>C. La radicalisation du mouvement et les préparatifs pour le départ d'une colonne armée</u>	99

1. Le désarmement des gendarmes et l'occupation de la gendarmerie	99
2. Les préparatifs pour l'approvisionnement de l'armée insurrectionnelle : enlèvement des poudres, dépôts des armes, « bons à payer », ouvertures des dépêches	101
3. L'envoi d'émissaires dans les communes voisines pour rassembler les républicains et former une colonne armée	105
II. La mobilisation des campagnes et la marche de la colonne insurrectionnelle en direction d'Avignon : espérances et désillusion des insurgés	112
<u>A. Le canton de Bonnieux : rassemblements et détermination des républicains</u>	112
1. Réunions et mot d'ordre de départ à Bonnieux	112
2. Le maire de Lacoste forcé à marcher dans les rues du village pour former « un contingent de départ »	115
3. Deux mouvements distincts : L'engouement des « montagnards » de Ménerbes face au « faible éclat » des républicains d'Oppède	118
<u>B. Une mobilisation dispersé mais conséquente au sein du canton de Gordes</u>	124
1. L'insurrection au village de Roussillon	124
2. Les réquisitions dans le village de Goult	130
3. L'action du chef de section Appy dans la commune de Gordes et l'incorporation des insurgés à Coustellet	132
<u>C. Les campagnes en mouvement : la marche des insurgés vers Avignon et l'échec de l'insurrection</u>	140
1. La prise de l'Isle sur la Sorgue par les insurgés : découragements et mise en évidence de l'isolement du mouvement	141
2. Le retour d'une grande partie des insurgés vers Apt dans la journée du 9 décembre	148
3. L'échec: le combat entre les débris de la colonne insurrectionnelle et la colonne mobile au alentour de Cavaillon le mercredi 10 décembre	150

III. L'insurrection au « midi » de l'arrondissement: une réaction républicaine prématurée et isolée au sein des cantons de Pertuis et de Cadenet	155
<u>A. L'impatience des démocrates de Pertuis et la prise d'armes : l'appel aux campagnes dans la nuit du 6 au 7 décembre</u>	155
1. L'inquiétude des autorités	155
2. L'incident entre les rouges et les gendarmes	157
3. La défection des leaders républicains et le rassemblement des insurgés sur la place Mirabeau	159
<u>B. La tentative avortée de soulèvement au sein du canton de Pertuis : l'exemple de Beaumont et de Mirabeau</u>	166
1. L'arrivée d'une lettre d'un républicain de Pertuis à Beaumont déclenche le soulèvement	166
2. L'organisation d'un « comité insurrecteur » et la délibération « d'un décret »	169
3. La propagation du mouvement à Mirabeau et la marche des insurgés sur Pertuis	173
<u>C. L'organisation des républicains du canton de Cadenet afin de rejoindre la colonne révolutionnaire aptésienne</u>	178
1. Les dispositions des hommes d'ordre pour éviter le soulèvement	178
2. Le passage du républicain Elzéar Pin et le rassemblement des républicains sur la route de Lourmarin	180
3. La tentative de ralliement des républicains du canton à la colonne révolutionnaire	182
Conclusion	185
Table des matières	188